



LES RUINES

ET

CHRONIQUES

DE

L'ABBAYE D'ORVAL.

PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET C[ie],
rue Garancière, n. 5, derrière Saint-Sulpice.

NOTRE DAME D'ORVAL.



ET. DAVID del

Imp. VILLAIN à Paris

FRÈRE ABRAHAM GILSON (d'HABAY la vieille.)

LES RUINES

ET

CHRONIQUES

DE

L'ABBAYE D'ORVAL

Esquisse morale, religieuse et chevaleresque de l'Histoire de l'ancien Comté de Chiny.

2ᵉ *ÉDITION*

CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE,

Par M. JEANTIN,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Président du Tribunal Civil de Montmédy (Meuse),
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et membre de plusieurs Sociétés savantes.

PARIS.

JULES TARDIEU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue de Tournon, 18.

1857.

LES CHRONIQUES

DE

L'ABBAYE D'ORVAL.



PREMIÈRE PARTIE.



PÈLERINAGE AUX RUINES (EN SEPTEMBRE 1848).



CHAPITRE PREMIER.

Topographie.

Sur un sol tourmenté par les soulèvements diluviens, parsemé de mamelons informes, de rochers abruptes, de blocs erratiques et de quelques frais boquetaux, est jetée, à notre horizon, l'antique forêt de *Chiny*. Développée comme une mousse immense, entre le bassin de la

Semois (1) au nord, et celui de la *Chiere* (2) au midi, elle tapisse le versant méridional de notre rivière, depuis *Villers* jusqu'à *Floranville*, et s'étend, au loin, entre les anciennes Seigneuries ou Prévôtés de *Cugnon*, d'*Herbemont*, de *Chassepierre*, de *Chiny*, de *Jamoigne*, de *Villémont*, au septentrion, et celles d'*Ivoix*, de *Chauvancy*, de *Montmédy*, de *Virton*, au midi; entre la province d'*Arlon* à l'est, et l'ancien duché de *Bouillon* au couchant; masse encore imposante, quoique parcelle bien faible, de cette incommensurable forêt d'*Ardenne*, qui, des rives du Rhin à celles de la Marne, couvrait toute la Gaule Belgique à l'apparition des Romains.

C'est au milieu de cette forêt, que les défrichements ont respectée, presque jusqu'à présent; c'est dans une de ses gorges, la plus reculée et sans doute la plus sauvage autrefois, que quelques Ermites d'abord (du VIe au XIe siècle), et ensuite cinq Moines Bénédictins, venus de Calabre, et accueillis par notre cinquième comte *Arnoux II* de Chiny (vers l'an 1071) (3), ont jeté les fondements de cette thébaïde célèbre, dont on vient encore, de toutes parts, contempler le squelette noirci et rougeâtre, carcasse encore béante, après cinquante ans de destruction.

Nous allons pénétrer dans cette vallée sombre ; assis sur les ruines de la mystique Palmyre, nous demanderons à chaque pierre de nous révéler son secret : nous

(1) *Semarus fluvius.*

(2) *Carus fluvius.*

(3) Nous dirons, plus loin, comment nous avons découvert le germe de cette fondation, qu'il faut reporter à la mort même d'*Arnoux* de *Granson*, en l'an 982. C'est un fait resté ignoré jusqu'ici.

interrogerons l'écho de ses solitudes, et il nous dira l'histoire des temps écoulés.

Les étangs d'Orval.

Entre le hameau français de *Fagny*, composé de quelques fermes éparses sur le revers du vallon, et le village belge de *Limes*, attaché au flanc opposé, coule le ruisseau de *la Marche*, qui vient d'activer les forges de *la Soye*. Ce ruisseau est d'une limpidité de diamant et d'une fraîcheur de glace; ses eaux fuient au travers d'une étroite prairie presque cachée dans le pli des versants; à droite est le rideau impénétrable des hêtres énormes, des chênes monstrueux de la forêt de *Merlanvaux;* à gauche et presque à pic se relève un coteau inculte que tapissent seuls, çà et là, le genêt, la bruyère, le thym et le serpolet. Ce ruisseau, comme les autres affluents de la frontière, est abondant en *truites*, poissons que la reconnaissance des Comtes de Chiny avait pris pour emblème (1). Il est, sur ce point, la ligne démarcative de la Belgique et de la France (2), et se trouve longé à droite par la route provinciale de

(1) La première Maison de Chiny portait : *d'or, aux deux truites adossées, accompagnées de croisettes répandues dans l'écu.* Les armes de la seconde étaient mi-parties de *Loos* et de *Chiny*.

La ville de Chiny portait: *de gueules, une couronne en chef et trois truites d'or superposées.*

(2) *Voir* le traité des limites, signé à Courtray, le 28 mars 1820, en conséquence de celui du 20 novembre 1815.

LES RUINES

ET

CHRONIQUES

DE

L'ABBAYE D'ORVAL.

PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET Cie,
rue Garancière, n. 5, derrière Saint-Sulpice.

NOTRE DAME D'ORVAL.



ET. DAVID del Imp. VILLAIN à Paris

FRÈRE ABRAHAM GILSON (d'HABAY la vieille.)

et grand'mère de rois ; d'abord pieuse et sage, régente libérale et éclairée, ayant fait de grandes choses, ayant attaché son nom à d'utiles travaux, à des constructions encore célèbres dans nos contrées ; puis devenue débauchée, ambitieuse, avare et cruelle, et mourant d'une mort infâme, traînée à la queue d'un cheval indompté !!!

Ces réflexions des voyageurs furent interrompues par le cri perçant qu'une vieille femme, placée devant la porte d'une petite *maison blanche* (celle du garde des ruines), venait de pousser à la vue de l'homme, dont la disparition a été signalée plus haut : elle rentra précipitamment chez son gendre (1) et ne reparut plus, encore bien que les étrangers eussent mis pied à terre sous le bouchon du tournebride, et qu'ils réclamassent instamment l'ouverture de l'écurie.

Guidés par un signe de leur compagnon, les deux Montmédiens aperçurent bientôt l'objet de la terreur de cette femme : il sortait d'une haute tour en ruines, placée sur la deuxième terrasse, à gauche, près du bois ; ils le virent franchir la première enceinte, s'arrêter pendant quelques minutes dans une languette de terrain *extrà muros* (2) ; puis, se dirigeant rapidement vers le coteau de Jamoigne, s'arrêter encore à la bifurcation

(1) *Nicolas Clause*, le gardien des ruines.

Nota. Nous avons mentionné cette circonstance insignifiante, parce qu'elle a trait à un drame judiciaire, qui prendra place plus loin, et parce qu'elle est caractéristique de la persistance de terreur superstitieuse qu'éprouvent nos villageois à la vue de l'*Exécuteur des hautes œuvres*, ou même d'un des membres des familles qui exerçaient cette sinistre profession.

(2) Le Cimetière des étrangers et des gens de service de l'Abbaye était à gauche de la première porte, en avant de l'enceinte, dans l'angle sous le bois.

des deux chemins de la *Couture* (1); et un instant après il disparut !

Pendant la petite halte faite à l'auberge, M. Lefort apprit aux Français qu'ils étaient sur l'emplacement de l'*ancien Auditoire* de la justice seigneuriale de l'abbaye; puis tous trois se remirent en route, à pied, pour atteindre le but de leur excursion; s'entretenant de la création des forges, et de l'essor rapide de cette industrie dans le Luxembourg, sous l'intelligente direction des religieux, et sous l'influence protectrice des souverains, qui, par leurs concessions successives, les avaient mis à même de porter l'art métallurgique et ceux qui en dépendent, à leur plus haut degré de perfection (2).

(1) Ce lieu se nomme la *Ronde-Couture*, autrement dit *à la justice*. C'est là que se dressait le pilori. Le gibet était sur le côté opposé.

(2) *Voir* notamment les lettres-patentes de Louis XIV, du 16 janvier 1645, confirmatives des priviléges accordés, sur les terres de France, par les prédécesseurs de ce souverain, et en mémoire desquels un service solennel se célébrait chaque année à l'abbaye, pour le repos de l'âme de ceux-ci.

CHAPITRE III.

La tour des Bénédictins, dite du Braconnier.

Après un trajet de quelques portées de fusil, sous de beaux arbres, on se trouvait en face des bâtiments, en avant desquels une *tour ronde* se détachait.

M. Lefort reprit la parole :

Cette tour, à moitié ruinée, et qui se dresse encore menaçante, à notre gauche, appartient à l'établissement primitif, *celui des Bénédictins* ; d'après quelques dires populaires, on l'appelle aussi la *Tour du Braconnier*, et bientôt vous saurez pourquoi : suivant moi, la tradition, qui lui impose ce nom, est controuvée, au moins en grande partie. On a fait bien des contes, plus ou moins absurdes, sur les moines d'Orval. On a exagéré, outre mesure, la rigueur de leur justice ; on a dénoncé à l'indignation publique des jugements que le vulgaire ne pouvait comprendre et dont les charges échappaient à son intelligence peu développée ; on a même flétri les mœurs de nos pieux Cénobites, comme on a fait de celles de beaucoup d'autres couvents. Mais moi, qui ai connu presque tous les habitants, aussi purs que candides, de ce monastère ; moi, qui ai vécu dans l'intimité de plusieurs, j'affirme la fausseté de ces inculpations, au moins quant aux derniers temps : l'antépénultième abbé, *Étienne Scholtus de Bastogne,* qui, lorsque j'étais petit enfant, m'a pris, tant de fois, par la main,

avec une bonté ineffable, était vraiment un saint homme, de mœurs irréprochables, et qui n'eût pas permis le moindre écart à ses religieux : il avait administré avec sagesse pendant 23 ans. Son successeur, *Barthélemy Lucas, de Trèves,* inauguré le 12 mai 1789, était encore plus sévère et plus grave. C'était un érudit, docteur en théologie de la célèbre université de Louvain; astre qui ne fit que paraître sur notre contrée; pasteur enlevé à son église à l'âge de 59 ans : quelques-uns lui reprochent d'avoir trop facilement donné son adhésion à la main-levée de la réforme, que ses prédécesseurs avaient introduite, dans le siècle précédent. Plus heureux, mille fois ! que Dom *Gabriel Siegnitz,* qui devait assister à la ruine de son monastère, moins d'un an après son intronisation. Quant à cette tour, elle fut reconstruite sous l'abbatiat d'un des plus illustres chefs de la maison, Dom *Bernard de Montgaillard,* premier réformateur d'Orval. C'était un cadet de Gascogne, de l'ordre si rigide des Feuillants. Il avait acquis, dans la chaire, une réputation si grande, que le roi Henri III le nomma son prédicateur ordinaire ; et quand, après le triomphe d'Henri IV sur les partisans des Guises, il vint chercher un refuge dans les Pays-Bas espagnols, le même honneur lui fut décerné par l'Archiduc Albert et par l'Infante Isabelle : ils lui donnèrent l'abbaye d'Orval, en l'an 1606, malgré les protestations des religieux qui, par l'effet des guerres incessantes, étaient tombés dans le relâchement. Cet abbé ne put même en prendre possession que les armes à la main ; et, cependant, peu à peu, il les ramena dans les voies régulières, et il parvint même à conquérir leur attachement. Il établit dans sa maison

les règlements les plus sages; c'est à lui qu'on doit la réforme que *Charles de Benzeradt* y fit adopter en 1674; puis il mourut le 8 juin 1628, en odeur de sainteté. J'ai assisté, en 1795, à l'exhumation de son cercueil, où la cupidité d'un acquéreur de l'abbaye avait espéré recueillir des pierreries, des bagues en or, et autres objets de prix. Cette avidité fut déçue : le corps n'avait eu pour enveloppe qu'une simple robe de bure, dont quelques débris tombèrent en poussière à nos yeux ; aux pieds du squelette étaient encore des sandales en liége; une croix pectorale, en bois commun, reposait sur le thorax, et, à côté de cette croix, se trouvait un petit reliquaire, que mon beau-frère *Alexandre*, notaire, fit rejeter dans la fosse, où ces débris vénérables furent enfin réenfouis pour toujours (1).

Ainsi, s'écria le plus jeune des auditeurs (2), vous avez été initié aux actes intimes des derniers temps de cette abbaye célèbre? vous avez assisté, pour ainsi dire, au spectacle de sa destruction? et vous connaissez toutes les péripéties saisissantes de ce drame lugubre, que voilent insensiblement les ténèbres épaisses du temps et de l'oubli?.....

Oui, répondit le vieillard d'un ton sourd et d'une voix douloureusement pénétrée, j'ai vu s'évanouir,

(1) Ces détails sont parfaitement conformes à ceux insérés dans le livre de l'abbé *Valladier de Saint-Arnould de Metz*, imprimé à Luxembourg en 1629, et qui contient le récit des derniers moments de l'abbé de Montgaillard et des cérémonies de ses *exéques* et inhumation.

Ils ont, après plus de deux siècles, démontré l'exactitude parfaite de ce récit, que l'on trouvera plus loin.

(2) C'était l'auteur lui-même.

comme une ombre, toutes les splendeurs de cette maison fastueuse : j'ai vu, l'un après l'autre, s'éteindre les hôtes, toujours pieux et modestes, de ces éphémères et impardonnables Palais, et mon meilleur ami, le dernier profès d'Orval, Dom *Arsène Freymuth*, s'est éteint à son tour, il y a environ trois ans, dans sa cure de *Tintigny*. Nous nous asseoirons, tout à l'heure, sous ce tilleul...... Là-haut, sur la plate-forme à gauche, à la crête de la cinquième terrasse, près de cette petite église, dont la façade gothique, percée d'une rosace, est encore debout...., (1). Nous nous reposerons sur ce même banc, où, tant de fois, Dom Arsène et moi avons pleuré sur cette Sion moderne, dont l'existence a rempli huit siècles et qui déjà, comme maintenant, gisait, silencieuse, vide et morne, à nos pieds..... Nous y reviendrons ensemble plusieurs fois, si cela vous intéresse..... et là je vous conterai ses derniers jours et sa lente agonie.....

Mais revenons à cette tour : sa reconstruction remonte à l'année 1616 : vous le verrez à un écusson au-dessus du cordon, en saillie du premier étage, en face du bois : cet écusson porte ce millésime et le chiffre de l'abbé *Bernard* (deux B adossés, entrelacés et surmontés d'une croix).

Les murs de cette tour (qui est parfaitement ronde, et dont le diamètre, hors d'œuvre, a près de trente pieds), ont une épaisseur de deux mètres dans le bas ; là se trouve un premier cachot voûté, puis au-dessous un second cachot en oubliettes Au premier étage est une petite salle, dont la voûte, assez élégante, est formée par douze colonnettes, fasciculées au moyen de leur

(1) *Voir* le chapitre sur la chapelle de *Montaigu*.

réunion au centre, d'où elles retombent tronquées, sur les parois à hauteur d'appui. C'est là, dans les profondeurs de cette prison, qu'étaient renfermés les malfaiteurs livrés à la haute justice de l'abbaye ; et, de l'autre côté, sur le chemin de Jamoigne, à la croisière des deux voies, au sommet du coteau, et sur *la Couture* (1), à l'endroit justement où cet homme, à figure sinistre, vient de disparaître à vos yeux, se trouvaient un carcan et les autres instruments de la répression des crimes. Là, comme devant la plupart des châteaux du pays, ou devant l'auditoire du juge dans d'autres localités, existaient deux poteaux en pierre, au haut desquels était scellé un fort anneau. On y passait une chaîne ayant au bout un collier en fer de plusieurs pouces d'épaisseur ; le criminel y était attaché par le col ; il y était maintenu, plus ou moins longtemps, suivant la sentence, dans un état de complète immobilité. Quant au gibet, il était placé sur le coteau opposé, et vous pourrez voir encore, dans le bois, le socle en pierre dans l'ouverture duquel il était implanté ; si vous êtes curieux de détails sur cette sombre matière, ils trouveront place, à leur ordre, dans le cours de nos entretiens.

(1) M. *Dumont* dans son ouvrage sur la *justice criminelle de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés*, auquel nous avons fait quelques emprunts, fait remarquer, avec raison, que, dans la plupart des localités, où s'élevait le signe patibulaire, son emplacement a conservé la dénomination de lieu dit *à la justice*, expression qui donne toujours à réfléchir, sans qu'on se rende bien compte du pourquoi ! Tome II, page 299.

CHAPITRE IV.

La justice seigneuriale de l'ancien Prieuré de Musnault.

En mettant pied à terre devant la maison du garde, les voyageurs avaient été abordés par un ancien du pays. C'était un conseiller municipal du petit bourg belge de *Musnault* (1). Ce bon vieillard avait entendu une partie des explications de son compatriote au sujet de la Tour d'Orval, et, après quelques réflexions sur les traditions judiciaires qui s'y rattachaient, il fit aux étrangers ce récit :

A deux lieues d'Orval, dans les profondeurs de notre forêt de Bouillon, était un ancien fief patrimonial des Comtes d'Ardenne. *Ricuin*, père de *Mathilde*, première Comtesse de Chiny, lequel était à la fois Duc de Mosellanne et Seigneur de Bouillon, l'avait donné, en l'an 945, à la célèbre Abbaye de *Saint-Venne* de Verdun. Cette donation avait été confirmée, en 1005, par le Comte *Hermann*, son arrière-petit-fils, frère de *Frédéric*, comte de Verdun, tous deux religieux de ce couvent, et le bourg de Musnault avait été érigé en Prieuré, sous le patronage de cette puissante maison. Cependant cette

(1) *Mûno*, *Musno* ou *Musnoy*. C'était une *Sirerie* du duché de Bouillon; elle se composait de trois villages nommés *Muno*, *Lambairemont* et *Watrinsart*.

petite localité conserva longtemps des immunités remarquables. Ainsi elle s'administrait comme un *Municipe*, et la justice s'y rendait, souverainement et sans appel, par les maire, lieutenant de maire et eschevins du lieu, auxquels on adjoignait des *juges assumés*, c'est-à-dire élus parmi les anciens habitants. En matière criminelle, ce tribunal n'était astreint qu'à prendre l'avis de *gens périts*; et, pour ce, on s'adressait à trois jurisconsultes du conseil de Bouillon. Quand, en vertu des actes d'union de l'an 1586 (1), les Pères jésuites de Liége prirent possession de ce prieuré, en 1616, ces priviléges, écrits dans un *Récès* du 21 février 1539, furent reproduits soigneusement par règlement du 7 mars 1602. On y trouve notamment quelques dispositions curieuses sur les formes de l'instruction criminelle et des exécutions judiciaires observées dans les anciens temps, et vous ne manquerez pas, sans doute, d'y recourir, si vous voulez avoir une idée précise de la justice d'alors, en ce pays (2).

Après ce préambule, j'arrive au fait, le voici :

(1) *Bertholet*, tome VIII, page 159, et preuves, col. 160.

(2) *Règlement pour l'administration de la justice criminelle au Bourg de Musnault* (7 mars 1602).

« Art. 6. Le Prieur de Muno peult prendre son bourgeois à tort, voire lui « commander d'aller et demeurer en prison, soubs amende de désobéissance « et le rendre à droit; et, s'il advenoit que le dit bourgeois fust pris *pour cas « de crime*, la justice du dit Prieur porte le cas, *pour advis*, au conseil de « *Bouillon*.

« Le Prévost du dit Bouillon, ou son Lieutenant, le vient quérir à l'huis « du Prieuré. Le Mayre et la justice du dit Prieur le livrent au dit Prévost, le « *cheveste* (la corde) au col, et le conduisent les bourgeois du dit Prieur,

La double expiation.

C'était par une nuit obscure, de février 1730, qu'un voyageur traversait l'épaisse forêt de Bouillon. Il pleuvait, il neigeait, et le vent, avec des sifflements aigus, tordait les chênes druidiques, et s'engouffrait dans les cavernes profondes du bois : notre homme pressait sa monture et ramenait soigneusement sur l'épaule les plis d'un solide manteau ; il avait hâte d'arriver au Manoir seigneurial de Musnault.

Au point culminant de la côte de *Paireuse*, à l'est du village, en deçà du hameau de *Watrinsart*, un objet noir, de forme allongée et sinistre, se détachait au loin sur la blancheur du coteau. C'était un corps humain,

« avecq son dit mayre, portant la verge, jusqu'au ruissel aux *Blancs Cail-*
« *loux;* estant (cependant que le dit malfaiteur n'est passé le ruissel) en
« la puissance du dit Prieur le délibvrer et renvoyer libre. Ayant passé ledit
« ruissel, lors demeurent au dit Prieur tous les biens d'ycelui dist, à traire
« ezquels lieux qu'ils soient. Ainsi le prévost de Bouillon ne doit avoir que
« le corps du malfaiteur tout nud, et seulement pour l'exécution de la Sen-
« tênce criminelle, donnée par la Justice du dit Prieur, qui se prononce de-
« vant le Prioré du dit Muno ; adjoustant que jamais sentence, tant crimi-
« nelle que civile, fut prononcée autre part qu'à Musnoz par les Eschevins
« du dit Prieur. »

On lit encore dans une transaction du 29 novembre 1611, entre les Seigneurs Jésuites et la Communauté de Muno :

« En oultre, pour le faict de la Justice et décision des causes tant civiles
« que criminelles et appréhension des Bourgeois, le tout seroit continué et
« réglé et administré *au vieu pied, comme de toute ancienneté,* et ne pour-
« ront servir en justice estrangers, qui ne soient faits bourgeois surcéans de
« Musnoz, s'il y en a des capables ; comme aussi ne pourront servir en Jus-
« tice les lieutenants du Seigneur. »

suspendu à la potence depuis quelques heures seulement. Dans les intervalles de silence, le cliquetis de sa chaîne alternait avec le cri du hibou. Le genet ardennais renifla avec force et dressa les oreilles, aux approches du gibet : son maître tressaillit et, saisi d'effroi, il le détourna par un sentier dérobé : déjà, en arrivant à cette hauteur, quelques piétons atardés en avaient fait autant; ils avaient cru même entendre des gémissements et des sons plaintifs, et ils s'étaient jetés à l'écart, en se signant. Le *Troudes Fées au Montil,* la *Pierre tournante du Blanc-Sart,* et autres *lieux dits* néfastes, donnaient d'ailleurs à ce coteau le plus mauvais renom; les *Grimons* (ou vampires) *de Saint-Remy, le chasseur errant* et la *chasse nocturne aux petits chiens,* le *sabbat du Loup-garou* et le *Bouc de la Payreuse* (1), s'étaient présentés, tour à tour, à leur imagination, et ils avaient précipité leurs pas, loin, bien loin du fatal poteau. Au travers des arbres dépouillés de feuillage, ils avaient encore entrevu des formes humaines; elles étaient immobiles derrière les vieux troncs, le long du chemin creux !

La cloche du prieuré retentit soudain, et douze coups s'en détachèrent lentement. Alors les regards du cavalier, se projetant sur le village, y découvrirent de la lumière à deux points opposés. On veillait donc, à la fois, pensa-t-il, dans une cabane à l'écart et dans la tourelle du château? A travers une lucarne étroite et à la mourante lueur d'une lampe, notre homme, en passant, put entrevoir, en effet, une femme plongée dans un

(1) Toutes ces dénominations se rapportent à des traditions populaires, dont nous expliquerons l'origine ultérieurement.

muet et profond désespoir; elle veillait au pied d'un méchant grabat, sur lequel sommeillait son plus jeune enfant. C'était la veuve du *supplicié* (1), ou du moins elle s'en croyait bien *relicte;* car elle était loin de penser qu'alors, échappé à l'étreinte fatale, comme par miracle, son triste mari se traînait mourant vers le village, et restait presque inanimé sur le bord du ruisseau.

Froid et insensible à ce tableau déchirant, le voyageur piqua les flancs de son coursier, et, en un temps de galop, il était à la porte du Prieuré. Cette porte s'ouvrit à son premier signal; un valet prit la bride de sa monture, reçut de ses mains l'humide et pesant manteau, puis le maître, se dirigeant, d'un pas rapide, vers la tourelle, franchit en quelques bonds l'escalier tournant, et se trouva bientôt en face d'un autre personnage, qui l'attendait près d'un bon feu et d'une table bien servie. C'était l'intendant des seigneurs, il se nommait le *Père Golemvaux;* celui qui le visitait, à une heure aussi tardive, était le Procureur fiscal de la seigneurie, le sieur de *Malmédie*. C'étaient, dit-on, les deux despotes et les plus méchants hommes de la localité; et certes les révérends Pères de Liége ignoraient leurs actes tyranniques, si toutefois leur conduite était aussi barbare que l'assurent nos anciens!..... « Arrivez donc, s'écria « d'une voix rude l'autocrate villageois; arrivez donc! « j'ai cru, Dieu me pardonne, que les révérends Pères « de Bouillon (2) vous retiendraient jusqu'au chant du

(1) Elle se nommait *Marie Tellier*, et avait épousé *Thomas Signorelle*, le 28 décembre 1700.

(2) Les Bénédictins de *Saint-Pierre*, Prieuré fondé en 1072, par *Gode-*

« coq, ou que les *Grimons* de *Saint-Remy* vous avaient « tordu le col dans *le trou du Fâ* (1).....; mais vous êtes « tout défait? et votre visage est aussi pâle que celui « qui, maintenant, grimace là haut!..... qu'avez-vous « donc?

« Ne plaisantez pas, répondit le fiscal; je l'ai échappé « belle au tournant de *Parfondrupt!*..... Toute la fa- « mille de notre pendu est, ici près, cachée dans « nos tailles; elle se prépare, sans doute, à une tenta- « tive nouvelle et veut nous enlever l'autre prisonnier. « J'ai parfaitement reconnu les voix des frères (2) et « celles des trois garçons de *Thomas* (3). Ces louve- « teaux sont aussi dangereux que leur père et leurs « oncles; forts et robustes comme eux, ils sont aussi « redoutables; et le supplice de l'un, la capture de « l'autre, auront bien certainement exaspéré leur au- « dace..... ils se porteront cette nuit à quelque extré- « mité contre nous. Notre damné de Prévôt de Bouillon « m'a cependant fait refus d'un piquet de quelques gens- « d'armes! il veut, dit-il, attendre la sentence contre « *Philippe*, pour nous envoyer ses archers. Il semble « même, le croirez-vous? il semble douter de notre jus- « tice, et suspecter notre impartialité dans les pour- « suites contre ces manants; il nous taxe de précipita-

froid le Barbu, en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert. *Berthollet*, tome III, page 250, preuves, col. 41; *Lecuy*, page 367.

(1) Le trou des Fées (d'*aou fâs*) sera décrit plus loin.

(2) Ils étaient quatre frères, *Thomas*, *Antoine*, *Philippe* et *Jacques*, du mariage d'*Antoine Signorelle* et de *Marie Henry*.

(3) Les quatre enfants de Thomas Signorelle étaient *Jacques*, *Bastien*, *Antoine* et *Olivier*; ce dernier n'avait alors que 13 ans, l'aîné en avait 29.

« tion et d'arbitraire, à tel point qu'il a bien osé me dire « qu'avant de livrer le condamné à l'exécuteur, nous « aurions dû communiquer la sentence au révérend « Père Recteur de Liége; comme si, après nous avoir « bravé si fréquemment, si audacieusement, de tels « malfaiteurs pouvaient jamais être graciés! Je crains « fort, je le répète, je crains pour cette nuit une attaque « contre le château : et, d'ailleurs, Père Golemvaux, « dussiez-vous encore vous railler de moi, les paroles « suprêmes du patient ne me sortent pas de l'esprit. « Rappelez-vous, quand il eut passé le Ruissel, et que « l'échevin *Broximar* eut achevé sa lecture, rappelez-« vous qu'il m'a cité *au jugement de Dieu* et ajourné à « quarante jours (1)..... Enfin, encore à l'instant même, « en tournant l'angle de la prison, d'une main invisible, « un esprit, un Grimon, que sais-je, ne vient-il pas de « m'appliquer un soufflet?.....

« Bah! bah! reprit l'intendant, vous voilà comme « une vieille femme; vous en recéderiez aux plus cré-« dules, en fait de superstitions. Buvez quelques verres « de ce vieux bourgogne, cela vous remettra le cœur, « et puis nous aviserons. »

Après avoir vidé deux ou trois flacons, les deux suppôts résolurent de veiller; d'abord ils mirent leurs gens sous les armes et puis ils allèrent visiter la prison.

C'était un cachot noir et infect, épaissement voûté dans les profondeurs du sol; il avait été pratiqué récem-

(1) La tradition du pays est que *Philippe*, en mourant quelques jours après (le 25 février), ajourna pareillement son accusateur, dans les mêmes termes que son frère, et que le Procureur fiscal mourut au terme indiqué.

ment sous la *Neuve-Tourelle*, élevée, depuis peu, parallèlement à celle qui, d'ancienneté, flanquait l'angle opposé du principal logis (1). Thomas Signorelle lui-même, aidé de ses quatre fils, maçons comme lui, l'avait construite; et l'on raconte, à ce sujet, que, quand il avait demandé à l'intendant et au fiscal leurs instructions pour la disposition et les dimensions de ce cul de basse-fosse, ceux-ci lui avaient répondu avec un ricanement satanique : *Fais-la comme pour toi, Thomas;* et le malheureux avait travaillé en toute conscience, sans pressentir que ce seraient lui et son frère qui l'occuperaient les premiers.

Après avoir bien vérifié la solidité des chaînes, soupesé les verroux, fait jouer les serrures, et recadenassé le tout; après aussi avoir veillé, pendant quelques heures encore, les deux geôliers rassurés regagnèrent leurs couches, et le manoir demeura dans un calme profond.

Cependant l'aube blanchissait à l'horizon, quand un grand bruit se fit entendre. Les cours se remplissaient d'une population frémissante, qui s'y précipitait à flots. Cette foule entourait une femme éplorée et son jeune enfant. On avait trouvé *Thomas Signorelle,* gisant à l'entrée du village, exténué de ses efforts et presque mourant sur le bord du ruisseau; on l'avait relevé, et l'infortunée *Marie* accourait se jeter aux pieds des repré-

(1) La première tourelle a été démolie en 1818, la deuxième en 1833; mais les prisons subsistent encore : la plus ancienne était sous le chœur de l'église; on y entrait par une porte en ogive, qui a été murée, et cette porte était dans l'Auditoire de la justice municipale du lieu; c'était une salle adossée à l'aile méridionale de cet édifice, dans l'angle de la croix.

sentants des seigneurs; chacun avec elle criait *grâce* pour le moribond que le trépas lui-même semblait vouloir épargner. Mais, chose affreuse, et qu'on ne pourrait croire, sans les affirmations de tous les anciens du lieu, ces tigres, au cœur de bronze, repoussèrent la suppliante; ils fermèrent l'oreille à toutes les prières. *Jean Barbier,* exécuteur des hautes et basses œuvres, fut mandé en toute hâte; il arrive de Bouillon, et, escorté des estafiers du Prévôt, il dut, dès le lendemain, exercer, une seconde fois, son horrible ministère sur un corps presque inanimé. Ce spectacle révolta tellement le populaire, qu'au bruit menaçant de ses murmures, on jugea prudent de détacher le cadavre, et de lui donner, dans un coin écarté du cimetière, une sépulture qu'il n'eût point obtenue sans cela.

Et, quelques jours après (c'est-à-dire, le 25 février 1730), *Philippe Signorelle* remplaçait son frère à l'arbre fatal qui, cette fois, ne laissa point échapper sa proie.

— Oui, reprit douloureusement le magistrat belge, telle était encore, en plein XVIIIe siècle, l'imperfection de nos institutions judiciaires, qu'en certains lieux des officiers subalternes pouvaient, arbitrairement et souverainement, disposer de la vie d'un homme, et qu'en huit ou dix jours de procédure, un accusé, sans défenseur, sans publicité des débats, sans garantie aucune contre l'erreur et la partialité de ses juges, pouvait passer de vie à trépas. A mon tour, je vous entretiendrai de la justice seigneuriale d'Orval, mais sans en exagérer les vices. Il faut, je le répète, faire la part des temps, des mœurs et des préventions populaires. Tel

jugement, qui passait pour une iniquité atroce, avait, sauf exceptions très-rares, son fondement dans des charges réelles, que le vulgaire ne pouvait vérifier ni apprécier. Défions-nous, croyez-moi, défions-nous de ces accusations, lancées à la légère, contre des magistrats, qui ne sont plus là pour se défendre, et qui, souvent, étaient attaqués par l'esprit de parti ou de dénigrement.

— Soit! mais lisez la sentence, reprit le municipal... tenez, justement je l'ai dans ma poche; car quand, affolés de regrets pour ce qu'ils nomment d'anciens priviléges, je vois nos élus toiser la course, d'ici à la *Cour d'assise,* et décliner leurs fonctions de jurés, voici, leur dis-je, l'œuvre de vos pères et la justice par *gens périts* et *juges assumés.*

Sentence de mort contre Thomas Signorelle, par la Haute Justice Seigneuriale de Musnault (sous le Rectorat de M. Charles Prévost).

« Du dix huitieme février mil sept cent et trente;

« Vû par nous, Maire et Gens exerçant la Haute Justice en la terre « et Seigneurie de Muno, le procès criminel, extraordinairement fait et « instruit à la requête du Procureur fiscal en icelle, demandeur et com- « plaignant;

« Contre *Thomas Signorelle* du dit Muno, défendeur et accusé, pri- « sonnier èz prisons de cette Seigneurie,

« les informations faites contre l'accusé, le *sixieme* de ce mois;

« les réquisitions du demandeur à ce que l'information lui soit com- « muniquée; notre décret communicatoire du même jour;

« les conclusions du plaignant à ce que l'accusé soit pris et arrêté au « corps;

« Décret de prise de corps par nous donné contre l'accusé, le dit jour « sixieme février;

« La capture de l'accusé, du septieme en suivant;

« les réquisitions du Procureur fiscal pour faire subir l'interrogatoire
« à l'accusé;

« notre Jugement, du même jour septieme, portant qu'il seroit in-
« terrogé sur les faits et charges résultants de la dite information;

« l'interrogatoire de l'accusé contenant ses réconnoissances, confes-
« sions et dénegations, des dits jours septieme et huitieme février;

« la requête du Procureur fiscal à ce qu'il lui soit permis de faire
« informer par addition;

« Notre décret au bas, du huitieme, portant permission d'informer
« par addition;

« L'information faite en conséquence les neuvieme et dixieme fé-
« vrier;

« notre ordonnance du même jour à ce que les informations soient
« communiquées au Procureur fiscal;

« sa requête à nous présentée pour visiter la prison;

« notre décret du dit jour neuvieme, aux fins de visiter les bris de
« prison;

« Le procès verbal de visite fait en conséquence le même jour;

« Les conclusions du Procureur fiscal pour le recollement des té-
« moins;

« notre Jugement, du dixieme de ce mois, portant que les témoins
« seront recollés;

« le recollement fait des témoins, en leurs dépositions, l'onzieme du
« dit mois;

« Réquisitions et conclusions du Procureur fiscal pour la confronta-
« tion des témoins;

« notre Jugement du même jour qui ordonne qu'il seroit procédé à
« la confrontation des témoins à l'accusé, des douzieme et treizieme du
« dit mois;

« l'interrogatoire subi par l'accusé, assis sur la sellette, en la cham-
« bre d'audience, touchant les bris de prison, du dit jour treizieme;

« Les réquisitions du Procureur fiscal à ce que toute la procédure lui
« soit communiquée;

« notre ordonnance du même jour, pour aux fins de prendre commu-
« nication de toute la procédure;

« Les conclusions définitives de notre Procureur fiscal du 17 de ce « mois;

« ensemble l'avis des *Juris-périts*, avec toutes les pièces de la pro- « cédure;

« Tout veu et considérez :

« Nous avons le dit *Thomas Signorelle*, maçon de profession, déclaré atteint et convaincu de violences publiques, avec port d'arme et effraction; de rébellion à Justice; d'avoir attenté plusieurs fois à la vie de ses Juges; juré et blasphémé le saint nom de Dieu; commis plusieurs vols, et pour autres méfaits qui résultent des charges : pour réparation de quoi le condamnons d'être conduit par l'Exécuteur de la Haute Justice aux fourches patibulaires de cette Signorie, pour y être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'en suive : Ordonnons que son corps mort y demeurera attaché, avec une chaîne de fer, tant qu'il subsistera; que tous et chacun de ses biens soient déclarés acquis et confisqués aux Seigneurs de Musno.

Fait à Musno, le 18 du mois de février 1730, le siége tenant extraordinairement avant midi.

Signé :

O. HUBERT, *Mayeur;* H. RENEAULT, *Lieutenant-Maire;* Antoine BROXIMAR, *Échevin;* Jean GAMBY, *Assumé Juge;* Henry COLSON, *Assumé Juge;* Jean PIERRE, *Assumé Juge*; et Othe DENIS, *Greffier* (avec paraphe).

Procès-verbal d'exécution.

Cejourd'hui dix huitième février mil sept cent et trente, le jugement ci-dessus a été prononcé par l'un de Messieurs les Echevins en la Haute Justice de la Terre et Signorie de Musno, au devant de la maison signoriale du dit lieu, suivant et au désir de l'art. 31 du chapitre 1er, de la coutume locale d'icelle Signorie, à *Thomas Signorelle,* maçon de profession, où il a été amené en présence desdits Juges et d'une nombreuse assemblée de peuple, et, après qu'il a été administré de la confession par le révérend Père *Cleffer*, Récollet de la famille *de Hamiprèz*, y celui Thomas Signorelle a été mis entre les mains de *Jean Barbier,* Exécuteur de la Haute Justice, lequel l'a conduit le même

jour, environ les 11 heures du matin, aux fourches patibulaires de cette Signorie, et a exécuté le jugement suivant sa forme et teneur.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus, et ont signé avec l'Echevin qui a fait lecture et les autres Officiers de Justice.

Signé comme dessus.

La sentence contre Philippe Signorelle est à peu près dans les mêmes termes; elle porte la date du 25 février 1730; elle est rendue et signée par les mêmes juges. Cet homme était fileur de laine; il avait épousé *Marguerite Rollin*, le 2 octobre 1710, et il laissait deux orphelins en bas âge : son confesseur fut Maître *Jean Maçonnet,* prêtre et curé de Wez.

CHAPITRE V.

Origine d'Orval.

On était arrivé à la grande porte de l'abbaye, et le *Cicerone* poursuivit ainsi :

Ce terrain, à droite, sur l'emplacement de l'ancien fossé, était un *jardin botanique,* dont la culture avait été confiée au P. *Michel,* vieillard qui en faisait ses délices. Cet enclos, sur la gauche, était *le Cimetière des gens de service ;* on y enterrait aussi tout inconnu ou tout mendiant qui décédait dans le quartier dit *des Communs.* Cette Tour carrée, au-dessus de la porte cochère, et dont trois pans sont abattus, était la loge de *Frère Lambert :* celui-ci sonnait du cor avant d'ouvrir, et, d'heure en heure, pendant la nuit, les gardiens, toujours veillant dans les tourelles, répondaient à son signal à l'aide de leurs cornets. Cette petite niche, veuve de sa statuette, était celle de *Notre-Dame d'Orval,* première patronne du couvent. Les sept écussons au pourtour offrent encore des traces reconnaissables des armoiries de l'abbaye, de celles de ses abbés et des souverains du pays : vous voyez, en effet, les deux *lions affrontés* qui supportent la couronne et l'écu du Luxembourg.

Les armes d'Orval ont varié : dans les derniers siècles, elles étaient les mêmes que celles de la ville de Bastogne, c'est-à-dire *mi-parti de gueules et d'azur, à la sainte Vierge au naturel, tenant l'Enfant Jésus assis à sénestre et de*

la dextre un sceptre d'or, couronne et manteau de même sur le tout. Etienne Scholtus, l'antépénultième abbé, portait *d'azur, coupé d'une barre de gueules, trois étoiles d'argent en chef, et au bas de même deux montagnes fleuronnées.* Barthélemy Lucas, son successeur (dont mon frère, bourgmestre actuel de notre commune, possède encore le grand sceau), portait *d'argent, au chevron de gueules et trois feuilles de houx de sinople, deux en chef, une en pointe.* Mais, dans le principe, suivant l'historien Berthels, les armes de la maison étaient *d'argent, à un ruisseau d'azur, d'où sortait une bague d'or, à trois diamants au naturel.* C'était une allusion, toujours parlante, à l'aventure arrivée, disait-on, à la fameuse *Comtesse Mathilde*, veuve de *Godefroid le Bossu*, duc de la Basse-Lorraine; aventure miraculeuse qui, suivant le vieux chroniqueur et d'après la tradition du pays, aurait amené la fondation du monastère et lui aurait imposé le nom qu'il n'a, depuis lors, cessé de porter. Voici cette tradition :

Cette princesse venait de perdre son mari et son fils; dans sa désolation, elle cherchait dans les pratiques pieuses un adoucissement aux amertumes du cœur. Conduite par *Arnoux II*, Comte de Chiny, son parent, dans l'hermitage qu'il venait d'établir pour des religieux Calabrais (1), elle se plaisait, un jour, à laver ses mains dans ces belles eaux qui découlent du bois (2), quand, tout à coup, son anneau nuptial se détache, il glisse et disparaît dans le bassin. Tenant beaucoup à cette bague,

(1) *Voir suprà.*

(2) Au bas du monticule où, plus tard, fut construite la petite Chapelle sépulcrale, dite l'*église de Montaigu.*

elle implore la Vierge, la priant ardemment de la lui rendre, et faisant vœu de doter un couvent, en ce lieu même, si son anneau lui était rendu. A peine sa courte oraison est-elle finie qu'elle aperçoit l'annelet au milieu des grains de sable, que le bouillonnement de la source agitait. En souvenir de cet événement, la vallée fut appelée le Val d'Or (*Aurea vallis*), et une pierre, aux armes de l'abbaye, érigée près de la source, en a perpétué la mémoire, pendant plusieurs siècles, si l'on en croit les anciens.

Cette pierre a disparu, mais la fontaine a conservé le nom de la bienfaitrice : emprisonnées dans un bassin circulaire, à l'angle nord-ouest de l'ancienne cour dite *des novices*, près du logement de saint Bernard, ses eaux offrent, toujours, une transparence cristalline, une fraîcheur de glace, et un attrait irrésistible aux nombreux visiteurs des ruines de l'abbaye.

Voici comment le naïf *Berthels* (1) rapporte les détails de cet événement :

« Vivebat id temporis *Godfridus*, cognomento *Gibbosus*, Lotharingiæ « dux, belli gloriâ insignis et opum affluentiâ ditissimus princeps. Hic, « cùm Balduino consanguineo suo, Flandriæ Comiti, adversus Frisiæ « dominum Robertum, continuis belli occupato, opem ferret, in atroci « quodam certamine à Capitaneo transfossus, mortem obiit, juvenculâ « uxore Mecthilde, Barri Comitis filiâ, nec non parvulo filio, relictis su- « perstitibus. Triste istud nuntium ut audivit Mecthildis Ducissa, as-

(1) *Respublica Luxemburgensis*, p. 208. Cette tradition est très-équivoque; car, quand on se reporte à l'histoire de la célèbre *Mathilde*, par *Robertson* et par *Leibnitz*, on voit qu'elle n'avait point cohabité avec son mari. L'étymologie d'*Orval* est purement topographique.

Voir nos *Marches*, t. II, chap. 18.

« sumpto secum unico filio suo, ad Godefridum Bullionii ducem, affi-
« num suum, consilii captandi gratiâ, perrexit : qui eam prudentibus et
« consolatione plenis relevare nitens sermonibus, modum etiam et or-
« dinem administrandi Ducatùs amplissimi Lotharingiæ suggessit, ac
« deindè eam, ne prætactum filium viro ecclesiastico sacrarum littera-
« rum peritissimo, Ecclesiæ Metensis Decano, posteàque Virdunensi
« Episcopo, instituendum traderet (quod illa cogitarat) dehortatus est ;
« affirmans tanti Principatùs hæredem potiùs cum christianâ pietate
« militari arte et rerum gerendarum prudentiâ, fore ante omnia im-
« buendum.

« Hiems tùm subsequebatur acerrima, tantoque frigore rigescens,
« ut etiam fluvii numquam anteà ejusmodi passi congelarentur, et in
« tantam duritiem concrescerent, ut equis cum assessoribus terga præ-
« berent intacta. Inter hos amnis quidam Lotharingiam Chiniacumque
« præterfluens, *Sumoiis* nomine, præ frigoris acrimonia quasi ad la-
« pidis instar induratus, gravia quæque onera dorso perferebat suo.
« Undè vicini, rei novitate nec unquam priùs visæ attracti, eò cater-
« vatim confluere cœperunt ; et, eâ occasione, in multitudinem excres-
« sentes frequentiorem, *nundinas* et varia spectacula celebrarunt.
« Dùmque his exercitiis sese oblectarint, adfuit et prælibatus ducis
« defuncti filius ac hæres, octo annos natus. Is sese, cùm suæ ætatis
« suis conviventibus, (seu potiùs negligentibus ejus curam famulis),
« aliis pueris commiscens, et per glaciem insimul saltitans, infausto
« casu, tracto subtùs calcantis vestigia gelu, ipse imum petiit, et scin-
« dentis glaciei acumine caput, à reliquo corpore dissectum, in supe-
« riori superficie remansit : sicque iste unus, inter alios infinitos collu-
« dentes, infortunium extremum incurrit, quod studio malignorum
« accidisse (ut loco pueri istius è vivis sublati hæreditatem ejus obti-
« nerent) plerique existimarunt.

« Ducissa Mecthildis filio suo se tam inopinato et infelici casu orba-
« tam audiens, mœrore inexplicabili correpta, ne quicquam itidem sibi
« pravorum molitione contingeret sinistri, in Italiam est profecta, ubi
« luctum super mortem filii (qui anno 1079, id est biennio post ejus
« patris interitum, accidit) habuit continuum. Dolebat verò ipsa gra-
« viter quod, acquiescens consilio ducis Bullionii affinis sui, à propo-
« sito recessisset filium apud virum ecclesiasticum, institutionis gratiâ,
« ut præfertur, collocandi. Sed, cum ejus modi pœnitudo nulliùs foret

« utilitatis aut efficaciæ, paulatim luctum remisit, cujus tamen semper « aliquæ reliquiæ in ejus corde inhærebant. Solebat autem referre « quod, circiter biennium priùsquam funestus iste casus circà filium « accidisset, aliquid non dissimile in somniis semel vidisset, quod « quidem ex eventu hoc tristi posteà existimavit ejus fuisse omen in- « faustum. Corpus porrò filii, è profundo aquarum extractum, capi « adunatum, juxtà antecessorum corpora sepeliri curavit.

« Hæc ipsa Mecthildis vidua, vice quâdem animi oblectandi gratiâ, « suis constipata nobilibus et aulicis, Arnulphum Comitem Chinen- « sem visitavit. Intereà cùm, inter confabulantium sermones, filii sub- « mersi incidisset mentio, materno affectû permota, in lachrymas re- « soluta est satis effusè. Tùm Comes, quibus poterat consolatoriis ejus « verbis, dolorem satagebat delinire, affirmans non adeò dolendum ob « puerum, ex hâc ærumnarum valle ereptum, et ad beatitudinem su- « pernam translatum, priùsquam malitia ejus mutasset intellectum, « aut fictio decipisset animam illiùs. Ut verò eam à mœrore magis red- « deret exemptam, invitavit eam ad visitandum locum ubi religiosi, « quemadmodum narravimus, noctù atque interdiù divinis insistebant « obsequiis, vitam in terris ducentes angelicam et ab omni mondano « luxu alienam. Annuit illa Comitis hortatui, atque, eo ductum præ- « bente, ad locum sacris destinatum officiis accessit.

« Cumque omnia circumquàque curiosè perlustrasset, et Oratorii « constitutionem, habitationem quoque monachorum humilem struc- « turam, ac denique eorum vivendi austeritatem, et in divinis obse- « quiis indefessam constantiam, animo et oculis attendisset, intrinsecùs « multum percipiebat delectationis et consolationis spiritualis, laudans « deum qui tales sibi infamulos delegisset. Interrogabat loci Priorem « qui fieri posset ut ipsi, humanâ carne ut cæteri hominum circumdati « tanto cum rigore frigoris et æstùs, cibi et potùs parcimoniâ, labo- « rumque importunitate, subsisterent. At ille : Nihil jucundius, inquit, « aut etiam facilius in hâc vitâ reperiri potest, quam cum verâ pietate « Domino Deo famulatum exhibere continuum. Is enim miris suos mi- « nistros afficit consolationibus, ut vix laborum molestiam ullam sen- « tiant : exiguum verò esse, aiebat, quod illi præstabant, respectu pa- « trum illorum nominatissimorum Anthonii, Hilarionis, Pacomii, et « aliorum, qui, solo corpore in mundo constituti, cogitationibus avidis-

« simè patriam videbantur cœlestem jam incolere, corporis curam penè
« totam negligentes, et membra mortificantes, quæ erant super terram.
« Ducissa denique, considerans fontium eo in loco abundantiam, aie-
« bat humiditatem nimiam fore ipsorum incolumitati nocivam : at cum
« Prior respondisset tantùm abesse, ut fontes illis quicquam allaturi
« essent incomodi, ut potiùs causa forent cur locum eis irriguum præe-
« ligissent quibuslibet aliis, tanquam instituto eorum aptiorem, desinit
« illa super hoc, instando ulteriùs opinioni suæ insistere. Interim dùm
« suis intenderent confabulationibus, Ducissa Mecthildis ad fontem
« residens, manus lavans sæpiùs identidem confricabat, donec inad-
« vertender illi annulus, quam à defuncto marito acceptum, in ejus
« memoriam gestabat, excideret, et sub aquis ejusdem fontis submer-
« geretur : summam tunc omnes adhibuerunt diligentiam ut è profundo
« annulum educerent; cumque in hoc diù frustrà laborarent, pertran-
« seuntes interrogabant quid in aquâ tam sollicitè quærerent : quibus
« respondebant se aurum quærere. Ducissa, novo exindè mœrore cor-
« repta, ad divæ Virginis Deiparæ implorandam opem se convertit,
« atque ejus modi ad eam preces ex cordis profundo effudit : O Virgo
« virginum, Christi Servatoris dignissima Mater, obtestor tuam bonita-
« tem, quatenùs non patiaris me meo frustrari desiderio, sed annulum
« hâc in aquâ submersum, tuis meritis mihi obtineam restitui : locus
« iste autem, si ità placet, sub tuo patrocinio, Filii tui Domini nostri
« perpetuis mancipetur obsequiis.

« Vix verba orationis finierat, et ecce, inter bullientes arenulas, ap-
« paruit simul supernatans aquis annulus, quem arreptum circumstan-
« tibus ostendit dicens : En aurum quod quærebam ; verè felix hæc
« vallis quæ ejusmodi producit aurum ; et quidem ob hoc deinceps erit
« illi nomen *Aurea vallis*, quod etiam in hodiernum diem perdurans,
« verum extitisse Ducissæ præsagium comprobat. Hinc etiam monu-
« mentum insigne, ad fontem istum, ex lapide quadrato, juxtà fores
« Ecclesiæ monasterii Auræ vallis, ostenditur exstructum, talem præfe-
« rens superscriptionem : *La Fontaine d'Orval.*

« Recepto itaque annulo, Mecthildis læta ad Monachorum oratorium
« festinavit, gratias Christo condignas et ejus divæ Matri peractura,
« efficit deindè, apud Arnulphum comitem, ut locus iste, cum ap-
« pendicibus et limitibus certis, in perpetuam possessionem, à novo,

« Monachis irrevocabiliter traderetur ; quod, anno salutis reparatæ « 1080, prout lucidus, ex archivis et registris monasterii Auræ vallis, « colliquescere potest.

« Ivit insuper ipsa Ducissa in monachis Aureæ vallis munifica, nam, « priùsquam indè recederet, ingentem eis pecuniæ summam donavit, « quâ Ecclesiam insignem ædificarent, necnon indè de cætero susten- « taretur subsidium non exiguum haberent. Commendans denique « sese famulorum dei devotis orationibus, indè Virdunum profecta, « loci Antistiti sanctimonialium Juvigniense obtulit monasterium, a « porrò cunctis quæ ad ejus spectabant curam ritè dispositis amicisqu « valere jussis, in Italiam rursùs abiit. »

CHAPITRE VI.

La Semois, ou le pourquoi d'un des grands faits historiques de la Papauté.

C'est à deux lieues d'ici que coule cette étroite et profonde rivière qui, dans ses flots, engloutit, il y a huit siècles, l'unique rejeton d'un des plus puissants Potentats. Alors de ses rives retentirent à la fois les cris déchirants d'une mère et les acclamations courtisanesques qui apprirent à *Godefroid de Bouillon*, dans son château fort, qu'il allait succéder à son jeune cousin. Car, après avoir pris sa source près d'Arlon, traversé Etalle et Chiny et développé ses courbes au-dessous d'Herbemont, après s'être promenée lentement dans les prairies, avoir plus lentement encore dormi sous de noires ardoisières, la *Semois* (1) resserre ses anneaux autour de ce triple rocher, aux anfructosités formidables, où, comme l'aire d'un aigle, se suspend la plus imposante des constructions. Là parvint le cri maternel ; il fit tressaillir Godefroy le Barbu (2) dans le fond de sa tombe, et, d'écho en écho, d'*Orchimont à la table*

(1) La Semois, *Sesmarus fluvius*, est citée dans la Charte de fondation du Prieuré de Cugnon, par le roi Sigebert II, en l'année 648 ; elle y est dénommée *Sesomires*, par allusion à l'admirable limpidité de ses eaux ; elle tombe dans la Meuse, au *rapide de Fad*, entre Dinant et Givet.

(2) Godefroy le Barbu, ou l'Ancien, fondateur de Bouillon, était petit-fils du comte *Ricuin ;* il était la tige des Comtes de Verdun, le bisaïeul de Godefroid le Bossu, mari de Mathilde, et le trisaïeul de Godefroid de Bouillon.

de Maugis (1), de *Château-Regnault aux manoirs féeriques des quatre fils Aimon* (2), la Meuse, en recevant les eaux de notre rivière, apprit, dans ce jour fatal, que Mathilde, privée à la fois d'un mari et d'un fils, n'allait plus avoir désormais, au sein de l'opulence et des grandeurs, que Dieu pour refuge et la vierge d'Orval pour consolatrice : *et noluit consolari quia non sunt.*

Le prêtre vénérable, qui écoutait silencieusement, ne put se contenir à ces mots : « O Providence ! s'écria-t-il, « toi que des insensés osent nier, quand ta sagesse et « ta puissance ne cessent d'éclater dans toutes les œu- « vres de la création ! comment méconnaître ici l'en- « chaînement admirable des faits à l'ordre de tes des- « seins? Un enfant de huit ans périt dans les eaux de « cette rivière; séparée du tronc par le tranchant de la « glace, sa tête a roulé aux pieds de sa mère épouvan- « tée! je la vois cette malheureuse princesse résolue « dès lors à fuir ces rives néfastes et à chercher, « dans de plus durables amours, le bonheur, seul réel, « au sein de Jésus-Christ; mais remarquez ceci : cet « enfant, qui vient de périr d'une mort si tragique, « c'est l'héritier d'immenses domaines; s'il avait vécu, « il eût été souverain de presque toute l'Ardenne, et sa « mère, appelée à régir ses États, n'eût point quitté nos « provinces; voyez les conséquences, le patrimoine de « saint Pierre n'eût point été fondé ! Ainsi, ô mon Dieu !

(1) Rocher des Ardennes. L'enchanteur *Maugis* habitait dans ses anfractuosités. Telle est encore la tradition du pays.

(2) La *Roche-Aimon*, manoir des preux de ce nom, restés célèbres dans les romans de chevalerie.

« pour accomplir les décrets de ta mystérieuse sagesse,
« il fallait que Mathilde devînt veuve à trente ans (1) ; il
« fallait qu'impressionnée par la mort de son fils, elle
« abandonnât notre Ardenne, que son second mariage en
« Italie ne fût pas plus heureux que le premier, et qu'a-
« lors, poussée invinciblement vers la ville éternelle,
« elle s'y dévouât tout entière à la cause de la papauté.
« Vous connaissez les résultats de ce dévouement : dans
« cette lutte, entre Grégoire VII et Urbain II, contre
« l'empereur Henry IV, pour la question des investi-
« tures, lutte qui partagea l'Allemagne et la péninsule
« en deux camps ennemis, les Gibelins et les Guelfes,
« et qui, se prolongeant entre leurs successeurs, ensan-
« glanta l'Italie pendant près de trois siècles, Mathilde
« fut l'âme des partisans du pouvoir temporel des Pon-
« tifes romains ; elle brava pour le défendre, l'exil, la
« proscription, la mise au ban de l'empire (2) ; et, après
« avoir servi cette cause de ses armes et de ses riches-
« ses, elle mourut le 24 juillet 1115, en faisant au saint-
« siége une donation solennelle de tous ses biens. Par
« sa mère *Béatrix* de Bar, elle avait d'immenses domai-
« nes en Lorraine ; elle en dota les églises et les monas-
« tères de notre pays (3). Par son père, le *marquis Bo-*

(1) Godefroid le Bossu fut tué à la bataille d'Anvers, en 1076.

(2) Tous les biens de Mathilde, de ce côté du Rhin, furent confisqués par l'empereur Henry III. — *Voir* la charte de confirmation des biens donnés à la Cathédrale de Verdun, en l'année 1086. Dom *Calmet*, tome III, preuves, col. 22.

(3) C'est elle qui a accru la dotation de l'église de Verdun et celles des abbayes de *Juvigny* et de *Saint-Pierremont*. Nous entrerons, ailleurs, dans des détails, aux articles spéciaux à ces localités. — *Voir* : 1° la bulle du

« *niface*, elle possédait la Toscane, Mantoue, Parme, « Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, Vérone, le du- « ché de Spolette et une partie de l'Ombrie, et ce fut ce « riche héritage qui assura désormais au représentant « de Dieu sur la terre l'indépendance politique néces- « saire, pour qu'il pût abriter le rocher du dogme contre « les vents de l'hérésie. J'ajouterai encore que ce fut « dans la succession de son cousin, fils de Mathilde, que « Godefroid de Bouillon trouva, plus tard, les moyens « pécuniaires de partir pour la Terre-Sainte, à la tête « des Croisés, et voilà les conséquences incalculables « de la mort d'un enfant !! »



Origine de Bouillon. Bullio, Bublio, Castrum Bullionum.

Bouillon n'était originairement qu'une vallée profonde, une sorte d'abîme, où des brigands, qui infestaient la forêt d'Ardenne, trouvaient une retraite assurée.

Godefroid le Barbu ne trouva d'autres moyens de mettre les voyageurs à l'abri de leurs piéges que de construire, dans ce lieu, un château fort où il mit forte garnison. Il y fonda un Prieuré pour des religieux de *Saint-Hubert*, afin que les passants trouvassent dans cet asile l'hospitalité et les secours dont ils auraient besoin. Ce château devint ensuite le chef-lieu d'un domaine. *Ide*, arrière petite-fille du

pape Urbain II, en faveur de *Juviguy*, en 1096, rapportée par D. *Calmet*, t. III, preuves, col. 40; 2° la charte de 1106, rapportée par le même auteur, col. 54, en faveur de *Saint-Pierremont*; 3° la donation de *Stenay* et de *Mouzay*, à l'église cathédrale de Verdun, en 1107, même volume, col. 59.

Dans notre histoire des *Marches*, nous avons restitué leur couleur véritable aux grandes figures historiques d'*Hildebrand* et de *Mathilde*, que le philosophisme a si étrangement défigurées. — *Voir* t. II, chap. 28.

fondateur, ayant épousé *Eustache II*, *comte de Boulogne,* porta dans cette maison la terre de Bouillon, dont le célèbre Godefroid, l'un de ses fils, prit le nom, et à laquelle il donna le titre de Duché. S'étant décidé, avec Baudoin son frère, à passer dans la Palestine, lors de la première Croisade, ces princes engagèrent la plus grande partie de leurs biens pour se procurer les fonds nécessaires à l'expédition. Godefroid vendit Bouillon à Otbert, évêque de Liége ; les successeurs de ce prélat en jouirent paisiblement jusqu'en 1482 ; mais *Guillaume de Lamarck*, surnommé le *sanglier des Ardennes,* après avoir tué Louis de Bourbon, évêque de Liége, s'empara des terres de l'évêché et força son successeur, *Jean de Horn*, à lui céder le château de Bouillon et ses annexes: Ce brigand, muni de ce titre, transmit ses droits à son frère, *Robert Ier de Lamark*, qui prit aussitôt le titre de duc de Bouillon. Le duché resta dans la maison de Lamarck jusqu'en 1591, où *Charlotte de Lamarck* l'apporta en dot à *Henry de la Tour-d'Auvergne,* et il était encore dans la maison de *Turenne* à la révolution.

(*Voir Ozeray*, histoire de Bouillon, *Peyran*, histoire de Sedan, et pour les détails et les preuves, nos *Chroniques* et nos *Marches* : le tout sera résumé dans l'*Histoire de Chiny*.)

CHAPITRE VII.

Les trois établissements d'Orval.

M. Lefort reprit la parole :

Vous connaissez l'origine de ce monastère et les causes de sa fondation. Avant de parcourir ce qui reste des vestiges des Bénédictins de Calabre, disons un mot rapide des religieux qui leur ont succédé (1). Ils avaient commencé par une modeste Église, et déjà quelques cellules s'élevaient à l'entour, quand un ordre de leur supérieur les rappela en Italie. Ce furent des chanoines réguliers qui les remplacèrent, en l'an 1110. Ceux-ci furent envoyés de Trèves, par l'archevêque Brunon, sur les sollicitations pressantes du comte Otton II de Chiny, qui avait hérité de la piété de son père Arnoux. L'histoire nous a conservé leurs noms : c'étaient *Rainier*, *Alard de Germinon* et *Herbert de Bouillon*, sous la conduite d'un Prévôt qui s'appelait *Fulbert*, tous d'une vertu renommée. Sous les auspices du pieux Comte les bâtiments furent achevés et la dédicace de l'église eut lieu le 30 septembre 1124. Henry, évêque de Verdun, délégué par Godefroid, archévêque de Trèves, présida à cette cérémonie, à laquelle assistèrent le Comte, son épouse, leurs fils et autres personnes de distinction.

(1) *Bertholet*, tome III, page 220 et suivantes.

Après la consécration, Otton céda « à Dieu et à la Sainte-
« Vierge, par la libre donation de sa femme, et du con-
« sentement de ses fils, sous le témoignage de l'Évê-
« que, celui des clercs, des moines et autres assistants,
« tout le terrain sur lequel l'église était bâtie, avec ses
« appartenances, sans même s'en réserver le droit *d'ad-*
« *vocatie,* et à condition que tout ce que les serviteurs
« de Dieu y possédaient actuellement et y posséderaient
« à l'avenir demeurerait affranchi de toutes charges et
« servitudes, ainsi que le premier fondateur Arnoux,
« son père, l'avait voulu et ordonné. »

Mais, presque partout, le relâchement ne tarda pas à s'introduire parmi les chanoines : Fulbert mourut; Albert, successeur d'Otton, découvrit des abus graves, et, pour y mettre fin, il s'adressa à son oncle Adalbéron de Chiny, évêque de Verdun, ami de saint Bernard; et le fondateur de Cîteaux détacha de la maison de *Trois-Fontaines* une huitaine de Bernardins qui, sous la conduite de *Constantin*, son disciple, arrivèrent à Orval le 9 mars 1131, et en prirent possession le même jour. Le nouvel abbé porta ses religieux à la plus parfaite observance de la discipline; saint Bernard visita ses fils, de temps à autre, et les anima de ferveur; le comte Albert et son épouse se plurent à augmenter la manse abbatiale par des libéralités nouvelles, et le pape Innocent II mit le sceau à cet établissement définitif par sa bulle de l'année 1141. Enfin le comte Louis IV de Chiny surpassa en générosité ses prédécesseurs, et la noblesse du pays ne cessa, pendant quatre siècles, d'enrichir l'abbaye.

L'établissement des Hermites, du VIe au XIe siècle; celui des Bénédictins de Calabre, de l'an 1070 à l'an

1110, celui des Chanoines réguliers jusqu'en 1131, et celui des Bernardins, depuis cette dernière époque jusqu'au sac de 1793, sont trois ordres de faits, qu'il importe de séparer soigneusement, dans l'histoire d'Orval et dans l'étude de ses ruines. Celles-ci sont muettes pour l'intelligence, autant que froides pour le cœur, si l'on confond ces trois périodes; mais elles deviennent éloquentes quand on les ausculte l'histoire à la main, et elles se reconstruisent, aussi attrayantes qu'instructives, quand on mesure leurs débris avec l'équerre de l'archéologue, et à l'aide des proportions, soit réelles, soit fantastiques, du beau.

Maintenant que vous êtes prévenus, entrons.



Fondation de l'Abbaye d'Orval par les Comtes de Chiny en 1124 (1).

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, anno ab Incarnatione « Domini millesimo centesimo vigesimo quarto, indictione tertiâ, pri- « die Kal. Octobris, dedicata est Ecclesia in honorem sanctæ et per- « petuæ Virginis, in Aureâ valle, à domino venerabili Episcopo Hen- « rico Virdunensi, jussu et petitu domini Archiepiscopi Trevirorum « Godefridi, primo anno suæ ordinationis, regnante Henrico hujus no- « minis quarto, anno secundo *reconciliationis inter regnum et sacerdo-* « *tium* : cujus dedicationi ecclesiæ interfuit *Otto*, *Comes de Chisney*, « cum suâ uxore *Adelaide* et filiis, domino scilicet *Frederico* Remensis « Ecclesiæ Præposito et *Alberto post patrem Comite*, et aliis quam « plurimis nobilibus et liberis hominibus.

« Qui Comes prædictus, in præsentiâ omnium qui aderant, terram « possessionis in quâ ipsa ecclesia constructa est, cum appenditiis in- « feriùs divisis, Deo et Sanctæ Mariæ liberâ manu, conjugis et filiorum

(1) *Bertholet*, t. III, preuves. Col. L. I.

« assensu, sub testimonio præsentis Domini Episcopi Henrici Virdu-
« nensis et omnium Clericorum, Monachorum, militum et serventium,
« sine retentione alicujus juris vel occasionis advocationis omnium eo-
« rum, quæ tunc possidebant vel possessuri erant fratres ibidem Deo
« servientes, concessit, et sui autoritate sigilli confirmavit, ita liberè et
« absolutè *quomodo Pater suus Arnulphus fecerat, jussu Mathildis*
« *Marcionissæ*, cujus erat fundamentum illius loci.

« Hæc sunt autem quæ tunc divisa sunt : totum *Alfait* usque ad
« viam de *Isers*, quæ vadit ad ortum aquæ *Villire*, et usque ad qua-
« tuor furnos, terram venatoris Arnulphi, et sicut via tendit de *Ge-*
« *mengis* ad aquam *Asun*, et à ripâ, suprà quam sita est ipsa Ecclesia,
« usque ad allodium de *Viler*, ubi tria flumina conveniunt; ista et alia
« quam plurima contulit *Otto Comes* prædictæ Ecclesiæ in dedicationis
« die ejus, ita liberè, sicut pater suus *Arnulphus Comes* pridem contu-
« lerat, jussu Marcionissæ Mathildis ; censum etiam fœminarum de
« *Casa-Petra* et censum de uno manso apud *Surinis ;* in ipso autem
« dedicationis die sub dote dedit ibidem liberalis Comes mansum unum,
« cujus pars una adjacet apud *Morsul* et alia apud *Chervis*, et cum hoc
« servum unum et ancillam, quorum nomina sunt : *Lambertus* et *Beva;*
« dedit etiam cum his et alios scilicet *Lambertum, Fabrum*, *Aynardum,*
« *Sciardum, Bodonem*, *Rodulsum* cum familiâ suâ, *Evvidem* cum fa-
« miliâ suâ, medietatem etiam molendini apud *Sanctam Mariam* con-
« cessit. Concessit etiam Deo et Sanctæ Mariæ idem *Comes Otto*, asti-
« pulantibus uxore et filiis, ut quisquis vellet converti de seculo ad lo-
« cum supradictum, liberam haberet facultatem quidquid possidebat
« ipsi dare loco, vel alius quis, sive liber, sive servus, aliquid ex suo
« dare voluerit, ratum confirmavit.

« Quidam etiam *vir clarissimus Cono* dedit partem allodii sui, à tri-
« bus videlicet fluminibus usque ad allodium de *Blennei*, et totum aquæ
« cursum *Villire* ad molendinum faciendum, secundùm prædictam di-
« visionem, sine respectu alicujus advocationis. Tradidit etiam deci-
« mam ejusdem allodii per manus prædicti Pontificis. In die etiam ipso
« dedicationis quædam mulier *Deda Defant* (1) quidquid hæreditatis ha-

(1) *Dite* ou *Judith* du *Faing*, mariée à *Jacques de Duras*, arrière-petit-fils de *Conon de Montaigu*, et arrière-neveu de *Godefroid de Bouillon*.

« bebat apud *Valansart* dedit, per manum Comitis; similiter et *Gisla* « de *Viler* dedit S. Mariæ duo jugera apud *Morei*. Huic concessioni om« nium supra scriptorum interfuere testes : Dominus Episcopus Virdu« nensis *Henricus*, consecrator ipsius loci, *Hugo*, *Rodulphus*, *Petrus*, « *Theodericus*, Clerici, *Bernardus*, Decanus; *Ludovicus de Chisnei*, « *Cono de Viler*, *Theodericus*, *Eichardus*, *Arnulphus*, *Roricus* et alii « quam plures liberi et nobiles.

(*Tiré des Archives d'Orval.*)

CHAPITRE VIII.

Les aumônes d'Orval.

Cette première cour est celle de l'établissement primitif. C'était, dans les derniers temps, la cour dite *des Communs*. On aurait pu l'appeler aussi celle *de l'Aumône*, car c'était là que les besoins des pauvres, d'une contrée tout entière, étaient largement et constamment soulagés.

Orval faisait, chaque jour, d'abondantes distributions de vivres, de bois et de médicaments. Ces distributions étaient de deux sortes : les unes quotidiennes, c'est-à-dire ordinaires; les autres mensuelles ou hebdomadaires, telles qu'elles étaient prescrites dans les *fondations*.

Au nombre de celles-ci se trouvaient, notamment, les distributions opérées les jours anniversaires de la mort du comte *Louis V* et de celle de sa mère, *Jeanne de Chiny,* épouse *d'Arnoux III, comte de Los*, aux termes du testament de 1299 (1). Ces jours-là, le P. Cellérier, ou à son défaut le Sommelier, distribuait, en miches de 2 à 3 livres chacune, la valeur d'une rente de 26 *muids* (2) d'avoine et de 4 muids de seigle (3), léguée aux pau-

(1) Cete charte, très-remarquable sous plusieurs rapports, est citée par *Bertholet*, t. V, page 233. Nous y reviendrons dans notre *histoire* de *Chiny*.

(2) Le muid de blé, mesure de Paris, était de 12 septiers, et le septier de 12 boisseaux. Total du muid, 144 boisseaux.

(3) A cette époque, on ne vivait dans nos contrées que de pain de seigle et

vres par le susdit Comte, ou bien celle d'un muid de pain, léguée par sa mère, ou toute autre quantité portée dans les actes de donation. Une autre distribution, de l'importance d'un muid de pain, se faisait aux approches de la Saint-Jean ; une autre, la veille de la Purification ; une autre, le lundi gras ; une autre, le Jeudi-Saint ; d'autres encore, de quinzaine en quinzaine ; et d'autres à la volonté de l'Abbé, dont la cassette particulière recevait annuellement 10,000 fr. pour ses menues aumônes seulement ; les distributions de bouillon et de viande étaient en proportion de celles de pain. Au surplus, ce n'était point à ces dons modiques que s'arrêtaient les largesses du monastère ; sous tous les autres rapports, elles étaient proportionnées à ses immenses richesses, dont je vous entretiendrai dans un instant : elles s'étendaient aux misères de l'âme, aux obscurités de l'intelligence, aux dépravations du cœur, encore plus qu'aux maux du corps ; et pour toutes ces infirmités humaines nos moines d'Orval, véritables économistes de l'époque, avaient trouvé dans la charité chrétienne, dans l'amour du travail et dans la moralisation des masses, des moyens curatifs plus efficaces que les phrases vides et sonores d'une soi-disant philanthropie. Les preuves ne me manqueront pas pour vous convaincre de cette vérité (1).

d'avoine ; l'épeautre était le seul froment qu'on y cultivât, et cela existe encore dans beaucoup de localités belges, entre Montmédy et Arlon.

(1) Nous avons sous les yeux le manuscrit de M. *Cyprien Merjay*, ancien avocat au Conseil suprême de la province de Luxembourg, qui, dans sa jeunesse, avait fait à Orval un long séjour, en 1782, et qui, parent de Dom *Memne Nagel*, Procureur de l'abbaye, et ami du célèbre peintre *Frère Abraham Gilson*, avait été initié à tous les détails du régime intérieur de la

maison. Cet auteur ne peut trouver d'expressions assez pompeuses pour peindre toutes les merveilles artistiques ou économiques de l'établissement. Voici, dans son langage incorrect, mais naïf et sincère, comment il s'exprime au sujet des distributions :

« Combien de bouches, les unes contractées par la faim, les autres ou-« vertes par la soif, se sont refermées contentes et saturées ! Combien de « fois j'ai vu les chaudières des brasseries vides en un instant, puis, l'ins-« tant d'après, bouillonner de nouveau, pour être encore épuisées immé-« diatement ! Combien de fois j'ai vu cette pharmacie, si vaste, si bien ap-« provisionnée, se vider de drogues pour soulager les maux de l'humanité ! « Combien de fois j'ai admiré l'activité des boulangers à chauffer ces fours « nombreux et vastes, pour fournir largement aux besoins des pauvres in-« nombrables qui accouraient, de tous côtés, à la porte la plus hospitalière « du pays ! Que de pauvres femmes, escortées d'enfants hâves, j'ai vu re-« tourner chargées de hottes remplies de provisions !

« A la vue d'une fourmilière, dans un bois, le voyageur s'arrête et il ad-« mire cet étonnant spectacle ; et moi aussi j'admirais les membres de cette « fourmilière humaine qui, par sauts et par bonds, retournaient dans leurs « cabanes rassasiés et contents. »

CHAPITRE IX.

L'hospitalité à Orval.

Comme dans presque tous les couvents de notre bonne et aumônière Belgique, l'hospitalité, depuis des siècles, s'exerçait à Orval, dans toute l'extension de ce mot. De quelle condition il fût, et sans même être tenu de dire son nom, toutétranger était reçu, bien accueilli et hébergé, pendant trois jours au moins. C'était dans les bâtiments, à gauche de cette première cour où nous sommes, c'est-à-dire dans le *vieux quartier,* que tout le nécessaire réclamé par ses besoins, ou le confortable relatif à sa position apparente, lui était accordé. Mais cette vertu des peuples antiques, si naturelle, si efficace, au temps de la Bible ou d'Homère, et qui ne consiste plus chez nous, prétendus adeptes de la civilisation, qu'en démonstrations plus ou moins bienveillantes, l'hospitalité avait à Orval un caractère de magnificence princière, remarquable surtout dans les circonstances d'apparat et pour les personnages de distinction.

Allez à Orval, allez visiter ses ruines; non pas vous, hommes légers et insoucieux, qui n'y voyez qu'un but de plaisir ou de simple curiosité, mais vous, hommes méditatifs, qui voulez savoir combien les joies du monde et ses magnificences sont fugitives! Allez et franchissez cette première porte, qui n'a rien de fastueux et qu'accompagne modestement, à gauche, une

porte plus petite pour les piétons. Donnez, si vous êtes chrétiens, donnez sur ce seuil désert, un soupir de regret à cette bonne et douce *Notre-Dame-d'Orval*, abattue par un boulet iconoclaste, et dont la niche vide pleure sa statue depuis cinquante-cinq ans; pénétrez sur l'emplacement de l'église primitive, *celle de Sainte-Marguerite*, par ce porche en plein cintre, veuf pareillement de la statuette qui décorait la façade gothique, seul débris subsistant de l'édifice sacré; foulez, mais avec respect, cette poussière qui, peut-être? fut, en 1383, le premier duc du Luxembourg : car le puissant *Wenceslas*, enterré dans son manteau de gloire et de lèpre, reposait primitivement sous cette couche de chalin (1); laissez à droite ce pan, encore debout, du mur de fond du *quartier dit des Dames*, mur que le feu a briqueté comme la paroi d'un four à chaux; avancez-vous, d'une vingtaine de pas encore, vers cette petite Tour gothique, celle des *vieilles Archives*, qui vous entr'ouvre ses flancs mi-octogones, au sein desquels tant de chartes curieuses, tant de chroniques, naïves et de manuscrits rares ont été engloutis dans un fatal bûcher; puis tournez quelque peu à gauche et, là, arrêtez-vous. Vous êtes en face du bâtiment dit *des Hôtes*, près du *quartier des Étrangers* : 30 mètres de long sur 12 de large. Le pan de cette façade gothique et celui du mur de derrière vous indiquent une élévation d'environ 25 mètres, en partant du sol jusqu'à ce tuyau de cheminée cylindrique,

(1) *Voir* la note à la suite du chapitre.
C'est une erreur que nous rectifions plus loin : *Wenceslas* avait été enterré dans le chœur de la vieille église des *Bénédictins*.

qui termine si pittoresquement le pignon à son sommet le plus aigu. Cette façade est percée de deux portes qui donnaient accès dans les *vieilles Cuisines;* puis de deux fenêtres doubles, à colonnettes et arabesques, lesquelles, de ce côté, éclairaient ce qui fut la *grand'Salle* ou salle *des banquets* (de l'établissement *bernardin*). On y voit aussi deux ouvertures carrées dans les combles; la façade de derrière, sur le grand potager, est semblable; chacun des murs latéraux est percé de six croisées au premier étage. Le style de cette construction gothique était très-simple et, cependant, vous voyez qu'il faisait bon effet. Avant de pénétrer plus avant dans le *quartier de Saint-Bernard*, entrons dans quelques détails communs aux deux derniers établissements, et ne perdons pas de vue que, malgré la somptuosité des derniers bâtiments, qui ne dataient que de la dernière moitié du XVIIIe siècle, c'est ici qu'a toujours été le véritable Orval, dans sa simplicité de mœurs primitive et dans toute l'austérité de sa règle; c'est ici qu'il faut rechercher l'Orval du désert, la Thébaïde ardennaise, que l'Orval du monde n'avait point encore corrompue!



En 1383, *Wenceslas* fut attaqué de la lèpre. Ce mal affreux lui couvrait le corps de la tête aux pieds : sentant sa fin prochaine, ce prince ordonna que sa chambre mortuaire fût ouverte à tout venant. Nobles et vassaux, pauvres et riches, accourent donc près de sa couche; car il avait été bon, autant que magnanime et valeureux, aussi était-il adoré de ses sujets. A la vue de cette multitude éplorée, le moribond fait enlever ses couvertures et lui montrant son corps à demi rongé : « Voyez, « dit-il, regardez bien cette infecte dépouille. C'est là ce corps d'une « extraction si noble, du sang des Empereurs et des Rois, ce corps qui

« fut si beau, si bien fait, si robuste et qui se découvre si livide, si « horrible à vos yeux! Dieu l'a ainsi voulu pour confondre ma su- « perbe; il a voulu m'humilier, aux regards de tous, pour vous ap- « prendre par cet exemple à renoncer à toute arrogance et à dépouiller « tout orgueil de l'esprit. » Puis il expira dans les sentiments les plus édifiants de pénitence et d'humilité (1). C'est par son ordre que son corps fut porté au monastère d'Orval : il y fut inhumé au milieu du chœur de la vieille église. Nous donnerons plus loin la description de son monument.

La *lèpre*, dans les temps antiques, était appelée poétiquement le *fils aîné de la mort*. Lisez Job et vous aurez l'horrible tableau de cette maladie. Tuméfaction de la face se terminant en mufle de lion, ou *leontiasis;* gonflement des extrémités aplaties en pied d'éléphant, *elephantiasis;* écaillement de la peau, ou *pellagre* des Lombards : tels étaient quelques nuances du mal dit de *Saint-Lazare* chez les premiers chrétiens. Partout le malheureux, qui était frappé de ce mal, devenait un objet de mépris et d'effroi. Il était condamné à la condition d'un mort; on le séquestrait; on chantait sur lui le service funèbre, et sa *borde* devenait son tombeau.

(1) Extrait du manuscrit du P. *Fulgence* (*Pierre-Joseph Richer*, capucin de Mouzon); *Lecuy* et *Delahaut*, Annales de Carignan, p. 91.

CHAPITRE X.

Les vieilles Cuisines.

Entrons d'abord dans ces nombreux locaux du rez-de-chaussée : la plupart des murs de séparation intérieure ont disparu ; mais, à ces âtres en briquetage, à ces foyers noircis, à ces longs tuyaux enfumés, serpentant encore sur les gros murs de la carcasse que les flammes ont rougie et calcinée, vous reconnaissez les vestiges du *temple de Comus*. Comme partout et dans tous les âges, plus solide, sur ses piliers culinaires, que la *Diane des Ardennes, au mont Saint-Walfroid,* ce dieu païen avait ici, pour les nobles hôtes de l'abbaye, d'habiles ministres et de nombreux fourneaux. Remarquez bien ces cheminées aux flancs vastes, ces âtres propres à soutenir des broches gigantesques ; admirez, à droite, cette suite de frais réservoirs, dont le liquide, encore aujourd'hui, incessamment se renouvelle, et qui offraient au marmiton empressé la possibilité de prendre, d'une main, la truite dans l'eau vive, de l'écailler sur place, pour, de l'autre main, la jeter toute vivante dans le poêlon.

C'est ici (dans les grandes réceptions princières), que le *P. Étienne,* maître-d'hôtel de la maison, régnait en souverain, comme ordonnateur et comme directeur, sur une troupe choisie de subalternes intelligents. Là, à son commandement, les gros nougats, les babas, les

croquantes, les méringues, les échaudés, ou autres mets délicats de l'époque, sortaient dorés et parfumés du petit four, ou de la casserole du pâtissier: le feuilletage y allongeait sa pâte, pénétrée par l'air, en fils légèrement beurrés; les pâtés froids ou chauds, tourtes de volaille ou de poisson, y avaient une succulence qui ne cédait la prime qu'à celle des rôtis. La veille des bonnes fêtes, un pain béni, en brioche et à dimensions homériques, était pétri en ce lieu par Frère *Chrysostome*, le chef des boulangers; et vous voyez encore les bouches de quelques-uns de ces fours, d'où sortaient les merveilles de ce vieil art, que chaque dame châtelaine, *manu propria*, pratiquait au moyen âge et que *Louis le Débonnaire* ne dédaignait pas d'encourager dans sa charte de l'an 802. Mais aussi quel vaste champ avait le chef émérite des officiers de bouche de cette opulente maison! L'air, la terre, l'eau, à l'envi et sans relâche et à dix lieues à la ronde, fournissaient la matière alibile, que la dextérité de sa main, la justesse de son coup d'œil, l'esquise délicatesse de son goût et la sagacité de son intelligence transformaient en aliments savoureux; tout se trouvait à la portée de son bras; tout était à la pointe de sa broche : un bétail magnifique, d'abord, qu'il pouvait choisir dans les étables de ces cent et quelques fermes (1) qui, dans un rayon de deux à trois

(1) Telles que, notamment, à *Avioth*, *Breux*, *Blanc-Champagne*, *Buxy*, *Blagny*, *Conques*, *Chevroy*, *Cherves*, *Chauvency-Saint-Hubert*, *Fromy*, *Fagny*, *Gérouville*, *Herbeuval*, *Le Hayon*, *Le Hattoy*, *Limes*, *Margny*, *Mogues*, *Margut*, *Montmédy*, *Prouvy*, *Puilly*, *Sachy*, *Thonne-le-Pré*, *Thonne-le-Thil*, *Thonnelle*, *Villers*, *Way*, *Verneuil-le-Petit*, *Vigneulle* et autres plus éloignées.

lieues, approvisionnaient la *basse-cour* de l'abbaye; ensuite des moutons innombrables, qui paissaient le serpolet et le thym, sur tous les coteaux des alentours; puis des porcs, à milliers, foissonnant dans les forêts usagères du comté de Chiny; deux à trois mille arpents de bois (1) qui amenaient leur gibier jusqu'aux portes du monastère; sept étangs superposés, au-dessus et au-dessous des murs d'enceinte, et qui peuplaient ses réservoirs de carpes et de brochets. La Semois, la Chiere, leurs affluents et nombre d'autres rivières, qui étaient leurs vassales pour la pêche (2)... Quelle était en Europe, je vous le demande, la maison royale qui pouvait disposer d'*un semblable marché?*

Enfin, avant de pénétrer dans la *salle des Hôtes*, descendons sous les cuisines et dans les flancs de la terrasse à gauche; pénétrons dans ces petits caveaux, autrefois si soigneusement, si hermétiquement fermés, dans ces caveaux si complétement garnis de vins fins; vins secs, vins sucrés, vins mousseux, vins de toutes les séves, de tous les âges et de tous les bons crûs; tous étaient là dans ces petites caves du *vieux quartier*; et c'est là que les hordes incendiaires s'en sont gorgées, pendant plusieurs jours, avant de porter la torche dans tous les coins habités et d'abattre la magnifique église de Saint-Bernard à coups de canon (3).

(1) A *Blanc-Champagne*, à *Boémont*, à *Bure*, à *Buxy*, à *Cherves*, à *Conques*, aux *Convers*, à *Mandres*, à *Saint-Léger*, à *Villancy*, à *Villers*, à *Xivry*, etc.

(2) Sur les territoires de *Bayonville*, *Bièvre*, *Boémont*, *Buré*, *Conques*, *Gérouville*, *Le Hattoy*, *Limes*, *La Soye*, *Puilly*, *Viller-devant-Orval*, etc.

(3) *Voir* le *Moniteur universel* du 5 août 1793.

CHAPITRE XI.

La grand'Salle ou un repas d'Archiduchesse à Orval.

Entrons enfin dans cette célèbre *Grand'salle* (c'est toujours, ne vous y trompez pas, celle de *l'établissement bernardin*). Reconstruisons-la, d'après le souvenir des anciens; décorons-la, à l'aide des traditions de nos pères, et supposez que nous assistons au dernier banquet que les moines d'Orval, en 1787, ont donné à l'archiduchesse *Marie-Christine,* sœur de l'empereur *Léopold II,* gouvernante des Pays-Bas, et à son époux le prince *Albert de Saxe-Teschen,* lors de la visite que ces Archiducs firent dans le Luxembourg, deux ans avant la première révolte des possessions autrichiennes qu'ils administraient (1).

Nous sommes dans une vaste pièce, voûtée en ogive et soutenue par des piliers gothiques à large base; le pavé, formé de carreaux de pierre blanche et noire, est couvert de nattes; les murailles, en briques nues et peintes, sont ornées de quelques lourdes statues de saints en pierre (c'était dans le nouveau quartier que se trouvaient les chefs-d'œuvre de statuaire et de peinture dont nous parlerons plus loin); sur chacun des petits côtés est une vaste et haute cheminée, dont l'emplacement vous apparaît encore ainsi que le tuyau; elle est fermée

(1) *Moniteur* du 27 novembre 1789.

par un grand manteau de pierre, à plusieurs faces, chargé de bas-reliefs; le foyer est si grand, qu'un arbre entier peut y brûler; les chenets gigantesques sont en er doré, à têtes, pieds et ailes de griffon; les pinces et le tire-feu sont lourds et épais, mais bien qu'antiques ils sont ouvrés remarquablement. Cependant toute la distance de l'enfance de l'art à sa perfection existait entre cette garniture et celle qui fut offerte à la Princesse, dans cette même visite; ouvrage qui absorba six mois de travail et qui était une des merveilles du ciseau de *Frère Amand* (1).

Les croisées sont à petits vitraux, chargés de peintures, encadrés dans des treillis de fer doré. On entre dans la salle par un portail en pierre pratiqué dans la galerie latérale; il est orné d'un fronton gothique où l'on voit deux anges soutenir les *Armes de Chiny*.

Au milieu de la salle est une grande table oblongue, entourée d'une petite estrade, et, sur cette estrade, sont des bancs de bois, à panneaux pleins, surchargés de moulures entremêlées de rondes-bosses et de rosettes dorées. Autour de la table, des dressoirs à gradins, couverts de tapisseries, sont chargés de pièces d'argenterie: plats, aiguières, hanaps, sauciers, bassins, tasses, etc. Cependant, jamais je n'ai entendu dire que le trésor d'Orval fût très-riche: les matières précieuses n'y abondaient pas, comme ailleurs, même quant aux vases

(1) M. *Vincent* de Montmédy, qui, de 1784 à 1787, a fait son apprentissage à Orval, nous a donné la description de ce chef-d'œuvre, que l'on conservait sous glaces, dans le palais de la princesse, et à la confection duquel il avait coopéré.

sacrés. Sous ce rapport la différence était grande relativement à celui d'autres abbayes de Belgique, beaucoup moins riches qne notre monastère et dont cependant l'opulence en métaux précieux vous frapperait d'étonnement (1).

Au haut bout de la table, sur une sorte de trône, surmonté d'un dais en velours, siége l'Archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas; à sa droite est un des suffragants de l'archevêque de Trèves, monseigneur d'*Urbain, évêque d'Ascalon;* à la gauche de la princesse voici le duc *Albert,* son auguste époux; viennent ensuite, d'un côté, l'abbé de *Saint-Hubert, Nicolas Spirlet,* et de l'autre, *Dom Barthélemy Lucas,* faisant les honneurs de sa maison; puis le *Comte de Wiltz,* comme descendant de la famille de Chiny, par *Clémence de Granson,* fille de notre premier comte; puis le *Baron de Raville,* maréchal héréditaire du Grand-Duché; le *Maréchal de Bender,* gouverneur de Luxembourg; le *Comte de Mercy-Argenteau* et une foule d'autres seigneurs des plus nobles de la province: puis de hauts fonctionnaires des Ordres ecclésiastique, judiciaire et civil, parmi lesquels *Nicolas Conscience,* prieur de Mouzon, et quelques dignitaires de l'abbaye.

(1) L'inventaire du mobilier de l'abbaye de *Saint-Trond,* par exemple, qui fut fait, après le partage de la Lorraine, en 870, constate que le trésor contenait notamment:

22 chasses, dont 21 couvertes de lames d'argent et une revêtue de lames d'or enrichies de pierreries; 10 croix en argent; 19 calices de même métal; 1 calice d'or massif; 26 patènes; 5 petits autels; 7 chandeliers; 2 navicules; 17 plats; 4 burettes; 5 lampes; 2 couronnes; 2 crosses ou bâtons pastoraux, le tout en argent; 4 bannières; 33 chapes; 12 chasubles, des étoffes les plus précieuses, etc.

(Histoire de Metz, par les *Bénédictins de Saint-Vennes.* T. I, p. 625.)

C'était vraiment un tableau imposant que celui de cette assemblée, où tout ce que la naissance, la valeur, le talent, la fortune et les emplois offraient de plus distingué en Ardenne, se trouvait réuni autour de la fille de *Marie-Thérèse* qui, elle-même, représentait, unies en sa personne, les deux races d'*Autriche* (*Hapsbourg* et *Lorraine*); dernier anneau, alors, d'une chaîne de mille ans de durée, dont *Éthicon*, duc de Souabe et d'Alsace, avait formé le premier chaînon.

— Ah! c'est que, dans ce temps-là, poursuivit avec chaleur le digne magistrat belge, c'est que dans ce temps-là, même à part le démembrement de 1656 (1), c'était encore une bien riche province, c'était un bien beau fleuron de la couronne impériale que ce bon vieux Luxembourg, *berceau de l'établissement féodal*, avec ses deux *Marquisats* (2), ses neuf *Comtés* (3), ses sept *Baronies* (4), ses deux cents et quelques *Seigneuries* fieffées ou arrière-fieffées !

C'était un spectacle presque aussi imposant que la tenue de ses *États*, quand se trouvaient réunis dans le palais de sa capitale :

1° *Ses Pairs ecclésiastiques* : les abbés de *Saint-Maximin*, d'*Epternach*, de *Munster* et d'*Orval*; suivis d'abord des abbés, non titrés, de *Saint-Hubert*, de *Stavelot*, de *Prüm*, d'*Houffalise*; ensuite des Voués des abbayes de

(1) Par l'effet des conquêtes de Louis XIV et de la paix des Pyrénées.

(2) Marquisats : 1° d'*Arlon*; 2° du *Pont-d'Oie*.

(3) Comtés : 1° *Chiny*; 2° *Laroche*; 3° *Montaigu*; 4° *Manderscheid*; 5° *Rochefort*; 6° *Rousy*; 7° *Salm*; 8° *Vianden*; 9° *Wiltz*.

(4) Baronies : 1° *Houffalise*; 2° *Jamoigne*; 3° *Brandenbourg*; 4° *Meyssembourg*; 5° *Bommal*; 6° *Soleuvre*; 7° *Ansenbourg*.

femmes : *Bonnevoye*, *Differdange*, *Claire-Fontaine*, *Hoffin*, *Juvigny*, *Marienthal*; puis enfin les titulaires de dix prieurés, de deux chapitres de collégiale, de ceux de deux personnats et enfin les représentants de trente communautés religieuses et de treize doyennés.

2° *Sa haute noblesse*, précédée des *Pairs-laïcs*, fieffés ou non-fieffés, tels, par exemple, dans le comté de Chiny, que les seigneurs de *Messaincourt*, *Aufflance*, *Lombut*, *Malandry*, *Pourru-aux-bois*, *Tassigny* et *Villy*, dont les antiques maisons fortes avaient été baptisées *filles* ou *petites filles d'Ivoix*.

3° *Les membres de son Conseil suprême* : un Gouverneur, un Président, deux Conseillers d'épée, huit Conseillers de robe, non compris les surnuméraires, un Procureur-général et un greffier; ensuite les titulaires en chef des quinze *Bailliages* ou *Prévôtés* (1), enfin les *Bourgmeistres* de ses principales villes (2), réduites au nombre de dix-neuf, après que le traité des Pyrénées en eut détaché, au profit de la France, *Thionville*, *Montmédy*, *Marville*, *Yvoix* et *Dampvillers*.

(1) Prévôtés : 1° *Arlon*; 2° *Bastogne*; 3° *Biedbourg*; 4° *Chiny*; 5° *Diekrich*; 6° *Durbuy*; 7° *Epternach*; 8° *Grevenmacheren*; 9° *Houffalise*; 10° *Laroche*; 11° *Luxembourg*; 12° *Marche*; 13° *Saint-Mard*; 14° *Orchimont*; 15° *Virton*.

(2) Villes : 1° *Arlon*; 2° *Bastogne*; 3° *Biedbourg*; 4° *Chiny*; 5° *Diekrich*; 6° *Durbuy*; 7° *Epternach*; 8° *Grevenmacheren*; 9° *Houffalise*; 10° *La Roche*; 11° *Luxembourg*; 12° *Marche*; 13° *Neufchâteau*; 14° *Remich*; 15° *Salm*; 16° *Saint-Vith*; 17° *Schleyden*; 18° *Vianden*; 19° *Virton*.

CHAPITRE XII.

Le Pied-terrier d'Orval.

Au reste, plus que toute autre de l'Europe, peut-être, l'abbaye d'Orval avait les moyens de frayer, non pas seulement à des réceptions princières, exceptionnelles et très-rares, mais à cette hospitalité, plus vraie et plus humanitaire, de tous les jours, de tous les moments, envers les petits et les pauvres, qui y ont plus de titres que les riches et les grands. Ce soir, à notre retour chez moi, je placerai sous vos yeux *un in-folio* de sept cents et quelques pages, intitulé : *Livre des pied-terriers de la maison d'Orval* (1), *composé par ordonnance de monseigneur Dom Albert de Meuldres, très révérend abbé et seigneur d'Orval, l'an* 1745, avec cette épigraphe : « *Qui terre a,* « *guerre a ; qui n'a, pis a.* »

Au verso de ce titre est un aphorisme qui, sans doute était peu goûté des Procureurs et notaires de l'abbaye :

« Ignorantia notariarum, et multo magis malicia, « messis est advocatorum ; clausulas ambiguas et pro- « blematicè disputabiles instrumentis inserendo, nota- « rii ponunt ova quæ, multis partium sumptibus, fre- « quenter omnium jacturâ, excubantur ab advocatis et « procuratoribus. »

(1) Ce livre précieux est effectivement en la possession de M. *Lefort*, juge de paix à Villers-devant-Orval, qui le tient de son beau-père, M. *Alexandre*, juge civil de l'abbaye.

Dans cet immense inventaire, dressé en exécution des édits impériaux de *Charles-Quint* (19 octobre 1520), de *Charles VI* (9 juillet 1738), et de *Marie-Thérèse* (15 septembre 1753), se déroulent longuement la liste et le sommaire des propriétés foncières, de toutes sortes, *possédées, occupées* ou *défructuées* par nos religieux : terres, prairies, pâturages, bruyères, étangs, moulins, brasseries, maisons, bâtiments, dîmes, cens, péages, rentes en argent, en grains, ou autres denrées; avec expression des lieux de situation, des abouts et joignants, des quantités et importances; avec enfin désignation des fermiers, receveurs ou débiteurs, etc.

Dans ce vaste tableau des richesses acquises, de siècle en siècle, par la manse d'Orval, chaque chapitre est clos par deux signatures, celle de *Frère Bernard Tinting*, archiviste, (1), et celle de *Henry Burgmeister*, garde des archives de cette époque, et de plus le Commissaire de la Chambre du Conseil et des Comptes du Barrois a visé, coté, signé et paraphé, en octobre 1787, chacun des articles qui ressortissait alors de cette haute juridiction.

C'est conséquemment le répertoire le plus complet et le plus authentique de la situation foncière d'Orval, quelques années avant la destruction de cet établissement. On peut, sans exagérer, dire qu'il comprend un capital foncier de plus d'un milliard, puisque le revenu annuel du tout était alors estimé à plus de douze cent mille francs. L'accroissement de cette main-morte avait

(1) Ce religieux était très-versé dans les antiquités de son monastère. C'est lui qui a fourni au P. *Bertholet* les matériaux de sa dissertation historique sur l'épitaphe de *Marguerite de Lorraine*, Comtesse de Los et de Chiny.

été si rapide qu'en 1652, le Procureur-Général du Grand-Duché se voyait déjà dans l'obligation de se pourvoir contre les acquisitions d'immeubles qu'avait faites le couvent d'Orval, sans l'autorisation du Gouvernement (1).

Les territoires (villes, villages, hameaux, censes ou fermes), tributaires de ce revenu étaient au nombre de plus de *trois cents,* savoir :

1° Dans la Prévôté de Chiny et dans les seigneuries de Jamoigne, de Limes, d'Herbemont, de Neuf-Château, de Villémont, de Vance, de Villers devant Orval :

Chiny, Concques, Frénois-les-Jamoigne, Le Hayon (de Floranville), *Izel, Moyen, Murlanvaux, Martuė, Neuf-fourneau, Lins, Rossignol, Jamoigne, Lahayeule, Faing, Les Bulles, Prouvy, Rond-Poncel, Termes et Frénois, Valensart, Limes, La Soye, Herbemont, Marlières, Tintigny, Vance, Villers devant Vance, Villers devant Orval.*

2° Dans la Prévôté d'Ivoix-Carignan :

Aufflance, Blagny, Buxi, Blanc-Champagne, Carignan, Cherves, Chévrois, Fromy, Giversy, Le Hattoy, Le Hattoy-de-Nordinchamp, Herbeuval, Laferté, Linay, Malandry, Margny, Margut, Mandrezy, Mogue, Malvoisine-la-grande, Ornes, Presles, Puilly, Sailly, Sachy, Tremblois, Way et *Willy.*

3° Dans la Prévôté de Chauvency :

Chauvency-Saint-Hubert, Lamouilly, et *Olizy.*

4° Dans la Prévôté de Stenay :

(1) Voir, aux *Archives d'Arlon*, le dossier n° 3906.

Cesse, *Prouilly* et *Lavignette*, près *Pouilly* (1).

5° Dans la Prévôté de Mouzon :

Bièvre en Ardenne et *Vaux*.

6° Dans la Prévôté de Montmédy :

Avioth, *Bièvre et Ginvry*, *Breux*, *Fagny*, *Frénois*, *Gérouville*, *Montmédy*, *Toncurt*, *Thonne la Lon*, *Thonne le Thil*, *Thonne le Pré*, *Thonnelle*, *Verneuil Petit*, *Vigneuls*.

7° Dans la Prévôté de Marville :

Saint-Laurent et *Vezin*.

8° Dans la Prévôté de Merles :

Boëmont et *Witarville*.

9° Dans la Prévôté de Mangienne :

Sur le Py et *Bréhéville*.

10° Dans la Prévôté de Dun :

Vilosnes.

11° Dans la Prévôté d'Arrancy :

Higny et *Rouvrois*.

12° Dans la Prévôté de Conflans-en-Jarnisy :

Doncourt et *La Caure*.

13° Dans la Prévôté de Longuyon :

Longuyon, *Noërs*, et *Xivry le Petit*.

14° Dans la Prévôté de Briey :

Moncel et *La Malmaison*.

15° Dans la Prévôté de Longwy :

Beaumont, *Buré*, *Vermon*, *Flabeuville*, *Frénois la Montagne*, *Geminel*, *Godebrange*, *Grand-Failly*, les *Converts*, *Moncel* et *Magé*, *Saint-Pancré*, *Tellancourt*, *Villancy*,

(1) Ce domaine provenait d'une donation faite, en 1082, par l'évêque de *Laon*. Quel rapport y avait-il donc entre *Élinand* et la famille de *Pouilly* ? Nous le découvrirons peut-être pour l'histoire de Chiny.

Villette, *Ville et Houdlemont*, les deux villes *Giversy* et *Chamouilly*.

16° Dans le pays Messin :

Ars sur Moselle et *Bayonville*.

17° Dans la Prévôté de Virton :

Alondrelle, *Bazeilles*, *Génevaux*, *Grandcourt*, *Icourt*, *Le Chesne*, *Meix*, *Othe*, *Poncel*, *Saint-Mard*, *Torgny*, *Viller le Rond*, *Virton*, *Villancourt*.

18° Dans la Prévôté d'Arlon :

Bleid, *Ebly*, *Lottert*, *Mussy*, *Saint-Léger*.

19° Dans la Prévôté de Luxembourg :

Luxembourg, pour leur maison de refuge.

20° Dans le pays de Liége :

Liége, *Huy*, *Otteppe*.

21° En Brabant :

Abolens, *Lens les Béguines*.

22° Dans le Comté de Namur :

Ahens, *Nauffrange* et *Soliers*, *Borlée*, *Chaponseraing*, *Erev-à-Marchin*, *Foncourt-les-Fumals*, *Hanness*, *Lamalle*, *Lathin*, *Limon*, *Liz-à-Marchin*, *Marchin*, *Micret*, *Ohan*, *Otteppe*, *Ottmals*, *Paix-Dieu*, *Remiguette*, *Scel en Hasbaye*, *Terwagne*, *Thiange*, *Tourinne*, *Val Notre-Dame*, *Villers le Bouillet*, *Vissoul*, *Waleff*, *Wance*, *Waremm*, *Cyplet*, *Cos-Waremm*, *Darion*, *Failon*, *Fize*, *Verlain*, *Fexhe* et *Flins*, *Othée*, *Ohen-Ermall*.

Comme à *Huy*, comme à *Saint-Walfroid*, comme à *Montmédy*, comme à *Ebly*, comme aux *Deux Villes*, etc., l'abbé d'Orval était *Curé primitif* à *Jamoignes*, sur la *Semois*. Sous son bâton pastoral, dans ce *Vicariat perpétuel*, se trouvaient courbées les âmes des lieux dits : les *Bulles*, *Charmois*, du *Faing* et sa forge, *Fresnois*, *Izel*, *Limes*, la

Hayeulte, *Mabru*, *Moyen*, *Mesnil*, *Pins*, *Rondponcelle*, *Termes*, *Valensart* et *Gérouville*, classés sous trois mayeries : *Jamoignes*, les *Bulles*, *Termes et Fresnois*; et, comme le ban de Jamoigne confinait, à l'est, à celui d'*Estalle*, et au sud, par les *hautes fores*, aux bassins des *Wyrs* et des *Thones*, le Supérieur des *Orvaux* était ainsi chef spirituel de toute la contrée de Chiny.

Au temporel, cependant, sa puissance était souvent mise en échec par son redoutable voisin; car c'étaient de rudes Sires que ces hauts barons de *Jamoignes*, qui criaient : *Phaël*, *Phaël*, *tue*, *tue*, devise inscrite sur leur bannière, armoriée de *gueules*, *au sautoir d'or!* Allez dans leur vieux manoir; vous lirez encore, sur un des linteaux du portail, ces paroles de meurtre : *ki verria jel tuera* : montez à cette charmante petite église romane, qui, hissée sur le coteau, semble avoir quitté son village, tout exprès, pour aller voir passer la rivière, non loin du *Pinaculum* romain, et lui envoyer, chaque jour, le salut matinal, avec le tintement de l'*Angelus*; alors vous me direz l'impression que vous rapporterez de la tombe et du mausolée du terrible *Gilles du Faing* (1623) (1)! voilà, sans aucun doute, voilà un des lutteurs contre les prétentions des moines à la *Suzeraineté haute-justicière* de toute la contrée.

Mais aussi qu'il dut leur en coûter cher à ces vieux pécheurs pour être sépulturés dans le parvis sacré! car que de fois n'avaient-ils pas eu maille à partir avec le couvent! On peut en juger par ce qui se passa,

(1) Il était Prévôt de Chiny en 1623.

vers 1730, alors que la *famille d'Huart* vit cette baronnie échapper à sa domination. Ce fut un fait de chasse, cependant, qui de son casque fit tomber ce beau fleuron. La vindication des moines n'oublia jamais qu'un lièvre tué, à l'extrême limite des chasses de l'irascible baronne (la demoiselle d'*Huart* (1), sœur du propriétaire), leur avait coûté 30,000 fr. après six ans de procès.

(1) La maison des derniers barons d'*Huart* a encore de nombreux représentants à *Metz*, à *Bertrange*, à *Mondorff*, à *Grumelscheid*, à *Bétange*, à *Boulay*, à *Tintigny*, à *Villémont*, à *Othaine*, à *Longwy-Bas*, aux forges de la *Sauvage*, etc.

Une légende très-gracieuse se place à l'origine des premiers barons d'*Huart*: c'est celle de la *Chèvre d'or* de *Grimbiémont* (*V.* cahier 1e des *Publications de la Société de Luxembourg*, p. 121).

Le dernier des seigneurs de Grimbieville était un rude sire auquel la chèvre ne donnait plus d'écus, mais qui en tirait le plus possible de ses vassaux. Ceux-ci se vengèrent en incendiant son manoir, et le blason des Huart semble consacrer cet événement. Il porte : *d'argent, à un houx de sinople, fruité de gueules, issant d'un brasier ardent*, avec la devise :

Mon cœur, comme mon houx arde.

CHAPITRE XIII.

Régime intérieur de l'Abbaye.

« O! vita innocens
« Amica semper numini!
« Te solitudo et à malis secreto superis
« Cœlestium jungit choris. »

Ex Justo Lipsio.

Cependant, malgré leurs immenses richesses et la somptuosité de leurs nouveaux bâtiments, les moines d'Orval s'inspiraient toujours de la pensée de leurs fondateurs : près des lambris dorés du palais de leurs dignitaires, sous les arceaux grandioses de leurs nouveaux cloîtres, sur les dalles de marbre de leur nouvelle église, leurs habitudes étaient restées aussi humbles que sous le chaume des premières cabanes; l'austérité de leur vie y était aussi rigoureuse, l'observance de la règle aussi étroite et leurs exercices aussi fervents que nombreux.

C'était encore à Orval que s'accomplissaient d'éclatantes conversions : on y retrouvait, souvent, sous la bure d'un simple frère, maint et maint grand seigneur (1) qui, convaincu du néant des grandeurs humaines, avait fui dans la solitude et cherchait, dans les œuvres de pénitence, le royaume de Dieu et les espérances, seules solides, de l'autre vie. A Orval se régé-

(1) Tel que M. de *Pont-Château*, frère des duchesses d'Épernon et de Harcourt, qui s'y fit ermite à la *Chapelle de Montaigu*, en 1719.

néraient encore les autres monastères de Belgique, d'Allemagne, de Lorraine, que la fréquence et la continuité des guerres des trois ou quatre derniers siècles avaient entraînés dans le relâchement; et c'était d'Orval, enfin, qu'à l'appel du grand duc *Léopold* de Lorraine était partie, en 1710, la petite colonie de religieux, qui, sous la conduite du R. P. *Anselme Bavais*, rétablit l'*abbaye de Beaupré*, près Lunéville, dont le frère de ce prince était abbé, et qui y fit refleurir la régularité.

Entrant alors dans les détails, le digne magistrat poursuivit :

La vie d'un religieux d'Orval roulait dans ce cercle perpétuel de travail et de prière : le jour, au chœur, dans le *Lectroit* (1), dans les jardins, dans les champs, dans les bois, ou dans les ateliers intérieurs : la nuit, il la passait dans sa cellule ou dans les dortoirs (2).

Ainsi la cloche l'appelait successivement :

1° *A l'église*, savoir : pour les *matines* à deux heures du matin; pour *laudes* à cinq heures et demie; pour *primes* à six heures; pour la *première messe* à six heures et demie; pour *tierces* à huit heures trois quarts; pour la *grand'messe* à neuf heures; pour *sextes* à dix heures trois quarts; pour *nones* à une heure et demie après midi; pour *vêpres* à quatre heures; pour *complies*, suivies des prières du soir et de l'examen de conscience,

(1) On nommait ainsi une salle longue, près du cloître, à deux rangées de bancs, dont la partie antérieure faisait table et pupitre, et dont la partie postérieure était en siéges.

(2) Dans les derniers temps, chaque religieux avait une chambre de réception et un cabinet y attenant.

de six heures et demi à huit heures. Tous ces offices étaient chantés.

2° *Au Lectroit*, pendant les intervalles de la plupart des exercices précédents : là, les religieux méditaient la Bible, lisaient les Saints Pères, ou étudiaient des ouvrages de théologie et de piété.

3° *Aux ateliers de travail*, de sept heures du matin à huit heures un quart, et de deux heures après midi à trois heures et demie. Avant de s'y rendre les moines entraient au *vestiaire*, grande salle carrée au bout du cloître ; ils y quittaient leur *grande Coule blanche*, l'attachaient aux porte-manteaux, et se rendaient, la plupart et le plus ordinairement, dans les bois attenant à la première enceinte : là se trouvaient organisés leurs travaux ; ils revenaient ensuite se laver *au grand bassin* ; puis ils reprenaient au vestiaire leur habit de chœur. Quelquefois aussi, ils allaient, par détachements, travailler dans la campagne, et s'y livraient à tous les travaux des champs; alors, comme de simples mercenaires, ils y prenaient leurs repas.

4° *Au Réfectoire*, de onze heures du matin à onze heures et demie, et de cinq heures du soir à cinq heures et demie. Chaque repas était accompagné d'une lecture ; il était suivi des *grâces* et des *recommandises* pour les bienfaiteurs; à midi, chacun tombait à genoux et récitait l'*Angelus* ; puis il était libre de donner une heure, soit à la promenade, soit à la sieste, soit à tout autre délassement.

On vivait au surplus à Orval comme à la Trappe, dans un silence perpétuel et avec la même frugalité : la nourriture consistait en légumes cuits à l'eau et sans

graisse, sauf deux exceptions par semaine, où la pitance était meilleure, une fois d'œufs et une fois de poisson. En carême, un seul repas, aux approches de la nuit (1).

En 1571, sous l'abbatiat de D. *Robin de Stenay*, de graves désordres s'étaient manifestés dans la maison; l'hérésie de Calvin, dès 1560, avait envahi la principauté de Sedan et le duché de Bouillon; la guerre civile s'alluma dans toute la France et dans la Lorraine; les calvinistes pillaient et brûlaient les couvents. Chassés de leur retraite, les Chartreux du *Mont-Dieu*, en 1567, n'avaient trouvé de refuge qu'à Mézières; toutes les autres abbayes devenaient désertes : invariablement attaché au catholicisme, le Luxembourg résistait, presque seul, à la contagion des doctrines nouvelles; mais de nombreuses bandes de religionnaires y pénétrèrent, le fer et la torche en main. Orval avait subi leurs ravages, et ses religieux, pourchassés et restés sans direction, étaient tombés dans le relâchement; quatorze d'entre eux avaient fui. Cet état de désordre se prolongea, plus ou moins grave, sous les abbés *Lambert de Villers, Lambert d'Ansembourg, Rémacle Cerfay, Bernard de Montgaillard* et *Laurent de la Roche;* enfin l'abbé de *Benzeradt* y mit fin (2).

Dès que ce nouveau prélat eut été béni, il songea aux moyens de reformer son monastère. Dom Bernard

(1) Extrait de la vie des *Saints Pères* des déserts d'Occident, t. II, p. 416.

(2) *Voir*, aux *Archives d'Arlon*, les nos 3625 (année 1571) et 41 (année 1588).

de Montgaillard lui avait préparé les voies et cinq religieux entrèrent tout d'abord dans son projet. De concert avec lui, ils entreprirent, en 1674, de faire revivre à Orval l'étroite observance de la règle de Saint-Benoît : le succès couronna leur pieuse entreprise, et dès lors la régularité ne cessa plus de régner dans cette maison ; le nombre des religieux s'accrut rapidement, il fallut même établir une succursale, dans le voisinage, ce fut à *Conques* sur la Semois. En 1694 on y plaça une douzaine de frères et un Prieur. En 1701, une colonie fut envoyée à *Dussenthal,* près de Cologne, où elle bâtit un monastère remarquable par l'austérité de mœurs de ses enfants. Plus tard cependant les doctrines du Jansénisme pénétrèrent dans la Maison-mère. En 1725 l'abbé *Grimberghe* reçut mission du saint Père de faire une enquête à ce sujet (1) : les brebis gâtées en prévinrent le résultat, et quatorze d'entre elles, le prieur en tête, s'enfuirent en Hollande, emportant une partie du trésor à Rheinswick, près d'Utrecht, où, sous l'autorisation des États généraux, ils fondèrent un prieuré dissident.

Et voilà l'histoire exacte des seuls écarts qu'on peut reprocher à nos religieux : ces écarts furent la faute de l'époque bien plus que de l'institution.

Le nom du visiteur apostolique *Grimberghe* (littéralement *courroux de la montagne*), ce nom avait ramené l'attention sur la légende terrifique des *Grimons ;* sur la dotation faite en 634 par le neveu de *Dagobert Ier* (*Grimo*

(1) *Voir* aux *Archives d'Arlon,* nos 203 (année 1725), 3619 (année 1754), 171 (année 1759).

peccator) de ses parts et portions du *fisc royal* tout le long de la *Chiere;* sur l'assassinat du saint roi *Dagobert II*, en 679 (1), dans la *forêt de Woepvre*, près *Stenay*, par son filleul *Grimon;* enfin ce radical *Grim*, toujours synonyme de *courroux*, après avoir soulevé quelques discussions sur la *constitution géologique des Ardennes* et sur les causes de ses *appellations locales*, conduisit aux explications sur celle du relâchement des religieux sous leurs *abbés mitrés*. C'est un sujet qui se développera successivement.

(1) *Voir* nos *Chroniques de l'Ardenne*, et des *Woepvres*, T. II, p. 39, 230.

CHAPITRE XIV.

La dotation primitive d'Orval.

« A Évêque d'or crosse de bois. »

Arrivés en droiture de *Trois Fontaines*, les deux premiers abbés d'Orval étaient Champenois ; ils recrutèrent quelques pionniers, aussi pauvres qu'eux, dans les gorges de ces noirs rochers de schiste, dans les fentes (*rimæ*) de ces crevasses granitiques où bouillonnent avec courroux (*grimm*, en tuistique) les ondes écumeuses de la *Semois*.

Du village des *Bulles* à *Bouillon*, du *Castrum* d'*Orchimont* à celui de la reine *Gerberge* à *Chèvremont*, ce mot *grim* est le cachet fatal du pays. Dans ces possessions sauvages des premiers comtes de Chiny sont *semés* littéralement, et *gisent* déchirés, de *Givet* à *Huy*, les membres dispersés de ces géants, enfantés par les tressaillements de la terre (*gé*, en celtique), et que le courroux de Jupiter a amassés, entre la Gaule et la Belgique, à la *base* de l'*arrêt* des blocs lancés par l'*uration* (1) du grand volcan des *Arverni*. A ce point de vue *Ardenna ab ar-*

(1) Dans un traité spécial, nous démontrons comment, en décomposant, *lettre par lettre*, les *radicaux* des *noms de lieux anciens*, on arrive à cette vérité que ce sont les phénomènes géologiques qui ont inspiré aux premiers habitants d'un pays les dénominations, qui se sont conservées, identiques, partout et dans toutes les langues, malgré d'apparentes variations.

Ge, radical de terre, exprime partout un *rapport de génération*.

R, en tscherkesse, signifie *rimer, graver, produire* une fente, *rima ;* en

dendo est une étymologie beaucoup plus rationnelle qu'on ne le croit communément.

Les deux premiers abbés ne laissèrent au trésor conventuel que le *calice de saint Bernard* et le parfum de leurs vertus (1131-1152). Avant cette époque et depuis 1070, fondé sur des alleux ardennais, que tenait de sa mère (*Béatrix de Bar*) la comtesse *Mathilde de Toscâne* et que *Béatrix* avait hérités de son trisaïeul, le duc *Rainier, Comte de Mons*, Orval avait d'abord reçu sa dotation en partie à *Huy*, dans le Condroz, des libéralités d'*Arnoux II*, seigneur de *Warcq* et de *Mézières*, de *Givet* et d'*Agimont*, héritier des possessions, que les premières alliances de Chiny avec *Namur* et avec *Loz* avaient adjointes à ses patrimoniaux.

Voilà comment les abbés d'Orval devinrent *Curés primitifs*, aux portes mêmes de *Liége*, dans leur *Vicariat perpétuel de Huy*.

Le troisième abbé d'Orval fut *Théodoric* de Verdun (+1167); le quatrième, *Adam de Longuyon* (+1177), et le cinquième, *Étienne de Luxembourg* (+1188).

Au temps de Théodoric, *Adalbéron de Chiny*, dit le *Grand*, fils du comte *Arnoux II*, et frère consanguin d'*Otton II*, était assis, avec gloire, dans la chaire de *Saint-Saintin* à Verdun, alors que celle de *Saint-Lambert* de Liège, tourmentée par la tempête, était occupée par Albéron II de *Gueldres*, oncle maternel du comte de Namur, *Henry dit l'Aveugle*, qui, du chef de sa mère,

celtique, il se prononce *ruis*, radical de tout *ruissellement*, par les fentes du terrain. *Grimm* image la *génération des rides du front*, qui est le produit du courroux. Nous l'avons conservé dans les mots *grimer*, *grimace*.

venait de succéder à la couronne comtale du Luxembourg.

Pendant que, pied à pied, le prélat liégeois disputait à *Renault*, comte de Bar, les *alleux de Mathilde*, et aux collatéraux de *Godefroid de Bouillon* les dépouilles opimes de *l'engagère*, faite à Otbert, du *Bouillonnais*; pendant que les invasions barisiennes (1) arrivaient presque aux portes de Liége et que, cuirassé, salade en tête, la dague en main, pour déloger le fils du comte de Bar, l'évêque était contraint de conduire la *Chasse de saint Lambert* à l'assaut du *château de Bouillon*; pendant enfin que la race de *Gozzelon le Fainéant*, comte de *Bohagne* (Rochefort), s'éteignait en Palestine, les comtes de Chiny, au contraire, par leurs alliances successives avec *Los*, avec *Namur*, avec *Bar*, avec *Arlon*, avec *Metz*, montaient insensiblement jusqu'aux *sources de la Chiere*, à la remorque des Namurois.

Et la *dotation d'Orval* suivait la même progression.

Ainsi, sous le titre de *Vicaire perpétuel*, dans les *Fagnes de Jamoignes*, dans la seigneurie de *Boulogne*, à *Ebly*, sur le *mont Saint-Walfroid* et à *Laferté*, dans le Comté d'*Yvoy*, à *Montmédy*, dans les *Thonnes* des *Vyrs* et du *Ton*, dans le *Comté de Mercy*, et aux *Deux Villes*, près des portes de Longwy, le supérieur de quelques moines obscurs devenait insensiblement le *Chef spirituel des cinq Décanats Wallons*.

C'est dans la charte de 1124 (2) qu'il faut saisir

(1) C'était comme plus proche parent de la descendance des premiers comtes de Bar que *Renault*, dit le *borgne*, revendiquait les *patrimoniaux* venant du comte *Ricuin*.

(2) *Voir* le texte *suprà*, *p.* 43.

les premiers symptômes de cette rapide majoration.

Otton II et *Louis de Chiny*, *Adalbéron*, leur jeune frère, alors simple tonsuré, *Clémence* leur sœur, mariée à *Arnoux IV*, Comte de *Los*, *Hélène* (ou *Hadwide*), leur autre sœur, mariée à *Dudon de Cons* (de la Jérusalem délivrée), *Albert* et *Frédéric*, enfants en bas âge du comte Otton, venaient d'enterrer leur père et aïeul *Arnoux II* (+1110) dans les caveaux d'Orval, où il avait terminé sa carrière, sous l'habit de Cîteaux. Sous leurs yeux était sa charte testamentaire pour l'érection de *sainte Walburge*, à Chiny (1097), commençant par ces mots (1) :

« Ego *Arnulfus*, Dei favente gratiâ, *non mediocris* « *amplitudinis comes dictus*, omnibus Christi fidelibus : « constat ex veridicâ *Salomonis* sententiâ : *Redemptionis* « *animæ viri propriæ divitiæ*. Cujus ego redemptionis « avidus, et propriæ salutis sollicitus, destinavi ex his « rebus, quas bonorum omnium largitoris perceperam « munere, *pro meis excessibus*, quasi vades illi transmit- « tere, mihique amicos de *Mammonâ iniquitatis* compa- « rare, ut cùm deficerem in æterna me tabernacula « reciperent. »

Et en conséquence la *Famille de Chiny*, avec l'inter-

(1) *Voir* le texte dans nos *Chroniques de l'Ardenne* et c., T. Ier, p. 155.

Les témoins indiqués sont : *Albricus de Cimay* (entre Brouenne et Ginvry) ; il était Châtelain du fisc jadis royal de Chauvency ; *Walterus de Peronâ* (*Péronne* en Hainaut), *Raimbaldus de Columiers* (Colmey près Longuyon), c'était le sire de *Mussy*) ; *Huardus de Maisiers* (c'était le châtelain de *Warcq*) ; *Viardus de Dionâ* (près *Dinant*) ; *Dodo de Valle* (Dudon de Cons) ; et *Ripaldus de Briey*.

Albricus de Cimay se trouve à la souche des premiers seigneurs de *Chimay* ; il était cousin maternel d'*Arnoux II* de Chiny.

vention de l'évêque de Verdun, *Henry de Winton*, dote Orval de tout le versant des *Orvaux*, depuis *Viller* jusqu'au plateau de la *montagne du Fa* (l'ancienne Tour romaine dite de *Brunehault*); *Cono de Viller* (*Cono de Durasio, Dominus de Rupe*), chanoine de Liége, y joint ses alleux vers *Margul*, c'est-à-dire tout le Delta de Viller devant Orval jusqu'à *Blennei; Gisla de Viller* y comprend les siens à *Moiry*, sous Tassigny, et *Deda de Fane* (Judith du Faing(, de cettegran de Maison ardennaise, *Behogne-Duras-Walcourt*, rameau de *Ide de Bologne*, sœur du grand capitaine, *chè il gran sepolcro liberò di Christo*), *Deda de Fane*, en donnant *Valensart*, étend le domaine des moines jusqu'aux limites de *Merlanvaux* et de *Maidisibois*, c'est-à-dire jusqu'aux portes de Montmédy.

La boule de neige ne cessa de s'accroître sous les *abbés non mitrés*; nous la verrons se fondre, en un jour, aux ardeurs du courroux du ciel, que la mitre, la crosse d'or et le faste de leurs successeurs avaient inflammé, dans les derniers temps.

CHAPITRE XV.

Le vieux Couvent des Bernardins.

Avant de pénétrer dans l'établissement *Cistersien,* je dois vous dire deux mots de la *Chapelle Sainte-Marguerite,* celle que nous avons dépassée : c'était l'*Église-matrice* du lieu et la paroisse des environs ; l'abbé en était *Curé de droit;* il en prenait le titre et il la faisait desservir par un religieux ; c'est là où j'ai fait ma première communion, comme tous les autres enfants de Villers et des villages de la dépendance. A droite était le quar tier *dit des dames :* sauf quelques exceptions très-rares, les personnes du sexe ne pouvaient dépasser l'enceinte de la seconde cour. Cette interdiction, portée par les règlements canoniques, avait été renouvelée par un *rescrit* de l'impératrice *Marie Thérèse,* et, de mon temps, les religieux s'y conformaient scrupuleusement. Les dames étaient donc reçues dans ce quartier, très-éloigné, vous le voyez, des bâtiments claustraux : elles y trouvaient des appartements séparés et commodes, où quelques religieux de bon ton et des frères convers, à manières affables, les servaient, suivant leur rang et leur position sociale, avec égards, respect, réserve et modestie. Au delà de ce bâtiment régnait une vaste cour ; au milieu de cette cour, un grand réservoir, qu'une balustrade en fer entourait. A droite, les bâtiments d'exploitation rurale et domestique, les granges, écuries, brasseries, et, dans les

derniers temps, les cuisines, offices, boulangeries et autres dessertes du nouveau quartier. Ceux consacrés aux arts agricoles ou industriels, aux détails économiques, à tous les besoins, soit essentiels, soit voluptuaires, d'une nombreuse population, se trouvaient en arrière sur le même côté.

A gauche était le monastère du XIIe siècle, d'une architecture simple et gothique; ses bâtiments plaisaient à l'œil et parlaient au cœur, par cette simplicité même. Quoique moderne, par rapport aux constructions des *bénédictins*, on donnait à ce quartier le nom de *vieux Couvent.*

Nous allons parcourir ses ruines; vous les trouverez plus éloquentes et bien mieux conservées que celles des constructions fastueuses du dernier âge. Celles-ci n'ont vécu qu'un quart de siècle, et, déjà! leurs débris disparaissent, leur aspect est monotone, leur langage est muet, ou, plutôt, elles n'inspirent qu'un sentiment de tristesse mêlé d'indignation. En parcourant les autres, une rêverie douce s'empare de l'âme, et l'imagination s'élève, en même temps que l'œil suit les contours si purs de ces quelques arcades gracieuses qui, suspendues dans l'espace, semblent braver le temps et la destruction.

On pénétrait chez les *fils de saint Bernard* par une grande porte qui a disparu; le torse d'une statue colossale, qui gît à terre, vous indique son emplacement. C'était, sans doute, un *saint Jean-Baptiste*, qui occupait, il est probable, cette niche vide, entourée d'ornements d'un excellent style, que vous voyez à l'angle nord de la façade du grand bâtiment.

Au delà de cette porte s'élargissait une autre cour

carrée, très-spacieuse; à droite était le réfectoire, et la bibliothèque régnait au-dessus; à gauche, le quartier *dit des étrangers*, dont nous avons déjà décrit une portion. Au fond de cette troisième cour, une seconde porte, semblable à la première, précédait un vestibule, et au delà se trouvaient la *cour des Novices* et le parvis de l'église. Près de la petite basilique Cistersienne s'élevaient l'ancien quartier abbatial et l'appartement de saint Bernard; ce vénérable bâtiment était à droite de l'église; à gauche, et au delà du temple, vous trouverez la *Fontaine-Mathilde,* dont le bassin circulaire est encore intact. A l'opposite de l'église, le bâtiment des Novices et quelques ateliers d'ouvriers; là se confectionnaient les vêtements, de toute nature, des religieux et autres habitants de la Maison. Au fond de la cour était l'*Académie de peinture ;* puis, au-dessous, s'ouvraient une troisième grande porte et un vestibule, qui vont vous donner passage dans les jardins antérieurs et collatéraux, sous le coteau de Montaigu. Puis enfin, près du mur d'enceinte, la serrurerie, la maréchalerie, la draperie; celle-ci était placée sous la chapelle, dans le flanc du mamelon.

Les religieux habitaient des cellules, dans les bâtiments orientaux de la cour des cloîtres; ceux-ci se trouvaient à droite de l'église, dont le vaisseau était longé, à gauche, par le lectroit et le vestiaire, qui débouchaient sur la grande allée des jardins latéraux.

Voilà, à grands traits, tout l'ancien couvent.

6

CHAPITRE XVI.

Le Lectroit, ou les voyages de M. saint Hubert à Orval et à Chauvency.

Après ma première communion, je me glissais très-souvent dans la maison : les bons Pères m'accueillaient avec une affabilité douce, et leurs caresses, toujours accompagnées de quelques belles images, avaient un attrait invincible, qui me ramenait fréquemment près du *lectroit*. Là, au seuil de la porte entr'ouverte, j'écoutais la lecture que, d'une voix grave et solennelle, quelque vieux moine faisait aux octogénaires que leurs infirmités retenaient, comme lui, loin des lieux de récréation. Un jour, il m'en souvient, c'était *P. Ambroise* qui s'était chargé de ce soin. Courbé sur un vieux livre, à fermoirs en bronze, qui, de son lourd in-folio, faisait gémir le pupitre, sur lequel ses couvertures en bois de chêne étaient étalées, il lisait dans un manuscrit que j'ai su, depuis, être l'original *des faits et gestes des Évêques de Liége*, recueillis par *Gilles d'Orval*, en l'an 1246. Ce livre était ouvert au chapitre de l'abbaye d'*Andaïnum*, autrement dite de *Saint-Hubert*. Grâce à la sonorité des voûtes soutenues par des colonnes, les sons montaient et glissaient d'arcade en arcade et ils arrivaient distinctement à mon oreille : je compris donc qu'il était question d'un miracle, opéré à *Chauvency*, en l'an 1072, par la puissante influence des reliques du saint patron de cette abbaye,

SALLE DE LECTURE [illegible] VAL



de 1719.

et, m'approchant d'une des croisées, je saisis les traits principaux du récit. Le voici, tel que je l'ai relu depuis :

« Par un beau soleil de septembre, de l'année 955, « on vit arriver dans la grande rue de *Chauvency* (1), un « beau Prélat monté sur une mule blanche, harnachée « d'écarlate et ferrée d'argent : c'était monseigneur « *Marin,* légat du Pape, celui-là même qui, en 948, « en présence des rois de France et de Germanie, avait « présidé, à *Ingelheim,* le concile dans lequel l'arche- « vêque *Artaut* de Rheims avait été maintenu, malgré les « intrigues de son compétiteur, le comte *Hugues,* alors « renfermé dans *Mouzon* (2). Le cavalier était vêtu d'une « grande chape rouge, dont la queue foncée de violet « recouvrait amplement la croupe de sà monture; il « était coiffé d'un large chapeau rouge, avec les deux « *cordelini* tombants, flottants, roidement étalés, com- « posés chacun de vingt-un *fiocchi porporati :* à ce nom- « bre de vingt-un glands dans ses cordelières, on voyait « aisément qu'il devait être cardinal pour le moins; « aussi bien tout le monde était-il agenouillé pour rece- « voir ses bénédictions, qu'il allait distribuant, de droite « à gauche et de gauche à droite, avec un esprit de mé- « thode habituelle et de parfaite équilatération (3) : il « était précédé d'un porte-croix et suivi de nombreux « archers à sa livrée; près de lui, à droite et à gauche, « étaient les comtes *Rainier* et *Gisilbert,* successivement

(1) *Calviniacum.* Chauvency-le-Château, près de Montmédy.

(2) Manuscrit du P. *Fulgence,* de Mouzon.

(3) Ce tableau, dont le fond est exact, a quelques phrases empruntées aux prétendus *Souvenirs de la Marquise de Créqui,* par M. de *Courchamps.*

« ducs de la Basse-Lorraine (1). En avant était la châsse « de *Monsieur saint Hubert*, portée par huit religieux. « Tous les moines du couvent, rangés sur deux files, « ouvraient la marche et précédaient l'abbé *Albert Ier*. « Les Hermites d'Orval étaient confondus dans la foule ; « car alors, fit observer le lecteur, notre maison n'était « pas encore fondée. Cette foule était composée de « toutes sortes de gens ; c'était le jour de la *franche foire* « *de Saint-Walfroid*, où le cortége avait stationné ; on y « voyait donc force vignerons mal aisés, accourus des « rives de la Meuse, et quelques métayers cossus du plat « pays de *la Woëpvre ;* on y voyait aussi des villageois à « tous crins, force curieux piallieurs et criards, et jus- « qu'à des côtiers venus de *Château-Regnauld*.

« Le cortége arriva sur la place de la ville (car c'était « une ville alors, et même assez importante, que la for- « teresse de *Chauvency*) : le maître du château était un « comte *Etienne*, de la maison de Chiny; il est parlé « d'un de ses successeurs dans une charte de 1350 (2); et « ce successeur, qui avait nom *Gérard*, était, ainsi que « *Godefroid de Wiltz*, le neveu du comte *Godefroid*, sou- « verain du pays. »

Ici, la curiosité l'emporta sur le respect ; me précipitant dans la salle, je demandai aux Pères, étonnés de ma brusque apparition, ce que Monsieur saint Hubert et tout ce cortége venaient faire alors sur la place de Chauvency. P. Ambroise, en souriant, reprit sa

(1) *Bertholet*, t. III, p. 229.

(2) Cette charte est celle de confirmation des droits et priviléges de la ville de *Montmédy*.

lecture, qui lui servit de réponse à ma question :

« Le saint allait, en propre personne, prendre posses-
« sion des biens que le comte *Etienne* possédait à *Chau-*
« *vency* (1), et dont ce seigneur venait de gratifier le
« couvent : c'était un usage de l'époque pour rendre in-
« violables ces sortes de dispositions; et, malgré cela,
« en 1072, le bon saint fut contraint de recommencer
« sa course; car un comte *Frédéric de Bar*, frère de
« *Thiéry, duc de la Haute-Lorraine*, à l'aide des hostilités
« entre ce dernier et *Godefroid le Bossu, Comte d'Ar-*
« *denne*, s'était emparé des biens du couvent. Cela se
« pratiquait alors, bien souvent, en dépit des foudres de
« l'Église ; et l'usurpation durait jusqu'à ce qu'un pro-
« tecteur plus puissant, empereur, roi, prince, duc ou
« comte, prenant l'*avouerie* du couvent, forçait l'usur-
« pateur à déguerpir, en rendant, au centuple, les fruits
« qu'il avait perçus. Le saint revint donc à Chauvency,
« avec un cortége aussi nombreux que la première fois.
« Frédéric l'attendit avec plus de témérité que de sa-
« gesse, et comme pour le braver; mais, à peine la
« châsse est-elle sur le territoire contesté, que le che-
« val de l'orgueilleux Seigneur s'abat sous lui; l'animal
« se casse le col et les jarrets, et son cavalier expire
« ayant le corps froissé et meurtri sous celui de son
« coursier. »

(1) On a appelé ce village *Chauvency-Saint-Hubert*, par suite de cette donation, pour le distinguer de Chauvency-le-Château.

CHAPITRE XVII.

La vieille Église d'Orval.

Cette église, consacrée, en 1124, par l'évêque de Verdun, *Henry Ier*, et dédiée à la Vierge, a subi bien des transformations, dont les causes trouveront successivement place dans mes explications : arrêtons-nous aujourd'hui à sa dernière forme, qu'il est facile de saisir, à la vue des vestiges qui sont encore sur le terrain (1). C'était, vous le voyez, un vaisseau en croix latine, dont une partie du chœur et la traverse sont toujours debout. L'architecture était romano-ogivale, style de transition; reconstruisons l'édifice tel qu'il existait au moment de sa destruction.

Le portail, surmonté d'une grosse tour carrée, est percé d'une rosace et de cinq vitrages, dont trois éclairent la grande nef et deux les bas côtés.

Voici une double arcade en ogive; ce sont les portes. Sur le pilier du milieu est une vierge sous un couronnement; deux statues, l'une à droite, l'autre à gauche; ce sont *saint Pierre* et *saint Paul*, patrons de la construction primitive; les deux cordons de l'ogive sont gothique pur; le plus près du fond se compose de douze anges,

(1) Cette description est tirée du manuscrit de M. *Cyprien Merjay*. C'est lui que nous avons suivi, pareillement, pour toutes les constructions et ornementations qui ont disparu, et dont il ne reste plus que de rares témoins : les souvenirs imparfaits et vagues de ceux-ci ne pourraient donner une idée de leurs magnificences. Cet écrit nous retrace les lieux tels qu'ils existaient en 1782.

six de chaque côté; les uns portent des encensoirs et les autres des coupes, ce qui rappelle ce passage de l'Apocalypse: *Les anges offrent à Dieu les prières des Saints et des parfums à l'Éternel;* et, en effet, voici *Dieu le Père* au haut de l'ogive; à ses côtés, dans le deuxième cordon, sont les dix vierges de la parabole; les sages, à droite, portant leurs lampes pleines et allumées; les folles, à gauche, dont les lampes sont renversées et vides. Sur la pyramide de l'ogive était l'écusson de Los et Chiny, qui, à l'époque de reconstruction, portait : mi-parti *burellé d'or, de huit pièces, au lion de sable brochant sur le tout*, c'est-à-dire de *Los*, et mi-parti *de gueules, aux deux truites adossées d'argent*, c'est-à-dire de *Chiny*.

Entrons maintenant dans le saint lieu.

La grande nef est soutenue par douze piliers massifs du style bas-roman. Leur épaisseur contraste avec la légèreté des voûtes qui, cependant, sont quelque peu surbaissées. Cette structure, pesante et délicate à la fois, rend, vous le voyez, cette vieille basilique aussi majestueuse que sombre. Elle était éclairée par douze vitrages coloriés.

Deux chapelles ont été ajoutées, successivement, à la nef de gauche; l'une en 1705, l'autre en 1731; ces chapelles détruisent l'uniformité de la croix.

Du centre, la transversale s'avance vers les croisillons par deux arcades gothiques, s'ouvrant de chaque côté et séparées par un pilastre. Ces arcades s'alignent sur le chœur; à droite, l'une d'elles sert d'entrée dans une chapelle; à gauche, l'autre (1) donne accès, dans le

(1) Cette arcade est encore debout.

sanctuaire, aux religieux, qui y pénètrent du vieux cloître et des galeries intérieures du couvent.

Ainsi le chœur a une entrée et une chapelle à droite, une entrée et une chapelle à gauche (1).

Le pilastre séparatif des deux arcades orientales était remarquable par le mausolée de Dom *Bernard de Montgaillard*. Ce monument, adossé au mur et surmonté des armes et insignes du prélat, était orné de deux colonnes corinthiennes. Le célèbre abbé y était représenté en marbre blanc; vêtu de l'habit religieux, tête nue, mains jointes; et, à genoux, il invoquait la Vierge, qu'un groupe d'anges soutenait au-dessus de lui. Je me réserve de vous entretenir plus longuement de ce mausolée, quand nous visiterons le nouveau quartier.

Ce grand homme reposait donc au bas de l'escalier d'où les religieux descendaient au chœur; et, contre le mur de la transversale à la nef droite, on voyait un marbre noir sur lequel, en lettres d'or, était gravée une épitaphe admirable, qu'il avait composée lui-même, et que je vous dirai ultérieurement.

Pénétrons dans le chœur.

Il est entouré de trois chapelles bâties en 1701; elles ont été ajoutées en dehors de l'abside demi-circulaire; on y pénètre par deux entrées, pratiquées à côté des chapelles gothiques de la transversale.

Neuf verrières modernes éclairaient ce chœur. Leurs reflets chatoyants et purs se représentent toujours au miroir de mes vieux souvenirs.

(1) Le mur de fond de cette chapelle de gauche est toujours existant; il est percé d'une rosace donnant sur le coteau *Montaigu*.

Celle du fond représente l'Assomption de la Vierge; l'immense et longue fenêtre est à *quatre feuilles*, accostées de rosaces et de trêfles ; ces trêfles et ces roses sont autant d'accessoires de l'action principale. Le grand quatre-feuilles contient la douce et immaculée Mère de Dieu ; elle s'élève au ciel, portée par des groupes d'anges, chérubins et séraphins.

C'était une création admirable, qui jetait au cœur les plus douces émotions de confiance et de piété : oui, il me semble encore la voir, tant elle a gravé son empreinte dans ma jeune imagination ! Et dire que des vandales ont détruit ces merveilles de l'art, à coups de boulets !

Voici maintenant l'emplacement des tombeaux; de ceux du moins qui étaient dans cette église, mais que je ne vous décrirai que quand nous serons dans la nouvelle.

Ici reposait *Marguerite de Lorraine,* épouse de Louis VI, dernière Comtesse de Chiny. Son monument, placé sous une arcade ogivale, était décoré par des pyramides gothiques d'un travail exquis.

Là, au milieu du chœur, avait été enterré *Wenceslas,* premier duc de Luxembourg.

Ce n'était pas la peine de troubler leurs cendres en 1780, puisque leurs tombeaux devaient être violés quelques années après !

La grande nef était occupée par le chœur des frères convers, qui, séparés des religieux, avaient là leurs siéges avec *prie-Dieu.*

Les cloîtres étaient du même style que l'église, c'est-à-dire gothique et roman; la partie latérale adossée à

l'édifice était ouverte en arcades, dans trois desquelles se trouvaient les tombeaux de trois des Comtes de Chiny. Nous les retrouverons encore dans le nouveau quartier.

Près de ces cloîtres, à l'est, était le Chapitre ; et c'est dans cette portion que plusieurs abbés avaient leur sépulture : leurs pierres tombales occupaient les arcades du haut ; au delà était le cimetière des religieux.

En sortant de la vieille église, par le grand portail, on arrivait dans un bâtiment antique, où l'on trouvait un Oratoire dit la *Chapelle des anges* : cette chapelle était contiguë à l'Académie de peinture ; et, de l'autre côté, à droite, voyez ce bassin en pierre de taille et de forme circulaire : alors il était de marbre et, comme aujourd'hui, une fontaine abondante y jetait ses eaux : vous la connaissez, c'est la *source du Val-d'Or* : s'écoulant des flancs de la montagne, elle vient du coteau de la *chapelle Montaigu*. C'est là que la tradition place la *scène miraculeuse de l'anneau ;* mais d'autres indications plus sûres la réclament pour les bâtiments primitifs de l'*établissement des bénédictins*.

Les religieux *Calabrais* habitaient, en effet, à un trait de flèche plus bas, et, autrefois, j'ai vu, près de leur cour, les vestiges du véritable emplacement de la scène de la perte et de la recouvrance de la bague nuptiale de la grande Comtesse *Mathilde* et du haut et puissant seigneur surnommé *Gibbosus*, mais qui n'avait guère de *Bossu* que le sobriquet (1).

(1) *Voir* nos *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. Ier, ch. XL.

CHAPITRE XVIII.

Frère Périn de Valensart, ou les sciences, les beaux-arts, l'industrie à Orval.

Le titre d'*Académie de peinture*, donné par le *Cicerone* au bâtiment de fond de l'ancien couvent, avait surexcité l'attention de ses auditeurs; ceux-ci, trouvant ce mot un peu ambitieux, surtout pour des cénobites, provoquèrent des explications sur ce point.

« Ne croyez pas, leur répondit le *vieillard des tom-* « *beaux*, que l'activité de l'intelligence humaine fût « étouffée systématiquement à Orval, sous les pratiques « ascétiques, et dans une vie d'incessantes macérations. « Vous aurez bientôt des preuves éclatantes du con- « traire. Les sciences, les beaux-arts, l'industrie, floris- « saient, depuis des siècles, dans cette laborieuse mai- « son. Trois noms suffiraient pour son illustration, au « point de vue de la gloire mondaine : frère *Antoine* « *Périn de Valensart*, pour la chirurgie; frère *Abraham* « *Gilson de Hasbay*, pour la peinture; et frère *Amand* « *Robin de Chauvency-le-Château*, pour la ciselure et la « dorure des métaux : je reviendrai sur chacun d'eux, « à mesure que leurs œuvres se présenteront à notre « admiration; pour le moment, je me borne à quelques « indications relatives au premier.

« Au bas de ce tertre funéraire, qu'on appelait la

« *chapelle Montaigu*, c'est-à-dire au pied même de la
« terrasse inférieure, à côté d'un *saint Denis* décollé,
« portant sa tête entre ses mains, et du tronc duquel
« jaillissait une des sources du coteau, était appliqué un
« petit bâtiment carré, de sombre apparence (1), et dont
« quelques débris sont encore visibles à vos yeux : son
« extérieur énigmatique et sa forme bizarre contras-
« taient fortement avec les élégantes constructions du
« nouveau quartier, dont une des tours (*celle de la phar-*
« *macie*) lui faisait face : il s'harmoniait mieux avec la
« teinte noirâtre du grand mur latéral du cimetière qui,
« par son angle nord-ouest, venait presque aboutir à sa
« porte d'entrée. En passant devant cette porte, vé-
« rouillée, cadenassée, et qui semblait vouée à l'immo-
« bilité sur ses gonds, les jeunes Frères se signaient
« involontairement; car, du haut du clocher, pendant
« ses stations nocturnes, le sonneur, mainte et mainte
« fois, avait aperçu une lumière blafarde sortir du flanc
« du coteau; il lui avait semblé que des rayons se tami-
« saient avec peine, au travers des mailles étroites dont
« étaient grillagés, sans doute, les soupiraux masqués
« par des espaliers, et il en avait conclu que cette
« *hypogée* communiquait, souterrainement, avec l'inté-
« rieur de l'ancien couvent et avait encore, au dehors
« peut-être, une issue cachée, débouchant dans les pro-
« fondeurs du bois.

« C'était, en effet, une sorte de *morgue*, où personne
« ne pénétrait, de ce côté du jardin; elle était accessible
« par un secret passage et on savait que Frère *Périn de*

(1) La salle de dissection.

« *Valensart* était un de ceux, en bien petit nombre, qui « seuls y avaient entrée.

« Ce religieux avait été simple vacher, et, cependant, il était devenu un physicien sagace, un chirurgien habile et un célèbre médecin : si célèbre même, « qu'appelé souvent en consultation à la cour d'Autriche et à celle des Pays-Bas, il avait obtenu la confiance entière des Archiducs et la clientelle des têtes « couronnées. Il est mort en 1778, et sa réputation est « encore fameuse, en ce pays. On a mêlé son nom à « un événement resté populaire, et dont je vous entretiendrai dans un instant. Quand *Sulzer*, en 1767, préludait à la belle découverte de *Galvany*, c'est-à-dire « longtemps avant la manifestation du phénomène qui, « en 1789, à Boulogne, se révéla, par hasard, à ce physicien célèbre, et qui, d'une simple expérimentation « sur les nerfs et les muscles cruraux d'une grenouille, « devait s'élever à la hauteur d'une invention telle que « la *Pile de Volta*, Frère Antoine, par l'observation de « divers faits naturels de communication *électro-galvanique*, avait pressenti l'action des métaux, de nature « diverse, sur la contractilité des organes musculaires « de l'homme et de ceux des animaux. Dans tous ses « travaux et expériences scientifiques, le Frère Pharmacien, *Joseph Adam de Longwy*, homme non moins « instruit que lui, l'avait secondé admirablement.

« Car, n'en déplaise au philosophisme railleur du « dernier siècle, les sciences aussi bien que les lettres « (on ne peut trop le répéter) avaient eu leur berceau « chez ces moines obscurs, qu'il s'est plu à couvrir de « tant de mépris; parmi eux, en tout temps, s'étaient

« trouvés des hommes de spiritualité et de haute intel-
« ligence, aussi bien que des artistes remarquables et
« des ouvriers de la plus merveilleuse habileté.

« Sous l'un comme sous l'autre rapport, Orval, plus
« que toute autre congrégation, propagea, dans des li-
« mites très-larges, le progrès du perfectionnement hu-
« manitaire. La culture des champs et celle des jardins;
« les soins domestiques de la boulangerie, de la cuisine,
« de la brasserie; les métiers de toutes professions; les
« fabrications de tous les produits agricoles et indus-
« triels, n'occupaient pas seuls ses nombreux *Convers* :
« la sculpture, la peinture, la ciselure, les arts d'orne-
« mentation y avaient fait de tels progrès qu'ils suppo-
« saient un mouvement continuel des idées dans le cer-
« veau de ces pieux cénobites et une culture incessante
« de l'esprit (1).

« Orval a produit ses écrivains et ses artistes,
« comme il a eu ses grands hommes et ses saints :
« *Gilles d'Orval*, *Ægidius Aureæ vallis*, florissait dès le
« XIIIe siècle; c'est lui que je vous citais, à propos de
« Chauvency-Saint-Hubert. C'est à lui que les Évêques
« de Liége doivent leur histoire, imprimée en 1613; un
« autre *Ægidius* de la même maison, qui vivait au XVIe
« siècle, avait écrit l'histoire du Luxembourg, du comté

(1) « Je ne doute pas, a dit *Blanqui* l'économiste, que la véritable origine
« des industries et des corporations industrielles ne soit contemporaine avec
« celle des couvents. Partout; en effet, dans nos chroniques, on voit les
« évêques et les abbés s'occuper d'architecture, faire élever des temples,
« encourager les artistes, faire éclore leurs chefs-d'œuvre, diriger des tra-
« vaux agricoles, faire bâtir des moulins, édifier des usines et peupler des
« étangs... »

« de Chiny, et celle de son abbaye, jusqu'en l'année « 1555. Ce monument est perdu, il n'est que trop pro- « bable. L'archidiacre *Bolson de Trèves*, décédé en odeur « de sainteté à Orval, en 1208, avait été un érudit; et « aujourd'hui combien de nos compatriotes ne se rap- « pellent-ils pas la fécondité du pinceau, le coloris gra- « cieux de la palette de frère *Abraham;* la merveilleuse « délicatesse, le fini prodigieux du ciseau de frère « *Amand?*

« Nous leur avons entendu raconter, avec une sorte « d'extase, leurs impressions de jeunesse (que j'ai par- « tagées), à la vue des fresques admirables et des grilles « ciselées de cette magnifique église de Saint-Bernard, si « vandalement détruite, comme son aînée, à coup de « canon, par les artilleurs des *sans-culottes* à la suite du « camp de l'adjudant-général *Loison;* à la vue encore, par « exemple, de cette admirable garniture de cheminée, « à têtes de béliers d'acier, émaillées de roses d'or, ou- « vrée pour l'archiduchesse *Marie-Christine*, lors de la « visite que je vous ai rapportée.

« Soyons donc justes pour les moines, comme nous « désirons que la postérité le soit pour nos écrivains et « pour nos savants! »

CHAPITRE XIX.

Le Sommeur.

Mais, puisque j'ai cité le célèbre Frère Chirurgien de cette maison, pendant qu'en nous promenant à la lisière de cette belle forêt nous retournerons à *Villers*, dans ma modeste demeure, je vais vous conter une histoire, très-vraie quant au fond, mais à laquelle, au milieu de détails plus ou moins suspects, la crédulité populaire, toujours avide de merveilleux, a mêlé son nom, je ne sais pourquoi.

C'est tout un procès criminel et qui est resté fameux dans la contrée; mon tableau fera pendant avec celui de mon vieil ami *de Munho*.

Jacques de Limes était un jeune gars, de vingt et quelques années, bien bâti, bien découplé; chaque muscle de ses membres accusait sa force physique; chaque trait de son visage faisait ressortir une énergie morale, que tempérait cependant un rayon de franche, mais âpre cordialité. Il était, à la fois, craint et aimé à dix lieues à la ronde; craint des autres campagnards qui, malgré eux, subissaient son ascendant inconcevable; aimé des jeunes filles qui, sans trop savoir pourquoi, sentaient leur cœur battre plus vite à sa vue. Mais *Jacques* n'aimait que *Jeannette* et celle-ci le payait d'un tendre retour. Jeannette, fille d'un des principaux fermiers des moines, au village de Villers, avait reçu quelque instruction, grâce

aux leçons de maints religieux, qui souvent venaient à la ferme pour en surveiller l'exploitation. Car la communauté ne possédait pas moins de *huit Censes* sur ce finage, toutes très-importantes; plus, d'immenses propriétés hors ferme qui, avec beaucoup d'autres cultures sur les territoires voisins, étaient consacrées à la desserte de ce qu'on nommait alors la *Basse-Cour* de l'abbaye. Vieillard de mœurs inflexibles, et très-intéressé, le père de Jeannette, de toute l'énergie de son avarice et de sa probité, repoussait l'idée d'un mariage qu'il trouvait disproportionné pour sa fille et que l'honnêteté publique n'approuverait pas, disait-il; car des bruits mal sonnants avaient couru contre Jacques et ils étaient arrivés aux oreilles du père de sa bien-aimée: on suspectait notre jeune homme d'être le chef d'une troupe de contrebandiers qui, par leurs coups hardis, éveillaient, de temps à autre, l'effroi de la contrée.

Les gorges profondes des *bois de Fagny* (point de passage obligé pour se rendre de la Prévôté de Virton, par les *hauteurs de Breux*, dans celle de Montmédy) étaient même ensanglantées quelquefois, et les auteurs de ces meurtres avaient eu la chance de se dérober à toutes recherches, et même de rester complétement inconnus.

Donc le fermier avait fait défense à sa fille de recevoir les soins de Jacques et d'avoir la moindre relation avec lui; mais l'amour, qui, au besoin, sait forcer les verroux et les grilles, l'avait emporté sur les admonitions paternelles, et les amants, en tout bien et tout honneur (car Jeannette était sage), se voyaient quelquefois à la dérobée, et s'écrivaient même fréquemment. Un chêne creux, placé à la rive du bois, à la croisière de la route

de Gérouville à Florenville et du chemin de Villers à l'abbaye, était leur confident muet et recevait leurs amoureuses et innocentes épîtres.

Or, un jour, l'abbé d'Orval reçut une missive menaçante qui, chose inconcevable ! se trouva (on ne put savoir comment) déposée sur son bureau, dans son cabinet. Par cette lettre, sous peine de la vie et de l'incendie du couvent, il était sommé de faire déposer, dans la nuit suivante, 20,000 écus en or, dans le creux de l'arbre susdit.

Cette sommation n'était pas pièce à dédaigner, à cette époque où les mendiants et les vagabonds étaient la plaie du Luxembourg autrichien. Occasionnée par les guerres folles du chevaleresque mais imprudent *Charles IV de Lorraine*, refrénée momentanément par les palliatifs du sage *Léopold*, cette peste, plus dévorante que jamais, s'était propagée sur les contrées limitrophes à la France et à la Lorraine ; et, refoulés des deux côtés, les bohémiens, les malfaiteurs, les faux sauniers, les contrebandiers et autres oiseaux de proie, de toute espèce et de toute griffe, s'étaient jetés comme des nuées de sauterelles dans les forêts et les gorges du Comté de Chiny. A la vérité, un corps de maréchaussée, semblable à celui organisé en France, avait été décrété le 25 décembre 1699, pour arrêter les excès de ces hordes malfaisantes dans la Lorraine et les Trois-Évêchés. Après la paix des Pyrénées, son action avait été étendue au Luxembourg français ; mais cette action était restée faible sur la frontière, et elle était complétement nulle au delà, car les rampes ardennaises étaient alors un pays fermé à toutes les voies de communication.

L'attentat était constant; la recherche de son auteur et la punition du coupable appartenaient aux offensés eux-mêmes: ceci froisse nos idées actuelles, mais cela résultait des chartes de 1124 et 1173 et de celle de Philippe IV, roi d'Espagne, donnée à Bruxelles le 10 février 1623, par laquelle ce monarque avait voulu que les religieux d'Orval continuassent, comme d'ancienneté, à jouir du droit de *haute et basse justice sur toutes les terres, villages, métairies, bois, appendances* et *dépendances* de leur juridiction primitive; il les autorise, en conséquence, à former *corps et siége de justice et à ériger signes patibulaires, en la même forme et manière que lui-même et les autres haut-justiciers, sous la seule réserve de la souveraineté et du ressort,* et à la condition que cette haute justice serait tenue en fief des duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

CHAPITRE XX.

La Justice seigneuriale des Abbés d'Orval et les Prévots de Chiny.

Des menaces, de la nature de celle qui avait été si audacieusement jetée au Supérieur de la puissante abbaye, recevaient alors assez fréquemment effet, et cette sommation mit en émoi toute la pieuse maison : vite, on envoya quérir *M. le Prévôt.*

C'était *Jean-Baptiste Dumont,* fils de *Jacques Dumont, escuyer;* il avait remplacé son père, institué en 1714; celui-ci avait succédé à *Nicolas, Baron de Botzeller,* nommé en 1670, et tous trois avaient vu leur ressort, successivement et largement ébréché par les conquêtes de la France et par les cessions de territoire, que l'Autriche avait été contrainte de faire aux Français. Aussi, entièrement aux ordres de l'abbaye, comme son *Procureur fiscal*, M. Dumont était loin d'avoir avec elle, comme Prévôt de Chiny, la morgue et l'outrecuidance de ses prédécesseurs. Autres temps, autres mœurs; autres habitudes, autres institutions. Si la puissance temporelle des prélats et des monastères était déjà considérablement amoindrie, celle des baillis et des prévôts n'était plus alors que l'ombre de ce qu'elle avait été après la constitution définitive de la féodalité. Autrefois le *Bailli,* à la tête d'une province, le *Prévôt,* dans un petit comté, étaient l'*alter ego*, celui-ci d'un feudataire plus

ou moins humble, celui-là d'un puissant suzerain; ils avaient, à la fois, dans des limites correspondant à leur hiérarchie respective, les fonctions de juge, de commandant militaire et de receveur des deniers du maître : c'étaient ordinairement des officiers distingués, ou des possesseurs d'arrière-fiefs attachés à son domaine.

Tels étaient, au château de Chiny, sous nos anciens Comtes :

Nicolas Collignon, en 1291;
Alexandre de Virton, en 1299;
Henrion d'Ansay, en 1345;
Jean de Bellevaux, en 1355;

Tels encore, après la réunion du Comté de Chiny au Duché de Luxembourg, étaient, sous nos ducs, après 1364 :

Jean de Messancy, en 1424;
Jean de Gymeppça, en 1457;
Jean de Pallisseuil, en 1466;
Henry de Brabançon, seigneur de *Villémont*, en 1541,
Jean Dufaing, seigneur de ce nom, en 1594;
Claude Labourlotte, seigneur de *Sapogne*, en 1604;
Gilles du Faing, baron de *Jamoigne*, en 1633;
Philippe François, comte de *Hasseltz* et baron de *Jamoigne*, en 1661; et enfin, après la paix des Pyrénées, tel fut encore *Nicolas de Botzeller*, en 1670.

Mais, à partir de cette époque, et surtout après la réunion d'une partie du Luxembourg à la France, cette magistrature n'était plus que purement civile et d'un

ordre subalterne, même dans les pays limitrophes non réunis.

On voit par la charte de Philippe IV, du 10 février 1622, que ces anciens prévôts n'avaient pas toujours été aussi souples, ni même assez circonspects au regard des religieux, et que, substituant la force au droit (1), mettant en oubli les nombreuses et larges concessions des comtes de Chiny et laissant à l'écart celles, cependant si explicites, d'Otton II et de Louis III, des années 1124 et 1173, qui consacraient la seigneurie directe des religieux sur leurs vassaux, les officiers de Chiny avaient fini par s'emparer de l'exercice du droit de haute justice, qui appartenait aux abbés. Il ne fallut rien moins que la fermeté et la haute position d'influence de dom Bernard de Montgaillard pour mettre fin à ces usurpations.

Comme prévôt local et comme procureur fiscal de l'abbaye (car il cumulait ces deux titres), M. Dumont avait donc en main toute l'action publique, pour la recherche, la constatation et la répression des crimes commis dans le ressort de la seigneurie. Il arrive en toute hâte, la sommation lui est remise; elle est scrutée de lettre en lettre, de point en point, examinée et interrogée pour ainsi dire à la loupe; mais l'écriture reste inconnue. Après maints et maints commentaires, le magistrat allait abandonner l'écrit comminatoire au sort de quelques autres, de même nature, qu'on avait méprisés et voués à l'oubli, à diverses époques plus ou moins reculées, quand le *P. Procureur*, homme retors et ha-

(1) *Voir* les lettres de provision, pour les *Censiers de Conques*, de l'an 1457.

bile, fit sentir l'importance de mettre la main, s'il était possible, sur l'audacieux malfaiteur, qui portait ainsi l'effroi dans la sainte maison. Pour y parvenir, il proposa de placer dans un sac de la monnaie de cuivre, en volume égal à celui de la somme exigée en or, et d'en faire le dépôt à l'endroit indiqué; puis d'aposter aux alentours des limiers prestes et agiles, en nombre suffisant pour appréhender le sommeur et lui mettre main sus quand il se retirerait en *flagrant délit*. Cette proposition agréée fut incontinent mise à exécution.

Quand donc, le 6 septembre 1774, à la tombée de la nuit, Jacques de Limes, plein d'amour, d'espoir et de confiance, se croyant protégé par le brouillard et par la solitude, voulut saisir l'écrit de sa bien-aimée, il sentit un sac qu'il retira soudain, pour chercher plus bas, et ce sac il l'avait en main, quand une douzaine de gaillards solides, débusquant du fourré, l'entourèrent, le saisirent et, après l'avoir étroitement garrotté, le conduisirent dans la *Tour*, dite *du Braconnier*, où se trouvaient le cachot et les prisons de l'abbaye. Puis la justice s'assembla sans désemparer.

Cette justice, dans les derniers temps, était exercée, au nom des religieux, par MM. *du Hattois* de Jamoigne, juge civil et criminel, *Antonnelli* et *Lallemand* de Villers, assesseurs, ayant Me *Henry* de Florenville pour greffier; l'action publique était poursuivie par M. *Goffinet* de Jamoigne et la révision des sentences avait lieu à la Cour suprême de Luxembourg. L'auditoire était un grand bâtiment, aujourd'hui détruit, qui faisait suite à la petite maison actuelle du gardien des ruines.

CHAPITRE XXI.

L'Instruction criminelle.

Après un premier et *bref* interrogatoire, suivi d'ordonnance portant que *Jacques de Limes serait pris et appréhendé au corps* et maintenu dans les prisons de l'abbaye, M. Dumont présenta à M. du Hattois de Jamoigne, juge civil et criminel de la seigneurie, requête pour qu'il lui fût donné acte de sa plainte et ordonné qu'à *l'extraordinaire*, il serait immédiatement informé, à l'encontre dudit de Limes et de *certains quidams ou quædams, ses fauteurs, adhérents, ou complices, prévenus, véhémentement soupçonnés, d'avoir voulu voler le trésor du monastère, subsidiairement incendier ses édifices, voire même mettre à mal et assassiner son révérendissime abbé.*

Le lendemain, dès la pointe du jour, le prisonnier fut extrait de sa geôle et conduit par ses gardes dans la petite salle haute du donjon (c'est celle que nous avons visitée ce matin). Là, il se trouva en présence de divers personnages officiels, quelques-uns en robe noire, et dont le plus important se mit à l'interroger, pendant qu'un autre, plume en main, transcrivait les demandes et les réponses, de mot en mot, comme s'ensuit :

« Cejourd'hui, sept septembre 1774, vû par nous,
« *Rémacle du Hattois*, juge civil et criminel de la haute
« justice d'Orval et Villers-devant-Orval, transporté en

« l'abbaye de ce nom, avec maître *Jean-Baptiste Vièselet*,
« notre greffier et clerc-juré ordinaire, la requête en
« plainte du procureur fiscal de ce siége, à nous pré-
« sentée ce matin, à l'encontre du nommé *Jacques de*
« *Limes*, vassal de nos Seigneurs les abbé et religieux
« de Notre-Dame d'Orval, prévenu d'avoir, à l'aide de
« menaces de mort et d'incendie, tenté d'extorquer une
« somme de 20,000 écus, en or, à la susdite abbaye; et
« encore à l'encontre de certains *quidams* óu *quædams*,
« soupçonnés d'être les fauteurs, promoteurs, adhé-
« rents, ou complices de ce crime; et notre décret, au
« bas de ce réquisitoire, portant permis de faire infor-
« mer par devant nous à cette fin; vû le procès-verbal
« d'arrestation, en délit flagrant, dressé par mon dit
« procureur fiscal, à la date d'hier, et celui de consta-
« tation du corps de délit et visite de lieux par nous
« rédigé ce matin, avons fait extraire le susdit *Jacques*
« des prisons de la seigneurie; lequel, amené devant
« nous et sérieusement admonesté de dire vérité et de
« préférer la confession de son crime à la perte de son
« âme, a été par nous interrogé préparatoirement, *de*
« *bouche*, et examiné en la manière suivante :

« DEMANDE. Enquis de ses noms et âge, lieu de na-
« tivité, demeure et profession?

« RÉPONSE. A dit être natif de *Breux*, sur les terres de
« nos Seigneurs d'Orval, en la *Cense de Briga*, l'an 1747,
« jour de saint Rémy, *au chief d'octobre;* qu'il se nomme
« *Jacques*, fils d'*André*, dixmier de M. le curé de Gérou-
« ville; qu'il a été garçon de ferme chez la veuve *Jean*
« *Thiéry*, censière *à la Malasutte*, puis employé, comme
« chasseur, chez le sieur *Bonneau*, à la forge du *Wey*

« *de la Soye* et qu'il n'a exercé métier ni profession de-
« puis trois ans.

« D. A lui demandé comme il s'étoit comporté jus-
« qu'à hui?

« R. A dit qu'il avoit vécu en tout honneur et bien.

« D. S'il a fréquenté gens de mauvais renom?

« R. A dit qu'il chassoit, qu'il pêchoit, presque tou-
« jours seul.

« D. S'il n'avoit pas fait partie des bandes de *routiers*
« qui, avant l'abandon de l'Autriche à la France (1), in-
« festoient les seigneuries contestées de *Cugnon* et de
« *Chasse-Pierre?*

« R. N'a pas répondu à cet interrogat.

« D. S'il a usé de menaces contre aucuns?

« R. A répondu *non* et qu'il ne veut du mal à autrui.

« D. S'il connoît ses lettres?

« R. A répondu que M. le vicaire lui a montré à lire
« et à écrire et qu'il a tenu les comptes de la forge et
« encore ceux de M. le *Marlier*.

« D. A lui représenté une lettre adressée à sa Révé-
« rence notre Seigneur d'Orval?

« R. A dit ne pas connoître l'écriture de cette adresse,
« et cette écriture ne pas être sienne.

« D. A lui demandé s'il avoit écrit, ou fait écrire, le
« contenu en cette lettre, dont lecture lui a été donnée
« par le greffier?

« R. S'est récrié qu'il étoit bien innocent.

« D. A lui demandé ce qu'il étoit venu faire, hier,

(1) En 1769.

« près du chêne creux, au vis-à-vis de la vive haye du
« *Hawy* et s'il n'avoit tolli un sac de monnoie?

« A toutes ces questions ou autres, interdit, rougis-
« sant, l'inculpé n'a su ou n'a voulu répondre ; et, après
« belles et salutaires maintes remontrances, pour l'in-
« duire à confesser toute sa coulpe, nous avons clos cet
« interrogatoire et ordonné que le susdit tiendroit pri-
« son jusqu'à plus ample informé. »

Suivent le *soit communiqué* au fiscal, l'*acte d'accusation* de ce magistrat, les *cahiers d'information*, les procès-verbaux itératifs de *recollement* et de *confrontation*, l'interrogatoire ou *audition de bouche*, les *conclusions* tant préparatoires que définitives, puis, sur le tout, l'*avis de gens périts et versés en droit* (du Conseil suprême de Luxembourg) et enfin la *sentence de condamnation*. Cette sentence portait : « *que le nommé Jacques de Limes seroit*
« *livré aux mains de l'exécuteur des hautes-œuvres, pour*
« *être conduit au lieu du supplice accoutumé; être pendu*
« *par son col et étranglé, jusqu'à ce que mort s'en suive ; son*
« *corps rester exposé au signe patibulaire ; ses biens acquis*
« *et confisqués au profit des seigneurs ; dépens de justice et*
« *du procès sur eux pris préalablement* (1). »

Ceux qui pensent que Jacques de Limes était innocent (et cette opinion a eu des partisans nombreux dans le pays) attribuent son émotion, après la lecture qui lui fut faite de la sommation à l'abbé, et l'opiniâtreté de son

(1) Plusieurs inexactitudes peuvent s'être glissées dans les détails de cette procédure, qui ont été retracés sur de simples notes, et dont le dossier n'a pu être retrouvé ; mais tout le fond est exact, d'après la notoriété du pays.

silence, à partir de cette phase du procès, à un sentiment d'amour et de noble générosité. Il ne pouvait essayer, suivant eux, de se disculper sans compromettre Jeannette; il la voyait, s'il parlait, arrêtée comme complice, soumise aux tortures morales et physiques de l'information, perdue d'honneur, quoi qu'il advînt, et il préféra, disent-ils, perdre la vie plutôt que de se débattre, inutilement peut-être, sous les apparences terribles qui le condamnaient.

CHAPITRE XXII.

Le Bourreau d'Avioth et celui de Marville.

Le Comté de Chiny avait un exécuteur criminel qui, dans le dernier siècle, résidait à *Avioth ;* c'est lui qui était aux ordres de la haute justice d'Orval; il en existait un autre à Marville, *terre-commune* entre le Barrois et le Luxembourg.

On lit sur le registre des sépultures de la commune d'Avioth :

1° à la date du 8 mars 1784, le décès de *Marguerite Beauregard*, femme de *Jean Labille, maître des hautes et basses œuvres* demeurant audit lieu; et notez que l'acte mentionne que cette femme avait le corps très-enflé et *qu'elle étoit morte de gras fondu* (1).

2° à la date du 7 mars 1792, le décès dudit *Jean Labille, maitre des hautes œuvres* audit Avioth, veuf de la prénommée.

3° à la date du 8 janvier 1783, on trouve aussi, sur les registres de la même commune, l'acte de mariage entre *Michel Labille* et *Marguerite Beauregard* (neveu et nièce des précédents), et le marié y reçoit le titre de *maître*

(1) Ces détails pourront paraître de mauvais goût, mais ils sont caractéristiques des mœurs du temps, et ils prouvent la sagesse de l'article 85 de notre Code civil, qui ne permet pas aux rédacteurs des actes mortuaires de mentionner le genre de mort du défunt.

des hautes et basses œuvres à *Marville*, fils de *Pierre Labille* et de *Marguerite Février*.

Chose inconcevable! en lisant ces énonciations, involontairement on se sent frissonner : une sorte de curiosité fébrile vous traverse la tête; on voudrait lire dans le passé, et on interroge, tout bas, cette combinaison de sept lettres *Labille*, évidemment dérivée de *billot*, ce lugubre instrument de la plus sanglante des expiations (1).

Ce sont là, sans doute, les deux tourmenteurs officiels, qui ont exécuté à mort le malheureux Jacques de Limes; vous me demanderez peut-être si cet infortuné a été exempt de cette horrible épreuve qu'on nommait la *question?* Je voudrais en avoir la certitude pour l'honneur de nos moines et de la législation de notre pays; mais le dossier de cette instruction criminelle a échappé à mes recherches, jusqu'à présent. A cette époque, il

(1) M. Dumont, dans son ouvrage sur la *Justice criminelle de la Lorraine*, du *Barrois* et des *Trois-Évêchés*, t. 2, pages 214 et suivantes, a donné des détails curieux sur cette sinistre profession; comme ces détails s'appliquent à nos localités, nous en reproduisons quelques-uns en regrettant de ne pas rendre plus *textuellement* la pensée si nette et toutes les expressions pittoresques de ce spirituel écrivain, qu'il faudrait, pour cela, transcrire dans son chapitre tout entier.

« C'était un terrible personnage que l'homme chargé d'arracher l'honneur « et la vie à ses semblables ! Sa tâche était de flétrir, torturer, mutiler, écor- « cher, étouffer, assommer, noyer et brûler des êtres humains désarmés. Son « toucher, inséparable de la souillure, faisait horreur; sa personne inspirait « d'autant plus d'épouvante que sa résidence en un lieu retiré, *la chambre* « *du Pilori*, ordinairement adossée aux remparts des villes, jetait sur sa vie « et ses mœurs un voile mystérieux. »

Nous analysons le surplus de ce curieux portrait : En revanche, il avait le droit de *havage*, c'est-à-dire de prélèvement dans tous les marchés (un

semblait encore très-logique d'être impitoyable; parce que qui *veut la fin veut les moyens*. Or, pendant très-longtemps, par une aberration législative incroyable, on exigeait de l'accusé le *serment de dire vérité*, et sa confession semblait indispensable pour arriver à une conviction légale: il fallut même, en 1629, un ordre formel des archiducs *Albert* et *Isabelle-Claire-Eugénie* pour obtenir du conseil provincial de Luxembourg qu'il condamnât désormais l'accusé, sans avoir sa confession, quand celui-ci était atteint et convaincu par d'autres moyens.

Avant cela, la torture paraissait donc un moyen d'instruction légitime, et l'ordonnance de Philippe Ier, donnée à Bruxelles le 9 juillet 1570, permettait non-seulement aux juges de soumettre l'accusé à la question, quand, *après avoir visité le procès*, ils trouvaient *la matière disposée à cet effet*, mais l'article 10 allait plus loin: il voulait que, quand, par l'effet des tortures, le prisonnier

neuf sur cent, par exemple); le droit de *riflerie*, sur toutes les bêtes à abattre, blanchir ou dépouiller; le droit de *vidange* des fosses; sans parler des produits de la vente de la fameuse *graisse de pendu*, qui n'étaient pas les moins productifs de son casuel. Aussi l'emploi était tellement couru et la profession si volontairement héréditaire que, de l'année 1849 à l'année 1790, M. Dumont ne cite pas moins de 113 exécuteurs, dans la *Lorraine*, le *Barrois*, le *Bassigny* et les *Trois-Évêchés*, qui étaient, pour la plupart, parents ou alliés. Dans le *Luxembourg* et dans le *Pays-Messin*, ils étaient plus rares, à cause de la fréquence des guerres; et alors force était bien de vouer les serfs de certains villages *au jeu de la corde et du glaive*, et de leur imposer, comme à *Norroy*, comme à *Fontois*, à *Tuny*, par exemple, la charge de *fournir le bourreau tenu de pendre, crever les yeux, couper les pieds, les poings, les nez, les oreilles et les têtes*, et de faire tout le nécessaire, comme aussi de fournir les échelles et d'*avaler la justice*, c'est-à-dire de détacher le pendu.

avait confessé son méfait, il fût *interrogé de rechef*, après le délai de 24 heures, *sans question* et *hors le lieu d'icelle, pour voir s'il demeure en sa confession; et s'il se révoque,* ajoute l'article, *se peut répéter la question; que s'il endure au contraire la dite question et ne se peut rien tirer de sa bouche, ne voulons que, sans nouveau indice, il puisse être remis à la dite question; mais au dit cas se devra visiter le procès, pour être fait droit, comme la matière le requerra.*

Je ne vous entretiendrai pas, sérieusement, de quelques contes de bonnes femmes sur la résurrection de Jacques et sur la disparition de Jeannette; à les en croire, la sentence fut bien mise à exécution, mais le lendemain le gibet était vide, la *tortouse* (1) coupée, et le

(1) On nommait ainsi une corde, en chanvre de première qualité, d'un centimètre de tour environ et d'un développement total d'un mètre au plus, y compris les deux œillets. Ordinairement, après la boucle, un nœud était pratiqué dans le coulant: ce nœud était destiné à agir sur l'épiglotte, et, en quelques minutes, il domptait les sujets les plus robustes, par son puissant effet. M. Dumont en a donné le dessin, tome 2, page 305.

Quelques anciens se rappellent peut-être que la potence, instrument le plus habituellement employé pour le supplice des roturiers, était composée d'une poutre très-élevée, plantée perpendiculairement, et ayant, à son extrémité supérieure, un bras transversal et quelquefois deux. On y appliquait une forte et large échelle; on liait cette échelle à la poutre, pour qu'elle ne pût tourner ou glisser. Arrivés au pied, le bourreau montait le premier, tenant un des bouts de la corde, et le condamné le suivait; tous deux grimpaient à reculons, c'est-à-dire le dos contre l'échelle; le dernier était tenu par la tortouse et hissé par le dessous du bras; le confesseur montait ensuite, en faisant face, de manière à pouvoir exhorter le patient; quand le bourreau avait atteint le bras de l'instrument, il se hâtait d'y accrocher la tortouse, en passant l'œillet supérieur du licol fatal à l'un des crochets; alors, à un signal presque imperceptible donné au confesseur, celui-ci reculait, descendait insensiblement, et aussitôt, d'un coup de genou dans le dos, lancé par l'exécuteur dans l'éternité, le condamné se trouvait suspendu et le nœud coulant faisait son effet.

corps avait disparu ; puis ce corps aurait été transporté nuitamment dans le laboratoire de Frère Antoine qui, disait-on, l'aurait rendu à la vie.

Aussi bien j'aperçois les premières maisons du village, et quelques minutes encore ne me suffiraient pas pour ce récit. Nous allons donc nous séparer, sauf à reprendre, quand cela vous conviendra, et si cela vous intéresse, la suite de mes explications sur les ruines de notre abbaye. Alors je vous conduirai à travers les débris du nouveau Couvent, sous les voûtes que hantent, à minuit, les ombres mélancoliques des moines ; et, assis sur les tombeaux dispersés, nous soulèverons le voile des mystères de sa destruction.

Ici, les trois amis se quittèrent, en se serrant la main.

CHAPITRE XXIII.

Le Mont Saint-Walfroid.

Pour aller de Montmédy à Orval, nous avons remonté, en partie, la vallée de la *Thonne* (1); nous avons gravi les hauteurs du village de *Saint-Brice* (2) et parcouru le plateau où fut jadis un camp romain (3); descendant ensuite des gorges de *Fagny*, vers les sources de la *Marche*, nous avons suivi ses eaux jusqu'à leur confluent avec le *Val-d'Or*, au-dessus de *Villers*.

Pour retourner d'Orval à la ville du comte *Arnoux III*, nous suivrons encore cette rivière, jusqu'à son embouchure dans la vallée de la Chiere, laissant à gauche *Margny, Herbeuval, Sapogne*, et à droite *Aufflance*, *Tassigny*, *Moiry* et *Margut*. Là, la route de Sedan à Metz rendra nos voyageurs à leurs foyers, en moins de deux heures d'un facile trajet.

Nous les avons laissés au village belge de Villers.

Après avoir franchi la frontière, en avant de Tassigny, leur voiture les entraînait rapidement vers le bassin de la Chiere. Celui de la Marche s'élargissait de plus en plus; et au détour du contre-fort, qui se projette de Sa-

(1) Ou le ruisseau du *Tonneux*, prenant sa source à *Somme-Thonne*.

(2) *Breux*, autrefois *Saint-Broix* (*voir* la charte de *Loys*, *Cuens de Chiqney*, de l'an 1261).

(3) *Voir* la carte du P. *Wiltheim* (Bertholet, t. Ier, p. 24).

pogne, un mont sourcilleux apparut au-dessus des coteaux.

C'est le *Mont Saint-Walfroid,* s'écria l'un des voyageurs ; c'est là le berceau du christianisme de notre *Woëpvre* (après la *vieille Ivoix,* cependant).

Là-haut, continua-t-il, en guidant les regards de son compagnon, encore étranger à la localité, que celui-ci n'habitait que récemment, là-haut, presque dans les nuages, à 354 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 200 mètres de celui de la Chiere, voyez-vous cette masse grisâtre qui, comme un large promontoire, s'avance sur le bassin ? Semblable à un géant, il dépasse ses compagnons de toute la tête, ce *Goliath* de nos montagnes ardennaises, au front chauve, aux flancs arides et escarpés, et il trône au milieu des coteaux que le déluge a soulevés autour de lui.

Au nord, la *montagne du Fa* (1), à 353 mètres d'escarpement ; au midi, le *Mont Saint-Germain,* près *Murvaux* (2), à 350 mètres ; au couchant, la rampe de *Stonne* et le col de *Montfaucon,* à 343 mètres ; à l'orient enfin, à 398 mètres, le *pic de Longwy et le vieux Titelberg des Romains.* C'est là, c'est à ce bâtiment de chétive structure, qu'entourent aujourd'hui de nombreuses tentes (3), qui, de loin, vous apparaissent comme des

(1) La *Tour de Brunehault, Turris-Brunichildis* (*voir* la carte ci-dessus).

(2) *Murvaux,* près Lion-devant-Dun, *Lucus ad Dunum,* qu'il ne faut pas confondre avec *Muraux, Mirvault, Méralde,* près de Damp-Villers, ancien atelier monétaire des Comtes de Luxembourg.

(3) Les foires de Saint-Walfroid sont extrêmement fréquentées ; elles se tenaient autrefois les 25 juin et 7 juillet ; la première avait une durée de trois jours.

toiles d'araignées; là, où, semblable à une nuée de sauterelles, vous allez découvrir une armée de nains descendant du sommet; c'est là, dis-je, que se sont opérées de grandes choses, des faits prodigieux dont les preuves sont encore palpitantes dans la contrée. Nous irons, un autre jour, sur cette montagne sainte : nous entrerons dans le modeste sanctuaire qui, bien qu'interdit aujourd'hui (1), attire encore les populations de vingt lieues à la ronde; et là, en présence de ce *Simulacre grossier* (pour ne pas employer une expression plus irrévérentieuse), en présence de cette statue informe, offerte à la dévotion des croyants, par un gardien mercenaire, nous comprimerons toute velléité de sourire, sous l'impression des souvenirs puissants que rappelle ce saint lieu. Nous nous agenouillerons respectueusement près de cette pierre *figurative*, entourée de mille petits cierges ardents; cénotaphe menteur, qui n'est certainement pas la pierre tombale de saint Walfroid (comme le pseudo-hermite voudrait bien le faire croire), mais qui repose, au moins, sur l'emplacement où ce célèbre Stylite fut enterré : puis, à mi-côte, nous ferons une pause près de cette petite source, où la foule des mères pieuses va tremper des linges, ou remplir des fioles, dans un espoir de guérison pour quelque enfant chéri.

(1) La chapelle est interdite; elle appartient à un particulier qui la loue à un cordonnier, lequel en fait un objet de spéculation. On regrette que l'autorité diocésaine n'ait pas encore pu prendre des mesures pour faire cesser ce scandale, qui afflige les amis de la science autant que ceux de la religion. De pieux ecclésiastiques avaient fait le projet de racheter le terrain et de le rendre à son antique consécration. Ont-ils enfin réussi?

Cette chapelle, au surplus, n'est point étrangère à notre pèlerinage de ce matin. Sous le titre de *Vicariats perpétuels*, étaient incorporés à la cure de *Sainte-Marguerite d'Orval*, dont l'abbé était titulaire, beaucoup d'églises et de chapelles. Nous l'avons déjà dit.

C'étaient notamment :

Saint-Walfroid, avec ses annexes (*Laferté*, *Lamouilly et Moiry*), *Buré et Cherves*, *Ebly*, *Gérouville*, *Jamoigne avec ses annexes* (*Prouvy*, *Valensart*, *Les Bulles*, *Lahayeule*, *Dufaing*, *Mabrut*, *Termes*, *Frénois*, *Rondponcel*, *Charmois*, *Pins*, *Izel*, *Moyen et Mesnil*), *Limes*, *Les-deux-Villes* (*Giversy et Chamouilly*), *avec leur annexe Tremblois*, *Frénois-les-Montmédy*, *Médy-bas et Médy-haut* (1) (dont *l'église-matrice* était à *Iré-le-Pré*), *Meix*, *Otteppe-près-Huy*, *Vigneuls-les-Montmédy et Villy*.

L'abbé d'Orval avait en outre le patronage de : *Allondrelle*, *Bievre-sous-Montmédy*, *Bievre-près-Mouzon*, *Fromy*, *Grand-Failly*, *Margny*, *Mogue*, *Othe*, *Puilly*, *Saint-Léger*, *Villers-devant-Orval et Xivry-le-Petit*. Mais l'abbesse de *Juvigny*, l'abbé de Notre-Dame de *Mouzon*, le marquis de *Lambertye* et le Recteur de l'Université de *Pont-à-Mousson*, étaient collateurs, indivisément avec Orval, pour les cures de *Bievre-sous-Montmédy*, de *Bievre-en-Ardenne*, de *Grand-Failly* et de *Saint-Léger*.

(1) L'incorporation de la Cure de Montmédy à l'abbaye d'Orval est de l'année 1156, et de 1240 (*voir* aux *archives d'Arlon*, liasse n° 484). Elle a donné lieu, parfois, à des différends entre les religieux et le vicaire perpétuel de cette ville et notamment avec *Nicolas-Joseph Manard*. (*Voir* la sentence du Consistoire de Trèves, de l'an 1736, liasse n° 2780.)

Union de l'église de Saint-Walfroy à l'abbaye d'Orval en 1240.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Amen. Ego *Theodoricus*, Dei gratiâ Trevirorum Archiepiscopus, dilectis filiis, fratribus et futuris salutem in perpetuum. Æquitatis regulas favorabiliter intuentes compellit pietas, cohortatur honestas, ut hi, quos Deus dignatur pontificali dignitate vigere, profectui subditorum et maximè religioni deditorum solerciter teneatur invigilare, et preces eorumdem pias digno satis affectui mancipare. Nos ergo volentes ergà vos, utpotè filios carissimos, pium et verum ostendere patris affectum, petitioni vestræ, quam justam attendimus et exauditione dignam, efficacem probemus assensum. Undè est quod approbantes confirmamus vobis et successoribus vestris, in perpetuum, Patronatum Ecclesiæ S[i]. *Walfragii*, cum suis appenditiis, Capellis de *Firmitate*, de la *Moillei* et de *Moirei*, donum scilicet fundi, quod contulit vobis Dominus *Joannes Miles de la Fontaine*, qui cognominatur *Tausignos*, laude et assensu *Hadwidis* uxoris suæ, et liberorum suorum et *Hugonis* fratris ejusdem *Joannis*.

Quoniam verò qui Deum diligit, diligit et servos ipsius, ideòque ut servientes Deo in vestro Monasterio, in augmentum meriti nostri, sollicitudine nostrâ meliùs de cætero sustententur, et cultus ibidem divinorum, remotâ panis inopiâ, celebrior habeatur, nos intentione paternâ paci vestræ et utilitati providere cupientes, ipsam prædictam Ecclesiam S[i]. Walfragii, cum suis prædictis capellis, appenditiis, vobis et vestris successoribus perpetuò tenendam donamus et sigilli nostri impressione confirmamus, ità tamen quod in eâdem Ecclesiâ Vicarius instituatur ad præsentationem Abbatis Aureæ-Vallis, qui curam habeat animarum. De reparandâ Ecclesiâ, de solvendo censu ejusdem Ecclesiæ, de providendis his quæ ad divinum spectant obsequium, id agent fratres Aureæ-Vallis, quod ex consuetudine tenetur fieri in Ecclesiis Decaniæ de *Givonei*. Vicarius igitur habebit tertiam partem tertiæ partis decimæ, quæ competit supradictis fratribus, in eâdem Ecclesiâ; tertiam partem nihilominùs habebit in omnibus oblationibus festivis et quotidianis.

Si autem ex nutu Dei acciderit Vicarium supradictum Ecclesiæ viam carnis universæ ingredi, eliget Abbas Aureæ-Vallis personam et præsentabit eam Archidiacono. Archidiaconus verò, omni occasione post-

positâ, absque contradictione investiet eam dono Vicariæ sub stipendio supradicto, eique curam injunget animarum. Productâ igitur personâ fidelitatem faciet Abbati prædicto de servando suo jure. Ut ergo prædictam eleëmosynam legitimè datam et susceptam deinceps cum suâ integritate possideatis, autoritate metropolitanâ prohibemus ne quis vos imposterùm super ea molestare præsumat. Si quis autem, post hanc prohibitionem nostram, vos inquietare præsumpserit, iram Dei omnipotentis et Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, si congruâ satisfactione non emendaverit, se noverit incursurum. Actum anno Verbi Incarnati MCCLX, mense Novembri.

(*Tiré des Archives d'Orval.*)

CHAPITRE XXIV.

La Diane d'Ardenne.

C'est en l'an de grâce 585, continua le voyageur, que sont arrivés les faits mémorables qui se rattachent à ces localités. *Grégoire de Tours* (1) (c'est lui-même qui nous l'atteste) revenait alors de la cour du roi d'Austrasie : il était accompagné de deux évêques, délégués avec lui par *Gontran*, roi d'Orléans, vers *Childebert*, qui alors tenait sa cour à Coblentz, et ils s'étaient arrêtés à *Ivoy*. Là, on leur parla des choses merveilleuses qu'un simple diacre venait d'opérer. C'était *Vulfiliac*, ou *Walfroid*, qui habitait un monastère, consacré à *saint Martin*, sur le plateau de cette montagne; ils voulurent le voir et entendre de sa bouche le récit des prodiges que la renommée publiait sur son compte. Après une longue résistance, le modeste Clerc leur conta comment, avec la permission de Dieu et par la libéralité du roi *Childebert II*, fils de la reine *Brunehault*, et aussi avec le concours de saint *Magnéric*, alors *évêque de Trèves*, il avait pu, en 565, sur ce ter-

(1) *Grégor. Turon.* Hist. Liv. 7, n°s 15, 16, 17.

in *nu et aride* (1), où avaient autrefois existé *un camp romain et une forteresse* (2), *desquels, déjà, on ne voyait plus de traces*, établir un monastère consacré au grand apôtre de la Neustrie; comment il avait pu édifier *une église*, à cet endroit même où planait naguère le colosse gigantesque d'une divinité païenne, *Colossus Dianæ Arduinæ in Janilergeio* (3); comment aussi, précédemment, les populations accouraient de toutes parts au pied de cette idole, y célébraient les mystères licencieux de leur culte (4), et comment enfin, touchés par la grâce, et attendris par ses exhortations chaleureuses, les païens avaient fini par se joindre à lui et à ses catéchumènes pour abattre la statue du démon.

« J'élevai, leur dit le saint Père, auprès de l'idole, « une colonne sur laquelle je demeurais debout, les « pieds nus et souffrant de grandes douleurs. Car, « pendant l'hiver, j'étais saisi d'un tel froid que les « ongles de mes pieds se fendaient et qu'ils tombaient « d'eux-mêmes: outre que l'eau, qui coulait sur ma

(1) *Mons arduus..... Ferebant antiquitùs Castrum fuisse..... Sed tunc non curâ, sed naturâ tantum munitum erat..... In hujus cacumine basilica in honore sancti ac beatissimi Martini.....*

(2) *Fracta*. La Fraite, *Firmitas fracta*.

(3) *Voir* la carte du *P. Viltheim* déjà citée et la charte de 955.

(4) Un autel était consacré à la même *déesse*, à Arlon, *Aralunæ*.

A Apollon, *Bel, Belenus, Baal*, à Baalon.

A Mercure, *Thot, Teutatès*, à Montmédy, *in Montemedio*.

A Mars, à Marville, *in Martis Villâ*.

A Jupiter, à Juvigny, *in Joviniaco*. Ce dieu était aussi adoré à Ivoy.

A Saturne, *Satan, Saten*, à Stenay, *in Sathanaco*.

Dans nos *Chroniques* et dans nos *Marches* de l'*Ardenne et des Wöepvres*, nous avons réduit ces traditions à leur juste valeur et fait la part de la fable et celle de la vérité.

« barbe, s'y gelait par la rigueur de la saison, et « il en pendait des glaçons semblables à des chan- « delles (1). »

Walfroid allait poursuivre sa narration, quand, tout à coup, dit encore le *Père de l'histoire des Gaules,* un phénomène étrange apparaît dans les cieux..... La nuit a remplacé le jour; des mugissements sauvages sortent de la montagne (2); et, du côté de l'aquilon, une lumière éblouissante se projette au milieu de nuages sanglants. Ceux-ci, à l'ouest et au sud-est, voilent l'horizon de la Neustrie et celui de l'Austrasie; puis une nuée éclatante survient, elle attire à elle tous les rayons lumineux : on eût dit une *tente immense,* dont les rideaux, élargis par le bas, et se rétrécissant à mesure qu'ils montaient au centre, étaient réunis au zénith, en forme de dais; là se trouvaient d'autres nuages, ils dardent une lumière si vive qu'elle éblouit; et cette aurore boréale se renouvelle pendant trois nuits consécutives; alors nos quatre saints sur la montagne veillaient et priaient. Était-ce donc le pronostic des événements sinistres qui survinrent dans l'année? Nos ancêtres le crurent, et quoiqu'ils fussent de moins en moins crédules, leurs descendants ont vu, dit-on, à divers intervalles, se renouveler de semblables signes, et ils ont cru qu'ils étaient précurseurs des traits de la colère de Dieu.

Sur le sommet de cette même montagne, trois hermites veillaient aussi, dans la nuit du 23 juin 1793! Cette nuit, néfaste pour Orval, leur apporta des bruits

(1) Nous traduisons de mot à mot.

(2) La montagne du *Fâ* ou des Fées.

sinistres, et de sourdes rumeurs montèrent jusqu'à eux; puis ils virent aussi l'horizon se transformer en océan de flammes; mais l'effrayant météore, produit par la main des hommes, persista pendant près de six semaines, et ce fut une contrée tout entière qu'il frappa d'épouvante et de consternation: il sera l'objet de notre dernier tableau.



DEUXIÈME PARTIE.

AUTRES VISITES AUX RUINES, AU PRINTEMPS DE 1849.

CHAPITRE PREMIER.

Avioth.

Orval, centre intellectuel et religieux de la province de Chiny, était à une courte distance des deux capitales du Comté. Au nord, Chiny, château construit en 945 par notre premier comte, *Arnoux de Granson*, époux de Mathilde et gendre de Ricuin, duc de Mosellane, n'en est éloigné que de dix kilomètres ; au sud, et presque sur la même ligne, *Montmédy*, rocher fortifié vers l'an 1220, par *Arnoux III*, notre dixième comte, en est à quinze kilomètres : *Avioth* se trouve à moitié chemin sur le parcours de ce dernier trajet.

Avioth ! grand village ou bourgade (1) ; ville autrefois d'une antiquité, évidemment celtique, qui se perd dans la nuit des temps ! Le touriste doit s'y arrêter ; il y reviendra plusieurs fois et jamais il n'en sortira qu'avec le pro-

(1) *Guicciardin*, Géographie politique des Pays-Bas, 1582, page 454, *Stémer*, Traité du département de Metz, 1756. Sa charte d'affranchissement, de l'an 1216, est la première de toutes, en Ardenne, après celle de *Beaumont*.

jet d'y revenir encore. Car tel est le prestige attaché aux créations de l'art chrétien, qu'elles attirent l'âme et dilatent le cœur, en même temps qu'elles élèvent la pensée ! Aussi c'était pour la dixième fois, peut-être, que l'auteur de ce chapitre y retournait, avec quelques compagnons aussi épris que lui des beautés de sa vieille Eglise, morceau d'architecture qui est encore le plus parfait dans son ensemble, le plus fini dans ses détails, non-seulement des contrées de la Meuse, mais de tout l'ancien Luxembourg. Un ami des beaux-arts et des lettres, administrateur distingué (1), dont la cathédrale de Reims, type de la perfection en ce genre, avait épuré le goût et mûri le jugement, était aussi de la partie. Sans admettre de parallélisme, d'ailleurs impossible, entre cette grande page architecturale et le mérite beaucoup plus modeste de la petite *Basilique Chinienne*, ce connaisseur émérite, à première vue, se plut à proclamer que l'église d'Avioth était parfaitement digne de sa renommée et de l'honneur qui lui était fait par le gouvernement français (2). Après l'avoir visitée, dans toutes ses parties, en présence de l'architecte habile (3) que la direction des beaux-arts a

(1) M. *Poisson*, ancien Sous-Préfet de Reims, dont le court passage à la Sous-Préfecture de Montmédy a laissé les regrets les plus légitimes et les mieux mérités, dans toutes les communes de notre arrondissement, et surtout dans celles frappées par le *choléra*.

(2) Les deux portails de cette église, et ce qu'on nomme le *Baptistère*, sont classés comme *Monuments historiques*. A partir de 1840, des sommes considérables ont été affectées annuellement par le Conseil général de la Meuse et par le Ministre de l'intérieur à la restauration générale de l'édifice, dont le devis se porte à 117,000 fr. Déjà 40,000 fr. ont été employés aux travaux de simple consolidation.

(3) *Boëswilwald*.

chargé de la restauration de ce chef-d'œuvre, ce fut lui qui prit la parole pour en faire ressortir les beautés.

Il signala d'abord les traits de ressemblance et de contemporanéité de cette église avec celle de *Notre-Dame de Mouzon*, dont la construction remonte à l'année 1382. C'est le même style, la même ornementation ; c'est évidemment la même pensée et peut-être le même artiste, qui les a créées l'une et l'autre. Cette restauration se rapporte donc, soit au règne de *Wenceslas*, premier duc de Luxembourg et seizième comte de Chiny, soit à celui du prédécesseur immédiat de ce prince, *Godefroid de Dahlembröeck*. On peut admettre aussi qu'il n'a été terminé que sous le règne de *Jean-l'Aveugle, Roi de Bohême* (1), second duc, et époux de *Béatrix de Bourbon*, mort en 1383 ; car des *agneaux* sont sculptés sur les clefs de voûte, et cet emblème se trouvait gravé sur les monnaies d'or de ce prince et de ce pays. Alors Avioth était une localité importante (2). Il possédait même un *atelier monétaire*, fit observer l'un des auditeurs ; car la ville de Metz conserve encore, dans son cabinet, deux pièces d'argent frappées sous l'avant-dernier Comte *Godéfroid*, qui régnait en 1361. Ces monnaies portent, *à la face :* l'écusson aux armes de *Chiny* et de *Daelenbrœck*, entouré de ces mots : *Godfridus, Comes, Chiniensis D*, et placé dans un encadrement formé par trois demi-cercles et con-

(1) C'est ce Prince chevaleresque, si attaché aux intérêts de la France, qui, en apprenant le débarquement des Anglais, voulut, quoique aveugle, offrir son épée et son expérience à *Philippe de Valois*, et qui succomba (en jetant son cri de guerre : *Je sers*) avec 30,000 Français, à la bataille de *Crécy*. La France cependant paraît l'avoir oublié !

(2) *Berthels*, 1605, page 208.

tourné de trois couronnes comtales; et *au revers*, pour légende intérieure: *moneta Aviothensis*, et pour légende extérieure : *sit nomen Domini benedictum* (1).

Vos remarquerez, dit l'architecte, que le plan de cette église est celui des *anciennes Basiliques*, ou temples primitifs chrétiens. C'est effectivement un carré long, terminé par une *abside* demi-circulaire, et divisé dans sa longueur par deux rangs de colonnes, qui le partagent en trois nefs inégales; une grande au milieu et deux petites sur les bas-côtés. Vous savez que, primitivement, cette sorte d'édifice était la demeure des rois; c'est là qu'ils rendaient la justice. Assis sur une estrade et présidés par le souverain, les juges étaient au fond, occupant l'hémicycle; le peuple remplissait les nefs, et, devant le tribunal, un espace intermédiaire, fermé par une balustrade, recevait les officiers judiciaires, les avocats, les plaideurs, ou accusés, et les témoins (2). A l'origine du christianisme, cette disposition fut adoptée, d'abord chez les *Grecs*, ensuite chez les *Latins*, pour la célébration de nos divins mystères. Bientôt ceux-ci placèrent une nef transversale au-dessous de l'abside, représentant ainsi la *croix latine*, dont les traverses sont

(1) Nous examinerons, dans notre *Histoire de Chiny*, si cet atelier ne remonte pas même à l'époque où Arlon était, après Trèves, la principale ville occupée par les Romains dans notre contrée. Les énormes quantités de pièces de monnaie, trouvées au *Lucus* de *Géroment* (une lieue plus loin), appuieraient cette présomption.

(2) Dom *Tabouillot*, Histoire de Metz, t. 1er, page 350; *Clouet*, Histoire eccl. de Trèves, p. 25. — *Voir* l'Architecture monastique, par *Albert L noir* et l'Histoire de l'architecture en Belgique, par *M. Schayes*, pour tous les détails de construction religieuse.

inégales, tandis que la *croix grecque* a les quatre bras égaux. Un autel, en forme de tombeau, qui renfermait le corps ou les reliques de quelques martyrs, fut dressé au centre d'intersection. Alors l'Évêque trôna et les chanoines siégèrent dans le fond, à la place des anciens juges ; les chantres occupèrent le *cancel,* ou *chœur* proprement dit. Les *gallicans* reculèrent ensuite l'autel vers le *rond-point,* tout au fond de l'abside, et cela eut lieu notamment dans les édifices où le Prélat ne siégeait pas. Avioth, vous le voyez, offre un exemple de cette disposition, qui est aujourd'hui la plus commune. Les stales du chapitre, dont vous admirez les boiseries, y sont en avant des deux côtés du sanctuaire. Sous l'autel, on creusait une crypte ou *Confession ;* c'était un caveau voûté dans lequel, ordinairement, reposait un confesseur de la foi : d'autres cryptes ou chapelles régnaient, plus ou moins bas, dans les deux ailes ; c'était en mémoire des *Catacombes,* où les premiers chrétiens s'étaient cachés à Rome, pendant les persécutions. A Avioth il en existe cinq, mais elles sont presque sur le même plan que les hauts et bas-côtés. Enfin, près du chœur, et au commencement de la nef, étaient placées deux chaires, nommées *Ambons,* l'une à droite, l'autre à gauche ; c'était là où l'*Évangéliste* expliquait les saints mystères et distribuait au peuple la parole de Dieu : plus tard, une de ces chaires fut supprimée ; maintenant pour les détails je suis à votre disposition (1).

(1) Nous avons consacré de longs chapitres à cette localité curieuse dans nos autres ouvrages. *Voir* notamment les *Chroniques de l'Ardenne,* t. II, chap. 42, 43 ; les *Marches de l'Ardenne,* t. Ier. chap. 11, 16.

CHAPITRE II.

Notre-Dame d'Avioth.

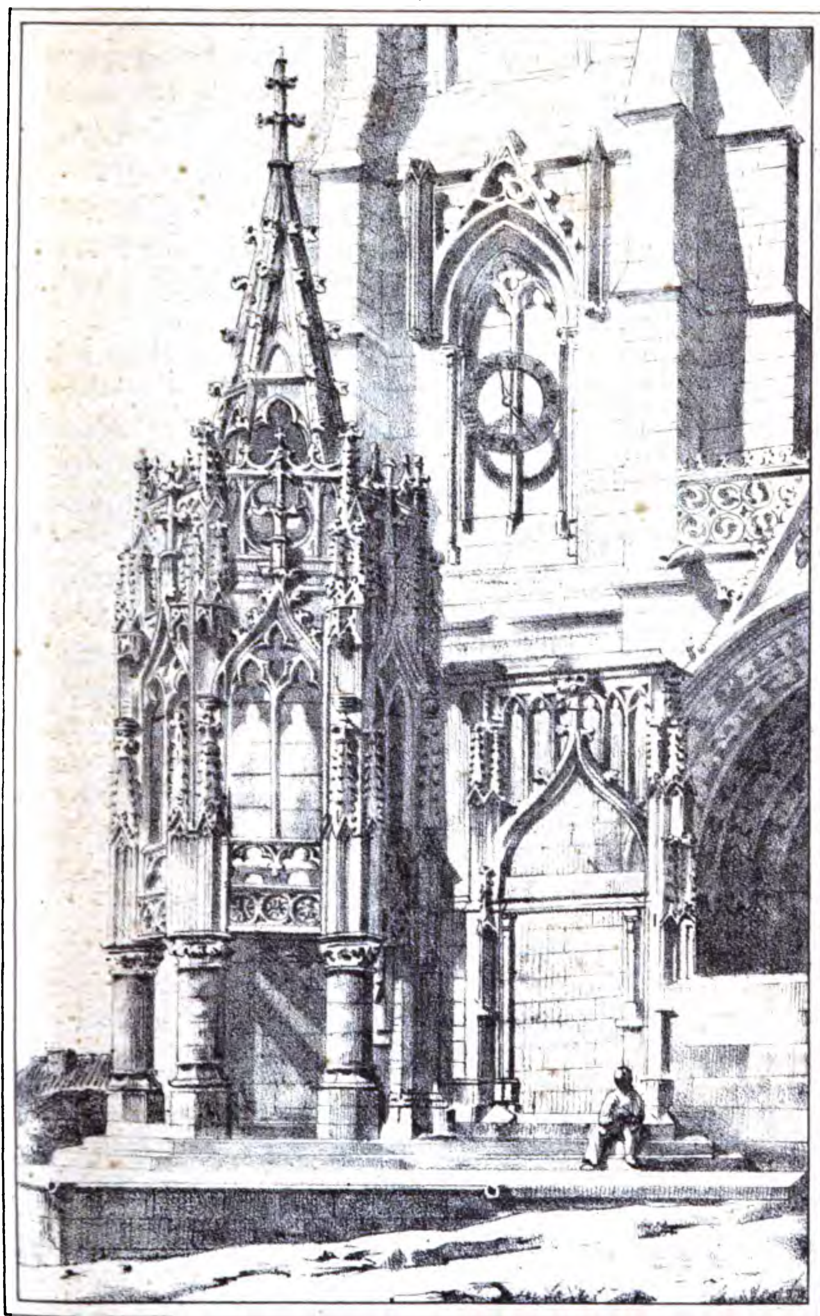
Extérieur.

Cette église est ornée de deux portails, l'un à l'ouest, l'autre au sud. Le premier, qui donne entrée dans la grande nef, supporte deux tours carrées ; elles sont percées de quatre vitrages avec une rose magnifique au milieu. Cette rosace, qui donne sur les orgues, illumine la partie basse du vaisseau.

Extérieurement elle est décorée d'un balcon gothique, lequel règne au-dessus des portes d'entrée. Dans l'épaisseur du portail sont des statues, en pied, de grandeur naturelle : à gauche, *Eve, Adam, Jésus-Christ ;* à droite, *Abraham, Moïse, sainte Elisabeth.* Au milieu est la *Sainte-Vierge,* placée au sommet. La voûte, en ogive, de ce portail est ornée de nombreuses statuettes, entremêlées de grotesques, et réparties en quatre cordons ; le premier et le second en contiennent chacun dix-huit ; le troisième seize, et le quatrième quatorze. Le *Sauveur du monde* plane au sommet de l'ogive ; il est entouré de quatre anges ; ceux-ci sont en tuniques et munis de trompettes ; ils proclament sa gloire, suscitent les morts qui soulèvent la dalle de leurs tombes, et provoquent les jubilations des habitants de l'Éthérée. Le *premier Comte de Chiny,* portant la dépouille d'un *loup* sur ses épaules,

LE BAPTISTÈRE D'AVIOTH. (Canton de Montmedy.)

Voir le Chapitre du bassin des Thones. (2e Partie.)



A H

Lith. L. Christophe, Nancy

Dessiné sur place en 1850 par M. Boëswilward. Inspecteur des monumts historiqs français.

et la *première Comtesse*, sous le symbole de sainte Magdeleine, sont à genoux, aux deux côtés du *souverain Juge*, de celui qui, dans sa balance, pèse également et les grands et les petits. Rien de plus parfait que cette sculpture, de plus pur dans la forme, de plus délicat dans les détails, de plus fini, quant au dernier coup de ciseau.

Le second portail est moins vaste, mais il est aussi beau et même plus riche que le premier. Il donne entrée dans la petite nef de droite par deux portes, où sont creusées douze niches dans l'épaisseur du mur. Là étaient les douze Apôtres, en pied, et de grandeur naturelle ; dès l'année 1787, il n'en restait plus que trois (1) : *saint Pierre*, à gauche ; à droite, *saint Paul* et *saint André ;* sur le pilier d'entre les portes, le *Sauveur du Monde* était au milieu de ses *disciples*. Les figurines de la voûte de ce portail sont distribuées en six rangs ; le cordon extérieur en contient quatorze ; les deux suivants douze chacun ; les deux, à la suite, chacun dix, et le dernier en a seize. Au haut des portes sont des bas-reliefs d'un goût exquis ; en voici les sujets :

N° 1. Le couronnement de la Vierge ;
2. La fuite en Égypte ;
3. Le massacre des innocents ;
4. L'adoration des Rois ;
5. L'annonciation par l'ange Gabriel ;
6. La mort de la Sainte-Vierge.

Par ses habitudes et par sa forme, par son ornemen-

(1) Cette description est tirée du manuscrit de M. *Cyprien Merjay*, lors de sa visite en 1787. Ce qui reste debout confirme l'exactitude de ses observations.

tation, la partie inférieure des contre-forts de l'abside et de portion des murs latéraux trahit le style roman le plus pur; la partie supérieure au contraire accuse un genre de plus en plus perfectionné; il en est de même à l'intérieur, où le costume donné aux figures, la naïveté de leur attitude, la simplicité de leurs formes, révèlent une haute antiquité, mais pour la partie basse seulement.

Intérieur.

Les nefs de la grande voûte, sublimes et hardies, reposent sur six piliers massifs, d'ordre roman. Ces piliers se composent de colonnes et de colonnettes engagées; une grosse dans deux petites, puis une moyenne et une petite, ainsi successivement. On voit que le vieux temple, de l'époque *gallo-romaine,* a subi des transformations diverses, dont une, la première sans doute, dans le cours du XII[e] siècle. Alors l'alliance du plein cintre à l'ogive s'y serait opérée assez heureusement; les nervures se seraient jointes dans un même système, et, malgré la variété des styles, le vaisseau aurait pris le caractère pittoresque qu'on y remarque aujourd'hui. Il y a plus; ces deux styles, si grands, si religieux, si mystiques, n'ont point été dénaturés à Avioth par des ornements bâtards, lors des *ajoutements* qu'a reçus plus tard l'auguste édifice que nous admirons.

Dans la grande nef, deux larges arcades à droite, deux larges arcades à gauche, débouchent dans les bas-côtés, qui sont très surbaissés. Six colonnes s'élèvent entre ces arcades; elles supportent six statues, d'une sculpture

naïve, et qui datent évidemment de l'érection primitive du vieil oratoire chrétien : quatre d'entre elles sont les *Évangélistes ;* ils ont sous leurs pieds les animaux, ou emblèmes, qui symbolisent leurs écrits. Près de la chaire un *Ecce homo ;* plus loin un personnage sur *la bête de Gévaudan ;* ils sont du même ciseau et du même âge que les statues et leurs mascarons

Cette nef n'a que huit mètres de large.

Le Chœur.

Le chœur offre alternativement des pilastres et des colonnes ; les uns et les autres sont au nombre de quatre ; cela produit sept arcades et neuf entre-colonnements. Les arcades s'ouvrent sur une arrière-nef semi-circulaire. A l'arrière-plan on entrevoit les chapelles qui, sombres et mystérieuses, règnent au pourtour ; c'est la même disposition que dans les grandes églises de *Notre-Dame de Malines* et de la *Collégiale de Louvain*.

Le chœur est éclairé par sept vitrages, de largeur inégale, et à verres coloriés (1). Ainsi au-dessus des première et septième arcades, les verrières sont à trois compartiments ; dans chacune quatre petites arcades ogivales encadrent les vitraux. Il n'existe que trois arcades, ou deux compartiments, à chacune des cinq fenêtres du fond. Rien de plus gracieux que la forme de ces verrières ; c'est l'ogive en lancette, puis le trèfle et le gothique fleuri. A la naissance des ogives des arcades sont

(1) Il ne reste plus que deux des anciennes verrières ; l'une d'un coloris verdâtre, l'autre d'un jaune fort dégradé.

des statues en pied, de grandeur presque naturelle, supportées soit par des têtes d'ange, soit par des *grotesques* fort curieux. Elles sont évidemment du même âge et du même ciseau que celles placées dans la grande nef; ce sont les autres apôtres précédés par la Vierge et par Jésus-Christ.

Par la hardiesse et la pureté de ses arcades, presque en plein cintre, et par celle de ses deux voûtes, la transversale correspond à l'élégance du corps principal du vaisseau. Dans le croisillon de droite est une *admirable Chapelle*, d'un style encore plus récent et qui évidemment appartient à l'*époque Espagnole*. C'est un carré de dix mètres de côté ; il est éclairé par une large verrière à cinq compartiments. Ceux-ci sont encadrés dans six petites arcades gothiques, où les roses se mêlent aux trèfles, où les arabesques s'entrelassent de tous côtés. C'est une riche et élégante dentelle, où l'ouvrier le plus habile a tracé les dessins les plus purs et les plus gracieux. Là, autrefois, était, dit-on, un sépulcre ; maintenant c'est la Reine des cieux, qui y reçoit des jeunes filles un culte touchant.

A droite du grand autel, et sous l'une des arcades du fond, est une pyramide, dans le genre mauresque, c'est-à-dire sculptée à jour et à dents de requin, creusée pour recevoir les espèces eucharistiques et munie d'une petite porte en fer ciselé, avec inscription en caractères gothiques ; cette pyramide était un *Ciborium*.

Sous l'arcade correspondante, côté de l'Évangile, est un petit monument, dont les ornements moyen âge et les arabesques sont d'un goût exquis. Là est posée *une Vierge miraculeuse*, pour laquelle toutes les populations

voisines ont une grande vénération. On croit qu'elle est sur l'emplacement, où se seraient opérés les premiers prodiges de sa puissance et de sa bonté ; c'est la Vierge du *buisson ardent*.

Au milieu du chœur étaient autrefois les pierres tombales de trois des fils de messire *Jean IV d'Allamont, Seigneur de Malandry*, et de dame *Agnès de Mérode de Waroux*, père et mère du célèbre, fidèle et vaillant, dernier gouverneur espagnol de Montmédy (1), *Jean V d'Allamont*, sire de *Malandry*. On voit aussi la pierre mémorative de ce brave, dont le corps y avait été transporté après la prise du château. Mais plus tard cette glorieuse dépouille fut réintégrée dans l'église de Montmédy.

Enfin, à la chapelle du rond-point, on remarque une tombe, d'une forme abrupte et grossière et d'une antiquité irrécusable. C'est un coffre en pierre, de dimensions colossales, sur le couvercle duquel repose une matrone, les mains jointes, et couchée sur le dos; sa tête est soutenue par deux anges; au-dessus d'eux plane Dieu le Père, et une inscription, en caractères gothiques, nous apprend que c'est là qu'ont été déposés les restes de madame *Alix d'Etale, dame de Breux*, et ceux du comte *Henry*, son époux, décédés en 1421 et 1430 (2).

(1) Tué au siége de cette ville, le 4 août 1657, en défendant la place contre Louis XIV. Ce fut l'abbé d'Orval, *Henry de Meughen*, son cousin, qui l'assista à ses derniers moments. Les d'*Allamont* portaient : *de gueules, au croissant d'argent, au chef de même, paré d'un lambel de trois pièces d'azur.*

(2) La maison d'*Etales* était une branche cadette de celle de *Chiny*.

Les Sires de *Breux* ont été célèbres dans notre histoire. Le vieux *Château de Breux*, dont quelques vestiges existent encore, florissait notamment en

L'*Ancienne Fondation* comprenait quatre Chapelles, très-bien dotées, et chacune desservie par un Prêtre Chapelain :

1. La Chapelle du *Saint-Esprit,* dont étaient collateurs les *Seigneurs de Breux,* décimateurs du tiers du finage, comme représentant la *Maison de Chiny.*

2. La Chapelle de *sainte Magdelaine*, dont étaient collateurs les *Seigneurs d'Ivoy* et autres maisons nobles qui, par leurs dons, avaient contribué à la première réédification de l'Église, conjointement avec le *Comte de Chiny.*

3. La Chapelle de *saint Nicolas*, dont était collateur l'abbé de *saint Symphorien* de Metz, décimateur du tiers du finage, comme ancien propriétaire de *l'Église-matrice* et du *Ban de saint Brice,* et de celui de *Verneuil petit.*

4. La Chapelle de *sainte Agnès*, dont étaient collateurs le Curé du lieu et la famille de *Baillet.* L'*Abbé* d'*Orval* et le Curé d'Avioth avaient le dernier tiers des dixmes affectées à cette fondation.

1281. On voit, par une charte de 1270, que le village portait alors le nom de *Saint-Broix* ou *Saint-Brice*, c'est-à-dire celui du successeur de saint Rémy, qui enétait le patron.

CHAPITRE III.

Saint Bernard à Avioth et Constantin, son Disciple, premier Abbé d'Orval.

Maintenant, continua l'architecte, examinez cette chaire; c'est un monument aussi vénérable que curieux : voici la *Vierge immaculée*, couronnée par deux anges, et portée sur le croissant; à ses côtés deux saints évêques, *saint Martin* et *saint Brice*, anciens patrons de la contrée. Le pied de cette chaire, surtout, est particulièrement remarquable par la bizarrerie de sa forme, et par le bas-relief grossièrement sculpté sur le soubassement. C'est *Notre-Seigneur Jésus* au tombeau. Mais j'appelle votre attention sur le *millésime* 1138, gravé sur le support de ce vieux monument. Cette date est en harmonie parfaite avec son antiquité apparente; car elle nous rappelle des faits, auxquels cette église et le monastère d'Orval n'ont pu rester étrangers (1).

Ici, dit-on, et dans cette chaire même, a prêché *saint Bernard*, et cette tradition a pour elle toutes les probabilités. Vous savez que ce grand docteur venait souvent à Orval visiter son disciple *Constantin*, premier abbé de ce monastère. C'est donc de l'an 1131 (2) à

(1) Cependant nous pensons que le *millésime* a été altéré et qu'on doit lire 1638, car le style de cette chaire est espagnol et du même caractère que les *ajoutements* qui sont de la même année.

(2) Époque de l'établissement des Bernardins à Orval.

l'an 1153 (1), que ses éloquentes paroles ont retenti dans ce saint lieu : je ne dirai pas sous ces voûtes, car alors elles n'existaient pas : mais c'était, sinon dans l'Oratoire primitif de l'époque gallo-romaine, au moins dans la petite église, élevée par *saint Gal*, dans le cours du VIII[e] siècle, et qui aurait été le principe de la Collégiale, qui y existait encore à l'époque de la révolution (2).

Alors une guerre affreuse désolait l'archevêché de Trèves et le comté de Luxembourg; elle s'étendait sur les terres de Metz et sur celles de Verdun. Assiégé par le Comte de Bar, le château de Bouillon, fief de l'évêque de Liége, était tombé au pouvoir de l'ambitieux *Renaud*. Le prélat dépouillé venait, Dieu aidant, et la châsse de saint Lambert en tête, de reprendre son bien, après un triple assaut; tout était en confusion, le sacré était mêlé au profane, et saint Bernard courait d'un camp à l'autre rappeler les princes et les évêques à la morale de l'Évangile, qui ne prêche que tolérance et douceur, et qui recommande aux grands de la terre de maintenir surtout la paix entre leurs sujets. Dans un but aussi social que chrétien, ce grand homme, qui, après *Pierre l'hermite* et notre magnanime *Godefroid de Bouillon*, sauva le monde d'une nouvelle inondation de barbares, en refoulant les Sarrasins dans leurs sables, s'efforçait alors, par

(1) Date de la mort de saint Bernard.

(2) C'est par suite de cette origine que le patronage de l'église d'Avioth appartenait à l'abbaye de *Saint-Symphorien* de Metz, indivisément avec le Seigneur de Breux.

ses prédications ardentes, de refréner les instincts grossiers de l'époque féodale et de diriger vers un but glorieux et utile les passions meurtrières de ces chefs ambitieux.

Ses disciples, qu'il établissait partout, le secondaient admirablement; et leur intervention apparaît dans tous les actes notables de ce temps. On trouve la signature du premier abbé d'Orval sur le traité de paix conclu (1136) entre l'archevêque *Albéron de Trèves* et *Sigéher*, abbé de *Saint-Maximin;* elle était apposée sur un très-ancien livre des Évangiles, conservé à la bibliothèque de l'église métropolitaine, auprès de celles des abbés de *Saint-Mathias*, d'*Himmerode*, de *Sprinkersbach*, de *Vergaze*, de *Tholey*, d'*Arnsinstein* et de *Rethel*. On trouve aussi l'abbé Constantin au nombre des principaux dignitaires de la diète de *Spire*, convoquée en 1138 par l'empereur *Conrad*, pour mettre fin aux cruautés de la guerre entre ce même archevêque de Trèves et le Comte Henri de Luxembourg. Ce fut à cette diète que saint Bernard parut avec tant d'éclat; et ce fut à la sollicitation de ce puissant orateur que l'Empereur et une multitude de seigneurs allemands et belges prirent la croix.

A cette époque, les mœurs de nos ancêtres pourraient se résumer dans deux tableaux opposés : d'un côté, la vie toute guerrière des princes et des prélats, qui se disputaient la terre; de l'autre, la vie tout ascétique et de mortification des cénobites qui, sur tous les points, surgissaient du fond des déserts et défrichaient à la fois les âmes et les forêts.

Je viens de vous citer l'évêque de Liége, montant

à l'assaut avec la châsse de son saint. J'en pourrais nommer bien d'autres; mais un exemple remarquable de cette vie toute barbare, et cependant rayonnante de sainteté, humble au pied des autels et terrible dans les combats, s'offre dans les *faits et gestes* de l'archevêque de Trèves, en contraste avec les vies de l'hermite *Schetzelon* et du pieux anachorète *saint Thibaut*. On vous parlera de ce dernier à Orval; laissez-moi vous dire deux mots du premier, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme de Bouillon.

La rare modestie d'*Albéron* avait éclaté dans son refus réitéré de la dignité épiscopale; il était d'origine lorraine, d'une haute naissance, et Princier de l'église de Metz, quand la crosse épiscopale lui fut offerte et que le pallium lui fut envoyé. Sa résistance fut vaine et le pape Innocent II le contraignit à accepter. Sa fermeté était inébranlable; c'était une qualité bien nécessaire à cette époque, au milieu de ses ambitieux et turbulents voisins. Aussi réprima-t-il les hostilités injustes du duc *Simon Ier* de Lorraine, et par les armes terrestres et par celles de l'excommunication. Ce Prince altier se vit même, un jour, contraint par le fier Prélat de quitter, en frémissant, une église, au moment de la lecture de l'Évangile, et longtemps ce fut en vain qu'il mit tout en œuvre pour obtenir d'être absous. Primat des Gaules et de toute l'Allemagne, légat du pape dans les provinces d'outre-Rhin, Albéron intervint dans toutes les négociations politiques de son temps. En toutes circonstances, on le voit soutenir ses droits et ceux de son église; disons aussi ceux de ses sujets, avec constance, avec force et avec succès; sur

cela il ne veut entendre à la moindre concession. L'Archevêque de Reims, par exemple, veut lui contester la suprématie au Concile, que le pape Engène III présidait en cette ville, en 1138, et où se trouvaient saint Bernard et son ami *Albéron de Chiny*, évêque de Verdun! Mais le vieux prélat résiste; il soutient la prééminence de son siége envers et contre tous : pendant la session, ses officiers sont insultés par la valetaille du Primat de la seconde Belgique; il réclame avec force, il exige la punition des coupables, menaçant, s'il ne l'obtient éclatante, de se la faire lui-même, les armes à la main, sur les terres du Rémois. Il fut même sur le point de se retirer sur les siennes à Ivoix. Quoique cassé de vieillesse et brisé de fatigues, on le voit, sans cesse, le casque en tête, au premier rang de ses troupes, prêt à repousser toutes les agressions. Il soutient vaillamment l'attaque du comte de Luxembourg, l'excommunie d'abord, le défait en bataille rangée, le prend prisonnier et le contraint à demander la paix.

La vie de l'hermite *Schetzelon*, dans la forêt du *Gründwald*, près de Luxembourg, fait un contraste frappant avec ce premier tableau, et les solitaires d'Orval émerveillaient, comme lui, toutes les populations, par l'austérité de leurs pratiques et la rigueur de leurs mortifications.

Voici un trait naïf que le pieux *Cénobite* contait lui-même aux envoyés de saint Bernard :

« Un jour qu'il faisait un froid excessif, je me cou-
« chais nu sur la terre, et, tout à coup, la neige tomba
« si abondamment que j'en fus couvert à la hauteur de
« près de deux pieds; il ne me restait qu'une étroite ou-
« verture pour respirer. Alors, transi de froid, et cher-

« chant un gîte, un pauvre lièvre, attiré sans doute « par la chaleur de mon souffle, s'arrêta près de moi : « ce hasard me fit sourire, et un instant j'eus la velléité « de le prendre pour me réchauffer; mais, bientôt re« venu à moi, et me reprochant cette pensée futile, je « me retins; je laissai donc le timide animal se reposer « à son aise, puis s'échapper quand il le voulut. »

CHAPITRE IV.

La Recevresse, ou le Baptistère d'Avioth.

Mais quel est donc cet admirable petit bâtiment, qui s'élève en pyramide dans le cimetière, et qui, du goût le plus exquis, du travail le plus riche, dans le genre gothique et mauresque, est classé spécialement, dites-vous, comme *Monument historique*, par la Direction des Beaux-Arts du Gouvernement français? C'est, répondront les anciens du village, c'est la *Recevresse d'Avioth;* c'est là, suivant eux, que, dans les temps primitifs, et longtemps après encore, on déposait les *enfants morts sans baptême,* attendu que de vieilles légendes, appuyées sur des documents bien positifs (1), attestaient la résurrection miraculeuse de plusieurs de ces petits êtres, qui, par la miséricorde de la divine Mère de Jésus, avaient été rendus à la vie, pour recevoir le sacrement de régénération. « En effet, fit observer l'un des audi-« teurs, cet usage touchant a existé dans notre Luxem-« bourg; on le pratiquait aussi dans les Vosges, et un « historien moderne (2) raconte que sur l'autel en rui-« nes de l'ancien Prieuré *du Lac,* près de *Senones*, on

(1) Il existe à Avioth un vieux registre contenant une série d'actes de cette nature, pendant près de deux cents ans. Le dernier fait d'exposition constaté est du 28 février 1786. On y remarque des attestations émanées des plus grands personnages du pays.

(2) M. *Clouet,* Hist. eccl. de Trèves, page 256 à 260.

« exposait les enfants mort-nés, encore sur la fin du « XVII[e] siècle. Cela se pratiquait dans l'espoir que, par « le ministère des Anges, ils recevraient le baptême, « qu'un trépas subit n'avait pas permis à la main du « prêtre de leur conférer : il ajoute que cet usage se « maintint, même jusqu'en 1686, malgré les statuts « synodaux de Toul, qui l'avaient déclaré superstitieux. « Il a subsisté ici jusqu'à la révolution. »

C'était, sans doute, poursuivit l'architecte, dans cette petite Chapelle ronde et octogone que se trouvait anciennement *l'image miraculeuse,* que vous avez vue dans l'église, au côté droit du grand autel (1). Elle avait, dit-on, apparu à des bergers, sur le tronc d'une *blanche-épine,* au milieu des flammes, et l'Oratoire aurait été construit au lieu même de l'apparition : quelques-uns croyent aussi que le support du petit monument, placé dans l'église, renferme la souche de cet arbuste sacré. Cette tradition doit remonter aux temps les plus anciens, comme je vous le prouverai à l'instant ; mais revenons à cette pyramide, sculptée à jour, et dont la dentelle de pierre frangée sur toutes ses nervures, excite si vivement votre juste admiration : vous remarquez que l'intérieur n'a aucun des caractères d'un *Baptistère* proprement dit. On sait qu'au premier âge du christianisme on nommait ainsi une petite église voisine de la basilique, où l'évêque, seul alors, administrait les sacrements. Ce bâtiment avait la forme circulaire, et il renfermait une ou plu-

(1) M. *Cyprien Merjay*, dans sa description manuscrite, atteste l'avoir vue dans cette petite chapelle, en 1786 : on l'aura soustraite aux iconoclastes de 1793, et replacée dans l'église, après la restauration du culte, en 1801.

sieurs cuves en marbre destinées à servir de fonds baptismaux (1) ; le sacrement s'y conférait par immersion. Le baptistère était pourvu d'un autel, parce que, jusqu'au siècle de Charlemagne, il était de règle que les néophytes reçussent, immédiatement après leur baptême, les sacrements de Confirmation et d'Eucharistie (2). Mais pour cela, vous le voyez, ici l'espace est trop étroit. C'était donc plutôt un de ces lieux mystérieux, où l'on déposait, dans une cuvette de marbre, comme à la porte de mainte église, les innocentes créatures que d'infortunés parents étaient contraints d'abandonner à la charité des ministres de Dieu (3). Ici, sans aucun doute, ces pauvres enfants étaient placés là, devant l'image de cette bonne et douce *Notre Dame des Bois* ; ils y étaient confiés aux prêtres de l'oratoire, construit par *saint Gal*, peut-être, autour de la tige d'épines, où cette mère de douleur, consolatrice des affligés, avait manifesté sa puissance miséricordieuse, en faveur de quelques mères désolées (4).

Cette version est d'autant plus probable que là étaient aussi un pèlerinage et un hospice de l'antiquité la plus

(1) Telles que celles qu'on voit encore dans la Cathédrale de Metz (*Bégin*, t. 1er, p. 16) ; ou celle qui, à Reims, avait servi au baptême de *Clovis*. Voir l'Architecture monastique d'*Albert Lenoir*, p. 242.

(2) *Clouet*, loco citato. Dom *Tabouillot*, Hist. de Metz, t. 1er, p. 350.

(3) Voir la légende de *saint Goar*, anachorète du VIIe siècle, dans le diocèse de Trèves. Même auteur, p. 258.

(4) Nous trouvons, en effet, un certain nombre de faits de cette nature et autres miracles opérés devant cette image, ou à l'intercession de la vierge d'Avioth, attestés par les témoignages les plus imposants. Nous y lisons notamment celui de M. d'*Allamont*, rapporté par *M. Delhotel* curé.

haute (1). Or, on sait que c'est au temps de *saint Remy*, c'est-à-dire dans les premières années du VIe siècle, que se sont établis, dans la Gaule belgique, les premiers pèlerinages, et, par suite, les premières processions, les premiers marchés et les premières foires du pays. C'était aux lieux où des Oratoires venaient d'être érigés, d'abord à saint *Pierre*, à saint *Paul*, à saint *Jean*; plus tard à saint *Denys*, à saint *Martin*, à saint *Maximin*, à saint *Hilaire*, à saint *Grégoire*, à saint *Brice*, à saint *Dagobert*; plus tard, enfin, à la *Vierge Marie*, qu'accouraient de toutes parts les populations pieuses. C'était là, en effet, et par exception, que des messes solennelles étaient chantées sur les reliques des saints Confesseurs de la foi. Nous disons par exception, parce que, d'ordinaire, le service divin n'était célébré que par l'évêque lui-même, dans sa cathédrale, et les jours de dimanche ou de fête seulement. Aussi l'établissement des premières foires, et surtout des foires *franches*, est-il un brevet d'antiquité incontestable pour les localités où elles se trouvent fréquentées.

Indépendamment de son nom, d'origine celtique, la véritable étymologie est celle-ci : *A-vi-oth* était à la *tête d'angle de la Voie* qui, du bassin des *Thones*, conduisait à *Othe*, dans le bassin de l'*Othain*. *Avioth* peut fournir, en effet, de nombreux indices d'une existence *gallo-romaine*: remarquez qu'un camp romain avait existé sur les hauteurs de Breux ; qu'un temple d'idoles couronnait le monticule isolé, qui domine le village, auquel saint Brice

(1) *Voir* la Charte de l'infante *Isabelle*, du 24 février 1599, en note, *infrà*, à la fin du chapitre.

a donné son nom ; qu'un *Lucus* sacré, un peu plus haut, existait à *Géromont :* entre ce temple et le rocher de Montmédy la plaine était couverte d'une immense forêt.

C'était loin des hauteurs, et dans les clairières de leurs défrichements, que les premiers chrétiens bâtissaient leurs humbles chapelles ; et, à l'instar de saint *Montan* qui plaçait la sienne au bord de la *Chiere*, saint *Gal* reculait son hermitage au bord du *Tonneux*, encore plus loin du rocher maudit : il le cachait dans les bois, loin des routes, *à viâ remotus ;* et de là ce mot *Avia*, *Avio*, *Avioth*, qu'on trouve dans les vieux auteurs (1). C'était loin de Theutatès qu'il appelait les néophytes à l'oratoire de Saint-Brice et à l'hermitage de Notre-Dame-des-Bois.

(*Voir* la charte d'affranchissement d'*Avioth* par *Louis* IV, *Comte de Chiny*, en juillet 1223, dans les *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. II, p. 600.)



Charte de l'Infante Isabelle, Gouvernante des Pays-Bas.

« Nous avons reçu la requête de nos bons et amés les manants et « habitants du village d'*Avioth*, sous la Prévôté de *Montmédy*, en notre « Duché de Luxembourg et *Comté de Chiny*, contenant comme, outre « les grandes ruines et misères qu'ils ont souffertes par la guerre der- « nière, étant sous les frontières des François, leur ennemi, qui auroit « ravagé les dits lieux et pillé la *belle église de Notre-Dame*, qui est illèc

(1) *Ducange*, verbo *avia*. Cet auteur cite *Goldasky*, *Carta allemanica*, ch. 17, où on lit :

« Ego igitur dedi ad monasterium *sancti Galli* præfato loco... (suit le détail)... et vineam in *Avia* unius hominis labore procurandam... »

(Voir *les Archives de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz.*)

10.

« un pélérinage ancien et fréquenté; qu'il y a apparence que de long-« temps on ne puisse les remettre èz état ni valeur, à moins qu'il ne « nous plust bénigment leur octroyé un marché hebdomidal et ordinaire « et la tenue de cinq foires que déjà y ont été par chacun an... Illèc et « désirant le bien et augmentation et accroissement de la marchandise « et le bien commun de nos sujets,... avons... de notre certaine science « et autorité souveraine, octroyé, consenti et accordé, comme nous « octroyons, consentons et accordons, de grâce spéciale, qu'ils puis-« sent et pourront mettre sur établi au dit village d'Avioth, par forme « de provision et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, un mar-« ché hebdomidal tous les jours de lundi, en la manière accoutumée et « observée en d'autres villes et villages de notre pays de Luxembourg, « comme aussi cinq foires par année, qui échoieront au jour et fête de « saint *Mathias*, 24 février, pour la première; la seconde, le jour de « saint *Jacques* et saint *Philippe;* la troisième, le jour de saint *Pierre-« aux-Liens;* la quatrième, le premier août; et la cinquième, le 24 oc-« tobre, jour de saint *Simon* et saint *Jude*.

« Donné à Bruxelles, le 24 février 1599. »

D'après ce titre, les foires d'Avioth étaient franches (1).

(1) Dans notre histoire de *Chiny*, nous approfondissons les origines de cette localité célèbre, que nous soupçonnons avoir été un Atelier monétaire, à l'époque où *Arlon*, principale ville de la *première Belgique*, sur *la grande Voie consulaire de Trèves à Reims*, était le siége de l'établissement des *Colonies militaires*, et se trouvait décorée de monuments païens admirables, dont la figure nous a été conservée, et que les *Arlunais* exhument d'année en année. Les manuscrits précieux des frères *Wiltheim*, dont nous devons la communication à l'inépuisable obligeance des membres principaux de la Société *Royale et Grand-Ducale de Luxembourg*, nous mettront à même de reconstruire, pour ainsi dire, notre antique province, telle qu'elle existait dans ces anciens temps, avec ses *Propugnacula, Castra, Castella, Clausuræ* et autres monuments les plus dignes d'intérêt.

On ignore, beaucoup trop, combien de trésors historiques sont enfouis dans notre contrée. Là il suffit de gratter le sol, pour trouver des débris *celtiques* ou *gallo-romains*. Chaque année le Musée d'*Arlon* s'enrichit des épaves de l'inondation des *Huns*.

CHAPITRE V.

La Chapelle Montaigu.

Ces vieux souvenirs avaient alimenté la conversation pendant le trajet d'Avioth aux forges d'Orval, quand, au détour du coteau, la vue subite de la *Chapelle Montaigu* vint faire diversion, et, sans interrompre le cours des idées de nos voyageurs, leur offrir le contraste du tableau qu'on vient de présenter dans le chapitre précédent.

Ce nom, dit l'antiquaire, réveille le souvenir d'un Saint vénéré, par-dessus tous autres, dans le Comté de Chiny et dans celui de *Montaigu*, qui en a fait partie. C'est même lui qu'invoquaient pour patron les grands Suzerains de *Champagne*, de *Bar* et de *Lorraine*, dont l'histoire nous a transmis le souvenir, sous cette appellation. *Thibaut,* de la famille des Comtes de Champagne, avait trouvé dans la maison paternelle, à côté de tout ce qui peut flatter l'ambition et la vanité d'un gentilhomme, une école sainte où il puisa l'amour de toutes les vertus du chrétien: insensible à tous autres charmes qu'à ceux du service de Dieu, il n'avait de penchant que pour la solitude, et ne se lassait point d'admirer la vie pénitente, au sein des déserts, du prophète *Élie*, de saint *Jean-Baptiste*, de saint *Paul* hermite, et de saint *Antoine* dans les sables de l'Arabie. Suivi d'un écuyer, il s'enfuit du château de son père. Sur leur chemin se rencontrent

deux pauvres, avec lesquels le jeune Comte et son serviteur échangent leurs habits; puis, couverts de haillons, tête nue, nu-pieds, demandant l'aumône, ils arrivent près de *Mersch*, dans le Luxembourg; là ils s'enfoncent dans la profondeur des bois, et ils y font le premier essai d'une vie toute d'austérité et de mortification. Rien ne les rebute; ni le travail des mains le plus rude, ni la nourriture la plus grossière : tantôt, comme des manœuvres, ils fauchent les prés, ils voiturent les récoltes, ils soignent les chevaux, nettoient les étables; tantôt, transformés en charbonniers, ils aident au travail des forges; puis, rentrant dans leur hermitage, ceignant la haire et le cilice, se courbant sous la discipline, ils y passent les nuits dans la veille et dans l'oraison. Après de longues et laborieuses recherches, le Comte *Arnoux* (1) découvre enfin la retraite de son fils; il s'y présente les bras ouverts, mais celui-ci s'échappe et s'enfuit; Thibaut se rend à Rome, et, de là, dans un autre désert inaccessible aux humains; il y redouble d'austérités, s'interdit l'usage des viandes, ne vit que de pain d'orge et ne boit que de l'eau. Son lit était une planche, son chevet un tronc d'arbre. Plus tard il ne veut vivre que d'herbes et de racines et réduit son sommeil à la plus courte mesure du temps. Tous les habitants de la contrée accourent à sa cellule; ils viennent admirer un

(1) Ce Comte Arnoux pourrait être *Arnould de Granson*, premier comte de Chiny, car la Champagne s'étendait alors jusqu'au pont de *Chauvency-le-Château*. On le trouve désigné dans une charte de 986 de la reine *Gerberge*, femme de *Louis d'outre-mer*, dont il était l'*Avoué*. (Voir les *Marches*, t. 1er, p. 328.) Cependant les dates ne concordent pas.

ange sous un corps mortel ; leur vénération se propage d'un pays à l'autre ; elle franchit les Alpes, et la réputation du saint jeune homme arrive aux oreilles de sa mère, qui accourt et le trouve enfin ; mais en quel état ! Exténué, pâle, amaigri, perclu de tous les membres, et souffrant des douleurs atroces ; il rend le dernier soupir entre ses bras, et s'envole au sein de Dieu, le vendredi 30 juin 1066. Ses reliques furent rapportées en France, et son culte s'étendit rapidement dans le Luxembourg. *Louis III*, Comte de Chiny, lui érigea une chapelle sur la montagne de *Suxi*, près de son château : cette montagne était celle où le saint avait passé les nuits en prière et où, trouvant un jour un rayon de miel, il avait, dit-on, prononcé ces mots : *mella hìc silvestria suxi.* Cette chapelle est restée célèbre par les guérisons, sans nombre, attribuées au nouveau Saint. Il devint le patron des maçons, des menuisiers, des vitriers, des charbonniers de l'Ardenne. Des maisons se groupèrent autour de son Oratoire ; elles formèrent un bourg, puis une petite ville, que le Comte *Everard de Lamarck* brûla et fit raser en l'an 1430, dans une des guerres qui ont désolé ce pays. Plus tard, le Comte Louis V et sa femme transformèrent la chapelle en Prieuré (1), et en donnèrent l'administration aux *Croisiers de Hüy*.

On voit encore, près de Chiny, sur une hauteur, une fontaine que saint Thibaut, dit-on, fit jaillir d'un rocher (2).

(1) *Voir* la charte de l'an 1286 dans notre *Histoire du Comté de Chiny*.

(2) Nous mentionnons, à regret, que, par suite de réparations vicinales, cette source a été comblée récemment. Il faut espérer que l'autorité munici-

Là, comme à la source de Saint-Walfroid, on conduit des enfants malades; on y trempe des linges, et les pauvres mères s'en éloignent, en prière, emportant l'espoir d'une guérison prompte pour les tendres nourrissons de leur sein. Mais c'est surtout dans le *Comté de Montaigu* qu'était le siége des merveilles attribuées à l'intercession de ce Saint. Dans le château (maintenant détruit) de l'illustre maison de ce nom (maison éteinte à son tour) était une église où le crâne du bienheureux anachorète était exposé à la vénération des populations du Comté, et la chapelle d'Orval, quoique érigée seulement au XVIIe siècle, a reçu son nom de celui d'un hermitage, probablement contemporain des premiers temps du culte de saint Thibaut.

Pendant ce récit les voyageurs avaient franchi l'espace. A la porte de l'abbaye ils trouvèrent M. Lefort qui, fidèle au rendez-vous, les attendait, prêt à reprendre le cours des entretiens de l'automne précédent.

Il acheva le récit commencé et le poursuivit ainsi:

A la crête de la cinquième terrasse, à gauche, sur un petit tertre, dont le revêtement montre encore le millésime 1722 (1), était, en effet, une chapelle sépulcrale dite *l'Eglise de Montaigu*. C'était, vous le voyez, un petit bâtiment gothique, en partie octogone, peu élevé, construit au commencement du XVIIe siècle, sur l'emplacement de la plus haute des tourelles ceinturales, à côté

pale la rendra à la vénération du pays. C'est un vœu que nous formons, et que nous avons entendu exprimer par des habitants, dans notre récente visite des lieux.

(1) C'est l'époque de la construction des terrasses.

de l'hermitage de saint Thibaut. Il était divisé en deux compartiments: *un Oratoire* et *une Cellule*; l'un avait reçu les restes mortels de *dame Hélène de Sarmoyse, veuve et relicte de feu Nicolas de Rieux, en son vivant gouverneur de la Ville de Laon et Château de Saint-Pierremont*: elle paya cet honneur la somme de 16,000 florins, de 20 sols d'or chacun (1). L'autre local était constamment occupé par un hermite, en l'honneur du célèbre anachorète dont la vie vient de vous être contée. A l'imitation de ce Saint, l'hermite de Montaigu ne vivait que d'herbes et de racines et ne buvait que de l'eau: toujours il était ceint d'un rude cilice; son lit se composait de quelques ais mal joints, et son chevet était un tronc d'arbre; son sommeil était très-court et il priait constamment. Il n'était pas rare de découvrir, parfois, sous son capuchon, quelque grand seigneur des Cours de France, ou d'Autriche, qui expiait là ses erreurs passées.

Un tilleul énorme et six fois séculaire, dont il n'existe plus que ce faible rejet, enveloppait le petit monument dans les touffes de son feuillage, et épaississait les ombres sur les sépultures du tombeau.

Au-dessous de la chapelle sont les ruines du modeste bâtiment Abbatial, qu'habitait l'abbé de *Montgaillard*, ami fidèle et constant, guide pieux, et directeur spirituel de la dame de Rieux. C'est une histoire tout entière que les relations de ces deux personnages; elle viendra à son tour. Quant à l'abbé, il vivait ici, à l'écart, hors de la vue de ses moines: il s'y livrait aux austérités les plus rudes; n'ayant pour lit que deux planches,

(1) *Voir* l'acte de donation du 16 mars 1618.

pour chemise qu'un cilice; s'abstenant de viandes, de poissons, d'œufs et de beurre; ne mangeant que des légumes, et ne prenant de nourriture qu'une fois le jour, après le soleil couché.

Pendant le siècle dernier, une fabrique de draps existait sous la terrasse qui avait supporté l'habitation de cet illustre abbé; les moines y confectionnaient l'étoffe de leurs modestes vêtements. On y avait dirigé la source du *Val-d'Or;* et, à l'issue des canaux construits pour cette industrie naissante, c'est delà (comme vous le voyez encore dans les caves) que son onde s'échappait, de cascade en cascade, et venaît, près de l'appartement de saint Bernard, remplir le bassin circulaire, qui a conservé le nom de la *fontaine Mathilde* ou *Margot.*

CHAPITRE VI.

Le nouveau Couvent ; causes et époque de sa co nstruction

Je vous ai dit les immenses richesses d'Orval et la vie mortifiée de ses religieux : plus celle-ci était obscure, frugale et humble, plus la bourse et le portefeuille du trésor avaient d'embonpoint; car les revenus ne se dépensaient pas, à beaucoup près. Sans doute les greniers, quelque vastes et nombreux qu'ils fussent, se vidaient à la porte; mais que faire de ces sommes, qui s'entassaient dans les coffres, d'année en année? D'abord, on acheta de nouveaux domaines, de près, au loin, et de tous les côtés; mais voici qu'en 1652 le Procureur général des *États* prend ombrage. Il fait remontrance à la *Cour* que, en 1630 (1), 1634, 1635, *de par le roi et nos seigneurs les Archiducs*, défense a été portée à tous *prélats, abbés, prieurs, couvents, monastères, prévôts, doyens, chapitres, colléges, ministres et tables d'églises paroissiales, chapelles, hôpitaux, béguinages et autres gens d'église et de main-morte* des pays et Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, de plus, à l'avenir, acquérir aucuns immeubles, sans l'octroi préalable du Souverain. Il ajoute que la maison d'Orval enfreint cette règle, sans cesse ni relâche; « qu'elle acquiert, chaque jour, contre les an-

(1) *Voir* les Edits donnés à Bruxelles les 16 novembre 1630 et 18 décembre 1635.

« ciennes ordonnances portées dès le temps de feu *Mon-* « *seigneur le duc Charles de Bourgogne* (*de bonne mémoire* « *et que Dieu absolve*), bisaïeul de sa Majesté, et ce au « grand préjudice du prince, et à la *diminution de ses* « *droits, tant de reliefs, dixième, quinzième deniers, issues,* « *morte-mains, markgelt, confiscations, avoir de bâtards,* « *épaves, exploits, amendes et autres échoites, et aussi de ses* « *aides et subventions;* » et, après une longue lutte au Conseil privé, le magistrat obtient arrêt portant que les abbés et religieux d'Orval ne pourront posséder plus de *quatre-vingt-dix neuf fermes, censes, ou métairies.* Vous avez vu, par le pied-terrier d'Orval, que cet arrêt, pas plus que les ordonnances, n'avait reçu d'exécution; tant l'influence des riches successeurs de dom Bernard de Montgaillard était restée puissante à la Cour.

Orval acquérait donc toujours, et ce n'étaient plus de simples fermes, c'étaient de vastes et splendides seigneuries; c'étaient des Prévôtés tout entières, par exemple *Etalle* et *Boulogne* (1); et la Cour, influencée par tous les moyens dont peut disposer l'opulence, la Cour accordait toujours son *octroi.*

Il fallait bien, de temps à autre, payer cette complaisance par des subventions assez larges auxquelles on donnait le nom menteur de *dons gratuits;* mais, au bout de dix ans, 1,200,000 fr. de revenu (2) faisaient 12 millions, et il y avait là de quoi parer à bien des exigences.

Notez encore qu'au grand détriment de l'État et des

(1) *Voir* les lettres patentes de 1758, aux *Archives d'Arlon,* dossier n° 878.
(2) C'était celui du pied-terrier de 1745.

pauvres vassaux, corvéables et taillables à merci, Orval, qui, comme tous les établissements religieux, ne devait ses richesses qu'à la pieuse libéralité des fidèles, cherchait et trouvait toujours les moyens de s'affranchir des impôts et charges publiques, ces charges de toute nature, qui, si lourdement, pesaient sur les classes non privilégiées : les Communautés d'habitants réclamaient bien, de temps à autres, mais en vain ; la résistance du conseil de l'Ordre était opiniâtre. On l'a vu, en 1743, soutenir un procès de cette sorte devant le *grand Conseil de Malines*, et je me souviens qu'en 1782 la communauté de *Busnol* demandait encore que l'abbaye fût imposée en proportion de ses biens (2). On m'a aussi conté, bien des fois dans mon enfance, que c'était pour se soustraire au don gratuit de *trois millions de florins*, décrété sur les établissements religieux de la Belgique, qu'avaient été entreprises les somptueuses constructions dont les débris se présentent à vos yeux.

Remarquez que le pied-terrier d'Orval fut dressé en 1745, en exécution de l'édit de l'Empereur Charles VI, du 9 juillet 1738. C'était donc à l'époque de la lutte que la grande *Marie-Thérèse* soutenait pour la succession de son père, succession que le duc de Bavière, l'électeur de Saxe, les rois d'Espagne et de Prusse lui disputaient ; c'était au moment même où les besoins du trésor public étaient immenses, que la maison d'Orval, invoquant la nécessité, fort douteuse, de reconstruire son église, obtenait la décharge de sa quote-part dans la subvention. Ce faux-fuyant a tourné à sa ruine. *Jésus-Christ* a dit :

(1) *Voir aux Archives provinciales d'Arlon*, liasse n° 28.

Malheur à vous, riches, parce que vous trouvez votre félicité sur la terre! et cette malédiction, applicable aux établissements monastiques plus qu'à tous autres, a pesé, de tout son poids, sur les bâtiments nouveaux : commencés en 1769, sous l'abbatiat d'*Etienne Scholtus*, successeur d'*Albert de Meuldres*, il n'en restait pas pierre sur pierre au bout de 25 ans; et, sans s'en douter, ce pieux Prélat avait inoculé un germe de mort dans le troupeau commis à ses soins. Déjà la mainlevée de la *réforme* avait été accordée aux murmures de quelques brebis infectées du vice de relâchement; tant il est vrai que luxe et luxure sont de même famille, et que, quand le père a envahi les dehors de l'édifice, la fille est à la porte, prête à se glisser chez les habitants!

Toutes les pierres avaient été extraites, à grands frais, et pendant quinze années consécutives, de six carrières ouvertes sur le territoire de Montmédy, en lieu dit le *Haut-de-Forêt;* elles avaient été taillées sur place, numérotées, transportées, scellées et reliées par des crampons de fer, comme vous pourrez vous en convaincre, à la vue de leurs débris.

Il fallait encore vingt ans de travaux pour mettre à fin cette entreprise colossale; la bourse des moines était épuisée, et force fut bien alors de recourir aux emprunts. Je crois vous avoir dit qu'en 1781 l'abbé d'Orval avait été autorisé à se procurer 200,000 florins par cette voie (1).

Cette construction avait absorbé des sommes déjà énormes.

(1) *Voir* aux *Archives provinciales d'Arlon*, liasse n° 3053.

CHAPITRE VII.

Architecture et Sculpture des nouveaux bâtiments (1).

Le nouveau Palais conventuel (qui n'était encore achevé que sur trois faces) devait se composer de quatre corps principaux, de style et de dimensions uniformes, reliés à chaque angle, soit par un avant-corps, soit par une tour ou pavillon. Trois de ces bâtiments étaient élevés de deux étages, au-dessus du rez-de-chaussée, et les pavillons l'étaient de trois, y compris les combles: ils étaient profonds d'environ 15 mètres dans œuvre, dont un tiers, sur tout le périmètre intérieur, était occupé par un corridor voûté, régnant en bas et en haut. C'est sur ce corridor que s'ouvraient les salles, les cellules, et autres pièces habitées. Quatre façades extérieures devaient répondre aux quatre points cardinaux; chacune des trois (dont quelques pans existent encore) était percée de nombreuses ouvertures, donnant, les unes, au sud, sur la cour d'honneur; les autres, à l'est, sur les usines intérieures, au vis-à-vis des terrasses de droite; les autres, au nord, sur l'immensité des jardins, des étangs et des bois; enfin la quatrième façade allait, très-inces-

(1) Quelques inexactitudes légères pouvant s'être glissées dans les descriptions, il sera convenable de se reporter au plan figuratif des ruines.

samment, s'élever, à l'ouest, à l'opposite des terrasses de gauche et de la chapelle Montaigu.

Au-dessous de ces bâtiments, vous allez trouver de vastes caves, à trois arceaux et à deux rangs de piliers; elles règnent et se communiquent dans tout le pourtour, et partout elles donnaient accès aux plus larges chariots. Quelles immenses provisions de vins, de liqueurs, de fruits, de fleurs, de denrées de toute espèce, ces immenses celliers, ces caveaux profonds, ces serres magnifiques n'auraient-ils pas récélé dans leurs flancs?

Façade, au sud, sur la Cour d'honneur.

Au milieu était le portail de la *nouvelle Église.*

A droite et à gauche s'alignaient deux édifices décorés chacun d'un fronton; plus loin un pavillon, formant aile, s'avançait de chaque côté.

Chaque corps de bâtiment, latéral à l'église, était percé de dix fenêtres cintrées au rez-de-chaussée, et d'une entrée, au-dessous du fronton; onze fenêtres régnaient au premier étage.

Chaque pavillon, ou avant-corps, était éclairé (ou devait l'être), dans le bas, par cinq vitrages cintrés, plus par cinq ouvertures ordinaires, à chaque étage du haut.

Chaque fronton était soutenu (ou devait l'être), par quatre demi-pilastres d'ordre ionique; celui de droite (qui seul alors était construit) offrait le millésime de 1769.

Chaque pavillon était décoré (ou l'aurait été) par

cinq autres demi-pilastres, du même ordre, lequel était le style général de toute la construction.

Extérieur de la nouvelle église.

Le temple fastueux, élevé à saint Bernard, par ses enfants spirituels, trop dégénérés, hélas! ce temple occupait donc le milieu et le centre du nouveau monastère.

Cette construction, du sud au nord, sur 100 mètres de long et 40 de largeur, divisait conséquemment l'immense quadrilatère en deux principales sections : l'une, à droite, occupée, en partie, par les cloîtres et les cours intérieures; l'autre, à gauche, par le cimetière, par la vieille église et ses cloîtres et par les autres édifices du *vieux quartier,* qui devaient être démolis. Toutes deux, dans leurs parties nord, étalaient de vastes promenades, entre les contre-forts de l'abside et le ventre demi-circulaire de la *tour* dite *de Punition.*

Ce monument, pour les magnificences duquel un connaisseur, touriste de la fin du XVIIIe siècle (1), ne peut trouver d'expressions assez élogieuses, se présentait donc, sur la Cour d'honneur, au haut d'une terrasse, avec son portail, d'ordre ionique dans le bas, corinthien au premier étage, et composite au sommet.

C'étaient d'abord quatre colonnes et deux pilastres

(1) M. *Cyprien Merjay*, de Luxembourg : l'architecte était M. *Dewez*, qui ouvrit la brillante série de ses constructions religieuses par celle d'Orval, la plus vaste et la plus splendide de toutes : elle fut projetée en 1760, commencée en 1768, et consacrée en 1776.

ioniques, distribués de chaque côté de la grande porte; cette porte était soutenue par quatre colonnettes corinthiennes.

Aux grandes colonnes ioniennes s'unissaient des courbes, decorées de deux demi-colonnes du même style, et qui admettaient un vitrage entre elles. Au haut de la porte planaient deux génies, soutenant le buste de *saint Étienne* (1) dans un médaillon.

Au haut des courbes, et dans diverses attitudes, d'autres génies présentaient, dans des médaillons semblables, à droite le buste de *saint Bernard*, à gauche celui de *saint Benoît*. Ces bas-reliefs étaient dus au ciseau, celui-ci de M. *Leroux de Longwy*, et les deux autres de M. *Olivier de Bruxelles* (2).

Au premier étage on admirait quatre colonnes et deux pilastres d'ordre corinthien, supportant un fronton, où M. Olivier avait sculpté *une Annonciation*. Entre les colonnes corinthiennes se trouvaient trois niches et trois statues colossales. Au milieu *une Vierge*, par Leroux; à droite *saint Pierre*, à gauche *saint Paul*, par Olivier.

La Mère du Sauveur, belle et gracieuse, tient l'Enfant Jésus dans ses bras et le suspend sur le monde, qu'elle semble protéger avec un doux intérêt.

Au-dessus des courbes, entre les deux ordres d'ar-

(1) Ce saint était un religieux de l'ordre de Cîteaux.

(2) Deux statuaires distingués du dernier siècle. M. *Leroux* avait un ciseau plus habile et plus délicat que celui de son confrère. M. *Olivier* était cependant le sculpteur de la Cour des Pays-Bas. C'est à lui que le *Parc de la ville de Bruxelles* doit la plupart de ses statues.

chitecture, sur la balustrade en pierre, sont des génies portant les instruments de la Passion. C'est une œuvre de M. Olivier; elle est effacée par une œuvre voisine de M. Leroux, laquelle est la meilleure de cet habile statuaire, c'est-à-dire par quatre beaux groupes reposant sur le fronton.

Ce sont les quatre Évangélistes, assis près de leurs attributs. *Saint Matthieu*, qui symbolise *l'humanité* de Jésus-Christ, par l'*homme* sculpté à son côté; *saint Marc*, la *royauté* de Jésus-Christ, par le lion; *saint Luc*, le *sacerdoce* de Jésus-Christ, par le *bœuf*; et *saint Jean* représentant, par son *aigle*, la *divinité* de Jésus-Christ.

Ces statues colossales, dessinées correctement et exécutées avec force et pureté, étaient appréciées par les connaisseurs, et elles le méritaient en effet.

Du milieu de ces quatre géants, et comme portée sur leurs puissantes épaules, s'élevait une tour ronde, ornée de six demi-colonnes, d'ordre composite, lesquelles étaient surmontées d'une coupole, qui achevait de rendre le portail aussi noble et aussi imposant que majestueux.

CHAPITRE VIII.

Frère Amand Robin de Chauvency-le-Château, ou les ciselures de l'église d'Orval.

Ce célèbre religieux, né à Chauvency le 11 mars 1735, décédé le 10 octobre 1794, dans la Maison de refuge des moines d'Orval, à Luxembourg, a été l'ouvrier le plus prodigieux de son temps. Avec sa forge et son marteau il a su contraindre le fer à se transformer, suivant son caprice, en vases, en coupes, en fleurs, en oiseaux, aux formes les plus pures ; avec son ciseau, il le tramait presque en tissus merveilleux. Ses ciselures étaient conservées, sous cristal, dans les Palais des arts, dans les gardes-meubles des Couronnes, dans les salons des Souverains.

Il avait mis tous ses soins aux ornements féeriques de l'église nouvelle ; il y avait attaché sa gloire ; cette gloire et ces soins étaient gravés en traits qu'on eût dû croire impérissables, car c'étaient l'acier, l'airain et le bronze qui s'étaient chargés de les transmettre, avec son nom, aux siècles futurs ; et cependant, ô fragilité des œuvres mortelles ! un quart de siècle s'était écoulé à peine, que le bronze, l'airain et l'acier trahissaient leurs promesses : ses travaux périssaient, ses admirateurs descendaient dans la tombe, et de l'illustre artiste il ne restera plus, bientôt peut-être, que cette page et une

pierre ignorée dans un coin du cimetière de l'ancienne abbaye de *Bonnevoie.*

C'était à Frère *Amand* et à Frère *Abraham* que le nouveau temple devait ses magnificences les plus splendides. Deux moines obscurs avaient dépassé *Salomon !*

Je vais essayer, rappelant mes souvenirs, de vous les esquisser en partie.

Nous avons franchi le portail; laissons à droite la *salle du Dais* et celle *des Princes*, et à gauche *celle dite de l'Evêque ;* dépassons l'*admirable escalier en fer ciselé*, dont je vous entretiendrai bientôt. Nous voici à la grande porte intérieure de l'église ; là, par trois immenses portiques, les trois nefs, en face, à droite et à gauche, s'ouvrent et se prolongent devant nous.

Le premier prodige qui se manifeste, c'est le *jubé* s'appuyant sur trois grands arcs, dans toute la largeur de la grande nef; ce sont les supports des orgues, ce sont les portes, chefs-d'œuvre qui, à l'envi l'un de l'autre, réclament notre admiration. Toute cette merveille est en fer, fer ouvragé et comme tissu à jour. C'était, je le répète, un prodige de ciselure et de dorure, dont il m'est impossible aujourd'hui de vous donner une idée; qu'il suffise de vous dire que l'ensemble et les détails étaient d'une égale perfection.

Au centre de la porte triomphale, dont les battants sont en bronze, Frère Amand a ciselé un premier chef-d'œuvre ; c'est la *Religion*, couronnée de fleurs et couchée sur un lit de feuillage ; d'une main elle tient la croix, de l'autre elle soutient deux écussons. Dans le premier figurent les *armes de l'Abbaye :* on y voit l'anneau de la *Comtesse Mathilde*, s'élevant sur l'onde, et le ruisseau

du *Val-d'Or* opérant le miracle, qui a donné son nom au *premier établissement Calabrais*. Dans le second écusson sont les armoiries de l'anté-pénultième abbé : c'était *Dom Etienne Scholtus*, sous l'abbatiat duquel s'étaient élevés ces bâtiments superbes ; il semblait juste qu'il en eût les honneurs. On voit qu'il portait *d'azur, coupé par une barre de gueules, trois étoiles d'argent en chef, et au bas, de même, deux montagnes fleuronnées*. Hélas ! ces deux montagnes devaient être bientôt abaissées, et le *Val-d'Or*, à son tour, ne tardera pas à être comblé ! Tel est le sort qui attend toutes les choses d'ici-bas.

Dans l'arc de droite était le médaillon du *roi David;* dans celui de gauche le médaillon de *sainte Cécile;* je vois la Sainte couronnée de fleurs, et les deux chantres divins sont entourés, chacun, de tous les instruments de musique de leur temps.

Toutes ces figures étaient en demi-buste ; tous les ornements en double relief, et ils se reproduisaient semblables de l'un comme de l'autre côté. Rien de plus parfait, et de plus savant à la fois, que cet entrelacement admirable, que ce pêle-mêle ou fouillis de machines musicales, de toutes formes, de toute nature, et dont la reproduction élégante frappait de stupéfaction. On se demandait comment le fer avait pu être aussi souple, aussi docile ; comment le chalumeau du doreur, comment la coupelle de l'émailleur, avaient pu imiter aussi parfaitement les merveilles de la statuaire et quelques-uns des prodiges du pinceau.

Les orgues reposaient sur cet immense bâti en fer. Elles consistaient en une énorme machine, construite, en 1776, par le facteur *Nolet*, fils du célèbre artiste, à

qui la Collégiale de Saint-Paulin de Trèves devait les siennes. Ce Nolet était né à Trèves; il avait déployé tout son génie pour créer l'instrument d'Orval, qui comprenait 80 jeux, formant *un trente-deux pieds*, avec tous les accords et accessoires complets. Cet orgue avait quatre claviers; il parlait au moyen de six gros soufflets, mais son buffet était médiocre.

Enfin il n'existait, dans le monde entier, que deux instruments qui fussent vraiment supérieurs à celui d'Orval; c'était celui de la ville de Luxembourg et celui de l'abbaye de Weingarten en Souabe; le buffet de ce dernier était surtout au-dessus de tout éloge; on n'en connaissait pas de plus magnifique ni d'une élégance plus achevée.

CHAPITRE IX.

Frère Abraham Gilson de Hasbay-la-Neuve, ou les tableaux et les fresques de l'église et du couvent d'Orval.

Nous voici sur l'emplacement de la grande nef; redressons ces colonnes, relevons ces pilastres, dont les tronçons gisent, çà et là, épars à nos pieds.

Dix-huit colonnes et deux pilastres, moitié à droite, moitié à gauche, sont, à l'avant, les supports d'un vaisseau gigantesque qui s'élève en forme de croix; ils en jalonnent la grande nef et les arcades inférieures. Ces colonnes sont d'ordre corinthien, et chaque pilastre est composé de trois demi-colonnes accouplées. Ceux-ci commencent à chaque angle où le croisillon de droite, où celui de gauche, s'unissent au bâton de la croix. Des flots lumineux entrent en masse par vingt croisées, dix à droite, dix à gauche, et inondent les saints parvis de clarté. Au bas, en talus de ces vitrages, qui laissent échapper de longues bandes de lumière sur les bas-côtés, sont des panneaux, en stuc, reposant sur la corniche richement dorée des chapiteaux. Ce sont des trophées, en bas-reliefs, exécutés par un Italien, *Santino Antonelli*.

La voûte est peinte à fresque, et se partage en trois immenses tableaux.

Le premier, au-dessus des orgues, c'est *sainte Cécile;* elle est entourée d'un chœur d'anges, qui chantent les louages du Très-Haut; elle les accompagne; et, quand

les orgues jouent, le ciel s'entr'ouvre, l'empyrée s'anime, il semblerait entendre la céleste musique qui, du Paradis, vient s'unir aux cantiques de l'humanité.

Le second tableau, c'est l'*Ascension* du glorieux fils de Dieu ; il est entouré des Pères de l'Ancien Testament.

Le troisième, c'est l'*Apothéose de saint Bernard et de saint Benoît :* ils s'élèvent doucement dans le sein de la gloire céleste, aux acclamations de plusieurs groupes de religieux des instituts de *Clairvaux* et de *Cîteaux*.

Toute cette grande page était de la main de Frère *Abraham*, que nous allons retrouver, à chaque pas, dans cette église, dans les chapelles, à la bibliothèque. au réfectoire et autres locaux du couvent (1). C'est donc le lieu de dire deux mots de cet artiste si célèbre dans notre contrée.

Abraham Gilson est né à *Habay-la-Vieille*, en Belgique, à trois lieues d'Arlon, le 1er octobre 1741 (2). Il avait

(1) On retrouve encore maintes et maintes bonnes toiles de ce peintre dans nos églises de Belgique, à Viller-devant-Orval, par exemple. On en trouve beaucoup d'autres, plus ou moins médiocres, chez les particuliers ; et nos neveux se demanderont comment un seul homme a pu suffire à tant de travaux. Nos vieillards se rappellent la résidence de *Frère Abraham* à Montmédy, chez un de ses amis, M. *Bourcet*, surnommé le *saint homme*, dont les enfants conservent précieusement les derniers jets de son pinceau. On lui attribue aussi quelques peintures de l'église de Montmédy. Le beau tableau de l'*Assomption* à Luxembourg, et celui du *Martyre de sainte Agathe* à Longuyon (dans la vieille église de la Collégiale, dont le Prieuré avait été fondé par le Comte de Chiny, *Louis Ier* (1028)), sont aussi, assure-t-on, de sa main. La commune de Habay-la-Vieille possède son portrait, peint par lui-même et beaucoup de tableaux de famille.

(2) Nous devons la copie du portrait de *Frère Abraham* à la complaisance de M. d'*Huart de Villémont*, par l'intermédiaire de M. *Protin*, curé de Habay-la-Vieille. Qu'ils en reçoivent ici nos remerciements.

débuté dans la vie monastique, ainsi que son frère *Jérôme*, en se faisant hermite au *Biseux*. Là, dans la contemplation, la prière et le silence, il se pénétra peu à peu des tableaux de la nature et des secrets de l'art, par l'ardente intuition des beautés de Dieu; plus tard, il entra à Orval comme simple convers, et son talent s'y étant révélé, les Pères l'envoyèrent à Rome, à l'académie de peinture, dont bientôt il devint un des élèves les plus distingués. Il s'y inspira de la vue des chefs-d'œuvre de l'école italienne, et fut étudier ceux des autres maîtres, à Dusseldorf, à Manheim, à Bruxelles, à Anvers, à Paris; puis il revint à Orval, il était dès lors artiste consommé. Son frère *Jérôme* y devint un excellent doreur sur bois.

Il est mort à Florenville, le 18 janvier 1809, à l'âge de 68 ans. Revenons à notre description.

Chaque petite nef de notre église était éclairée par dix vitrages. Au bas de chaque fenêtre était un tableau de Frère Abraham ; entre chaque tableau et le suivant s'élevait un demi-pilastre, en marbre, d'ordre corinthien. Ce pilastre correspondait à l'une des colonnes de la grande nef.

Voici la liste des sujets de cette double galerie.

Dans le bas-côté de gauche, en partant de la porte d'entrée :

1. Le Crucifiement de saint Pierre ;
2. La Chute de Simon le Magicien ;
3. Saint Pierre guérissant les malades par son ombre ;
4. L'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem ;
5. Zachée sous le sycomore ;
6. La Résurrection de Lazarre ;

7. La Transfiguration de Notre-Seigneur (1) ;
8. Le Sermon sur la Montagne ;
9. Jésus chassant les Vendeurs du Temple ;
10. Jésus, au Temple, enseignant les Docteurs.

Dans le bas-côté de droite, toujours à partir de la porte d'entrée :

1. La Décollation de saint Paul ;
2. La Conversion de cet Apôtre ;
3. Saint Paul prêchant à l'Aréopage ;
4. Le Tribut rendu à César (2) ;
5. Le Lavement des Pieds ;
6. Jésus montant au Calvaire ;
7. L'Elévation de la Croix (3) ;
8. Une Descente de Croix (4) ;
9. La Résurrection du Sauveur (5) ;
10. Ici l'emplacement du panneau était occupé par la porte des cloîtres.

(1) Ce tableau précieux était d'une composition savante et d'un coloris brillant.

(2) Cette œuvre surpassait toutes les autres en beauté.

(3) Ce tableau était d'une grande richesse de composition.

(4) Par l'harmonie des couleurs, la pureté des formes, et le fini des détails ce tableau approchait des meilleures œuvres de *Rubens*.

(5) Celui-ci égalait le mérite des précédents.

Il existe encore dans l'église de Villers-devant-Orval de bonnes copies, de la main du maître, de quelques-uns de ces tableaux. Ce sont, sur de moindres dimensions.

1° La *Descente de Croix*, qui orne le maître-autel et dont les personnages, au nombre de dix, sont bien dessinés, bien groupés et bien coloriés.

2° La *Nativité de Jésus-Christ.*

3° La *Purification de la Vierge.*

4° La *Présentation de la Vierge.*

5° La *Mort de la Sainte-Vierge.*

CHAPITRE X.

Chœur et chapelles de la nouvelle église.

Je passerai rapidement sur les autres parties de l'édifice sacré. Ainsi, il me suffira de vous dire que la nef transversale était éclairée par dix vitrages coloriés ; huit étaient ovales et produisaient un merveilleux effet. Ils éclairaient deux tombeaux : celui de *Wenceslas* à droite ; celui de *Marguerite de Lorraine*, épouse de *Louis VI*, à gauche. Ces tombeaux, qui occupaient primitivement le chœur de la vieille église, avaient été transportés contre le mur de fond de chaque croisillon. Nous leur consacrerons un chapitre particulier.

Au centre des deux traverses s'élevait une coupole élégante et hardie. Toute sa circonférence était occupée par une fresque, dans laquelle Frère Abraham avait représenté l'*Apothéose et le couronnement de la Sainte-Vierge*. L'immaculée Mère de Jésus s'y trouvait entourée par des groupes d'esprits célestes et par des chœurs de religieux ; et, pour achever l'embellissement du plafond de la croix, le peintre avait retracé au-dessus des chapelles, d'un côté, la *Présentation de la Vierge au temple*, et, de l'autre, *celle du Sauveur au milieu des Docteurs de la loi*.

Le chœur était soutenu par six colonnes et par deux pilastres, le tout cannelé, en marbre brun, et d'ordre corinthien, de dimensions pareilles à celles des colon-

nes et pilastres de la grande nef. Les chapiteaux et soubassements étaient en marbre gris-bleu veiné, dit de *Sainte-Anne,* dont les fragments gisent encore à vos pieds. Les voûtes et les plafonds du chœur étaient occupés par une fresque, laquelle se partageait en trois tableaux : le premier, c'est l'*Arche d'alliance* et les sacrifices de l'Ancien Testament ; le second, c'est l'*Adoration de l'Agneau* et les mystères de l'Apocalypse : au milieu, le *saint Sacrement* adoré par les Pères de l'Eglise ; ses plus courageux défendeurs étaient, d'un côté, ses adversaires les plus opiniâtres paraissaient de l'autre, et tous lui faisaient accompagnement.

Entre les pilastres du chœur et ceux de la nef transversale appendaient deux magnifiques médaillons : ils représentaient *saint Pierre* et *saint Paul,* à mi-corps et de grandeur naturelle.

Maintenant, figurez-vous le *sanctuaire* éclairé par six verrières : au bas de chacune est un panneau qui retombe sur les corniches de la colonnade ; dans ce panneau est une figure allégorique en grisaille ; vous avez ainsi la suite des *sept Vertus théologales.*

Dans les sept arcades, formées par les colonnes et les pilastres, devaient se trouver plus tard sept statues en marbre, qui auraient représenté autant de saints : ces statues n'étaient que projetées.

Maintenant admirez le *grand autel :* ici le génie des arts a épuisé tout le sublime du beau et du riche, pour rendre cette table du sacrifice digne d'admiration. Tout est en fer sculpté et doré, comme les portiques, comme le jubé. La table, à la romaine, est construite en fer argenté. On y voit des guirlandes de fleurs d'or d'un goût

exquis, on y voit un médaillon en or au centre, et quatre trophées, de même, dans les angles; ce sont des chandeliers, des encensoirs, des vases sacrés réunis en faisceaux; ils sont placés sur un tapis de moire d'argent. Un agneau pascal, de la composition la plus riche, repose sur les gradins; six magnifiques candélabres l'accompagnent (1), et tout cela est encore l'ouvrage de Frère *Amand*. Chacun s'accordait à dire que, dans tout le monde chrétien, rien ne pouvait égaler cette garniture d'autel si admirable, et surtout le Crucifix placé au milieu.

Maintenant j'ai à vous décrire les chapelles.

Elles étaient au nombre de onze, et régnaient autour du chœur, à l'arrière-plan; car l'enceinte du sanctuaire était décorée par douze demi-pilastres en marbre, d'ordre corinthien, et ceux-ci laissaient entrevoir des autels dans leurs entre-colonnements.

Trois de ces chapelles étaient fermées, et les autres arrivaient dans l'ordre suivant:

Il faut commencer par la droite.

N° 1. — *Chapelle fermée.*

N° 2. — *Chapelle des Anges.*

Tableau du fond: saint *Michel*, saint *Gabriel*, saint *Raphaël* conduisant le jeune *Tobie*.

(1) Il n'y avait encore que deux candélabres achevés et placés, lors de la destruction du couvent. Les autres attendaient la main du créateur, dans l'atelier de *Frère Amand*.

Table d'autel, médaillon, en grisaille, où d'autres anges étaient figurés.

N° 3. — *Chapelle de la Nativité de Jésus-Christ.*

L'autel est décoré par deux demi-pilastres d'ordre dorique. Tableau du fond : la *Naissance du Sauveur*, dans l'étable de Bethléem ; au sommet, un médaillon en grisaille, c'est l'agneau du bon pasteur ; au-devant de l'autel, autre médaillon, c'est la tête de Jésus-Christ.

N° 4. — *Chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul.*

L'autel est décoré par deux demi-pilastres d'ordre ionique. Toile du fond : les *Princes des Apôtres* marchant au martyre par les ordres de Néron ; au sommet, une grisaille contenant des génies ; ceux-ci portent la thiare et les clefs ; le médaillon du bas offre les bustes des deux saints accolés.

N° 5. — *Chapelle de Saint-Bernard.*

L'autel est d'ordre dorique. Son tableau principal représente le *fondateur de Cîteaux* ; il est environné d'anges et en extase devant la Vierge, qui lui présente son divin Fils. Médaillon du haut : des génies portant la Croix que le Saint adore. Médaillon du bas : le chef de *sainte Luidegarde.*

N° 6. — *Chapelle des Saintes-Reliques* (1).

C'est celle du milieu : sa voûte retombe en cul-de-lampe; l'autel est ionique. Il comprend une armoire vitrée, qui renferme les saints ossements et une croix en vermeil à deux branches. Cette croix est incrustée de pierreries; elle est aussi précieuse par son travail que par son antiquité; c'était sans doute un don des princes de Chiny.

N° 7. — *Chapelle de Saint-Benoît.*

L'autel est décoré par des demi-pilastres d'ordre dorique; le tableau du fond représente le *fondateur du Mont-Cassin;* il est environné de trois anges; l'un sou-

(1) Ces reliques se trouvaient indiquées dans une inscription placée sur la table de l'autel de la première église; inscription qui était conçue en ces termes :

« Cet autel et cette église ont été consacrés l'an de l'Incarnation 1124, In-« diction III, le 30e jour de septembre, et en l'honneur de la Sainte et tou-« jours Vierge Marie, par le seigneur *Henry de Vinton*, Anglais d'origine et « évêque de Verdun, en suite des ordres et de la demande de *Godefroid*, « archevêque de Trèves, la première année de sa consécration, sous le règne « de l'empereur *Henri V*, et la seconde de la *réconciliation entre l'Empire « et le sacerdoce.* Ceux qui y ont assisté sont : *Otton, comte de Chiny*, son « épouse *Adélaïde*, ses fils, *Frédéric*, prévôt de l'église de Reims et *Albert* « son successeur, de même que plusieurs seigneurs et hommes libres. Sur « cet autel reposent des reliques très-précieuses, savoir : *du bois de la sainte « Croix, des saints Maurice et Géréon, martyrs de la légion Thébéenne, « des saints Ambroise et Augustin, aussi bien que des saintes vierges « Agnès, Catherine, Scholastique, Cécile, Marie-Madeleine et de quantité « d'autres.* »

tient ses livres pendant qu'il écrit; l'autre lui présente l'encrier, et celui de derrière lui montre l'Esprit-Saint, qui lui verse ses lumières à flots. Dans le médaillon, deux génies supportent la mitre et la crosse abbatiales; dans celui du bas, le buste de *sainte Scholastique.*

N° 8. — *Chapelle de Saint-Jean-Baptiste.*

L'autel est d'ordre ionique; toile du fond, ce sont les apprêts de la mort du saint Précurseur; un des bourreaux se dispose à lui trancher la tête; au haut sont des anges portant le mouton et la croix, au bas c'est le chef du martyr posé sur un plat.

N° 9. — *Chapelle de Saint-Memne.*

L'autel est décoré par deux demi-pilastres d'ordre dorique; on y voit le saint attaché au poteau, les bourreaux lui déchirent les chairs. Au haut, dans le médaillon et sur le devant d'autel, sont des anges, qui figurent quelques particularités du martyre de ce saint. Ce tableau était d'une belle composition; on le regardait comme le meilleur de ceux des chapelles; tous étaient de Frère Abraham, mais d'époques antérieures à ceux du grand vaisseau, et moins bons conséquemment.

N° 10. — *Chapelle fermée.*

N° 11. — *Idem.*

Ces deux chapelles étaient comprises dans la sacristie; on voyait dans celle-ci un calice en vermeil, uni,

peu élevé, large de coupe; c'était celui donné par saint Bernard, et avec lequel il célébrait, quand il disait la messe à Orval (1). On y voyait aussi la crosse des plus anciens abbés de cette maison ; elle était sculptée très-artistement. On y remarquait enfin une aiguière et un bassin en vermeil; c'était là tout le trésor de l'abbaye.

Et dire, cependant, que cet édifice n'est plus que poussière ! et que cette poussière est maudite, car elle n'offre pas même une trace de végétation ! *Le vent de la colère a soufflé sur Jérusalem ; le lion de la forêt est venu du désert, et les loups affamés ont emporté ses habitants.*

Après avoir soupiré ces mots, M. Lefort s'assit sur une tombe et se tut.

Un des touristes, venu de Saint-Hubert, prit un papier dans son portefeuille et relut une lettre qui doit prendre place ici.

(1) *Ejusdem Constantini diebus, sanctissimus Pater Bernardus paupertculam vallem per semetipsum invisens, deaurato calice donavit, quem Patres nostri ipsius armis gentilitiis, in memoriam rei perpetuam, insigniri voluerunt.*

Henriquez, de Ord. Cist.

On lit aussi dans le catalogue manuscrit, n° 23 de l'ancienne Bibliothèque, cette énonciation relative à saint Bernard :

« *Anno* 1153 *obiit vigesimâ Augusti, annos natus* 63, *postquam multis* « *in locis Europæ curâ illius permulta ordinis Cisterciensis monasteria* « *ædificata fuissent. Inter hæc annumerandum est* Aureæ Vallis *monasterium* « *in* comitatu Chinensi, *in quo personnaliter adfuit* sanctus Bernardus. *Calix in quo sacra celebravit ævo nostro religiosè ibidem asservabatur.*

CHAPITRE XI.

Redouté, ou le Peintre des Roses.

Vous ignorez, vous autres Français, ce que les *albums* les plus gracieux de votre capitale doivent aux guirlandes et au coloris si vif et si pur du célèbre *Abraham Gilson*. Voici une lettre écrite à l'un de ses élèves, qui vous l'apprendra. Elle est datée de *Saint-Hubert*, alors que l'un de vos peintres, le plus en vogue, s'y préparait au culte de Flore et que son frère aîné broyait à Orval les couleurs des fresques de la nouvelle église dont les ruines gisent à vos pieds.

27 décembre 1789.

« Tout est en désordre dans l'appartement de l'abbé « *Spirlet* (1). Avant hier, Monseigneur a commandé à

(1) *Nicolas Spirlet*, dernier abbé de Saint-Hubert, élu le 7 mars 1760, mort à *Eupen*, en Prusse, en 1794. Avant son élévation au siége abbatial, il avait passé plusieurs années à Bruxelles, à la cour du gouverneur général des Pays-Bas. Là, il avait puisé les goûts du luxe, de l'ostentation et celui des voyages; d'un autre côté, animé de toutes les inspirations nobles et généreuses, il apporta à Saint-Hubert ces projets d'amélioration, qui donnèrent le premier essor, en Ardenne, aux arts agricoles et industriels; il établit des tanneries, des scieries, des fabriques de potasse, des hauts-fourneaux et des forges. Ainsi il fit construire le fourneau de *Saint-Michel*, le *Châtelet*, la fabrique d'eau-forte de *Remagne* et les *forges de Poix*, activées pour la première fois en 1769. Mais le temps n'était pas encore venu, et ses essais furent infructueux pour la plupart. Il n'obtint que *du fer avec de l'or*. Ses spécu-

« *Comtois* ses malles de voyage. C'est bien autres apprêts « vraiment que pour ce *congrès de Coblentz*, d'où il est « revenu en telle mauvaise humeur, que jamais moine « ait exhalée sous son capuchon. Aussi pourquoi allait-il « à ce foyer d'intrigues, dans l'atmosphère empoisonnée « par un *Cobentzel*, se mettre en opposition avec l'esprit « du pays ? Car, enfin, voilà nos *États de Namur* entrés « dans le mouvement. Après ceux de *Brabant* et de « *Flandres* ils ont proclamé leur indépendance la se- « maine dernière, et *Joseph II* a cessé de régner sur les « *Belges-unis*. Nos patriotes ne pardonneront pas cette « démarche à l'abbé; on se dit tout bas que déjà des « mesures sont prises pour le déposer...... Évidemment « il prépare sa fuite,..... tout est encombré autour de « moi, tout est épars sur les parquets ; à peine mon che- « valet peut-il conserver sa place au milieu des mitres, « des rochets, des surplis de dentelle et de tous ces fas- « tueux ornements que tu lui connais.

« Ce matin, l'écuyer m'a dit qu'il avait ordre de faire « partir l'écurie presque toute entière; quarante chevaux « superbes de selle et de voiture ne s'emmènent pas pour « une simple excursion..... Tu as bien fait, je pense, de « quitter *Saint-Hubert;* le temps est passé pour nous

lations malheureuses et les pertes qui s'ensuivirent furent la cause ou le prétexte de vifs dissentiments entre lui et les religieux. Après avoir terminé les difficultés relatives à la *Suzeraineté de la terre de Saint-Hubert*, revendiquée par la France, il fut appelé à la *haute Chambre* de la *Révolution Brabançonne ;* il y soutint les prétentions autrichiennes, et il y prit un grand ascendant; il devint ainsi suspect au parti patriote qui, à Namur, se porta aux derniers excès contre lui. Enfin il fut contraint de se réfugier en Prusse où il mourut.

« autres artistes de florir ici, et tout me dit que ce bou-
« quet de dahlias et de roses, qui sort de ma palette, sera
« le dernier hommage à notre berceau. »

Ces lignes étaient écrites dans le petit salon bleu de la grande aile construite, en 1729, par l'abbé *Célestin de Jong* (1) pour son logement et celui des étrangers.

Elles étaient adressées à *Antoine Ferdinand Redouté* (2), alors élève à l'Académie de peinture d'Orval, et quelque temps après décorateur à Paris ; celui qui les écrivait était *Pierre Joseph* (3) son frère, jeune homme d'une trentaine d'années.

(1) *Célestin de Jong*, né à *Olm* (pays de Liége), avant-dernier abbé de Saint-Hubert, élu le 9 décembre 1727, par les suffrages unanimes de ses confrères, et décédé le 24 février 1760. — Il mérita le beau titre de *Père des pauvres;* sa douceur ramena la concorde dans le monastère. On lui doit le pavé de la nef de l'église, en de si beaux marbres, variés et disposés avec tant de goût. Il fit construire, en 1729, le quartier abbatial actuellement occupé par le *Pénitencier*. Il fit sculpter les belles boiseries du chœur représentant, d'un côté la vie de *saint Hubert*, de l'autre celle de *saint Benoît*, et qui furent achevées en 1733. Il fit orner le pourtour du sanctuaire et du chœur de leurs magnifiques lambris de marbre, hauts de plus de dix pieds; il agrandit le parc et l'entoura de murailles, dont des restes se voient encore; il amena l'eau de la fontaine d'*Andage* dans toutes les parties de la maison et sur la place du Bourg. Ce sont ses armoiries qu'on aperçoit sur le fronton du grand corps de bâtiment et au-dessus des boiseries du chœur de l'église.

(2) *Redouté* (*Antoine-Ferdinand*), né à Saint-Hubert en 1756, fils de *Charles-Joseph* (de Dinant) qui, à la demande de l'abbé de Jong, était venu s'établir près de l'abbaye en 1744. Ce fils aîné était un décorateur distingué, qui mourut encore jeune à Paris.

(3) *Redouté* (*Pierre-Joseph*), né à Saint-Hubert en 1759, frère du précédent. Cet admirable artiste devint peintre du Muséum d'histoire naturelle et celui de l'impératrice *Joséphine*, première femme de *Napoléon le Grand*, et idole des Français. Il fut fait chevalier de l'ordre du roi *Léopold* de Belgique, le 4 décembre 1835, et mourut à Paris, le 19 juin 1840, à l'âge de 81 ans. On montre encore, à Saint-Hubert, une des ébauches (décolorée) de son talent devenu si prodigieux.

D'une main épaisse et difforme, mais conduite par un goût exquis, il venait de faire éclore, dans tout l'éclat des plus brillantes teintes de la nature, sur le parquet faisant corps avec la boiserie de la cheminée du salon jaune, un *mazoletto* de fleurs tel que les doigts de l'Aurore n'en répandirent jamais de plus éclatants.

— Attends, s'écria un autre jeune homme (1) qui copiait des arabesques dans un *Psautier* à fermoirs d'or et d'argent, attends que je lui mette un mot, et il prit la plume :

« Notre situation est très-alarmante (2). Nous avons « mille patriotes (de la *révolution Brabançonne*, sous les « ordres du général *Van-der-Méers*) qui occupent la ville, « et nous savons qu'à deux lieues d'ici, il y a 1,500 Au- « trichiens (du colonel *Bleckem* sous le général *Beaulieu*). « Les premiers sont cantonnés dans nos murs, les autres « sont retranchés dans des défilés. Les patriotes sont « trop prudents pour aller attaquer les retranchements « des Impériaux. Ceux-ci ne s'aviseront point d'entrer « dans notre ville, mais nous redoutons les bombes, et « nous craignons que les Autrichiens ne prennent le « parti de la réduire en cendres, car ils nous font un

(1) *Redouté* (*Henry-Joseph*), né à Saint-Hubert en 1766, frère des précédents. Peintre d'histoire naturelle, et (comme *Pierre-Joseph*) attaché au *Muséum* du Jardin des Plantes, à Paris, il fut, en cette qualité, et sur le choix de *Bonaparte* lui-même, adjoint à l'*Institut d'Egypte*. A force de persévérance et de soins, il était parvenu à réunir une quantité d'antiquités précieuses; mais il eut le malheur de les perdre, en descendant le Nil, au retour de l'expédition. Il contracta en Afrique une maladie d'yeux, qui affaiblit sa vue, au point de le contraindre à renoncer prématurément à la culture de son art, dans lequel il excellait.

(2) *Moniteur universel*, t. III, p. 77.

« crime de n'avoir pu former nos postes contre les Bra-
« bançons. Cependant les curés du pays commencent à
« exciter le peuple des campagnes ; ils le poussent à
« prendre les armes, lui en donnent l'exemple, et quel-
« ques jeunes gens se rassemblent. Ces mouvements ne
« se sont pas encore communiqués à *Neufchâteau* et à
« *Arlon*. Là, les paysans tiennent pour l'empereur ; le
« voisinage des troupes intimide ces pauvres gens ; s'il
« n'y avait que des dangers à courir, on pense qu'ils se
« déclareraient, mais la certitude d'être égorgés contient
« les plus braves, et, comme nous, ils se bornent à faire
« des vœux pour la liberté..... »

Ainsi, dit Pierre Joseph, qui lisait par-dessus l'épaule de son jeune frère, tu te laisses donc aussi prendre à la glu de cette pipée, qui, sous le nom d'*indépendance*, de *déclaration des droits*, de retour aux *constitutions anciennes*, n'est qu'un leure d'ambitieux..... Soit ! — Mais attendons la fin : on recueille toujours la tempête quand on a semé le vent..... et Pierre Joseph reprit ses pinceaux.

Roses, naissez, sortez en foule de sa palette ; rosier *des champs*, rosier *très-épineux*, rosier à *épines rouges*, rosier *luisant*, rosier *turneps*, rosier *à petites fleurs*, rosier *de la Caroline*, rosier en *corymbe*, rosier *de la Pensylvanie*, rosier *glauque*, rosier *hérisson*, rosier *cilié*, rosier *de Provence*, rosier *cent feuilles*, rosier de *Provins*, rosier *pompon*, rosier de *Damas*, rosier *des quatre saisons*, rosier *blanc*, rosier *cuisse de nymphes*, rosier *bengale*, rosier *thé*, rosier de *la Chine*, rosier *multiflore*, rosier *Macartney*, rosier *à fruits pendants*, rosier *à fruits en calebasse*, rosier des *Alpes*, rosier *tomenteux*, rosier *à feuilles odorantes*, *rosier muscade*.... Vous tous, gracieux enfants, enfants

chéris de Flore, venez à l'appel du favori de votre mère, venez éclore dans les neiges, dans les genets, dans les chardons de notre sauvage Ardenne, croissez près de l'églantier et du *rosier de chien*, ce prétendu guérisseur de la rage, mais moins puissant que *l'étole vénérée* en ce lieu.

Et le jeune Redouté reprit son Psautier.

CHAPITRE XII.

Proiés por ly, ou la dernière tombe d'Orval.

Pendant que le vieillard contait, pendant que le lecteur lisait, les auditeurs s'étaient rapprochés insensiblement. Épars çà et là d'abord, ils avaient cherché vainement quelques débris, ayant conservé forme ou empreinte de leurs magnificences passées. Comme l'avait dit le narrateur, le vent de la colère avait soufflé sur ce terrain; une impalpable poussière, quelques pierres pulvérulentes, et quelques fragments de pilastres étaient les seules reliques du somptueux monument. Ce champ de désolation était d'une tristesse inexprimable; le vieux cimetière offrait au moins quelque verdure; mais ici, comme sur les cités maudites, ici planait la mort, sans partage, sans espoir de résurrection. Au milieu de ces pans de mur briquetés, et d'un rouge encore plus sombre sous le soleil de midi, on respirait le soufre et le feu; la vue monotone de ces ruines si pâles et si grises, si décrépites et si jeunes, qui, comme un bataillon carré de blancs fantômes, voilaient l'horizon aux quatre points cardinaux, serrait le cœur d'une étreinte de plomb.

C'est sous l'empire de ces impressions, si contrastantes avec le récit qu'ils venaient d'entendre, que le cercle s'était resserré autour d'un vieillard assis sur un tombeau! et alors un des voyageurs conta ce qui suit:

C'était en l'an de grâce mil huit cent quarante-neuf, le vendredi 23 février; nos ancêtres auraient dit, en leur naïf langage : *que li milliaire corroit par MDCCCXLIX, le troisième jour d'après mardi-gras.* J'étais venu visiter ces ruines, seul, à pied, le bâton à la main; je me trouvais ici, dans la solitude, n'entendant rien autour de moi; rien, c'est-à-dire nul autre bruit que le cri de la chouette cachée dans quelque crevasse de ces murs, ou le clapotement de la pluie découlant de ces pilastres noircis. Trois heures sonnaient au loin, au clocher d'un des villages voisins; le ciel était gris de fer, le vent devenait sec et froid. J'écoutais le travail sourd du ver des sépulcres qui, comme le dit Châteaubriand, *semble filer dans les cercueils les indestructibles réseaux de la mort.* A ma prière, le garde des ruines avait opéré, quelques jours avant, une fouille sur l'emplacement de la chapelle des comtes de Chiny, et une tombe (celle que vous voyez brisée en deux fragments), une tombe en pierre noire de Givet, incrustée de fines et élégantes arabesques, revoyait le ciel après dix lustres d'enfouissement. Prosterné depuis plusieurs heures sur le glacis de la dalle funèbre, j'interrogeais les caractères à demi rongés qui régnaient dans son pourtour. Je cherchais, mais en vain, à les faire revivre à l'aide de la brosse, de la loupe et du poinçon, et à les retracer sur mon calpin. Deux orfraies ou *buzards*, mâle et femelle, de la plus vaste envergure, traçaient autour de moi de larges cercles concentriques, dont la spirale devenait plus étroite, à mesure qu'ils s'élevaient à mon zénith; et, me voyant immobile, ces oiseaux se répondaient, par un petit cri sinistre, dans l'espoir d'une proie; et moi,

tout absorbé, je déchiffrais enfin avec une émotion profonde ces mots touchants, qui survivaient aux autres : *Proiés por li !* oui, priez pour lui, priez pour elle, vous qui contemplez cette tombe qui, sans aucun doute, recouvrait les restes de *Louis V*, le deuxième comte de la seconde race de Chiny, et ceux de *Jeanne de Blamont* (1). Priez pour eux et pour leurs ancêtres; car il n'est plus personne ici pour acquitter les fondations nombreuses qu'ils avaient si largement dotées. Priez pour eux, si toutefois cela est encore nécessaire; car dans le cours de leur vie ils n'ont fait que du bien !

Maintenant, ajouta le narrateur, observez avec moi les débris de cette pierre, qui va disparaître à son tour, car elle n'a pas tardé à se fendre en deux, presque sous mes yeux, et dites-moi si l'on peut méconnaître l'image du comte Louis, aux emblèmes encore visibles de son écu.

Dans un encadrement ogival, surmonté de rinceaux de feuillage, de figures de plantes, d'animaux bizarres et d'êtres imaginaires, sont tracées deux arcades, que soutiennent trois colonnettes mauresques, à dents de requin, et qui forment un double compartiment; une main sortant de l'ogive, du haut de chaque arcade, montre de l'index un personnage, de grandeur naturelle,

(1) Cette princesse était décédée en 1296, et son mari trois ans après. On ignore, dit *Bertholet* (t. VI, *Remarques*, p. 22), le lieu de la sépulture du comte, mais sa femme avait été enterrée à Orval, *à l'entrée de la porte de l'église*. Cette énonciation, qui est en discordance avec l'emplacement du monument érigé à cette princesse, dans la chapelle de gauche de la vieille église, prouve que le corps de *Jeanne* et celui de son mari, sans doute, avaient subi une première translation, dont le souvenir s'était effacé, à la suite des temps et des révolutions du pays.

qui gît dans l'entre-colonnement. C'est le comte à droite, et la comtesse à gauche. Tête nue, décoré du manteau d'hermine, le comte est vêtu d'une cotte de mailles et d'une tunique. On distingue sur lui l'équipement complet de la chevalerie; brassards, cuissards, genouillères, jambards, l'épée et la dague de miséricorde, et l'écu sur la cuisse droite. Cet écu offre une sorte d'*hippogriffe*, et le cavalier qui le monte a l'oiseau sur le poing. A cet emblème, qui indique un *damoiseau*, il est impossible de ne pas reconnaître le comte *Louis V* de Chiny. On sait qu'il était fort jeune quand, en 1258, il épousa *Jeanne de Blamont*; alors il n'avait point encore de sceau et se servait de celui de sa mère, *Jeanne*, comtesse de Los et de Chiny; c'est ce qu'il nous apprend lui-même, dans sa charte du mois de février même année, par laquelle il ratifie les donations de son père *Arnoux III*, en faveur de cette abbaye. Tout indique, dans l'histoire, qu'il a conservé cet emblème de sa jeunesse; car alors les armoiries n'étaient point encore généralement adoptées. Quant à la comtesse, elle est voilée; un vaste manteau l'enveloppe et il s'écarte pour laisser voir sur sa poitrine une large plaque entourée de pierreries. Les petits écussons des angles et la plupart des caractères de la légende sont effacés ou mutilés par le temps (1).

(1) Des investigations plus sévères, dont le mérite appartient à M. *Ottmann*, receveur des douanes à *Fagny*, nous ont amené à reconnaître que cette tombe appartenait à de moins illustres personnages, bien qu'ils fussent de la plus ancienne noblesse de la *Semois*. Le chevalier était *Henry Cuidieu Pardouit*, et sa femme se nommait *Marguerite de Cuignon*.

CHAPITRE XIII.

Tombeau d'un inconnu, ou Louis III, surnommé le *Hiérosolymitain* (1).

Ici, M. Lefort reprit la parole :

J'ai entendu dire que, sous la quatrième arcade des cloîtres, était un monument énigmatique, dont les traditions ont été perdues (2). Ceci sera donc un épisode en dehors de mes explications ultérieures, sur les monuments funèbres de l'abbaye. Quand les ossements que ce tombeau renferme furent transférés de l'ancien cloître dans les nouveaux, aucune inscription, aucun indice, n'apparurent, m'a-t-on assuré, pour indiquer à quel mortel ces restes poudreux avaient appartenu; ils avaient été tirés d'un sépulcre, qui était dans le vieux cloître, à gauche, en sortant de l'église, par la porte intérieure des moines, au pied de l'escalier. Voici ce que j'ai pu découvrir à ce sujet. C'est un trait remarquable de l'histoire du pays.

C'était en l'an de grâce 1187, sous l'abbatiat du très-révérend P. *Adam de Longwy,* quatrième supérieur de

(1) D'après une épitaphe placée dans l'arcade occidentale de l'ancien cloître, qui était ainsi conçue :

« *Ludovico, Comiti Chiniacensi, Alberti filio, qui cruce signatus Albæ* « *Bulgaricæ quartanâ extinguitur; cujus exuviæ, hoc loco, recondendæ,* « *cum à posteris neglectæ fuerent, ne memoria ejus intercideret.* P.A.C.Q. »

(2) Manuscrit de M. *Cyprien Merjay*,

la maison. Alors Orval florissait par la régularité de son régime et par les vertus de ses habitants (1). C'était pour nos pères une époque de bénédiction : à Trèves, un prélat doux et pacifique, *Arnoux*, avait succédé à *Albéron* de Luxembourg, ce prélat guerrier et turbulent, dont on vous a entretenu ce matin. Il venait de descendre dans la tombe, en 1183, et le commencement du schisme, pour sa succession, rendait sa mémoire encore plus chère aux populations agitées. A Reims, c'était *Guillaume de Champagne*, l'immortel *Guillaume aux blanches mains*, au cœur d'or, qui, par sa *Charte d'affranchissement de Beaumont* (1182), venait de donner l'essor à l'émancipation des serfs et à la transformation de la société. *Louis III*, notre huitième comte, régnait depuis 25 ans ; grâce à son humeur pacifique, dans une paix profonde et sous des lois de sagesse, ses sujets vivaient heureux et paisibles, tandis que le démon de la guerre secouait ses torches autour d'eux. *Henri Ier*, dit l'*Aveugle*, comte de Luxembourg, avait guerroyé, tour à tour, contre le comte de Flandre, contre l'archevêque de Trèves, contre les évêques de Metz et de Verdun ; mais une maladie grave l'avait rappelé à résipiscence, et, après sa défaite et sa captivité de 1185, rentré dans le giron de l'Église, réconcilié avec sa femme, devenu inespérément père de notre célèbre et grande comtesse *Emersinde*, il avait pris la croix, avec l'empereur *Frédéric* dit *Barberousse*, et, sous la conduite des grands rois *Philippe-Auguste* et *Richard Cœur de Lion*, il allait partir pour la Palestine, avec ses hommes libres et tous ses chevaliers.

(1) *Bertholet*, t. IV, p. 188,

Malgré son alliance avec *Sophie*, fille du comte de Bar, qui luttait sans cesse avec l'évêque *Richard*, pour l'*Avouerie de l'Église et du Comté de Verdun*; malgré sa parenté étroite avec *Arnoux* de Chiny, successeur de ce prélat, et qui, sans relâche, avait maille à partir avec l'ambitieux souverain du Barrois; enfin, malgré son affinité et ses rapports d'amitié avec celui du Luxembourg, notre Comte avait évité de s'engager dans les sanglants démêlés de ses voisins. Il n'avait aucun sacrilége à aller expier au loin, et, grâce à ses libéralités, des monastères dotés largement s'élevaient sur différents points de ses États.

A peine sur le trône, il avait ratifié les donations de son père, en faveur d'Orval, et ses chartes de 1172, 1173, 1176 (1) en font foi. C'est par elles qu'Orval exerçait alors des droits de quasi souveraineté sur tous les environs. Les bans de *Tintigny*, de *Jamoigne*, d'*Isiers*, de *Floranville*, de *Chassepierre*, de *Morsul*, de *Cherves*, de *Malandry*, de *Namenay*, de *Blanc-Champagne*, de *Sailly*, devinrent, dès lors, en grande partie, la propriété du couvent.

Mais le cri *Dieu le veut!* s'élevait alors de toutes parts; la *dixme saladine* était prélevée sur tous les monastères; la bannière de France se déployait avec la croix rouge; Richard arborait la croix blanche; l'empereur d'Allemagne adoptait la croix noire: les Flandres prenaient la verte; l'Italie choisissait la jaune, et Louis III, excité par sa sœur *Christine, abbesse de Ju-*

(1) Ces chartes étaient revêtues des seings et des sceaux des principaux seigneurs et hommes libres du Comté.

vigny, ne pouvait rester étranger à cet entraînement. Les prédications de saint Bernard avaient produit leurs fruits, et dans sa tombe le grand docteur en tressaillait de joie.

Le vendredi, troisième jour de Carême de l'an **1187**, c'était donc fête dans le Luxembourg et dans tous les Pays-Bas ; c'était fête aussi dans le comté de Chiny ; la basilique d'Orval était parée de ses plus somptueux ornements ; ses voûtes étaient pavoisées de drapeaux à la croix verte ; l'autel resplendissait de lumières et ployait sous le poids des châsses et des reliques apportées de tous les environs : sous le portail, les clairons, les trompettes sonnaient de joyeuses fanfares, pendant que les cloches en branle lançaient à grandes volées de joyeux carillons ; au dedans, le chœur, les travées, les galeries étincelaient d'or et d'acier ; le fer des lances et les mailles des armures se reflétaient sur les cottes *armoriées récemment* des chevaliers, sur les robes rouges et violettes de quelques prélats, sur le noir camail des prêtres, sur les blanches coules de nos religieux, et sur les vitraux émaillés des nefs et des chapelles.

Autour des colonnes des bas-côtés et autour des piliers du portail, les sergents d'armes du *Prévôt de Chiny* et de celui d'*Ivoix*, les archers de la juridiction abbatiale contenaient, à grand'peine, les flots ondoyants de la foule, et une longue guirlande bariolée de chaperons, de pourpoints, de jaquettes et de pelisses, se nouait aux saillies des corniches, à l'entablement des colonnes, et se prolongeait tumultueusement sur la place du parvis : les cours étaient envahies par la multitude, les hommes d'armes du Comte, les *françs-archers de Mouzon*, les *ar-*

balétriers de Marville, s'y perdaient, débordés de toutes parts par les flots de cette marée montante, à la surface de laquelle apparaissaient des banderoles, des fers de lance, et des panaches agités par le vent.

Sur les degrés de l'autel, et depuis la porte du temple, s'allongeait une double haie de chevaliers; ils étaient silencieux et immobiles comme des statues; la main appuyée sur leur longue épée, et l'écu suspendu au col, ils formaient autour du Comte un imposant cortége de gloire et d'illustration.

C'étaient notamment(1) *Gauthier de Jamoigne, Robert de Custry, Conon de Villers, Guillaume Avoué de Chiny, Rodolphe Avoué de Longwy, Reimbald et Poitevin de Chavency, Gilles de Cugnon, Hugues de Mussy, Hugues de Laferté* et son fils, *Guillaume Bonvalet d'Ivoix, Rodolphe* et *Anselme*, ses frères, *Gauthier de Mirwalt, Gauthier d'Arlon, Jordain de Mouzon*, etc...

Entre tous ces guerriers apparaissait le Comte : à genoux sur le pavé de marbre, devant les châsses des Saints, il appelait l'assistance du ciel sur son entreprise; il priait avec recueillement et ferveur; mais, à un air de tristesse répandu sur son mâle visage, on eût dit qu'il pressentait son trépas prochain. Alors un des prélats lui donne *l'escarcelle et le bourdon du pèlerin*, puis, se levant, il prend la bannière sur l'autel et la lui met en main; un cri immense s'élève; ces mots : *Dieu le veut, Dieu le veut!* partent de toutes les bouches, et, d'écho en écho, se répandent dans la contrée.

Après la bénédiction et l'imposition des reliques,

(1) *Voir* la Charte de 1173.

Louis se rend au chapitre; il dépose son testament entre les mains de l'abbé. A sa femme il confère la régence, et à son frère il confie son sceau; puis, s'avançant vers la cour de Saint-Bernard, il monte à cheval, et, avec son escorte, il se dirige à travers bois vers son château de Chiny. Là, il fait ses adieux à la Comtesse (1), embrasse ses enfants, *Louis*, *Anselme* et *Béatrix*, encore en bas âge; et le lendemain il quitte, pour ne plus les revoir, les vieux chênes de sa forêt de *Merlanvaux*, témoins vénérables de sa justice et de ses vertus.

Il périt au siége de *Saint-Jean-d'Acre*, en 1191, suivant le moine *Albéric*, et non à Belgrade, comme l'a dit *Bertholet*. Nous devons croire que ses dépouilles mortelles, laissées d'abord en Palestine, pendant les troubles d'une régence, et peut-être oubliées dans les joies d'un second mariage, furent rapportées dans ce tombeau par les soins pieux de sa postérité. C'était, il est probable, ce qu'indiquaient les caractères turcs, ou arabes, d'une des pierres tombales, qu'on m'a montrée dans mon enfance, et qui recouvrait, disait-on, les restes d'un prince mahométan.

(1) Cette comtesse *Sophie*, fille de *Renaud*, comte de Bar, se remaria d'abord à *Anselme de Guerlande*, puis au sire de *Galchere*, ou *Gauthier de Chatillon*; elle mourut et fut enterrée à *Ivoix*. C'était, disent les annalistes, une gentille et bonne princesse, pleine de grâce et de simplicité.

CHAPITRE XIV.

La montagne du *Fâ*, ou la *Tour de Brunehault*.

Malgré l'intérêt des détails archéologiques et historiques qui précèdent, nos visiteurs sentaient faiblir leur attention, une diversion devenait nécessaire ; on parcourut donc l'immensité des jardins ; puis, arrivée sur la plate-forme de la *chapelle Montaigu*, la petite troupe fit halte, et on s'assit en cercle sous le tilleul des anciens jours. Là, d'une voix unanime, tous demandaient des détails sur la *célèbre catastrophe* qui a fait disparaître Orval et ses moines de la terre des vivants. On rappela à M. Lefort sa promesse de l'an dernier, et retrouvant des forces, dans sa complaisance inépuisable, l'infatigable conteur reprit son récit :

L'histoire, dit-il, a des abîmes impénétrables ; mais, parfois, une main mystérieuse en entr'ouvre les profondeurs à des êtres privilégiés. *Grégoire de Tours,* dans ses écrits que le temps a respectés, nous a parlé de *Brunichilde* comme d'un monstre, qui aurait fait périr plus de dix rois, et cependant le nom de cette reine barbare est resté populaire dans tous les pays de l'*ancienne Austrasie.* De grandes et solides levées, des chaussées superbes, des voies romaines, qui portent son nom en Bourgogne, en Flandre, dans la Picardie, dans le Luxembourg, en

sont la preuve; et la *tour de Brunehault* (1) dominait encore, dans les avant-derniers siècles, le *chemin dit des Romains, d'Ivoy à Arlon* (*Ivodii ad Orolaunum*).

Cette tour a disparu, je ne puis vous dire à quelle époque, ni pourquoi, ni comment. Seulement un trou obscur et profond, que nul mortel n'avait osé sonder, et quelques débris tumulaires marquaient encore, dans mon enfance, son emplacement sur notre *montagne du Fâ*. L'âcre ciguë, la belladone perfide, la noire et livide jusquiame, en dérobaient l'entrée aux troupeaux, et le pâtre passait à côté, précipitamment et en se signant.

Des voix lugubres, des plaintes lamentables, disaient les bonnes femmes, se faisaient entendre à certaines époques calamiteuses; comme, par exemple, quand, en 1638, à la tête d'une armée française, le maréchal *de Châtillon* avait mis à sac et incendié l'abbaye. Les paysans d'alentour disaient aussi que de blancs fantômes rentraient, parfois, au point du jour, dans le trou du Fâ (*daou Fâ* ou *des Fées*). Les fées gauloises chez nos crédules ancêtres, vous le savez, étaient très-redoutées; elles avaient, croyaient-ils, le pouvoir d'exciter les tempêtes, de les conjurer, de se rendre invisibles et même de prendre la forme de divers animaux (2).

(1) *Turris Brunichildis*. Voir la carte du *P. Wiltheim*. (*Bertholet*, t. 1er, page 24.) Elle figurait encore sur une carte du dernier siècle, entre Floranville et les bois, au nord d'Orval. Nous en avons visité et décrit le dernier pan; c'était un *propugnaculum* romain, qui, sur les hauteurs d'*Izel*, commandait au passage de la *Semois*.

(2) *Note essentielle*. Toute cette suite d'épisodes, sur la ruine d'Orval, est de la plus exacte vérité. Les personnages sont réels; les noms, les dates, les faits ont été vérifiés aussi soigneusement que possible. Le fond et les détails

Il y a toujours quelque chose de vrai au fond de ces traditions populaires. *Les Grimons de Saint-Remy*, par exemple, et *la chasse aux petits chiens*, dont vous parlait, il y a quelque temps, mon compatriote de Musno, sont des souvenirs historiques, qui doivent se rattacher à l'assassinat du *saint roi Dagobert*, égorgé à la chasse, en 679, dans la forêt de *Wöepvre*, sur les bords de la fontaine *Arphays*, par son filleul *Grimoald* ou *Grimon* (1). L'assassin fut plus tard déchiré, dit-on, par ses chiens, en passant près de l'oratoire de *Saint-Remy*, chapelle primitive qui avait reçu le corps du martyr, à l'endroit même où fut construite, depuis, la citadelle de *Stenay*. Aussi la veille du lugubre anniversaire (c'est-à-dire le 19 janvier), à minuit, au dire des bonnes femmes, nos forêts retentissaient du son du cor magique; la meute

sont donc historiques; mais le cadre, les dialogues, la peinture des caractères et quelquefois des costumes, la forme, la couleur enfin, sont de pure imagination. Nous ne pouvons garantir non plus ce qui ne résulte que de témoignages fondés sur la simple notoriété; mais alors nous avons eu soin de l'indiquer.

(1) M. *Clouet* (Histoire de Verdun, page 232 et suivantes) place cet événement à l'année 679. *Bertholet*, t. II, p. 115, le recule à l'an 680, et le cartulaire de *Gorze* à l'an 716 ou 717. Dom *Calmet*, t. Ier, preuves col. 437, t. II, preuves col. 312. D. *Tabouillot*, Hist. de Metz, t. Ier, p. 410. Les uns placent la scène en un endroit dit *Scortias*, à trois milles de Stenay, ce qui pourrait s'appliquer à *Escurey*, où aurait existé un château royal; les autres disent que la fontaine *Arphays* coulait dans les bois, entre *Lion* et *Mouzay*. C'est là qu'un hermitage a existé, en effet, jusqu'à la fin du dernier siècle, et nous avons sous les yeux les actes mortuaires des deux derniers hermites qui y sont décédés.

Nous avons approfondi ce fait historique et montré le véritable lieu de l'assassinat du roi *saint Dagobert*, non loin de *Charmois*, près de Stenay, dans nos *Chroniques de l'Ardenne et des Wöepvres*, t. II, chap. 18, p. 230.

se faisait entendre; tous les chiens du village se lançaient au bois; des cris, des gémissements se répétaient de caverne en caverne; et malheur au curieux qui eût voulu troubler la vengeance divine! si l'on retrouvait son corps ou ceux de ses chiens, le vampire les avait étranglés.

CHAPITRE XV.

La Chèvre de Grimbiémont (1), et les Grimons de Saint-Remy (2).

« De chèvre d'or à branche de houx.
« *Cor meum sicut aquifolium ardet* (3).
« da l'ardore l'ardire (4). »

Au temps où la fièvre des croisades entraînait, sur les traces de l'héroïque *Godefroid*, tout le *haut vasselage* de l'Ardenne, sous la bannière de *gueules* (Ardens), *à l'aigle d'argent, becquée et membrée de gueules*, de Conon de *Monte Acuto*, et sous le pennon de *Gothelon* et de *Lambert* (+ 1147), ses deux fils ; et pendant que la maison com-

(1) Les ruines du vieux manoir de *Grimbiémont*, sur la roche de ce nom, et à une demi-lieue de *Grimbiéville*, sont près de l'*Ourte*, rive gauche, entre *Esneux*, au nord, *Antine*, au sud, et *Hodi*, au couchant. C'est le quartier-général des *Grimons ardennais*. On n'y voit que des touffes de houx.

(2) *Saint-Remy* est au-dessus de *Behoigne*, sur un affluent de *Lomme*. Tout près de cette chapelle était, au-dessus de Rochefort (*Rupefortium*), la résidence de *Gozzelon* le Fainéant, *comte de Bohagne*, cousin et héritier collatéral de *Godefroid de Bouillon* et époux d'*Ermentrude d'Haranczy*, beau-père et belle-mère de *Conon de Montaigu*. Toutes les grandes familles Ardennaises descendent des femmes de cette célèbre maison.

(3) Devise des *Huard* (ou *Hou-ard*) de Grimbiéville et de Grimbiémont, dont la descendance est encore existante et nombreuse.

Voir l'excellente notice, sur cette famille, publiée par le docteur *Neyen* de Wiltz, dans le dixième cahier de la *Société de Luxembourg*.

(4) Devise de D. *Juan d'Autriche*, qui avait pris une *fusée* pour emblème, dans son écu.

tale de *Duras-Namur* et de *Gertrude*, leur sœur, se partageait en trois rameaux : 1° *Duras*, avec le titre et les armes patronimiques de l'aîné ; 2° *Duras-Walcourt-Rochefort*, et plus tard du Faing (*de Fane*) et Fontois (*de Fontanis*) ; 3° *Duras-Esneux-Waha*; à cette époque, âge héroïque du christianisme, des fées gracieuses pourvoyaient, quelquefois, aux destinées des plus jeunes frères *relicti domo*, comme le disent naïvement *de Guillaume de Bouillon* (le dernier des enfants d'*Ide de Boulogne-Ardenne*) et *Mantelius* de Los et les Annales de *saint Trudon*. Devenus poursuivants d'amour, ces beaux-fils des légendes merveilleuses descendirent alors des *houx-ardents* de l'*Ourte*, sur la *Semois* et sur la *Chiere*, à la cour d'*Arnoux III de Chiny*, et maintes de leurs ombres ont erré sous les cloîtres de la *Thébaïde des Orvaux*.

Or, un jour, dans le domaine Carlovingien de la *Roche* (*Rupes in Ardennâ*), à *Ouhar*, près de *Wa-hart* (*Waha*), et non loin du siége de pierre du *roi Pépin*, le grand forestier, voici ce qui advint à un jeune Damoisel qui, peut-être, avait dans les veines quelques gouttes pâlies du sang pourpre et bouillant d'*Oger le Danois* (1).

C'était dans la *forêt d'Ars*, à la limite extrême des *Bohagnes*, dans une petite vallée qu'arrose la *Lienne*, impatiente d'aller rejoindre, dans *Lomme*, la *Lesse* sa sœur,

(1) La tradition et les anciennes chroniques disent que la *Hesbaye* et le *Comté de Los* avaient été, en l'an 801, par Charlemagne, bénéficiés à Oger le Danois. La postérité mâle de ce Preux se serait éteinte, vers 910, en la personne d'*Angelram* son plus jeune fils, et en celles de ses oncles *Odulphe* et *Bérenger* qui lui avaient succédé.

Arnoux (III de *Chiny* et IVe de *Los*) descendait des comtes héréditaires de la seconde dynastie. Voir *Mantelius de Los*, p. 297 à 303.

celle-ci plus impatiente encore d'échapper à sa prison dans les *grottes de Han*. *Huart* (1) avait lancé un cerf dix-cors sur la bruyère de *Grimbiémont*, quand, ravissante de fraîcheur et de grâces, une toute jeune nayade lui apparaît soudain (2). Sa robe de soie bleu clair d'eau, à manches tailladées et doublée de satin blanc, est couverte de plus de diamants et de perles que ne l'est la *Vierge de Lorette*, au jour resplendissant de son Assomption. Un saphir chatoyant a fixé sur sa blonde chevelure un long voile de gaze, qui enveloppe son beau corps comme d'un nuage léger. A sa main est une baguette de coudrier, symbole de sa puissance, et, en lesse, elle conduit une petite *Chèvre d'or*, portant au col un *écusson blasonné d'azur*. A première vue, transporté d'amour, le Damoisel se précipite à ses pieds. *Relevez-vous*, lui dit la charmeresse, *j'accepte votre foi et, en retour, je vous octroie la possession de la fée suzeraine de ces belles eaux. Son heure est venue d'aimer comme une simple mortelle; mais hâtons-nous, car, comme toutes les joies de ce monde, notre félicité sera courte*: puis, de trois coups frappant l'*aride*, de sa magique baguette, et prononçant quelques mots de *grimoire*, elle en fait sortir de légers *Grimons*, qui, lestes et habiles, construisent une tour merveilleuse sur la roche de *Grimbiémont*. Ce fut sous les voûtes de ce manoir

(1) *Hu-art*, ou *Hou-ard*, signifie l'extraction d'origine du lieu de *Ar*, *Art* ou *Ard*. C'est là le rôle de la lettre H, qui s'appelle *uadh* en celtique, et qui toujours indique un *rapport de tranchement* ou de séparation; l'image est encore géologique, avant tout.

(2) Cette légende a été publiée par M. le baron d'*Huart de Bettange*, dans la Revue d'*Austrasie* (1840) et dans le sixième cahier des *Publications de la S. de Luxembourg*. Nous en reproduisons la substance seulement.

que la nymphe et le chevalier passèrent trois années, d'un bonheur si grand que le *Roi des Grimons* en fut jaloux; il *grima* son front des plis les plus *grimaçants* de ses noirs sourcils, et fit intimer à sa sujette d'avoir à réintégrer la grotte de ses eaux. Il fallut obéir; mais avant de se séparer de son époux plongé dans le sommeil, la fée lui laissa sa chèvre qui, à son réveil, lui apporta un parchemin. Cet acte était armorié comme voici:

D'*Argent, à un houx de Sinople, fruité de gueules, issant d'un brasier ardent : — il portait inféodation à la postérité masculine des Huart de la tour et des dépendances du manoir de Grimbiémont.*

Pour se distraire des douleurs du veuvage, le désespéré châtelain passa en Palestine; il timbra son écu *d'un casque de chevalier, de fasce, à sept grilles, orné de ses lambrequins de gueules,* auquel plus tard ses descendants (le 13 septembre 1613) obtinrent d'ajouter une *couronne comtale.* Son cimier fut *le houx ardent de l'écu, entre deux trompes, coupées d'argent et de gueules, à trois flammes essorantes, aussi de gueules,* et il poussa le cri de guerre, *mon cœur comme mon houx arde.*

Le temps qui tout guérit, aussi bien qu'il détruit tout, cicatrisa peu à peu la blessure de son cœur, et le guerrier revint consolé. Alors il se maria à la fille d'un de ses voisins, le sire de *Noiremont.* L'écu blasonné d'*azur, à la chèvre d'or*, disparut des voûtes de Grimbiémont. La vieille tour, témoin des serments oubliés, cessa d'être habitée et tomba en ruine; les Grimons s'en emparèrent, épiant le nouveau couple établi, dans la vallée, à *Grimbiéville,* où la nouvelle épouse fit bâtir un château

somptueux. Tout alla bien tant que la chèvre, *aux déjections d'or,* resta fidèle à son maître et à ses descendants mâles; mais un jour, de la funeste année 1684, toute la famille s'éteignit dans une épidémie. Des collatéraux avides accoururent, et au moment où ils recevaient l'investiture du Fief, une trombe de feu descend sur *Grimbiéville,* les Grimons attisent la flamme; une épaisse colonne de fumée monte dans les nuages, et la petite *chèvre d'or* disparaît, emportée par un vent rapide dans les régions éthérées. Nous trouverons, dans les *caveaux d'Orval*, plus d'une réminiscence de cette maison, qui est venue s'implanter à *Jamoigne*, au manoir des puissants sires du *Faing*. C'est là que va commencer le drame de la destruction du couvent.

CHAPITRE XVI.

La bataille d'Arlon.

C'était sur la montagne du Fâ, et aux alentours de ce lieu redouté, que séjournait l'armée française, au mois de juin 1793. Pendant qu'une division de l'armée du *Nord* et des *Ardennes*, sous les ordres supérieurs du général *Brunet*, et plus tard du général *Michaut* (1), était établie entre *Villy* et *Laferté sur Chiere*, et se préparait à seconder l'armée du *Rhin* et de la *Moselle*, commandée par *Houchard ;* pendant que des détachements, plus ou moins forts, des brigades *Loison, Beauregard, Tolosan, Laubadère, Desperrières, Château-Thiéry et Delâage*, couronnaient la plupart des hauteurs de la *Semois* et de la *Chière*, deux hommes, assis sur le monticule druïdique, conversaient mystérieusement : la nuit était obscure et le temps orageux ; parfois, entr'ouvrant la nue menaçante, un éclair blafard projetait sur la bruyère la silhouette roide et heurtée d'un moine, la tête ensevelie dans son capu-

(1) Ce général est décédé à Montmédy, en 1808 ; il était brave comme son épée, et il est mort pauvre, comme tant de *Bayard* de cette héroïque époque de patriotisme et de dévouement. Ce n'étaient pas ceux-là qui brûlaient les abbayes, après les avoir dépouillées ! Ce digne représentant de la magnanimité française avait, par modestie, refusé le *commandement en chef des Armées du Nord*, qui fut déféré à *Kléber*, dont il resta le subordonné, comme simple général de division. De nos jours, nous avons vu *Canrobert* en faire autant en Crimée.

chon ; près de lui, dans une attitude de déférence, était un personnage, moitié paysan, moitié soldat, dont la stature, le maintien et les formes accusaient un homme dans la vigueur de l'âge et à forte résolution.

C'était le *Maître d'école de Floranville* (1), chef intrépide d'un corps de partisans belges, improvisé à l'approche des Français ; et son interlocuteur était Dom *Malachie* (2), ancien Prieur de la maison d'Orval. Que faisaient-ils à cette heure suspecte et dans ce lieu sauvage, quand le démon de la guerre secouait ses torches autour d'eux ? L'un venait de conter la première invasion de son monastère (par le général *Beauregard*) et sa délivrance momentanée par les dragons dits *de Latour ;* l'autre s'apprêtait à décrire la *prise d'Arlon* par les Français.

Ravagée par une maladie épidémique, et presque dégarnie de troupes, quand ceux-ci pénétrèrent dans l'électorat de la Trèves, la province de Luxembourg avait été envahie facilement ; et cependant des approvisionnements immenses avaient été emmagasinés par les Autrichiens dans Arlon ; mais se confiant dans les nombreux obstacles qu'ils croyaient avoir accumulés autour de cette place, les généraux de la *coalition* avaient concentré leurs forces sur Maubeuge et sur Valenciennes ;

(1) Il se nommait *Massard*. Nous lui donnons, dans nos chroniques, un caractère plus élevé qu'il ne l'avait en réalité. Nous avons pensé devoir le placer en contraste avec un monstre, prêtre apostat, incendiaire et assassin, dont le nom ne reviendra que trop souvent sous notre plume, dans le récit de l'horrible destruction du couvent.

(2) Ce religieux fut déporté à l'île d'Oléron, puis envoyé dans la Guyanne française ; il mourut à Sinamary.

et Beauregard, avec sa brigade, tombant sur leurs flancs, du côté de Chiny, avait pratiqué sur ce point quelques trouées, qui lui avaient réussi. Le 17 mai 1793, il faisait investir *Floranville* et *Orval* et, malgré notre brave instituteur soutenu par un détachement de hulans, il s'emparait momentanément de l'abbaye et mettait les moines à contribution.

Le fils de saint Bernard, le cœur gros de soupirs, avait énuméré toutes les extorsions, subies en cette circonstance par ses frères : les provisions gaspillées, les tonneaux défoncés, les magasins envahis, les lieux saints profanés ; et il citait notamment un enlèvement de couchages, suffisants, disait-il, pour garnir un hôpital de 300 lits, et qui avaient été dirigés sur Sedan. Il bénissait le ciel que les Révérends eussent échappé à de plus amples exigences, par le secours inespéré de 150 *dragons de Latour*, qui, tombant sur les pillards, leur avaient fait prendre la fuite, au grand soulagement du Père célérier et de toute la communauté.

« Espérons, disait-il, espérons, *maître Gaspard*, que,
« par l'intercession puissante de *Notre Dame d'Orval*,
« de la *bonne sainte Marguerite*, et *du grand saint Bernard*,
« Dieu protégera la demeure et les tombeaux de ses
« Saints ! Un jeûne rigoureux, pendant la neuvaine,
« vient d'être prescrit par notre révérendissime abbé.....
« Tous nos Frères coucheront sur la dure (1), revêtront
« le cilice, et, par l'austérité de leur pénitence et la fer-
« veur de leurs prières, ils obtiendront du ciel, je l'espère,
« la défaite de ces démons de Français.....

(1) Ils n'avaient plus de lits !

« — Hum ! hum ! reprit le vassal, en secouant la tête « d'un air d'incrédulité, cela sera difficile, Père Prieur; « au train dont vont les choses, je crains fort pour le « couvent : vous connaissez mon adresse ; plusieurs fois « elle m'a fait échapper à ces mécréants. Après avoir « pénétré dans leur camp, j'ai éventé des projets, qu'ils « ne tarderont pas, sans doute, à mettre à exécution. « Tout cède à leur ardeur impétueuse, et j'ai été témoin « des prodiges qu'ils viennent d'opérer ces jours-ci. « Figurez-vous que les Autrichiens occupaient une po-« sition superbe, *sur la hauteur en avant d'Arlon* : leur « ligne tenait une demi-lieue ; elle était appuyée par sa « gauche à la chaussée de Luxembourg; leur artillerie « se composait de trente pièces de canon (de 17, de 13 et « de 9) ; ils étaient 7,000 fantassins, 1,500 chevaux « montés, plus 600 éclaireurs et 600 émigrés. C'était le « 9 juin présent mois, et, depuis deux jours, 12,000 hom-« mes se portaient sur eux, dans la confiance que les « armées du Nord et celle des Ardennes agiraient simul-« tanément. Cette combinaison a manqué, et bien heu-« reusement pour nous ! Mais n'importe ! les assaillants « ont surmonté tous les obstacles. J'ai vu 300 carabi-« niers de *Beauregard*, joints à 79 hommes du ci-devant « régiment de Bourgogne, charger, par trois fois con-« sécutives, un bataillon carré de 15,000 Autrichiens : « ils l'ont enfoncé, au cri de *Vive la République* mille fois « répété (1). Que vous dirai-je enfin ? ce sont des dé-« mons ! Il ont marché sur le ventre à tous les nôtres,

(1) *Voir* le *Moniteur* des 3, 14 et 19 juin 1793. Cette célèbre bataille s'est donnée le 9 juin 1793.

« emporté la place, enlevé les magasins, qui contenaient « des approvisionnements énormes, et tout fuit devant « eux. A moins d'un secours inespéré, nous ne tarde- « rons pas à revoir les pillards, qui s'étaient rejetés en « arrière ; et d'ailleurs, voyez-vous, la *vieille Lisbeth* pré- « tend avoir ouï des gémissements sourds, qui, dit-elle, « sortaient du *trou du Fâ*. Croyez-moi, prévenez le ré- « vérend Père Abbé et prenez vos précautions ».

A ces mots un coup de sifflet se fit entendre, et deux hommes, venant en sens opposé, s'approchèrent des interlocuteurs, qui n'eurent que le temps de se jeter derrière les broussailles dont l'ouverture était garnie.

CHAPITRE XVII.

Le Pli mystérieux.

Les nuages avaient fui : ils emportaient l'orage dissipé par les vents, et l'aube jetait ses premières lueurs à l'horizon lointain des forêts Chiniennes, quand un homme, aux formes athlétiques, s'approcha du monticule d'un pas rapide et assuré. Tapis dans les anfractuosités de la caverne, le Prieur et maître Gaspard purent entrevoir, à la clarté naissante, l'extérieur et le maintien du nouvel arrivant. Un manteau de drap solide et de couleur sombre épaississait encore sa taille forte, peu gracieuse et sans distinction. Ce manteau laissait entrevoir un uniforme républicain, un ceinturon de cuir vernissé, qui supportait des pistolets de fort calibre et un grand sabre recourbé et traînant. Un chapeau de feutre, à larges bords, leur dérobait sa figure, qu'assombrissaient alors de sinistres projets. Après avoir, au travers des vapeurs blanchâtres, jeté quelques regards incertains sur la lisière où était attaché son cheval, puis sur les touffes de bruyère, éparses çà et là dans l'immensité du coteau, et enfin sur les débris de la vieille tour romaine, l'officier parut se reconnaître et donna un second coup de sifflet. A ce signal, un être presque fantastique, sortant d'un des plis de la gorge d'Orval, se trouva tout à coup devant lui. Sa tête était d'une grosseur peu commune ; ses cheveux étaient roux et

crépus; d'épais sourcils joints ensemble couvraient des yeux fauves et clignotants, qui roulaient dans leur orbite d'un air farouche; il y avait du tigre et du léopard dans sa figure et dans ses attitudes. Un cri de surprise faillit échapper à Gaspard, en voyant, à quelques pas seulement de leur retraite, un homme qu'il ne connaissait que trop bien et qu'il croyait être alors à Paris. Celui-ci, entr'ouvrant sa houpelande, en tira un paquet cacheté qu'il présenta au militaire, en murmurant quelques mots à voix basse; puis soudain il disparut. Un instant après, le cavalier, après avoir soigneusement assuré la dépêche contre sa poitrine, enfourchait sa monture, et, se précipitant à fond de train, comme un ouragan, au travers des bois, par la gorge de Floranville, il regagnait le camp des Français; et le lendemain, au soir, l'état-major du général *Kilmaine*, conduit par son adjudant-général *Loison* (1), se trouvait établi sur la *ronde couture,* et l'abbaye d'Orval était investie de tous côtés.

On assure que ce paquet mystérieux était un ordre du *Comité de salut public,* et qu'il contenait l'arrêt suprême des moines d'Orval, coupables, aux yeux de ce conseil sanguinaire, d'avoir offert un refuge à l'infortuné Louis XVI, quand, hélas! sa destinée et d'imprudents

(1) Toutes les relations locales s'accordent pour désigner M. *Loison* et l'adjoint aux Adjudants généraux (*Saint-Remy*) comme chefs de cette expédition. Cependant, dans une enquête faite à l'occasion de la *prophétie d'Orval*, nous trouvons le général *Nalèche*, de Felletin (Creuse), indiqué comme s'étant emparé de l'abbaye. Ce nom, qui n'est point au *Moniteur*, est inconnu sur le théâtre de l'événement.

amis poussèrent ce monarque à rejoindre l'émigration (1).

Maintenant, me direz-vous, quel était donc le mystérieux messager? Quel il était? Avant de prononcer son nom, écoutez ce qu'on m'écrivait dernièrement de Montmédy :

« Au bas de quelques actes de l'état civil, qui repo-
« sent dans notre greffe, et qui appartiennent à l'inter-
« valle du 20 avril 1791 au 6 août 1792, on voit la
« signature de *J.-B. Bernard, curé de Nepvant.* Ces ca-
« ractères, encadrés d'un paraphe, se trouvent notam-
« ment au-dessous d'un acte d'*obiit* de la nommée *Claire*
« *Hubert, veuve de Joseph Pognon, décédée*, dit le rédac-
« teur, *en odeur de sainteté!* A la vue de cette signature,
« le vertige vous prend ; car, voué à l'infamie des siècles
« futurs, ce nom m'est apparu en caractères de sang.
« C'est donc là le seing de ce monstre, renégat, chef
« d'incendiaires, concubinaire et assassin, dont, le
« 3 septembre 1804, à Luxembourg, sur la place du
« marché aux poissons, la tête est tombée sous la main
« du bourreau. »

Ah ! fermons les yeux! et repoussons le hideux fantôme que ce nom vient d'évoquer. Mais non! les crimes

(1) Le *Moniteur*, qui a constaté la plupart des faits militaires, que nous avons rapportés, relativement à la première invasion d'Orval, à l'intrépide défense du maître d'école de Floranville et à la prise d'Arlon, mentionne aussi, dans son numéro du 30 juin 1791, la lettre des administrateurs du district de Montmédy, qui fait connaître que c'était bien à Orval, et non dans leur ville, que le malheureux Louis XVI devait se rendre, pour de là gagner Luxembourg, si son arrestation, à Varennes, n'avait pas déjoué les combinaisons de *Bouillé*.

et la punition de ces scélérats, êtres exceptionnels dans l'humanité, portent avec eux un haut enseignement, qu'on ne doit pas mettre à l'écart. Nous suivrons donc *J.-B. Bernard* dans la perpétration et la consommation de son forfait le plus épouvantable, le sac et l'incendie de cette abbaye; mais il faut, pour cela, reprendre les faits d'un peu plus haut.

CHAPITRE XVIII.

Trois invasions à Orval.

Nous venons de dire que, le **11** juin **1793**, Orval avait été cernée de toutes parts, et que toutes ses issues étaient observées avec soin. C'était la troisième fois, en moins d'un an, et la seconde, en moins de quatre semaines, que l'alerte était ainsi donnée au Couvent.

La première invasion est racontée dans une lettre trouvée dans le secrétaire de l'infortunée reine *Marie-Antoinette* (1), lettre datée du camp de *Brouenne*, près *Stenay*, quand Lafayette, avec un corps de 30,000 hommes, couvrait les villes de Montmédy et Verdun. Le 30 juin 1792, un détachement de 300 hommes se portait à Orval ; il s'emparait de la chapelle, des cuisines et des caves, et il se retirait aux approches d'un régiment autrichien.

A la seconde invasion, opérée le 17 mai 1793, par un corps de 1,500 hommes, venant de Montmédy, sous le commandement du général *Beauregard*, et précédé de deux pièces de canon, les assaillants n'avaient encore eu que le temps de piller le monastère. Voici en quels termes le représentant du peuple *Milhaud du Cantal*, délégué par la Convention près de l'*armée des Ardennes*,

(1) *Moniteur universel* du 17 août 1792.

rendait compte de ce *haut fait*, dans une lettre du 28 mai (1) :

« Le fruit de cette expédition a été la destruction du « célèbre *maître d'école de Floranville*, capitaine de bri- « gands, fameux par ses crimes et par son talent pour « l'espionnage. Un détachement de hulans, qui courait « à son secours, fut bientôt mis en fuite par les *chasseurs* « *de la légion de la Chiere* : nous avons eu deux hommes « blessés, et nous n'avons perdu que deux chevaux, qui « ont été remplacés par ceux que nous avons pris à « Orval. Mais nous avons été pleinement dédommagés « de cette perte, en retirant de cette abbaye une grande « quantité d'effets propres au service militaire, et prin- « cipalement des matelas, *qui étaient foulés par la pieuse* « *fainéantise des moines*, et dont la laine pourra faire aisé- « ment 300 lits d'hôpital. »

Ah, certes ! ce n'était pas pour des exploits de cette nature que vos braves enfants de la Meuse (2), et à leur tête les *Oudinot*, les *Broussier*, les *Excellemans*, les *Jamin*, les *Henrion*, avaient afflué à Verdun le 6 septembre 1793, sous le glorieux étendard de l'affranchissement ! Ce n'était pas pour dépouiller et chasser de faibles vieillards que les *Meusiens* accouraient aux frontières, en nombre tel que 2,450 volontaires répondaient au premier appel, quand il n'en fallait que 1,148 pour compléter la formation de trois bataillons ! C'était encore moins, pour secouer des torches incendiaires, qu'ils étaient accourus couvrir de leurs corps l'inviolabilité du

(1) Rapport d'*Harmand* de la Meuse; *Moniteur* du 2 juin 1793.

(2) C'est toujours M. *Lefort* qui est censé parler.

sol national ! Aussi la responsabilité du sac d'Orval doit retomber toute entière sur d'autres coupables. Elle pèsera à jamais, cette œuvre de vandales, uniquement sur ces hommes, à mœurs féroces, à figures sinistres, qui fatalement apparaissent aux jours de désordre, et qui, oiseaux de nuit, de proie et de carnage, étaient venus se tapir sous le drapeau français.

Je vous ai cité *Milhaud*, promoteur des massacres de Strasbourg, inspirateur des actions sanguinaires du moine apostolat *Schnelder*, cet horrible démon du carnage dans le Haut et le Bas-Rhin (1), et j'arrive à ce *Bernard de Mogres, Curé constitutionnel de Nepvant*, près Stenay, que nous ne tarderons pas à voir, ardent et furieux, mettre la main à l'œuvre de destruction. Lui, qui devait tout aux moines ! son éducation, une grasse existence, des bienfaits de toute sorte; c'était lui qui allait provoquer la ruine de ses bienfaiteurs, se faire l'agent d'un fougueux proconsul, et, la torche à la main, conduire les bandes incendiaires au sein des pieux édifices, à l'ombre desquels il avait grandi et vécu si longtemps.

Cependant, tombant à l'improviste sur les pillards, les dragons autrichiens de *Latour* avaient, une seconde fois, dégagé l'abbaye. Aussi, dans la matinée du 20 mai 1793, les abords en étaient libres, et quelques émigrés de distinction, tels que MM. de *Manonville*, logés au château de *Margny*, chez madame de *Prouvy*, arrivaient en visite chez les religieux encore tout en émoi : la maison était sens dessus dessous, et au lieu d'une hospitalité confortable, une mauvaise soupe, mangée à la ga-

(1) *Moniteur* du 11 fructidor an III.

melle et arrosée de piquette, fut tout ce que l'Abbé put offrir à leur robuste appétit. Ce fut à la suite de ces simples agapes, trop semblables à celles des temps primitifs, qu'*un des Pères*, le plus vieux moine, portant barbe longue et cheveux blancs, vieillard à l'air augural, apaisa les plaintes et les murmures de ses plus jeunes Frères, en apportant, dit-on, *un petit livre, manuscrit* ou *imprimé*, en *vieux gaulois*, oublié, depuis des siècles, dans la poussière des archives, et dont il donna lecture. Ce livre, suivant M. le baron de Manonville, contenait une *Prophétie*, à laquelle nous devons un chapitre spécial et circonstancié (1).

(1) M. de *Manonville* existe encore; c'est de lui que nous tenons ces détails, dans sa lettre du 29 mars 1849, sur la *prophétie dite d'Orval*.

Cette lettre, que nous possédons, a été imprimée dans celles écrites à monseigneur de Verdun, par M. le chanoine *Lacombe*, de Bordeaux, page 191.

CHAPITRE XIX.

La Prophétie d'Orval.

Les fées ont abandonné la pelouse, qu'elles visitaient au clair de la lune, au temps des Gaulois nos aïeux : la sorcière ne va plus à de ténébreuses orgies dans le vallon où croit la ciguë : personne n'a vu ni farfadets, ni péris, ni démons, ni dives sur l'emplacement de la *Tour de Brunehault,* depuis que les divinités celtiques ont déserté les forêts de notre vieille *Ardenne*, et que l'enchanteur *Maugis* y a cessé ses incantations : enfin, les *Preux de Charlemagne* ne font plus retentir de leur cor magique les échos de *Château-Renaud* et de la *Roche-Aimon*. Mais l'amour du merveilleux est toujours aussi vif; il emprunte d'autres formes, et le désir de percer l'avenir est d'autant plus ardent, qu'on se trouve plus mal à l'aise et plus inquiet dans le présent: cette disposition des esprits ne pourra que s'accroître; quand on a quitté le port des saines croyances, on flotte, de doute en doute, sur la mer des incertitudes, et, repoussé de chaque plage, l'esprit, fatigué d'un desséchant scepticisme, se rejette en arrière, pour retomber dans le mysticisme et de là quelquefois dans le sein des superstitions (1).

Et, d'ailleurs, voyez, à partir de la *Pythonisse d'Endor*

(1) *Cousin*, Histoire de la philosophie, t. 1er, p. 315.

jusqu'à *Philippe-Michel-Dieudonné-Noël Olivarius*, combien n'avons-nous pas eu de prédictions, qui, tour à tour, ont agité, tourmenté, passionné le pauvre esprit humain? Les unes, sacrées et incontestables, attestées qu'elles sont par nos livres saints; les autres, plus ou moins problématiques, et dont l'avenir seul dira le dernier mot!

Au nombre de celles-ci nous pouvons citer notamment et par ordre de dates :

1268. Prophéties perpétuelles, très-curieuses et très-certaines, de *Thomas-Joseph Moult*, natif de Naples, qui auront cours pour l'an 1269, et dureront jusqu'à la fin des siècles, faites à Saint-Denis, en France, l'an de N. S. 1268. Livre imprimé à Luxembourg, chez les héritiers *André Chevalier*, en 1775.

1270. La prophétie de *Frère Hermann*, de l'ordre de Cîteaux (1).

1277. Le *Vaticinium memorabile* de *Verdin* (2).

1440. La prophétie de *Jérôme Botin*.

1476. La prédiction de *Jean Muller*, ou *Regio-montanus* (3).

1515. Le traité astrologique d'*Albumazar* (4).

1540. Le *Mirabilis Liber*, attribué à *saint Césaire* (5).

1542. La prophétie d'*Olivarius* (6).

(1) Imprimée à Paris, en 1827, et en Russie, en 1822.

(2) Imprimé par Rocolet, en 1672.

(3) Imprimée à Basle, en 1553, dans l'*OEdœporicon de Brusch*.

(4) Imprimé en 1515.

(5) Imprimé à Paris, en 1523.

(6) Imprimée à Basle, en 1543.

1550. Le livre de l'*Estat et mutation des temps*, de *Richard Roussat* (1).
1558. L'épître de *Nostradamus* au roi Henri II (2).
1658. La prophétie d'*Holtzhauser* (3).
1672. Les révélations des *Saints Pères*, par *Michel Lirus* (4).

Au milieu de toutes ces prédictions, la plus célèbre, aujourd'hui, avec l'écrit d'*Olivarius*, est celle qui a pour titre : *Prévisions certaines, révélées par Dieu, à un solitaire, pour la consolation des enfants de Dieu :* la réalisation (jusqu'à ce jour au moins), des faits qu'elle annonce, a vraiment quelque chose de merveilleux.

Elle est attribuée, me dites-vous, à un religieux d'Orval, et elle serait tirée, dit-on, d'un livre *imprimé à Luxembourg en* 1544 !

Ce livre était-il celui qu'un *vieillard, à barbe blanche* et à l'air augural, a lu à MM. de *Manonville*, à Orval même, le 20 mai 1793, *en style vieux gaulois* (*manuscrit* ou *imprimé*), pour apaiser les plaintes et les murmures de ses Frères les plus jeunes (5)? Si ce livre a existé à Orval, était-il, en effet, d'un *solitaire* de l'ancien établissement? Était-il imprimé et quelle était sa date? Sortait-il des presses de Luxembourg? Qu'est-il devenu? En a-t-on connaissance par quelques religieux de la maison?

Je vois toutes ces questions se stéréotyper successi-

(1) Imprimé à Lyon, en 1550.
(2) Imprimé à Lyon, en 1566.
(3) Imprimée à Paris, en 1615.
(4) Imprimées à Paris, en 1672.
(5) Lettre de M. de *Manonville*, du 29 mars 1849.

vement sur vos visages; mais, moins que tout autre, je pourrai vous éclairer à ce sujet (1). J'ai beaucoup connu les anciens religieux, j'ai vécu dans l'intimité de plusieurs; le dernier de tous, Dom *Arsène Freymuth*, s'est éteint presque dans mes bras, et jamais, cependant, il ne m'en avait dit un mot.

Le livre, présenté à MM. de Manonville en 1793, à monseigneur l'évêque de Saint-Claude et à d'autres personnes aussi (qui, me dites-vous, l'ont attesté pareillement), ne pouvait avoir été imprimé à Luxembourg en 1544; car, à cette époque, cette ville n'avait encore ni imprimeur ni imprimerie; le premier typographe, qui vint s'y fixer, ne s'était établi qu'en 1578. C'était un nommé *Marchant*, Verdunois, et le premier ouvrage, sorti de ses presses, était celui de *Gamez*, sur les *faits et gestes de D. Juan d'Autriche*, le célèbre vainqueur de *Lé-*

(1) *Voir* en faveur de l'authenticité de cette pièce, notamment :

1° L'*Oracle* pour 1840 et les suppléments par *Henri Dujardin*, à Paris, chez Camus, libraire;

2° Le *Livre de toutes les prophéties*, par le chanoine *Rémusat*, à Paris, chez *Maison*, libraire;

3° *Méfiance et Confiance* pour les prophéties modernes, par M. *Lacombe*, chanoine de la primatiale de Bordeaux, et les lettres de cet auteur à M. l'Évêque de Verdun; à Bordeaux, chez Ducos, libraire.

Voir, contre *le mémoire* inséré dans l'Oracle de 1840, la Circulaire épiscopale de monseigneur de *Verdun* aux évêques de France, publiée dans divers journaux, sous la date du 6 février 1849. Cette réfutation porte uniquement sur les détails apocryphes, insérés dans le *deuxième supplément* à l'*Oracle*, publié en septembre 1848, relativement à la découverte du petit livre, prétendu imprimé à Luxembourg en 1544; elle ne porte pas sur le fond et l'existence même de la prophétie.

Tous les arguments *contre* tombent devant l'accomplissement successif des faits prédits.

pante; au frontispice de ce livre, on voit *une fusée* avec la fameuse devise: *da l'ardore l'ardire* (de mon ardeur naît mon audace) (1).

Ceci, au surplus, n'infirmerait aucunement la véracité et la solidité des témoignages, en faveur de l'existence du texte, aux diverses époques antérieures à 1830; existence qui ne me paraît plus pouvoir être contestée, tant ces témoignages sont graves, considérables et nombreux.

Mais le livre, lu à Orval, était-il d'un religieux de cette maison? ou était-ce le *Mirabilis Liber*, ou tout autre recueil de cette nature? C'est là ce que personne ne paraît encore avoir établi, *et adhuc sub judice lis est* (2); à moins, toutefois, que la publication de 1775, faite à Luxembourg, ne fût une reproduction de diverses prophéties.

Prévisions certaines, révélées par Dieu à un solitaire, pour la consolation des enfants de Dieu (3).

1. En ce temps là, un jeune homme, venu d'*outremer* dans le pays du *Celte-Gaulois*, se manifeste par conseil de force.

(1) Lettre de M. de *La Fontaine*, ancien gouverneur des ville et province de Luxembourg, du 20 mars 1849.

(2) La pièce qui se rapproche le plus de celle d'Orval, est la prophétie attribuée à *Olivarius*, qui fut remise à *Napoléon Ier*, peu de temps après son sacre. Aujourd'hui, comme alors, c'est dans sa famille que s'opère visiblement la réalisation des prévisions. Nous le démontrerons.

(3) *Voir* les variantes des quatre textes de cette pièce, dans la troisième partie de *Méfiance et Confiance* de M. Lacombe, p. 21 et suivantes.

Il y a évidemment des fautes graves de copiste dans toutes les transcriptions. Il faut s'attacher, surtout, à vérifier comment ont été restitués les *mots*

2. Mais les grands ombragés l'envoieront guerroyer dans l'*isle de la Captivité.*

3. La victoire le ramènera au pays premier.

4. Les *fils de Brutus* moult stupides seront à son approche, car il les dominera, et prendra nom *Empereur.*

5. Moult hauts et puissants rois sont en crainte vraie, car l'*aigle* enlève moult sceptres et moult couronnes.

6. Piétons et cavaliers, portant aigle et sang, avec lui courent, autant que moucherons dans les airs; et toute l'Europe est moult ébahie, aussi moult sanglante.

7. Car il sera tant fort que Dieu sera cru guerroyer avec lui.

8. L'*Église de Dieu* se console tant peu, en voyant ouvrir encore ses temples à ses berbis tout plein égarées, et Dieu est béni.

9. Mais c'est fait, les lunes sont passées.

10. Le *Vieillard de Sion* crie à Dieu de son cœur moult endolori par peine cuisante, et voilà que le puissant est aveuglé pour *péché et crimes* (1).

11. Il *quitte la grande ville,* avec *Ost* si belle que oncque se vit jamais si telle; mais point de guerroyer ne tiendra bon devant la face du temps, et voilà que la *tierce part* de son armée et encore la *tierce part* a péri par le *froid* du Seigneur Puissant.

12. Mais *deux lustres* sont passés, d'après le *siècle de la désolation,* comme j'ai dit à son lieu (2) : tout plein fort ont crié à Dieu les veuves et les orphelins; et voilà que Dieu n'est plus sourd.

13. Les hauts abaissés reprennent force et font ligue pour abattre l'homme tant redouté.

14. Voici venir avec eux le *vieux sang des siècles,* qui reprend place

laissés en blanc, soit dans la traduction primitive (du *latin* en *style gothique*), soit dans les copies plus ou moins exactes de cette traduction. C'est nous qui avons *souligné* quelques mots dans celle-ci.

(1) Ces termes sont souvent accollés dans *Ezéchiel,* dont le style et les figures sont souvent reproduites dans cet écrit.

(2) Ceci confirme ce qu'écrit M. de *Manonville,* qu'il y avait des prédictions pour les temps antérieurs au XIVe siècle, dont le texte n'a encore été donné, d'une manière précise, dans aucune publication.

et lieu en la grande ville, cependant que l'homme dit, moult abaissé, va au pays d'outre-mer d'où était advenu.

15. Dieu seul est grand ; la *lune onzième* n'a pas lui encore, et le fouet sanguinolent du Seigneur revient en la grande ville, et le *vieux sang quitte la grande ville.*

16. Dieu seul est grand ; il aime son peuple et a le sang en haine ; la *cinquième lune* a reluit sur maints *guerroyers d'Orient ;* la Gaule est couverte d'hommes et de machines de guerre : c'est fait de l'*homme de Mer.*

17. Voici encore venir le *vieux sang de la Cape.*

18. Dieu veut la paix et que son saint nom soit béni. Or, paix grande et *florissante* sera au pays du *Celte-Gaulois.* La *fleur blanche* est en honneur moult grand, la *maison de Dieu* chante moult saints cantiques.

19. Cependant les *fils de Brutus* voyent avec ire la *fleur blanche* et obtiennent *règlement puissant ;* ce pourquoi Dieu est encore moult fâché, à cause de ses élus, et pour ce que le *sant jour* est encore moult profané ; ce pourtant Dieu veut éprouver le retour à lui *par* 18 *fois* 12 *lunes.*

20. Dieu seul est grand ; il purge son peuple par maintes tribulations, mais tousiours les mauvais auront fin.

21. Sus donc lors une *grande conspiration, contre la fleur blanche,* chemine dans l'ombre, par vue de *compagnie maudite,* et le *pauvre vieux sang de la Cape* quitte la grande ville, et moult gaudissent les *fils de Brutus.*

22. Oyez comme les servants Dieu crient tout fort à Dieu, que Dieu est sourd par le bruit de ses flèches, qu'il retrempe en son ire pour les mettre au sein des mauvais.

23. Malheur au *Celte-Gaulois !* Le *Coq* effacera la *fleur blanche,* et un *Grand* s'appelle *le Roi du peuple.* Grande commotion se fera sentir chez les *gens,* parce que *la couronne sera posée par mains d'ouvriers, qui ont guerroyé dans la grande ville.*

24. Dieu seul est grand ; le règne des mauvais sera vu croître ; mais qu'ils se hâtent ! voilà que les pensées du *Celte-Gaulois* se choquent, et que *grande division est dans l'entendement.*

25. Le *Roi du peuple* est en abord vu moult faible et pourtant con-

tre ira bien les mauvais; *mais il n'étoit pas bien assis* et voilà que *Dieu le jette bas!*

26. *Hurlez, fils de Brutus,* appelez sur vous *les bêtes qui vont vous dévorer*. Dieu grand! quel bruit d'armes! *Il n'y a pas encore un nombre plein de lunes*, et voici venir maints guerroyers.

27. C'est fait, la *Montagne de Dieu* désolée a crié à Dieu; les *fils de Juda* ont crié à Dieu, *de la terre étrangère*, et voilà que Dieu n'est plus sourd.

28. Quel feu va avec ses flèches! *Dix fois six lunes et puis encore six fois dix lunes* ont nourri sa colère. Malheur à toi, grande ville! Voici des *rois* (1) armés par le Seigneur; mais déjà le *feu t'a égalée à la terre;* et pourtant tes justes ne périront pas, Dieu les a écoutés.

29. La *place du Crime* (2) est purgée par le feu; le *grand ruisseau* a éconduit toutes rouges de sang ses eaux à la mer.

30. Et la Gaule vue comme décabrée va se rejoindre.

31. Dieu aime la paix; venez, *jeune Prince*, quittez *l'Isle de la Captivité;* oyez, *joignez le Lion à la Fleur blanche,* venez.

32. Ce qui est prévu, Dieu le veut :

33. Le *vieux sang des siècles* terminera encore de longues divisions; lors *un seul Pasteur* sera vu dans la *Celte-Gaule*.

34. L'homme puissant par Dieu s'assoyera bien; moult sages règlements appelleront la paix. Dieu sera cru d'avec lui tant prudent et sage sera le *rejeton de la Cape* (3).

35. Grâces au Père de la miséricorde, la *sainte Sion rechante* dans ses temples un seul Dieu grand.

(1) Le mot était en blanc; quelques copistes l'ont rempli en mettant *rois* au lieu du mot *Chefs*, qui probablement existait primitivement. *L'expédition d'Orient* semble l'affirmer.

(2) La *Tauride*, ou *Crimée*, était surnommée la *terre du crime* dans des monuments anciens, que nous citerons dans notre *Théorie de l'unité originelle des races*, qui va être publiée; mais ici il s'agit du *St-Sépulchre*.

(3) Quand il aura été démontré, de la manière la plus positive, que l'impératrice *Eugénie* descend, ainsi que les *Médina-Cœli*, de *Blanche*, fille de *saint Louis*, on concevra l'application possible de ces passages à la dynastie de *Napoléon III*.

36. Moult berbis égarées s'en viennent boire au ruisseau vif : *trois princes et rois* mettent bas le manteau de l'erreur et voyent clair en la foi de Dieu.

37. En ce temps-là, un *grand peuple de la mer* reprendra vraie croyance, en *deux tierces parts*.

38. Dieu est encore béni pendant *quatorze fois six lunes et six fois treize lunes*.

39. Dieu est saoul d'avoir baillé des miséricordes, et ce pourtant il veut pour ses bons prolonger la paix, encore pendant *dix fois douze lunes* (1).

40. Dieu seul est grand ! Les biens sont faits, les saints vont souffrir. L'*homme du mal* arrive ; de deux sangs prend naissance. La *fleur blanche s'obscurcit, pendant dix fois six lunes et six fois vingt lunes, puis disparaît pour ne plus paraître.*

41. Moult mal, guère de bien en ce temps-là : moult villes périssent par le feu.

42. Sus donc, lors *Israël vient à Dieu Christ tout de bon.*

43. Sectes maudites et sectes fidèles sont en deux parts bien marquées.

44. Mais c'est fait : lors, Dieu seul sera cru, et la *tierce part de la Gaule* et encore *la tierce part et demie n'a plus de croyance.*

45. Comme aussi tout de même les autres gens.

46. Et voilà déjà *six fois trois lunes et quatre fois cinq lunes* que tout se sépare, et le *siècle de fin a commencé.*

47. Après un *nombre non plein de lunes*, Dieu combat par ses *deux justes* et l'*homme de mal a le dessus.*

48. Mais c'est fait ; le haut Dieu met un *mur de feu* qui obscurcit mon entendement et je n'y vois plus. Qu'il soit loué à jamais ! Amen.

Note. L'auteur de *Méfiance et Confiance*, pour les prophéties modernes, a résumé les preuves d'antiquité et d'authenticité de celle d'Orval,

(1) On a accusé l'*auteur du Mémoire*, condamné par la *Circulaire épiscopale*, d'avoir intercallé ce verset, par une complaisance coupable en faveur d'un *prétendant* dynastique ; c'est même l'opinion de M. le chanoine *Lacombe ;* cependant nous croyons avoir la preuve que la phrase existait dans des copies connues, dès 1816, à Verdun.

dans sa *quatrième lettre* à Monseigneur l'Évêque de Verdun, dans les termes qui suivent : page 201 et suivantes.

« Ainsi, en 1793 :

« M. le *baron de Manonville* est le premier qui entend, de ses oreilles, « lire l'étonnante prophétie, *à Orval même,* et qui y voit, de ses yeux, « le *volume* qui la renferme, *format* in-12, relié ou cartonné (1).

« Monseigneur l'*Évêque de Saint-Claude*, régnant, en écoute la lec« ture, *à Orval*, en présence de plus de quarante étrangers, et d'un « Prêtre de ses amis, qui en obtient une copie, colportée de séjour en « séjour pendant l'émigration, communiquée par ampliation, entre « autres, à *huit Évêques*, par conséquent à l'autorité canonique, et « enfin mise sous les yeux du rédacteur de l'*Invariable*, en 1840.

« Deux oncles de l'ambasseur de..., la communiquent à M. *Beck*, « vicaire-général de l'*Archevêque de Trèves*, encore comme à l'autorité « canonique et compétente, dont dépendait Orval.

« Le président d'*Hozier* en prend une copie.

« L'abbé ***, attaché à la maison du *Comte d'Artois*, l'apporte en « Angleterre, à une grande dame qui, en 1830, la confie au *Baron de* « *Damas*.

« Mademoiselle de *Villèle* en prend une copie, à Luxembourg.

« De 1794 à 1795 :

« Mademoiselle *Hains*, qui l'apporta plus tard à Marseille, l'entendit, « à Luxembourg, *de la bouche de l'Abbé d'Orval* et de plusieurs « autres.

« Madame la *comtesse de Raigecourt* la recueillit dans le salon de sa « mère (à l'étranger sans doute).

« La *famille G...* de... en conserve une copie, transmise par ses an« cêtres, provenant d'une source différente d'Orval.

« Madame la *comtesse de Monthureux-Fiquelmont,* nièce du *général* « *Latour,* assassiné en 1848, eu obtient communication.

« M. le *baron du Montet,* officier supérieur en Autriche, l'entend lire « à Vienne.

(1) M. de *Manonville* a écrit : petit livre *manuscrit* ou *imprimé ;* mais il pense plutôt qu'il était imprimé.

« En 1802 :

« *Monseigneur Fournier*, depuis Évêque de Montpellier, en reçoit « d'un émigré une copie, que recopia, à Orléans, *Monseigneur de Qué-* « *len*, archevêque de Paris, ainsi qu'un autre Évêque, encore vivant.

« En 1807 :

« Mademoiselle *d'Imbert*, depuis fondatrice des Sœurs de Sainte- « Anne, assistait à des discussions fort remarquables, sur les expres- « sions de cette prophétie, dans le salon de madame de *Batz-Tran-* « *quelléon*.

« En 1809 :

« M. *Mansuy*, alors grand-vicaire, à Verdun, en entend parler pour « la première fois.

« Un Prêtre espagnol l'explique souvent, à Madrid, à sa famille.

« MM. *Deblien et Audebère*, curés dans le Var, l'entendirent sou- « vent rappeler à M. *Dalga*, leur supérieur.

« M. de *Ravinel* l'a copiée plusieurs fois (1).

« En 1810 :

« Le comte de *Bourtouline*, Russe catholique, atteste que les réfugiés « français en apportèrent la connaissance à Saint-Pétersbourg.

« D. *Antonio Sanz*, Archidiacre espagnol, aujourd'hui réfugié à Mar- « seille, en reçut une copie, à Siguenza, d'un officier français.

« Madame *Franchet-Desperey* la transcrivit, sur une très-ancienne « copie de madame la comtesse *A. de Maulde*.

« En 1811 :

« M. *Egazier*, de Marseille, en voit et entend lire une copie, dans la « maison où il est employé.

« En 1812 :

« L'oncle de M. *Nicolas*, avoué à Marseille, en laisse à la mère de « celui-ci une copie, prise en 1793 à Luxembourg.

« M. *Nayras*, ancien Curé de Saint-François-de-Sales à Lyon, la con- « naissait.

(1) M. de *Ravinel* a dit que ses parents émigrés l'avaient vue à Vienne, en 1796 ; que M. de *Latour*, ministre à Vienne, la lisait, à cette époque, à madame *de Villeneuve*, sa belle-sœur, depuis décédée à Nancy.

« En 1813 :

« Madame *Gros,* de Marseille, en reçoit une copie.

« M. *Fr.,* Prêtre sulpicien, l'a lue, pendant la captivité de Pie VII.

« M. *S. B.*, avocat en la même ville, ancien représentant, entend « souvent sa famille en parler.

« En 1814 :

« M. *C. R.* la connaît parfaitement.

« M. *B., élève de M. Bringier*, l'a lue, si souvent, qu'il en a retenu « les expressions.

« En 1818 :

« M. *Falen;* Chanoine honoraire de Marseille, l'a entendu répéter à « son curé, revenu de l'émigration, *plus de fois qu'il n'a de cheveux sur* « *la tête.*

« En 1822 :

« Monseigneur l*Évêque de...*, qui gouverne encore son diocèse, la « possédait.

« En 1824 :

« M. *Seytre,* avocat à Marseille, en rapporte une copie de Paris.

« En 1825 :

« Le *C. Léonard* en reçoit d'une dame une copie, provenant de celle « de M. S., Chanoine honoraire à Toulon.

« En 1827 :

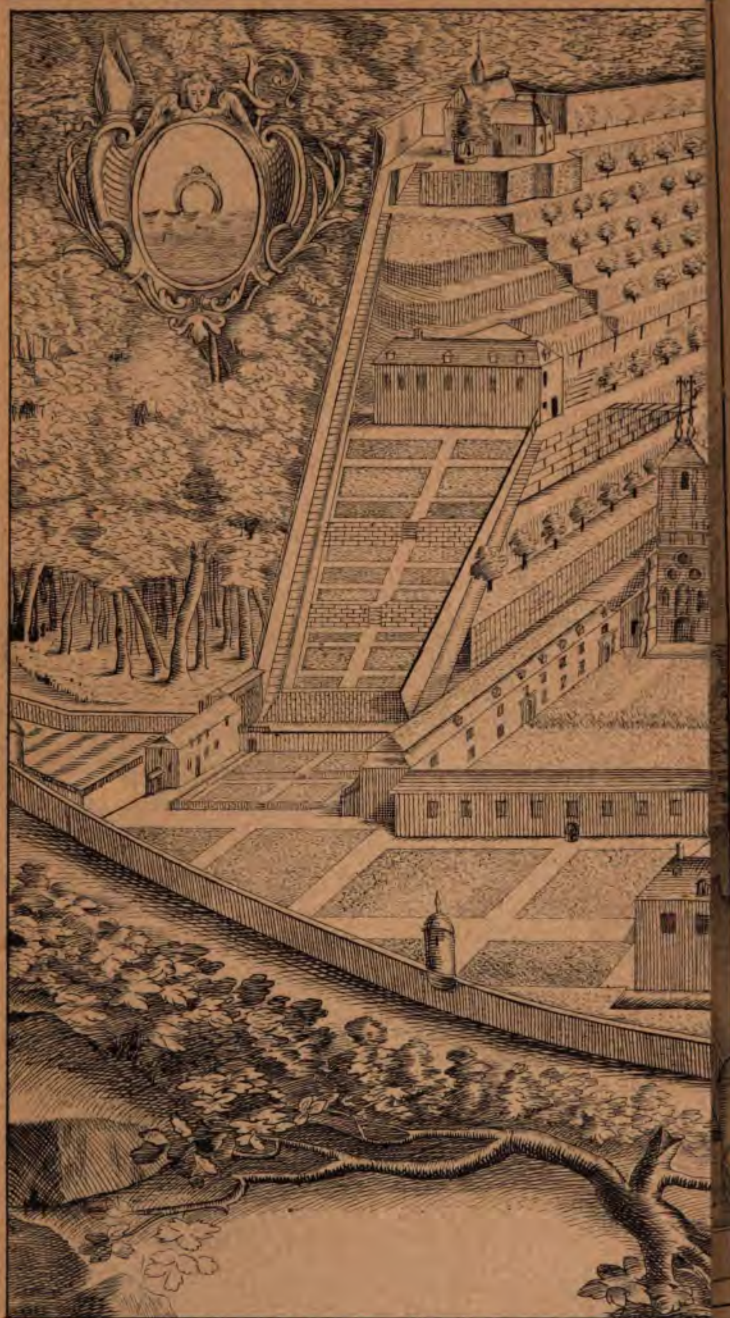
« M. *Oudin*, auteur de plusieurs ouvrages, atteste qu'un de ses amis « la trouva, cette année-là, dans les papiers d'une succession.

« En 1819 :

« Le C. J. la trouve à Gênes, dans un vieux bouquin de l'hôpital.

Enfin l'*enquête,* rapportée dans la circulaire de *Monseigneur de Verdun,* du 6 février 1849, constate, positivement, que des copies *du texte transcrit ci-dessus* existaient, dans cette ville, en 1828, et fixe ainsi, d'une manière irrécusable, la date la plus récente, à partir de laquelle l'existence de la pièce ne peut plus être contestée.

Nous l'avons transcrite d'une copie très-ancienne possédée par M. *P. Gillon,* ancien représentant, à Bar-le-Duc, dont la famille verdunoise la conservait depuis très-longtemps.



L ABBAY

(Les

CHAPITRE XX.

Orval à vue d'oiseau.

Pendant que les bataillons français, projetés de *Thonne le thil* sur *Herbeuval* et sur *Villers*, et des coteaux de *Margny* sur ceux de *Valensart*, de *Jamoigne* et de *Floranville*, occupaient toutes les hauteurs et fermaient tous les défilés de la gorge d'Orval, l'état-major de la brigade *Loison* s'installait sur la *Ronde-Couture*, non loin des fourches patibulaires, et au-dessus des terrasses de droite de l'abbaye. Si les intrépides aérostiers, élèves de *Blanchard*, qui formaient la compagnie du capitaine *Coutelle*, et qui préludaient alors aux explorations aériennes, si utiles plus tard à l'armée de Sambre-et-Meuse, expériences qui contribuèrent ainsi aux succès des armes françaises, à *Fleurus*, à *Gosselies*, à *Charleroi*, à *Limbusart*, s'étaient alors portés sur ce point, voici les traits les plus saillants du tableau qui se serait offert à leurs yeux :

Dans le fond du vallon, sur un immense *quadrilatère* de 22,500 mètres carrés, qu'on se figure un Louvre, achevé sur trois faces, et qui, comme nous l'avons dit, devait se composer de quatre corps de bâtiments, de style et de dimensions uniformes, reliés à chaque angle par une tour ou pavillon. Au centre de la principale façade est le portail que nous avons décrit, et au-dessus

s'élève, superbe et resplendissant de lumière, de dorure et de majesté, le splendide vaisseau dédié à *saint Bernard,* avec sa tour et sa coupole supportées par les statues colossales des quatre *Évangélistes,* et, à l'arrière, le clocher, dont la flèche, bravant la foudre, s'élance audacieuse jusque dans les nues.

Tout à l'entour sont des *fabriques* de toutes formes : ici, au sud, *l'ancien Couvent des Bénédictins* et *l'Église de Sainte-Marguerite;* là, à l'est, quelques derniers vestiges de la *Chapelle des premiers Hermites* (établissement remontant au siècle de saint Walfroid); plus loin, du même côté, et toujours à l'est, la *scierie mécanique,* les *deux moulins à blé,* les *deux brasseries,* les *deux distilleries,* la *tannerie,* la *lavanderie,* la *boulangerie,* les *cuisines,* la *maréchalerie,* les *écuries,* les *magasins* à toutes fins et destinations; de l'autre côté, à l'ouest, la *tour du Braconnier* et *le premier Couvent des Bernardins, l'ancienne église Notre-Dame-d'Orval* et la *chapelle de Montaigu;* puis la *draperie,* la *serrurerie,* les *ateliers des beaux-arts* et *ceux de tous les métiers.*

Le tout est encadré par le triple *amphithéâtre* des *cinq terrasses de droite,* des *cinq terrasses de gauche,* du bâtiment de la *serre,* et des bois qui se relèvent dans le lointain jusqu'au pied de la tour de Brunehault.

Tel était le tableau que l'état-major et le camp des Français contemplaient le 12 juin 1793.

Au pied de la *Ronde-Couture,* sur le chemin de ronde de *Floranville* à *Jamoigne,* se développait une forte ceinture claustrale, hérissée de tourelles et d'échauguettes, sur tout son pourtour; dans une de ces poivrières se tenaient aux aguets quelques frères pâlissant d'effroi;

ils entendaient distinctement tous les propos des républicains.

En face, assis sur un saillant du mamelon, deux officiers, le bonnet de police décoré de l'emblème des artilleurs, raisonnaient de l'aspect militaire du mur de défense, et des constructeurs probables des travaux à l'avancée. « J'ai lu quelque part, disait l'un, que d'après la règle établie par l'ascétique rêveur de la caverne du *Thalassus* à *Subiaco,* j'ai lu que, d'après la règle de ce *particulier* qu'ils nomment *saint Benoît,* le premier devoir des abbés, des prieurs, des doyens était de tracer le plan de leurs églises, le devis des bâtiments accessoires, et tous les détails des constructions secondaires des communautés qu'ils étaient appelés à diriger; » il fallait donc que ces prétendus solitaires... car, si je ne me trompe, *Cœnobium* vient de κοινός et de βίος (au contraire de μόνος, *seul*) et signifie *vivre en commun*... il fallait donc que ces cénobites étudiassent l'architecture, la sculpture, la peinture, la mosaïque, les arts d'ornementation, voire même la balistique, dans les écoles de leurs couvents. Ce n'étaient donc pas tout à fait de pieux fainéants que ces moines des temps anciens ?—Non certes, capitaine, répondait l'Adjudant général adjoint, *Saint-Remy* (1); non certes, tant s'en faut; la maçonnerie des églises monacales et celle des dépendances des maisons religieuses étaient confiées à l'intelligence et au courage infatigable des premiers moines. Ceux-ci en exécutaient les travaux de leurs propres mains, et sans le

(1) Le général *Saint-Remy*, de Dampvillers, était alors adjoint aux adjudants généraux du général *Kilmaine*.

secours d'ouvriers étrangers; les travailleurs bâtissaient, en chantant les psaumes du bréviaire, et ils ne quittaient leurs outils que pour aller à l'autel, ou au chœur; ils entreprenaient les tâches les plus rudes et les plus prolongées. Je me sus laissé dire (1) que les supérieurs ne se bornaient pas à tracer des plans et à en surveiller l'exécution. Assumant sur eux toutes les fatigues et les dangers du métier de maçon, ils donnaient, presque tous personnellement, l'exemple du courage et de l'humilité et ils ne reculaient devant aucune corvée. Quelquefois même, quand de simples religieux étaient les architectes en chef, les abbés se reduisaient volontiers au rôle de simples ouvriers. Ainsi, au IXe siècle, la *communauté de Saint-Gall* avait en vain sué, soufflé, pendant tout un jour, pour tirer de la carrière un bloc énorme, qui devait servir de colonne à son église abbatiale; tout l'attelage des frères n'en pouvant plus, l'abbé *Ratger* seul persista à verser ses sueurs jusqu'à extinction. La chronique dit qu'il invoqua *saint Gall*, et aussitôt voilà le bloc qui se détache et vient s'asseoir sur le massif de soubassement..... et quand l'église fut achevée, quand toutes les dépendances s'étalèrent aux yeux ébahis, c'était chose mirifique ! et chacun de s'écrier :

Benè apparet ex nido quales volucres inhabitant.

— Tiens ! c'étaient de singuliers *pistolets* que ces

(1) *Voir* l'Introduction à la *Vie de saint Bernard*, par M. de *Montalembert*. Ce célèbre écrivain, qui s'est beaucoup occupé des Ordres monastiques au moyen âge, daignait, par sa lettre, datée de Contrexéville du 4 juillet 1854, nous remercier d'avoir consacré quelques pages à l'ancienne *gloire d'Orval*, depuis trop longtemps éclipsée.

moines, reprit le capitaine *Watelet*, en secouant la cendre de sa pipe culotée..... Et tu dis donc que l'abbé d'Orval..... ah çà, mais de quel siècle ? a dû porter la truelle pour élever ce rempart et ces guérites, qui se dressent devant nous.

—Je n'en fais aucun doute... A la forme du nid, je reconnais les oiseaux qui l'ont construit. Ces oiseaux venaient de *Trois-Fontaines*, dans le diocèse de Châlons ; ils étaient sept détachés par *Guy* leur supérieur, à la prière de saint Bernard, alors le chef d'Ordre siégeant à Clairvaux ; ils étaient conduits par un Père du nom de *Constantin*, et tous les Cisterciens étaient habiles en fait de construction. Constantin a donc fait, sans le moindre doute, ce que tant d'autres faisaient encore de son temps. On voyait alors les moines les plus illustres, par leur naissance, par leur fortune, par leurs vertus, se signaler, par leur zèle, dans l'exécution des constructions. *Hézélon,* chanoine de Liége (le chapitre alors le plus noble de l'Austrasie et de la Belgique), renommé en outre par son éloquence, par son érudition, se faisait moine à Cluny, pour diriger l'édification de sa grande église, et échangeait ses titres, sa réputation mondaine et ses grasses prébendes, contre le surnom de *Cimentarius.* Plus près de nous, *Frédéric,* Comte de Verdun, oncle de Godefroid de Bouillon, duc de Lorraine, et cousin de l'empereur, devenu *moine de Saint-Venne*, creusait lui-même les fondations du nouveau dortoir de cette abbaye célèbre, et emportait à dos la terre qui en provenait. On cite un trait à ce sujet (1) : pendant la construction

(1) *Hugo Flaviniensis.* Chronicon Vird.

des tours abbatiales, voilà qu'il ne se trouve pas assez de frères pour monter les matériaux jusqu'en haut. *Frédéric* s'adresse à son voisin, moine de race très-noble, et l'engage à prendre part à cette corvée; le Père rougit et réplique que cette tâche était au-dessous de sa naissance. Il refuse..... Que fait alors l'humble Frédéric, lui qui, possesseur naguères d'un comté aussi riche que vaste, venait d'en faire cession à l'église des *Claves ?* Il prend la hotte remplie de ciment, il la charge sur ses épaules et la monte jusqu'à la plate-forme, où travaillaient les ouvriers. Puis, en redescendant, il remet la hotte au jeune réfractaire, qui conçut qu'il n'avait à rougir devant personne, de subir la tâche, dont un Comte, fils de comte, petit-fils de duc et de race royale, s'était acquitté publiquement.

CHAPITRE XXI.

Le dernier Abbé d'Orval, dom Gabriel Seignitz (1).

Retournons maintenant au couvent, avec Dom *Malachie*, que nous avons laissé fort inquiet, après son entretien nocturne sur l'emplacement de la tour de Brunehault.

Par le privilége de sa charge, notre Père Prieur avait une clef de la *porte du bois*, celle près de la chapelle Montaigu. Il put donc rentrer dans la première enceinte, sans être signalé par les vigies des tourelles; mais le cloître intérieur lui restait inaccessible; car, aux termes des prescriptions du concile de Trèves, tenu aux calendes de mars 1227, l'Abbé, pendant la nuit, possédait seul les clefs de tout le bâtiment claustral. Il fallut donc que le dignitaire attendît que *Frère Himbert* ouvrît la grande porte du nouveau quartier. Ce convers était le serviteur, pour ainsi dire intime, de l'Abbé. Il était attaché à sa personne et avait toute la confiance de son maître. En fait, c'était une autorité, et des plus importantes de la maison; le déranger, prématurément, de son service intérieur, c'était chose impraticable. Au surplus, déjà la cloche sonnait la messe, à l'église *Sainte-Marguerite*, pour les pèlerins et pour les domestiques. Il était donc quatre heures du matin. Enfin la

(1) Ou *Signietz* de Bastogne. Il avait été archiviste de la maison.

porte s'ouvrit, et, après avoir demandé audience immédiate, Dom Malachie fut introduit dans l'oratoire de l'Abbé.

Celui-ci occupait l'aile droite supérieure de la façade principale, et notamment les appartements au-dessus des pièces dites la *salette des Princes*, la *salle du Dais*, la *salle du Conseil* et *le Réfectoire*. Ces appartements, vastes, commodes et somptueux, donnaient au nord sur le grand Cloître, et au sud sur un parterre, en terrasse, qu'une grille séparait de la vaste cour d'honneur du nouveau quartier.

Quoiqu'il fût jour de *grande férie* et qu'il dût célébrer la *messe de l'aurore,* Dom *Gabriel* n'avait point encore vêtu les ornements magnifiques qu'il portait dans les cérémonies (1). Conformément à sa règle, qui ne permet pas aux *Cistersiens* de jamais quitter leur robe, même pour se livrer au sommeil, *in laxitate naturali,* il était couvert sur son vêtement de dessous de sa longue *Coule* de fine étoffe blanche. Il occupait un large fauteuil, meuble que le ciseau de *Frère Joseph* avait admirablement sculpté, et il tenait en main son chapelet,

(1) Voici quelle était cette magificence, dans les temps primitifs! Il s'agit de la description de la chasuble, avec laquelle saint Bernard officiait à *Cambron,* et qui existe encore à Arlon : « *Une chasuble de coton, faite à la « grecque, entourée sur le bord d'un reste de ruban rouge, ornée de deux « rubans de la même couleur, vers l'ouverture du haut, qui forment une « espèce de croix, sur le devant et le derrière, raccommodée d'une pièce sur « la partie antérieure, etc.* » Nous avons vu ces vêtements sacerdotaux de *saint Bernard;* ils sont d'une simplicité primitive : une pauvre étoffe blanche, ornée de galon rouge, pour la chasuble; et, pour l'étole et le manipule, un tissu de fil ou de soie, de diverses couleurs, avec quelques dessins d'animaux ou autres traits d'ornementation.

béni de la main du Saint-Père, précieux cadeau, d'un bois odorant, et dont les grains roulaient négligemment sous ses doigts.

Enrichie de pierres fines et brillantes, et de forme antique, sa mitre, qui avait fait place au modeste bonnet carré, déposée sur un coussin, de velours rouge, à glands d'or, apparaissait à l'un de ses côtés, et, de l'autre, la crosse abbatiale s'appuyait sur l'un des bras de son siége, que les *armes d'Orval* surmontaient.

En face du Prélat, dans le même costume et dans la même attitude, était le portrait, de grandeur naturelle, de Dom *Bernard de Montgaillard*, le plus illustre chef de la maison. Celui-ci, cependant, avait ceci de remarquable qu'il avait toujours conservé le large scapulaire noir, se croisant sur le dos et sur la poitrine, insigne de l'*Ordre des Feuillants*, auquel Dom Bernard avait appartenu, avant d'entrer dans *celui de Cîteaux*. Au-dessus de ce personnage, et, sous *le plan de l'abbaye,* en perspective dans le lointain, apparaissaient la *Sainte-Vierge* et son *divin Fils,* sceptre en main et la tête rayonnante sous la céleste auréole, et à laquelle le *saint Réformateur* adressait ces paroles tracées sur son psautier :

O, Domina mea, quid hic facio ?
Educ de carcere animam meam,
Ad confitendum nomini tuo (1).

(1) Ce tableau antique, d'une exécution roide, d'un coloris faible et d'un mérite très-médiocre, existe encore, chez un sieur *Bonnet,* à Juvigny. C'est un monument précieux, en ce que la place des bâtiments, jardins et dépendances de cette époque (qui s'y trouvent figurés), fait connaître les localités anciennes, dont toutes autres traces ont, sans doute, disparu.

Dom Malachie ayant rendu compte à son supérieur des renseignements obtenus du maître d'école de *Floranville*, l'Abbé, à l'instant même, fit sonner la cloche du Chapitre et la salle du conseil ne tarda pas à se garnir des dignitaires et principaux religieux.

Nous allons assister à *leur dernière délibération.*

Cependant, pour ne plus y revenir, quelques mots encore sur le dernier Abbé. Il avait été béni, le 6 juillet 1792, dans l'église de *Notre-Dame de Munster* de la ville de Luxembourg. Après la dernière invasion de son abbaye, il vint se réfugier dans cette ville, avec quelques religieux; il est mort, en 1799, au château de Bolchen, autrement dit *Kockel-Scheuer,* et il fut inhumé à *Itzig,* près d'*Hespérange,* à une lieue de Luxembourg, sur la route de Thionville.

Il avait, sur le ton du *grand Prophète des Lamentations,* et avec les expressions si touchantes et si énergiques de *Jérémie,* rédigé les détails de la catastrophe qui fit disparaître son monastère, et il y avait joint l'abrégé des annales de cet établissement, sous le titre qui suit (1) : « *Memoriale P. Gabrielis Seignitz, quinquagesimi secundi* « *Abbatis Aureæ Vallis, Ordinis Cisterciensis, continens* « *quædam monumenta historica et facta recentiora ad præ-* « *dictum monasterium spectantia ; compositum à prædicto* « *Abbate Gabriele, tempore exilii sui, in refugio Luxembur-* « *gico Aureæ Vallis, anno reparatæ salutis* 1794. »

(1) Cet intéressant manuscrit est maintenant dans les Archives de la Société archéologique d'Arlon. C'est un don de M. le baron *d'Huart de Villémont.*

CHAPITRE XXII.

La Salle du Chapitre.

Dans une grande salle, basse, oblongue, à la voûte en grisaille, aux angles arrondis, placée au sud du nouveau quartier, et sur un parquet à compartiments, d'un assemblage admirable, s'élevait une estrade, et, des deux côtés, un double rang de stalles; le tout merveilleusement ouvré des mains que Frère *Joseph* et Frère *Georges* avaient artistement dirigées. Chaque panneau des boiseries latérales encadrait un portrait, peint sur bois, œuvre de Frère *Abraham* et de ses élèves. On avait ainsi la suite des cinquante-un abbés, prédécesseurs du titulaire actuel, et ces dignitaires, placés alternativement à droite et à gauche, se présentaient, avec la date de leur décès, dans l'ordre suivant (1):

1. Constantin.	1145	2. Théodoric de Vitry.	1152
3. Théodoric de Verdun.	1167	4. Adam de Longwy.	1177
5. Etienne de Luxembourg.	1188	6. Remy de Longuyon.	1193
7. Gérard de Rochefort.	1204	8. Jean d'Estale.	1206
9. Wauthier de Virton.	1209	10. Pierre de Liége.	1214
11. Henry de Stenay.	1228	12. Jean de Neufchâteau.	1237
13. Jean de Laferté.	1245	14. Henry de Bouillon.	1259
15. Jean de Namur.	1263	16. Guide de Chiny.	1267
17. Adam II.	1280	18. Nicolas de Lupy-Fontaine.	1290

(1) *Voir* la liste des Abbés d'Orval, dans *Berthels : Respublica Luxemburgensis*, page 218 et suivantes, et dans *Bertholet*, tome III, preuves, page 11.

19. Nicolas de Trèves.	1311	20. Jean de Huy.	1317
21. Jacques de Mouzon.	1325	22. Jean de Chiny.	1326
23. Robert de Prény.	1342	24. Nicolas III.	1356
25. Théodoric d'Ansart.	1379	26. Jean de Metz.	1387
27. Jacques de Baranzy.	1399	28. Nicolas d'Arlon.	1423
29. Jean de Prouvy.	1429	30. Jean de Rossignol.	1442
31. Nicolas de Bayonville.	1476	32. Godefroid d'Aremberg.	1488
33. Nicolas de Villiers.	1504	34. Beaudoin de Presseux.	1530
35. Godefroy de Presseux.	1540	36. Mathias de Malmédy.	1555
37. Lambert de Waignies.	1562	38. Robin de Stenay.	1570
39. Lambert de Villiers.	1589	40. Lambert de Ansembourg.	1596
41. Cerfay de Saint-Hubert.	1605	42. Bernard de Montgaillard.	1628
43. Laurent de la Roche	1638	44. Henry de Meughen.	1668
45. Charles de Benzeradt.	1707	46. Henrion de Malines.	1729
47. Mathieu de Neufchâteau.	1742	48. Albert de Meuldres.	1764
49. Effleur de Dinant.	1764	50. Scholtus de Bastogne.	1787
51. Lucas de Trèves.	1792		

Dom *Gabriel Seignitz* ayant pris place sur l'estrade, chaque dignitaire se rangea, à droite et à gauche, dans les stalles supérieures, et dans l'ordre qui suit :

Dom *Malachie*, Prieur ; Dom *Denis*, Dom *Martin*, et Dom *Jean-Baptiste*, anciens prieurs ; Dom *Memne*, procureur archiviste et secrétaire ; Dom *Adrien*, sous-prieur ; Dom *Michel*, trésorier-cellérier ; Dom *Damien*, maître des novices ; Dom *Etienne*, maître d'hôtel ; Dom *Adrien*. sous-prieur ; Dom *Hubert*, sous-cellérier. Puis, la foule des religieux, se composant alors d'une soixantaine de membres (non compris les convers et les novices), prit place, tour à tour, par rang d'ancienneté. On y distinguait notamment (en outre de Dom *Memne Nagel*, Dom Martin *François* et Dom Hubert de *Lamock*, que nous rappelons par leurs noms de famille), D. D. Urbain *Nivard*, Alexandre *Lacrosse*, Joseph *Amlinger*, Athanase *Grosheisen*, Gaspard *Courtois*, Maximilien *Schleick*, Ra-

phaël *Genty,* Pierre *Monthould,* Ignace *Thil,* Etienne *Davenne,* Benoît *Remiger,* Clément *Schlanck,* Adam *Bergmann,* Léopold *Heintz,* Bonaventure *Lachau*, Paul *Orval,* Anselme *Nicolas,* Arsène *Freymuth;* puis les Frères Albéric, Bruno, Isidore, Mathias, Edmond, André, Charles, Chrysostome, Georges et autres.

La communauté avait été beaucoup plus nombreuse, à d'autres époques; elle comptait encore 80 religieux de chœur, et autant de convers, au commencement du XVIIIe siècle; mais la Maison-Mère avait été affaiblie par des colonies successivement tirées de son sein. Il existait en outre, à *Conques,* sur la *Semois,* une succursale de vingt religieux dirigée par un sous-prieur, et l'exploitation agricole des principales fermes, ou censes, était dirigée par des religieux et de nombreux convers, qui se trouvaient alors plus ou moins éloignés du couvent.

CHAPITRE XXIII.

La Vision de frère Arsène.

En entrevoyant, au point du jour, dans l'obscurité de l'estrade, ce bon et digne Abbé d'Orval, anxieux et méditatif, quand, pour la dernière fois, il venait se placer sur son siége, et, autour de lui, tous ces moines qui, comme de livides ombres, se glissaient dans les stalles du chapitre, qui n'eût été saisi d'une émotion douloureuse, au pressentiment de l'arrêt suspendu sur eux ?

Ces lignes heurtées de capuchons blanchâtres se dessinant sur l'ébène des boiseries, ces silhouettes de visages pâles décochant sur Dom Gabriel des regards interrogateurs, et, tout au fond, cette forme blanche, immobile, aux contours indécis, qui se projette dans la pénombre, et que renvoie le noir plaqueminier, dont le couronnement du dais se trouve surplaqué ; toute cette scène de douloureuse attente offrait un tableau digne du pinceau d'*Holbein*. Aussi produisit-elle un effet de terreur sur les deux plus jeunes Frères, placés à la queue de chaque file. C'était Dom *Arsène* et Dom *Anselme*, les deux derniers profès reçus dans la maison ; tous deux étaient sacristains ; celui-ci de l'église des Pères, celui-là de celle des novices ; car les chœurs et les offices des uns étaient différents de ceux des autres, et ils étaient placés dans des locaux distincts et séparés ; les novices

habitaient encore dans le vieux couvent, mais les religieux étaient installés dans le nouveau quartier.

Quand ils eurent franchi le seuil, les portes de la salle se refermèrent violemment sur eux. Le vent avait ramené la tempête, il sifflait lugubrement dans le lointain; aux mugissements de la rafale, qui semblaient partir de la *montagne du Fâ,* et que les échos des bois et les voûtes des arcades reproduisaient en accents plaintifs, Frère Anselme lança à son compagnon un regard d'effroi; mais celui-ci, à peine arrivé dans sa stalle, était tombé dans une étrange hallucination. Plus tard, dit-on, il en aurait fait confidence à quelques compagnons d'exil, qui l'auraient ainsi racontée :

Il lui semblait être dans le cimetière, près du caveau du dernier Abbé (1). La lune éclairait les croix tumulaires et la cloche sonnait minuit. Au dernier frémissement de l'airain lugubre, une pierre sépulcrale se soulève, et l'Abbé *Lucas* s'exhume lentement, entraînant après lui des lambeaux de sa longue coule blanche ; puis, se tournant vers le caveau à droite, de son tibia, dont les chairs se détachent, il frappe un coup sourd sur la dalle voisine (2) et l'Abbé *Scholtus* apparaît à son

(1) Ce caveau était adossé au mur de gauche, le long de l'allée, non loin de la petite salle de dissection. Il avait reçu les restes mortels de Dom *Barthélemy Lucas,* au mois de janvier de la précédente année.

(2) L'Abbé *Lucas,* né des Comtes de *Brias,* avait été enterré dans le cimetière le 8 janvier 1792. Il avait donné les mains à la levée de *la réforme,* que l'un de ses prédécesseurs, *Charles de Benzeradt,* avait introduite au siècle précédent. Ce fut, dit-on, pour son malheur et pour celui de sa maison, si toutefois les bruits, qui ont couru sur les causes de sa mort, avaient quelque réalité; car on a prétendu qu'il était mort assassiné : ces bruits nous ont

tour. L'un et l'autre réveillent de même cinq de leurs prédécesseurs, laissés, comme eux, dans les caveaux extérieurs, en attendant, mais en vain, de plus fastueux monuments. C'étaient les Abbés *Effleur, de Meuldre, Mathias, Henrion* et *de Laroche ;* quant à *Henri de Meughen,* il avait été enterré à Longwy (1). Puis, réunis en cercle, les sept fantômes semblèrent délibérer entre eux.

Il y avait alors dans le ciel comme un nuage grisâtre, lourd, étouffant, qu'un spectre gigantesque serrait et pressait à longs plis. Aux sombres lueurs qui s'en échappent, Dom Arsène croit entrevoir le maintien et l'attitude de chacun des membres de ce conciliabule lugubre. Il les voit discuter du geste ; leurs mâchoires s'agitent ; elles articulent des mots, sans doute, mais elles ne rendent aucun son ; leur thorax se soulève et s'abaisse ; mais le cœur est absent, mais la place de l'œil est vide, mais le front n'offre plus de trace ni d'intelligence ni de volonté.

Enfin les sept squelettes ont pris une résolution, et ils se dirigent sur l'église voisine. A leur approche les murs s'entr'ouvrent et se referment derrière eux. Ar-

paru sans fondement. Son service funèbre eut lieu le 7 juillet 1793, dans l'église des Pères Récollets de Luxembourg ; c'est là aussi qu'avait été célébré celui de Dom *Étienne Scholtus,* son prédécesseur, le 13 mai 1789. Celui-ci était décédé le 22 octobre 1787, à l'âge de 67 ans, après avoir porté la crosse pendant 23 ans. C'était un pieux prélat, d'excellent ton, de tact et de bon goût, qui possédait toutes les qualités de l'homme du monde, avec les vertus solides d'un véritable religieux.

(1) Cet Abbé était dans la forteresse de *Montmédy*, pendant le siége commandé par Louis XIV en personne. Il assistait les mourants, sur la brèche, et reçut le dernier soupir du vaillant et fidèle gouverneur d'*Allamont,* son parent, tué en repoussant un assaut.

sène, comme sacristain, avait une clef de la petite porte du chœur, et, quoique paralysé d'effroi, la curiosité l'emporte ; il ouvre et se trouve dans la sacristie ; de là il peut tout voir, et le spectable le plus imposant se présente alors à ses yeux.

CHAPITRE XXIV.

Les Abbés mitrés.

L'ancienne Basilique de saint Bernard était resplendissante de clarté. Cette église, ayant subi bien des désastres, avait passé par diverses transformations. Dédiée à la Sainte-Vierge et au Prince des Apôtres, elle avait été, on le sait déjà, consacrée le 30 septembre 1124, par l'évêque Henry de Verdun, en présence du comte Othon de Chiny, de sa femme et de leurs fils. Incendiée, une première fois, en 1526, dans les guerres entre Charles V et François Ier, elle avait été reconstruite sous l'abbatiat de *Godefroid de Presseux,* et consacrée de rechef en 1533. Après la prise de Dampvillers et d'Ivoix, de Loupy et de Hugnes, et après le sac de Chauvency-le-Château, elle avait été, pour la seconde fois, réduite en cendres, le 11 août 1637, par les troupes du *Maréchal de Chatillon ;* l'Abbé *Henry de Meughen* l'avait encore relevée de ses ruines, et l'Abbé *de Benzeradt* l'avait restaurée et augmentée.

C'était dans ce modeste temple que plusieurs des Abbés avaient reçu la sépulture.

Ainsi, dans l'une des cryptes primitives du bas, on trouvait la pierre tombale de *Jean de Huy*, évêque d'*Elmère,* décédé en 1317, et qui portait cette inscription (1) :

(1) *Bertholet,* tome VI, p. 351.

Hic jacet
Dominus frater *Joannès de Hoio*,
Dei et apostolicæ sedis gratiâ Episcopus Delmetensis,
Istius monasterii
Et posteà Trium-Fontium Abbas.
obiit
anno Domini MCCCXVII.

Dans une autre crypte, du côté opposé, était celle de *Godefroid d'Aremberg*. Celui-là, aussi docte que de noble extraction, était le premier Abbé qui, comme tel, eût porté la mitre et les ornements pontificaux; c'était le pape Sixte IV, qui l'en avait décoré, et il avait transmis son privilége à ses successeurs. *Hic mitræ usum, quo priores caruerunt, à summo Pontifice obtinuit, quâ ejus deinceps successores dùm solemnius operantur solent insigniri. Obiit anno* 1484 (1).

Son épitaphe était ainsi conçue:

Hic jacet venerabilis vir,
F. *Godfridus d'Aremberg*,
Hujus Ecclesiæ Abbas.
Qui primus infulam impetravit
Et obiit XX may,
anno Domini MCCCCLXXXIV.

Sous un marbre, au milieu de la grande nef étaient les froides reliques de *Lambert de Waignies* et de *Dominique Robin de Stenay*, le premier décédé en 1563, le second en 1570. Celui-ci, par la pureté de ses mœurs, par la profondeur de son savoir, par la simplicité de sa vie et la ferveur de sa piété, était placé au même rang

(1) *Voir Berthels*, p. 222.

d'estime que le grand réformateur Dom *Bernard de Montgaillard*, par les soins duquel ce monument modeste avait été érigé (1).

Ce marbre portait ce qui suit :

Piæ et laudabili memoriæ
Prædecessorum suorum hujus Ecclesiæ Abbatum 37 et 38,
Domini *Lamberti de Wagnée*
Et Domini *Dominici de Satanaco*,
Quorum prior quatuor annis præfuit
Et obiit VI. Kal. April, anno MDLXIII.
Posterior annis septem
Et obiit III. Kal. April, anno MDLXX.
R. D. Bernardus de Montgaillard,
Ejusdem ecclesiæ Abbas,
Poni curavit, anno MDCXVIII.

Sous un autre marbre de la nef reposaient trois autres Abbés, que le même Dom Bernard avait fait transférer dans le saint lieu ; c'étaient *Lambert de Villers, Lambert de Hansimbourg* et *Remacle Cerfay*. Cette pierre commémorative présentait cette inscription :

Hic jacent RR. in Christo PP. ac DD.
D. *Lambertus de Villario*
D. *Lambertus de Hansimbour*
D. *Remaclus Cerfay*,
Hujus Ecclesiæ Abbates XXXIX. XL et XLI.
Qui tempore admodum calamitoso
Eam prudenter et strenuè rexerunt.
Primus annis XII et obiit IV. Non. Decembris, anno MDLXXXVIII.
Secundus annis VIII et obiit V. Kal. septemb., anno MDXCVI.
Tertius annis VIII et obiit Non. Januarii, anno MDCV.
Quibus prædecessoribus suis bene meritis

(1) *Bertholet*. Loco citato.

R. D. Bernardus de Montgaillard Abbas,
Posuit, anno MDCXVIII.

Contre le pilastre d'entre le chœur et la chapelle du croisillon de droite et la transversale était le mausolée superbe du célèbre Abbé, rappelé dans les deux inscriptions ci-dessus. Ce grand homme reposait au bas de l'escalier, par où les religieux se rendaient au chœur, et, sur un marbre noir incrusté dans le mur, on lisait, en lettres d'or, cette touchante épitaphe, que lui-même avait composée :

D. O. M.
Viri, magni, probi, boni,
chari Patres, filii, fratres; accedentes, discedentes.
ascendentes, descendentes,
videte, legite, audite, exaudite :
hic jacet vester Bernardus,
cui vos dilecti, qui vobis dilectus,
miser et miserabilis, misericordiam Domini et vestram
expetens, exoptans, expectans :
eia ! heu ! eia !
estote misericordes, memores estote judicii mei,
sic enim erit et vestrum ;
heri mihi, et vobis hodiè.
Hæc, carissimi, hæc perpendite,
et mihi misero preces pendite,
abite sancti, estote et valete ;
expecto donec veniat immutatio mea :
Frater Bernardus de Montgaillard, hujus ecclesiæ
Abbas XXXXII,
vivendo moriens, et moriendo vivens sibi
posuit.

Enfin, dans l'autre chapelle, c'est-à-dire celle du croi-

sillon de gauche, était le monument funèbre de *Charles de Benzeradt*, avec l'inscription suivante (1):

D. O. M.
Carolo de Benzeradt Epternacensi,
Hujus Ecclesiæ Abbas x4v,
qui sanctorum ordinis Cisterciensis fundatorum
Sectator perpetuus,
primigeniam ejusdem instituti disciplinam,
constanti xxxiii annorum labore et vigilentiâ,
in hâc domo instauravit.
F. Stephanus successor conventusque Aureæ vallis
Patri piissimo cum luctu posuerunt.
Obiit anno ætatis 4xxiii,
professionis monasticæ 4ii,
Abbatialis dignitatis x4,
Aureæ christianæ MDCCVII. XII Junii.

Disciplinam in pace conservate, filii.

ECCL. 14.

(1) Manuscrit de M. *Cyprien Merjay.*

CHAPITRE XXV.

Les Abbés non mitrés.

Le premier regard de Dom Arsène avait été pour le sanctuaire; le second s'était porté sur les profondeurs de la nef, et le troisième vers un point lumineux, qui, partant d'un des bas-côtés, près du cloître, et d'une intensité toujours plus vive, illuminait alors tous les coins et recoins du sacré parvis. De là trois impressions successives que voici :

Au-devant du maître autel, pendant plusieurs siècles, avaient brûlé trois lampes, entretenues constamment par des fondations à perpétuité : l'une était à la charge de la manse abbatiale; les deux autres, fondées par les Sire et dame de *Marlières,* avaient pour *assignat spécial* une rente de 24 franchards de seigle sur les *moulins de Neuf-Château.* Une quatrième lampe brûlait aussi, jour et nuit, devant l'autel des *saintes Reliques :* don pieux et touchant d'un simple cordonnier, devenu hermite à la chapelle de *Montaigu,* cet ex-voto était le prix de vingt années de travail de *Frère René,* pour lesquelles la maison lui devait 400 écus ! Le bon hermite les avait abandonnés pour la plus grande gloire de Dieu et de ses

saints. C'était un des grands actes de piété de ce temps-là (1).

Depuis la consécration de la nouvelle église, en 1780, ces quatre lampes y avaient été transférées; et, cependant, du fond de la sacristie, Frère Arsène les revoyait brillantes à leurs anciennes places; elles éclairaient *le livre de l'Apocalypse,* placé sur l'autel, ouvert au chapitre III, v. 18 (2).

Cependant toutes les tombes du saint lieu s'étaient soulevées, et, de leurs flancs s'élançaient de blancs fantômes, que des formes, plus ou moins lumineuses, croisaient de tous côtés. Celles-ci débouchaient surtout de la porte des cloîtres, d'autres surgissaient des angles les plus obscurs et des coins les plus ignorés. Comme des bienheureux relevés corps saints, les membres de cette cohorte s'avançaient vers le chœur, précédés de l'abbé *Constantin,* dont la céleste auréole lançait des rayons si brillants que Dom Arsène ne put en soutenir l'éclat.

Quand il osa fixer l'imposant aréopage, il vit tous ses supérieurs défunts placés dans les stalles, dans l'ordre de leur abbatiat. Mais quelle différence entre les abbés à *crosse de bois* et ceux que la *crosse d'or* et la pourpre

(1) Dans un concile, tenu au Mans, en 840, l'évêque *Aldric* ordonnait que, dans sa cathédrale, il y eût constamment 15 lumières, 10 d'huile et 5 de cire; les dimanches 30 d'huile et 5 de cire; les fêtes solennelles devaient avoir au moins 190 lumières d'huile et 10 de cire.

D. *Tabouillot,* Histoire de Metz, t. I, p. 520.

(2) « Je te conseille, dit le Seigneur, d'acheter de moi de l'or éprouvé au « feu, afin de t'enrichir, des habits blancs pour te vêtir, de peur que la honte « de ta nudité ne paraisse, et un remède pour tes yeux, afin que tu voies. »

APOCALYPSE.

avaient décorés de leur vivant ! Toutes les distinctions terrestres s'étaient éclipsées, et là il ne restait plus à chacun que l'ornement de ses vertus.

Touché par des mains invisibles, l'orgue murmurait le *Dies iræ;* sur le chandelier, aux sept branches d'or, l'étoile d'Orval pâlissait ; l'*Ange de son église* se voilait de ses ailes ; les anciens abbés étaient austères et graves et leurs regards semblaient menaçants : les trois derniers prélats tendaient des mains suppliantes vers leurs aînés, et Dom Arsène comprit qu'un compte sévère allait leur être demandé, et de leurs constructions fastueuses, et de l'abandon des anciennes cellules, et de la démolition projetée de la vieille église, et de la violation de ses sépultures, et de la réforme enfin mise à l'écart si imprudemment.

Arsène, consterné, attendait ce débat solennel, quand, soudain, parti du camp des Français, le son éclatant des trompettes fit trembler les vitres de la salle du Chapitre : le charme se rompit, et notre sacristain rouvrit les yeux, au moment même où la délibération commençait.

Il est trop tard pour vous en rendre compte aujourd'hui, fit observer M. Lefort, et les amis se séparèrent, en se donnant un autre rendez-vous.

Biographie sommaire des abbés d'Orval, extraite de Berthels, Respublica Luxemburgensis, *p.* 217 *et suiv.*

1. *Albero*, tùm temporis Virdunensis Episcopus, ex domo Chiniacâ oriundus, isthæc intelligens (1), valdè animo tristabatur rationes taci-

(1) *Nempè quia Canonici Aureæ Vallis remissiùs in divino obsequio et laxiùs in vitæ moribus agere cœperant.*

tus exquirens, quomodo in hunc locum pristinum reduci posset pietatis exercitium.

Dum hæc igitur admodum sollicitus mente agitaret, audivit divum *Bernardum, Clarævallem Abbatem*, illius ævi, in Christi Ecclesiâ lumen splendidissimum, Remis esse constitutum. Ad hunc ipse Episcopus quosdam è suis Canonicis destinans, rogavit enixè quatenùs locum *Auream Vallem* dictum à pravis Canonicis sæcularibus occupatum, illis ejectis, vellet alicuibus probatis et pii sui ordinis religiosis committere recolendum. Divus itaque *Bernardus*, preces istius modi justas fore arbitratus, *Constantinum*, religiosum utique vitæ sanctitate et eruditione conspicuum, ut loci eidem tanquam abbas præesset, unâ cum monachis septem numero, à quibus insimul divinum opus persolveretur, destinavit.

Qui sancti viri, jussis obtemperantes, locum adierunt assignatum, atque inibi in sanctitate et justitiâ, sub divi *Benedicti* regulâ, in *Ordine Cistersiensi* tunc recens exorto, Domino Deo indefessi militare studuerunt; atque sic augusto illi et celeberrimo *Aureæ Vallis monasterio*, quod hodiè habetur insigne initium et origo obtigit, tempore *Innocentii* secundi Pontificis maximi, anno 1131.

2. Constantino, primo Aureæ Vallis Abbati, à divo Bernardo instituto, successit *Theodoricus de Vitry*, vir strenuus et amator disciplinæ regularis, cui statim, à regiminis sui exordio, curæ fuit bibliothecam optimis libris instructam, erigere et in eam undequaque codices diversarum linguarum comportare. Obiit anno dominicæ incarnationis 1152. (Sous le comte *Albert*, fils de *Otton II* de Chiny.)

3. In ejus locum, fratrum electione, sufficitur *Theodoricus Virdunensis*, qui non minùs religione quàm doctrinâ Ecclesiam sibi commissam gubernavit et tandem, anno Domini 1167, naturæ debitum exsolvit, 10 februarii. (Sous le comte *Albert* de Chiny.)

4. Successit deinde *Adamus de Longuiono*, qui, dum suis, usque ad annum Christi nati 1177, præfuisset, in fata concessit. (Sous le comte *Louis III* de Chiny.)

5. Adamo vitâ defuncto subrogatus est *Stephanus Luxemburgensis*, vir moribus et scientiâ eo honore dignus, in gubernandâ Domini familiâ singulariter ideoneus, qui vitam morte commutavit anno 1188. (Sous le même comte *Louis III*.)

6. *Remigius de Longuiono*, defuncti locum subiens, annos quoque cum laude munere suo respondit; è vivis excessit septimo calend. Octobris 1193. (Sous le comte *Louis IV*.)

7. *Gerardus à Rupeforti* statim substitutus, continuos novem annos monasterium idem administravit, mortuusque est anno 1204. (Sous le même comte *Louis IV* de Chiny.)

8. *Joannes d'Estalles*, ejus successor, exacto à suscepto regimine biennio tantum, viam carnis ingressus est, anno scilicet 1206. (Sous le même comte *Louis IV*.)

9. Isti defuncto, fratrum suffragiis, sufficitur *Petrus Leodiensis*, qui, anno 1214, quarto nonas Augusti, mortis tributum perpendit. (Sous le même comte.)

10. *Walterus de Vertuno*, deindè in abbatiali officio succedens, illud administravit in annum usque 1219; tùm enim pridiè calendas Aprilis deo animam reddidit. (Sous le même.)

11. Eumdem tunc locum obtinuit *Henricus de Satanaco*, vir multis virtutibus, et sufficienti scientiâ ornatus, qui taleutum sibi creditum cum lucro reportavit, migrans ad dominum anno 1228. (Sous *Arnoux III* (de Los), époux de Jehanne de Chiny.)

12. *Joannes de Neuf-Château* præcedentis defuncti dignitate fratrum votis decoratur, atque in eis sese habuit sic, ob singulares animi dotes et impensa in rempublicam officia, ut *Pater Patriæ* diceretur ; obiit 1237, 10 Martii. (Sous le même comte *Arnoux III*, de Los et de Chiny.)

13. Successit *Joannes de Feritate*, vir gravis et prudens, et in gerendis negotiis providus; hunc mortem abripuit anno 1245, idibus Martis. (Sous le même comte *Arnoux III.*)

14. Tùm denique successit *Henricus Bullionensis*, ædificiorum et rerum monasterii sui egregius instaurator, et insignis paterfamilias, qui diem clausit extremum ipsis calendis Februarii 1259. (Sous le même comte *Arnoux III.*)

15. *Joannes Namurcensis*, concordi fratrum electione, in prædefuncti cathedrâ constituitur, qui dùm spartam sibi creditam satis egregiè exornasset, et monasterio suo valdè utiliter præfuisset, fatis concessit anno 1263. (Sous le même comte.)

16. *Guidoni Chiniacensi* tùm, jure legitimo, baculus pastoralis ejus-

dem functionis est traditus, quo scilicet ovile dominicum magnâ cum laude pascens, talentum suum justo fœnore auctum Domino consignavit, vitam cum morte commutans, anno Domini 1267, 3 Octobris. (Sous *Jehanne Ire* de Chiny, régente.)

17. *Nicolaus de Lupi-Fontaine*, canonicè itidem eodem vocatus, vir gravis et sapiens administrator, obiit 5 Octobris anno 1299. (Dans la même année que *Jehanne Ire* de Chiny, et sous son fils, *Louis V.*)

18. *Nicolas* deindè *Treverensis,* non minùs prudentiæ quam sapientiæ laude dignus, onus abbatiale sibi impositum usque ad annum 1311 egregiè sustinuit. (Sous *Louis V* de Chiny ?)

19. Isti porrò vitâ functo, in eâ functione substitutus est *Joannes Hoyensis*, quo mortem obeunte anno 1317. (Sous le même ?)

20. *Jacobus de Mosomo* in ejus locum, fratrum votis, deposcitur, vir certè admodum liberalis, et in Christi pauperes beneficentissimus, vixitque ad annum Domini 1325. (Sous *Louis VI.*)

21. *Robertus de Preney*, excellentis ingenii et magnæ pietatis vir, subrogatus, munus abbatiale strenuè obtinuit, et anno 1342 naturæ debito satisfecit, 12 Calendi Martii. (Sous *Thiery de Heinsberg.*)

22. *Theodoricus d'Ansart*, Roberto succedens, doctus et ad familiæ dominicæ regimen idoneus pastor, post multos in officio exantlatos labores, anno 1376, animam Creatori reddidit. Huic in regimine successit. (Sous *Godefroid de Dalembroeck* et divers prétendants.)

23. *Joannes Metensis*, vir ob vitæ sinceritatem et singulares quibus ornabatur virtutes plurimùm commendatus, obiit anno 1387. (Sous *Wenceslas* de Bohême, acquéreur d'*Arnoult* de Rumigny, en 1364.)

24. Joanne è vivis sublato, concorditer à fratribus in Abbatem eligitur *Jacobus de Barensio,* et ipse prudens admodùm magnæque eruditionis vir, qui, dùm annis duodecim abbatiale officium administrasset, mortem obiit sexto Idus Januarias, anno 1399. (Sous les engagistes de l'empereur *Wenceslas*, et notamment *Josse* de Brandebourg.)

25. *Nicolaus* de hinc *Arlunensis*, vir strenuus et in monasterii sui juribus tuendis valdè solers, frugaliter præfuit usque ad annum Domini 1425, quo diem clausit extremum. (Sous *Sigismond* de Bavière.)

26. Huic *Joannes de Provii* suffectus, consummatus est et in brevi complevit tempora multa, mortem obiens anno Verbi incarnati 1429. (Sous les *ducs de Bourgogne.*)

27. *Joannes de Philomenâ*, tam doctrinâ quam religione venerabilis, prædefuncti curam accepit, cui, postquam ad annos incubuisset aliquot, consenescens, hâc mortalitate fuit exutus, anno 1442. (Sous *Philippe le Bon.*)

28. *Nicolas de Baionsvillâ*, in ejus locum subrogatus, scientiâ Scripturarum et prudentiâ in agendis sic clarus effulsit, ut ordinis monasterii propugnator fieret eximius, migravit à seculo anno 1476. (Sous *Charles le Téméraire.*)

29. *Godefridus de Aremberg*, vir nobilis et doctus, dicto Nicolao substituitur, qui, prædecessorum vestigiis insistens, monasterio sibi concredito magnâ cum laude præfuit. Hic mitræ usum, quo priores caruerant, à summo Pontifice obtinuit, quâ ejus deinceps successores, dùm solemniùs sacris operantur, solent insigniri. Obiit anno 1488. (Sous *Maximilien* d'Autriche.)

30. *Nicolas de Villari* abbatis dignitate inauguratur, mortuo Godefrido; cui quoad virtutis et sapientiæ commendationem nequaquam cessisse dicitur, et ex hàc migrasse vitâ anno 1504. (Sous *Maximilien* d'Autriche et *Marie* de Bourgogne.)

31. Isti, è vivis sublato, successit deindè *Balduinus de Presseux*, vir doctus et valdè notabilis, qui, tam in spiritualibus quam in temporalibus, paterfamilias sagacissimus est habitus, mortemque obiit anno 1530. (Sous *Charles V.*

32. Suggeritur in ejus locum *Godefridus de Presseux*, vir religione pariter et doctrinâ simulque rerum gerendarum dexteritate pollens, qui, postquam suis præluxisset verbo et exemplo, fatis concessit ipsis calendis Novembris 1540. (Sous *Charles V.*)

33. Concordi inter fratrum electione, Abbas designatur *Mathias à Malmundario*, in sacris litteris eruditus, et sæcularis doctrinæ non ignarus, historiarum etiam lectioni singulariter deditus; qui, *Comitatum Chinensium numerum, ordinem et vitas*, brevi et luculento sermone, litteris commendans, nomen suum posteritati consecravit. Extat autem hic *tractulus* apud Auream Vallem manuscriptus (1). Mortuus est Mathias Abbas, anno 1555. (Sous *Charles V.*)

(1) Ce travail de l'Abbé *Mathias*, sur l'*Histoire des Comtes de Chiny*, paraît être perdu.

34. Suffectus defuncto Mathiæ est virità præstabilis, *Lambertùs de Waignie* nomine, qui ex vivis excessit anno 1562. (Sous *Philippe II* d'Espagne.)

35. *Dominicus à Sathanaco*, in demortui locum succedens, cùm vitæ moribus tùm sapientiæ doctrinâ, sibi commissum gregem ædificare studuit, et in tantùm, sanctæ conversationis fidei, pietatis, et innocentiæ decorus, habebatur habilibus, ut quidam *alterum Bernardum* eum afferent; obiit anno 1570. (Sous le roi *Philippe II*.)

36. Cùm id temporis, hæretici vesaniâ incredibili Ecclesiam grassarentur, ùt in aliis Europæ partibus, æquè in Belgio, templa, altaria, imagines, monasteria demolirentur, sacra profanarent, dei viventis et sempiterni nomen et terribile, adhæc divos omnes et Ecclesiam blasphemis vocibus proscinderent, magnus Hispaniarum Rex Catholicus, *Philippus secundus*, ejus modi malis occurrere cupiens, inito cum suis concilio, oportunum censuit ut, per Belgii tractum varii, de novo instituerentur Episcopatus; quatenus his præfigendi doctrinâ, vigilentiâ, pietate, insignes viri sic de grege suo præesse contenderent, ut malum istud ne longiùs latiùsque serperet in animum hominis reprimeretur.

Cum verò necesse foret hujus modi novorum Episcopatuum Præsulibus dotem undè decenter sustentarentur assignare, visum fuit (ubi alia non succurrebant media) quibusdam eorum monasteria, sub certis conditionibus, eum in finem unire, quod et in pluribus Rege Catholico instante, et summo Pontifice instituente, factum novimus. Erat autem etiam propositum *Luxemburgi*, ut in aliis locis, proprium, qui toti ei provinciæ in spiritualibus præemineret, et Episcopum ordinare; quæ scilicet causa fuit et occasio cur monasterium Aureæ Vallis, per integrum septennium, Abbate orbatum permaneret, monachis nimirùm prohibitis ad electionem novi Prælati procederent, nè fortassis, eo ordinato, Episcopus Luxemburgi instituendus difficultatem pateretur dotem indè percipiendi. Verùmtamen quamvis ad tredecim Episcopatus, in diversis Belgii partibus, tùm eximerentur intantùm, tamen valuit Archiepiscopi Trevirensis, Leodiensisque Antistitis et aliorum, qui ex indè præjudicium inferri prætendebant, obsistentia, ut Episcopatus Luxemburgi noviter haudquaquam institueretur, sed omnia inibi in suo antiquo statu persisterint.

His igitur ità tùm constitutis, Aureæ Valli in abbatem, à Rege Catholico, tanquam Luxemburgensi Duce, denominatus est *Lambertus à Villario*, vir simplex et pius, qui cùm aliquamdiù monasterium suum per se quam optimè rexisset, nec non ob ætatis gravedinem, eo in munere prosequendo, satis se sentiret idoneum, coadjutorem sibi dari petiit, qui onera istius Prælaturæ, tam in temporalibus quam spiritualibus, aptiùs sustineret. Suæ postulationis tandem optatum impetravit effectum, dato nimirum sibi in coadjutorem, autoritate Regiâ, *Lamberto ab Hansimbourg*, monasterii pridem, à multis retro annis, Priore. Abbas ipse, senio confectus, non longo post tempore, id est anno 1589, viam carnis universæ est ingressus.

37. Ejus dignitatis apicem deindè consecutus *Lambertus ab Hansimbourg*, coadjutor prælibatus, patriâ Leodiensis, monasterium, cum abbatis titulo, laudabiliter administravit, obiitque anno Domini 1596.

38. Huic fratrum suffragiis electus, et à Regiâ Majestate denominatus, successit ejusdem monasterii religiosus *Remaclus Servais à sancto Huberto*, qui ecclesiam diligenti curâ etiam nunc gubernat.

Bertholet, t. III, col. 2, continue cette liste de la manière suivante :

39. Il intercalle *D. Adam* entre les seizième et dix-septième abbés ci-dessus, comme ayant tenu la crosse en 1272.

40. Il cite aussi *Jean de Chiny*, comme ayant gouverné la maison dans l'intervalle de 1325 à 1342.

41. Il intercalle encore *Nicolas III*, comme intermédiaire entre Robert de Preney et Théodoric d'Ansart, et il le place à la tête du monastère, en 1356.

Nous trouvons ensuite sur la liste de cet historien :

42. Dom *Bernard de Montgaillard*, mort en 1628 ;
43. D. *Laurent de la Roche*, mort en 1638 ;
44. D. *Henry de Meughen*, mort en 1668 ;
45. D. *Charles de Benzeradt*, mort en 1707 ;
46. D. *Etienne Henrion* de Malines, mort en 1729 ;
47. D. *Jean Mathieu Mommert*, de Neufchâteau, mort en 1742,

Enfin nous avons complété la série par les derniers titulaires :

48. Dom *Albert de Meuldres*, mort en 1764 ;
49. D. *Memne Effleur de Dinant*, mort en 1764 ;
50. D. *Etienne Scholtus de Bastogne*, mort en 1787 ;
51. D. *Barthélemy Lucas de Trèves*, mort le 7 janvier 1792 (1);
52. D. *Gabriel Seignitz de Bastogne*, mort le 26 février 1796, à *Kockelscheuer* (2), près d'*Itzig* (3).

(1) Il avait été nommé le 28 octobre 1788 ; son père était originaire de *Thiaumont*, près d'Arlon ; sa mère était une comtesse de *Brias* de *Hollenfeltz*.

(2) Il avait été nommé le 10 mai 1792 et consacré dans l'église de Munster à Luxembourg, le 2 juin suivant. Cependant des documents émanés de Luxembourg reportent cette nomination et cette consécration à l'an 1794 ; alors il n'aurait gouverné que dans la maison de refuge. C'est une erreur.

(3) M. *Fostie*, Curé-doyen de *Virton*, est possesseur d'un manuscrit intitulé : *Bibliothèque de Notre-Dame d'Orval. Catalogue ou liste des Abbés*, n° 23. Il contient, entre autres détails importants, l'*Armorial* des abbés d'Orval, c'est-à-dire la suite des armes particulières à chacun d'eux, avec leurs couleurs et leurs émaux. Nous les donnerons dans l'histoire du *Comté de Chiny*.

TROISIÈME PARTIE.

—

AUTRES VISITES AUX RUINES, AU PRINTEMPS DE 1849.

CHAPITRE PREMIER.

Le Monastère du Mont Saint-Walfroid.

En présence des ruines, l'âme est toujours frappée d'émotions plus ou moins profondes. Elles nous rappellent la fin commune et inévitable de toutes les œuvres mortelles et celle de l'homme lui-même. Avant de retourner à Orval, et pour nous préparer au spectacle de sa dévastation stupéfiante, nous allons dono remonter au Mont *Saint-Walfroid.* La trace sanglante du Normand et l'empreinte de sa main sacrilége ont disparu, depuis 800 ans, de l'emplacement où *Grégoire de Tours*, il y a douze siècles, ne trouvait plus déjà le moindre vestige des constructions des Romains. La nature a semé des fleurs sur les décombres du cloître, où il s'était assis auprès du Diacre *Walfroid* : à Orval, au contraire, le cataclysme est comme de la veille ; ouvrage de la

férocité humaine, ses ruines n'offrent aujourd'hui que l'œuvre du vandalisme; le temps n'y est pour rien, seulement il a repris sa faux, que lui avait empruntée l'homme, et il va compléter insensiblement l'acte de destruction. Ces ruines ne ressemblent pas encore, comme dirait *Châteaubriand,* à des cheveux blancs, sur la tête de la jeunesse, mais bien à des ossements calcinés, qui se retrouvent dans les couches fumantes d'un récent incendie.

Quand le premier historien des Gaules mentionnait notre montagne dans ses écrits, le Mont *Saint-Walfroid* avait déjà vu disparaître toutes les œuvres de la puissance des Romains. Le camp de la Woëpvre, *Castrum-Wabrense* (1), qui commandait la vallée de la *Chiere* et les gorges de ses affluents; la forteresse de la Fraite, *Fracta* (2), qui couronnait la crête de cette station et qui se reliait avec celles de Gérouville, de Breux et de Baalon, *Castra stativa,* avaient eu le sort des établissements gaulois. Nous ne sommes cependant qu'en 588. A ces destructions premières devaient succéder d'autres destructions.

Dans un plaid, *mallum,* de Seigneurs Austrasiens, tenu au milieu de nos bruyères, à Bastogne (3), *Belsonancum,* sous la présidence de *Childebert II, Gunthramn-Bose* (ou le *Mauvais*), avait été condamné à mort pour violation de sépulture, et plus encore parce qu'il avait conspiré

(1) *Grég.* Hist. Livre IX, chap 9 et 12.

(2) *Adrien de Valois,* Notice des Gaules, p. 350. C'était l'ancien château (*Firmitas*) qui commandait au Bassin de Laferté, berceau des premiers Sires de la *Maison de Naney*. Nous le démontrons dans l'histoire de Chiny.

(3) *Tabouillot,* Hist. de Metz, t. I, p. 308 et suivantes.

contre son souverain ; ses complices étaient les ducs *Rauchingue*, *Berthefroid* et *Ursion* : *Gilles*, évêque de Reims et d'autres grands de Neustrie trempaient aussi dans le complot.

C'est ce duc *Ursion* (1) qui, probablement, fut la cause de la ruine du premier monastère élevé par *saint Walfroid* en l'honneur de *saint Martin* (2). Poursuivi par *Godégisile*, général du roi d'Austrasie, il s'était réfugié avec ses complices dans l'ancien *château de Woëpvre* (3).

(1) Nous avons des raisons pour croire que ce duc *Ursion* commandait dans le pays d'Ardenne *transmeusienne* et *cismeusienne*, et notamment dans les Comtés de *Castreï*, de *Mouzon* et de *Chiny* ; et que c'est lui qui aurait élevé le château d'*Orchimont*, bien antérieurement à ceux de *Bouillon* et de *Chiny*. Bâti sur un roc inaccessible, au milieu de gorges profondes, repaire des ours et des sangliers, ce donjon avait pris, dit-on, son nom de son fondateur et de la tanière d'une ourse, dont les petits furent trouvés dans les fondations : de là *Ursimont*, ou le *Mont de l'Ours*, ou le *mont d'Ursin*, et plus tard *Orchimont*. Cette origine était rappelée dans les armoiries des seigneurs de ce nom ; ils portaient *d'or, au sanglier de sable, à la défense d'argent, chargé d'un écusson de même*. *Bertholet*, t. III, p. 422. Cependant nos études linguistiques nous démontrent, chaque jour davantage, que toutes ces dénominations sont en concordance avec la position géologique des lieux.

(2) *Roussel*, Histoire de Verdun, p. 76, dit que sur cette montagne il y avait un ancien château, *alors en ruine*, et une église dédiée à saint Martin, avec une *ville au bas de la côte, près des terres du duc d'Ursion*, et non loin de Verdun. Malgré cette dernière expression, il est très-probable que cette ville était Laferté, *Firmitas*, dont les fortifications n'ont été démolies définitivement qu'en 1637, par les ordres du *maréchal de Châtillon*. C'est, au surplus, une opinion que nous approfondirons dans notre Histoire du Comté de Chiny, où nous espérons pouvoir rétablir les origines gallo-romaines de la plupart de nos localités.

(3) La question de l'emplacement de l'ancien *Castrum Wabrense* est très-controversée. M. *Clouët* le place à *Châtillon-en-Wöepvre* (Histoire de Trèves, p. 473 et suivantes). Nous le plaçons provisoirement au Mont Saint-

Enfermés avec leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors dans l'enceinte du couvent, ils y furent assiégés et s'y défendirent avec l'énergie du désespoir. En vain Godégésille les exhorte-t-il à se rendre à discrétion, il est contraint d'attaquer les murs sacrés et de porter le fer et la flamme jusque dans le sanctuaire de saint Martin. Ursion, l'épée à la main, cherche à se frayer un passage au travers des mourants; il est blessé; il succombe, et demeure enseveli sous les débris de l'église et du couvent.

Le saint édifice se releva d'abord de ses ruines. Walfroid, qui l'avait élevé sur le lieu même du colosse de la déesse *Ardoina* (*Colossus Dianæ, in Janilergeio*) (1), Walfroid, qui vivait encore, le fit rebâtir et il l'habita jusqu'à sa mort, arrivée le 21 octobre de l'an 600. Il y fut enterré, à l'endroit même de la petite chapelle qu'on visite encore aujourd'hui. Son corps y reposait, depuis plus de quatre siècles, et les miracles qui s'y opéraient attiraient des flots des pèlerins, quand, en 979, le feu prit à l'église. Tous les édifices attenants furent réduits en cendres; et on craignait même que l'incendie n'eût pas épargné les

Walfroid, d'après d'autres historiens. Mabillon le met à la *Tour en Wavre*, mais c'est bien à tort qu'il y place aussi le comté de *Castreï*. Ce Comté était en Ardenne; Mézières est au centre de son ancienne circonscription. Cette ville a été construite en 930, par des serfs fugitifs de notre pays (le *Dormois*), qui l'ont élevée sous la protection du château d'*Erlebaut*, avec la permission de *Gharin* dit *Bras-de-Fer*, comte de *Castréï*. Lécuy, p. 348. Manuscrit du P. *Fulgence* de Mouzon.

Nous avons approfondi ces questions dans nos *Chroniques* et dans nos *Marches de l'Ardenne et des Woepvres* et, chaque jour, les preuves abondent pour démontrer que nous sommes dans le vrai.

(1) *Voir* la charte de *Ginvry* de 955, en faveur d'*Erembold*.

saintes reliques, mais, par un prodige éclatant, elles se retrouvèrent intactes, selon cette parole du prophète, que cite l'abbé de Tholey, *Evervin* : « *Le Seigneur garde* « *lui-même les os de ses Saints et aucun d'eux ne sera* « *brisé.* » *Dominum custodit ossa eorum, unum ex his non conteretur.* LECUY, p. 35.

Cet accident, qui concordait avec les invasions des Normands, détermina l'archevêque de Trèves, *Egbert*, à ordonner la translation des reliques dans l'église d'*Ivoix;* cérémonie qui eut lieu en juillet 980, en présence d'une foule innombrable, avec accompagnement de nouveaux miracles, que l'abbé de Tholey, *Evervin*, a transmis à la postérité.

Totalement ruiné dans les guerres entre les rois de Germanie et les rois de France, le monastère de *saint Martin* disparut complétement pendant le x[e] siècle. En l'an 1240, il n'en restait plus qu'une petite église, incorporée avec ses annexes à celle d'Orval, comme on l'a dit plus haut (1); et bien que les miracles ne s'y opèrent

(1) L'acte d'union nous a conservé les noms des donateurs, qui ont concédé, au couvent d'Orval, les terrains annexés à l'église de saint Walfroid, et situés à *Laferté*, à *Lamouilly* et à *Moïry*. Nous y trouvons plusieurs seigneurs de la vieille roche, qui s'étaient établis au bas du mont, et dont les familles ont été célèbres dans notre pays.

Il faut consulter aussi la charte du comte Arnould III, de Chiny, de l'an 1240, contenant transaction entre les Sires de Laferté et les moines d'Orval, par rapport aux bois et terrains de Blanc Champagne.

Voici quelques noms notables de cette localité :

Joannès, Miles de Lafontaine, avec sa femme et ses enfants. Ces seigneurs, qui portaient fièrement de *gueules, à deux lions léopardés d'argent, portés l'un sur l'autre, au collier de sable*, ont fourni un abbé à la maison d'Or-

plus, ostensiblement au moins, la confiance est toujours la même, le pèlerinage aussi célèbre, et l'afflux des populations aussi remarquable que jamais.

Qu'on dise après cela que les *croyances s'en vont !* Non, il en est d'indestructibles ! parce que rien ne peut les remplacer.

val, *Jean de Lafontaine*, qui mourut en 1252, et des dignitaires aux églises de Trèves et d'Ivoix ; leur postérité mâle existe encore dans la personne du général comte *d'Harnoncourt*, aujourd'hui au service de l'Autriche.

Thiéry de Heinsberg (1416).

Geoffroy de Nancy, sire de Marcheville (1422).

Eustache de Vernancourt, sire de Laferté (1552).

Nicolas de Gorcy (1594).

Claude de la Bourlotte, seigneur de Sapogne.

Les *de Sainte-Marie*, les *des Champs*, les *de Jamoigne* et autres qui figurent dans nos chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Il y avait jusqu'à sept familles de gentilshommes dans la ville de Laferté.

LECUY, p. 236.

CHAPITRE II.

Les Entrevues impériales sur la Chiere.

Entre le tombeau, toujours visité, toujours vénéré, de l'Apôtre de l'Ardenne, et la tombe, ignorée déjà, du dernier abbé d'Orval, que de ruines à décrire dans l'ancien comté de Chiny ! que de ruines, de toutes sortes, accumulées sur le même angle de terrain ! Avant donc de redescendre à Orval, restons sur la montagne, et assistons, avec nos voyageurs, à quelques-unes des convulsions politiques dont elle a été le témoin.

Voyez, nous disait l'un d'eux, voyez cette large rivière qui, lentement, déroule ses anneaux autour du *Saint-Walfroid !* Fille de la Belgique (1), comme la *Semois*, sa sœur, avant de devenir française, elle a, comme elle, mais bien plus souvent, assisté au spectacle des rivalités des grands, des pleurs et de la ruine des petits. Que de fois, de cette chapelle, l'hermite n'a-t-il pas vu, consterné, et le choc des batailles, et l'incendie des moissons, et la Chiere rouler à la Meuse ses eaux ensanglantées ?

C'est au pied du Saint-Walfroid que la puissance *Caro-*

(1) Les sources de la Chiere (*Cara*) ou du *Kar* (*Karon*) sont entre *Ober-Korn* et *Nieder-Korn*, dans la seigneurie de Soleuvre; entre *Ober-Kérange* et *Nieder-Kérange*, dans la prévôté de Luxembourg; et entre *Arlon* et *Volkrange*.

lingienne s'est débattue mainte et mainte fois, sous les coups des Germains, et sous ceux des Saxons, unis aux ambitieux seigneurs de *Lotharingie*. C'est à *Ivoix*, presque, qu'elle a rendu le dernier soupir; c'est sur la Chiere que le royaume de Lorraine (*Oster-Reich*) (1) a pris fin, pour faire place aux *grands Fiefs impériaux*.

C'est là que le serpent, qui baignait sa tête dans la mer du Nord et plongeait sa queue dans la Méditerranée, a vu ses deux tronçons se réunir, un jour, sous les noms de *haute* et de *basse Lorraine*, pour se séparer à jamais, et se transformer en *Comtés héréditaires*, vassaux d'abord de l'Empire, ou de la France, indépendants bientôt de l'une et de l'autre, et sans cesse hostiles et rivaux entre eux !

Nous pouvons, d'ici, voir s'opérer dans la plaine deux de ces révolutions :

Vous savez que, bâti sans fondement solide, sans limites certaines, à Verdun, *sur le sable de la Meuse*, en 843 (2) par les fils ingrats d'un père *trop débonnaire*, ce royaume de *Lothier* n'avait pas tardé à être divisé en 870 (3) par deux oncles avides, au détriment de leurs neveux; vous savez aussi que, tiraillé, déchiré par les enfants des usurpateurs; passant successivement des faibles mains de *Louis-le-Bègue*, à celle de *Louis III de Germanie;* puis de celles-ci à l'empereur *Charles-le-Gros;*

(1) *Oster Reich*, royaume de l'orient.

(2) Traité de *Verdun*, en 843, et traité de *Mersen* de 847, entre *Louis II* dit de *Germanie, Charles II* dit le *Chauve*, et l'empereur *Lothaire*.

(3) Traité du 8 août 870, entre *Charles-le-Chauve* et *Louis-le-Germanique*, conclu entre *Herstall* et *Maïla*, sur la Meuse, près de Liége.

tombant de *Charles-le-Simple* au bâtard *Carloman*, à l'empereur *Louis IV*, puis au bâtard *Arnoux*, et de celui-ci, devenu empereur, à son bâtard *Zwendebold*, ce royaume éphémère devint la proie des grands vassaux des deux couronnes, qui se le disputaient. Vous savez encore que, divisé en haute et basse Lorraine, et confié à ceux-ci, à titre de *bénéfices militaires*, sous les ducs *Rainier*, de 902 à 916; *Gisilbert*, de 916 à 939; *Henry*, de 939 à 942; *Otton*, de 942 à 944; *Conrad*, de 944 à 952, le gouvernement de l'ancienne Lorraine se trouva tout entier entre les mains d'un archevêque de Cologne, l'*Archiduc Brunon*, frère de l'empereur *Otton-le-Grand*; et qu'après y être resté quelque temps, il en est sorti démembré en grandes parcelles féodales, *Lorraine* et *Barrois*, *Luxembourg* et *Chiny*, *Bouillon*, etc.

Eh bien, c'est sur l'onde mobile de la Chiere qu'en 980 a été renversée, définitivement, cette impuissante barrière que, sous le nom de *Royaume de Lorraine*, trois ambitieux, en défiance l'un de l'autre, avaient cru élever, à toujours, entre la race conquérante et la race conquise, entre la France et la Germanie! et c'est dans ce petit triangle, que vous embrassez d'un regard, de *Laferté* à l'embouchure de la Chiere dans la Meuse, de *Douzy* à *Mouzon*, et de *Mouzon* à *Ivoix*, que se sont consommés les principaux actes de cette révolution.

Jetez vos regards, à deux lieues d'ici; à droite, sur cette autre montagne, au-dessus de *Carignan*.

C'est le *mont Tilleul;* au-dessous était une forteresse orgueilleuse; c'était la *vieille Ivoix*, qui, dans le XIIIe siècle, planait sur le bassin, au milieu de ses *quatre filles* et de ses *trois petites-filles;* c'est-à-dire entourée des châ-

teaux forts de *Lombut, Messeimcourt, Malandry* et *Aufflance,* et des maisons fortes de *Villy, Pouru-aux-Bois,* et *Tassigny.*

Voyez maintenant sous ses remparts :

Deux armées sont campées dans la plaine, et la rivière coule entre leurs tentes pavoisées de nombreux drapeaux. A gauche, le *pennon* en pointe de l'écuyer, le *pannonceau* à flammes du chevalier, la *bannière* carrée du comte, du vicomte ou du baron, tous portant la *croix rouge,* c'est la France! à droite, j'aperçois des *croix vertes,* voilà la Germanie. Mais que vois-je encore ? Un bateau fixe et immobile sur la rivière, et, au-dessus flottent les deux étendards réunis. Deux batelets se détachent de chaque rive; au milieu d'un groupe éclatant reluisent des casques dorés, des cimiers flamboyants, des panaches aux mille couleurs; et je découvre, dans chaque chaloupe, un chef, dont l'attitude et le maintien attestent le haut rang. Ce sont les arbitres de la destinée des peuples; ils vont conférer entre eux de la paix ou de la guerre, du bonheur ou du malheur de plusieurs millions de sujets !

Au signal de la trompette, les voilà qui se détachent de leur suite; ils entrent dans le bateau neutre, chacun par une porte opposée ; ils s'abordent et font assaut de courtoisie et de cordialité ; et, cependant, tout à l'entour, en amont et en aval, les grands officiers et les dignitaires, les leudes et les fidèles se groupent sur des barques, et veillent, de chaque côté, à la sûreté de leur souverain.

Mais, me direz-vous, ce tableau c'est *Tilsit,* après *Friedland;* c'est *Napoléon* et *Alexandre,* sur le *Niemen,*

le 25 juin 1807, refaisant la carte d'Europe avec la pointe de leur épée! Non; ce tableau est de l'année 946 (1); c'est l'empereur *Othon Ier dit le Grand,* et le roi *Louis* dit *d'Outremer,* au mois d'août, traitant de la paix de leurs États, sous les murs de la vieille Ivoix.

Chacun d'eux est accompagné de prélats et de grands seigneurs. Autour de l'empereur on remarque *nos Comtes d'Ardenne,* toujours fidèles à la cause impériale; le duc *Othon,* gouverneur de la haute et de la basse Lorraine; *Ricuin,* son père, souche commune des comtes de Luxembourg et de Chiny; *Arnoux de Granson,* son gendre; *Manassès IV,* seigneur d'Ivoix. Près du roi de France est le comte de *Paris, Hugues-le-Grand,* père de Hugues-Capet: celui-ci a amené deux lions vivants, dont il fait présent à l'empereur. C'est dans cette entrevue que la paix fut scellée par un double mariage. Celui des deux sœurs de Othon-le-Grand; l'aînée, *Gerberge,* veuve du duc *Gisilbert,* est mariée au roi de France, Louis d'Outremer; la plus jeune, *Adelaïde,* devint la femme du comte de Paris, et fut la mère de Hugues-Capet. L'empereur, qui avait reconquis la Lorraine et qui avait occupé Verdun, en 943, rend à la France la plupart de ses conquêtes; il conserve seulement la haute Lorraine *jusqu'à la Chiere* et, à partir de cette époque, notre rivière fut toujours *la limite véritable* des deux nations: Lorraine germanique et Lorraine française.

Transportons ce tableau à l'année 977 (2), le théâtre restera le même, mais les circonstances et les acteurs

(1) *Mezeray*, t. IV, p. 5 et 31. *Lecuy*, p. 31.
(2) *Mézeray*, t. IV, p. 62 à 66. *Lecuy*, p. 34.

vont changer. Ce sera l'empereur *Othon II* et le roi *Lothaire*. Provoqué par les invasions des Français dans la Lorraine allemande, l'empereur avait refoulé les agresseurs, commandés par *Charles de France*, jusque sous les murs de Paris : repoussé lui-même jusqu'à la rivière d'*Aisne* par ce prince et par *Hugues-Capet*, il convint de se trouver avec son rival à la *conférence d'Ivoix*. Là, le roi Lothaire céda irrévocablement à l'empereur les pays de l'ancien royaume de Lorraine, qui étaient litigieux depuis si longtemps ; c'est-à-dire *depuis la Meuse jusqu'au Rhin*, et il fit le serment solennel de ne les plus revendiquer. Ce sont les eaux de la Chiere qui ont entendu ce serment, et cet abandon fut la perte de Lothaire et des derniers Carlovingiens ; car les seigneurs français ne le lui pardonnèrent jamais ! En retour de cette cession, l'empereur, qui avait déjà investi le prince *Charles* du gouvernement de la *haute Lorraine*, lui céda aussi la *basse*, à *charge du relief envers l'empire*, et ce fut le prétexte pour le *déjeter* du trône, quand les Neustriens décernèrent la couronne au *Comte de Paris*.

Voulez-vous un troisième tableau de même couleur ? Nous sommes en 1023 (1). Voyez maintenant l'empereur *Henri II* dit *le Saint*, et l'impératrice *sainte Cunégonde*, suivis des seigneurs et prélats de l'Empire ; voyez aussi le roi de France *Robert* et la reine *Constance*, escortés de leurs courtisans et des archevêques et évêques français. Ceux-ci, pointilleux sur le cérémonial, auraient voulu que, comme dans les conférences précédentes, les deux princes s'avançassent, chacun de son côté, sur

(1) *Mézeray*, t. IV, p. 559. *Lecuy*, p. 35, 36 et 37.

des bateaux préparés exprès, jusqu'au milieu du lit de la Chiere, et que, là, ils s'entretinssent à égales distances des bords; mais l'empereur, plus confiant et pénétré d'estime pour le roi de France, part, le matin, avec l'impératrice et quelques serviteurs, et, ayant passé la rivière, il arrive à la tente du roi. Là, les deux princes s'embrassent; ils vont ensemble à la messe, et Robert offre des présents magnifiques à son hôte, qui n'accepte qu'un livre des évangiles, orné de pierreries et d'or, et un reliquaire enrichi d'une dent de *saint Vincent,* plus une paire de *nefs* d'or pour l'impératrice; c'était une garniture de buffet.

Le lendemain Robert rendit sa visite à l'empereur avec la reine son épouse et quelques évêques de sa cour; puis, après échange de présents, on tint les conférences sur les moyens d'affermir la paix entre les deux États; et la chose demeura ferme et stable pendant leurs règnes et les suivants.

Je pourrais vous citer encore la conférence de 1052 (1), entre l'empereur *Henry III,* et le roi de France *Henry Ier;* mais les précédentes sont les plus notables, puisque l'une a mis fin au royaume de Lorraine et que l'autre a préparé les voies au trône à la race des *Capétiens.*

(1) *Mézeray,* t. IV, p. 207. *Lecuy,* p. 38.

CHAPITRE III.

La Salle du dais, ou le Blason à Orval.

Après une pose à la chapelle *des longs souvenirs*, nos pèlerins se rendirent à l'église de *Villers*.

Là, quelques débris de bonne sculpture espagnole, encore incrustés dans les murailles, et quelques tableaux remarquables, toujours de *Frère Abraham* (et notamment une descente de croix), conservés religieusement dans le sanctuaire, ayant disposé leurs esprits aux émotions artistiques, ils se rendirent à Orval avec leur vénérable guide, qu'ils avaient pris en passant.

Rejoignons-les à la porte de l'Abbaye, et écoutons, à leur suite, la fin du récit des magnificences si rapidement anéanties du *nouveau Couvent*.

Nous ne sommes encore que sous le portail de la principale façade donnant sur la Cour d'honneur ; ce portail s'ouvre sur le grand vestibule, en avant de l'église, au moyen d'une large et haute arcade cintrée, laquelle, à hauteur d'appui, était fermée par une barrière en bronze, à magnifiques ciselures dorées. La première pièce à droite était disposée à l'instar de celle si célèbre du *Prince-Electeur,* archevêque de Trèves, dite la *salle du dais ;* on la nommait la *sallette des Princes,* mais ses décorations n'étaient encore qu'en projet. Déjà on y voyait un trône en velours, avec ses broderies, ses crépines et

ses panaches, le tout sortant des ateliers de la maison. Mais à droite, à gauche, dans tout le pourtour de la salle, dans les entre-colonnements. sur les architraves et sur les frises, se serait développée, dit-on, une longue suite de portraits. Ces tableaux auraient retracé les traits des souverains, et quelques-uns des principaux faits d'armes de la Chevalerie du pays. C'eût été, pour ainsi dire, une histoire nationale gravée sur les émaux héraldiques et dans les pièces du blason des villes et des maisons célèbres de la contrée (1).

Le peintre n'eût été embarrassé que du choix :

Agimont, Aremberg, Aix-sur-Cloye, Avioth, Aspremont, des Armoises, Autel, Arlon, Allamont, Aufflance, Ansembourg, Arrancy ;

Beaufort, Bastogne, Biedbourg, Brandenbourg, Bouillon, Braquemont, Breux, Brandeville, Blagny, Bazeilles, Boullogne, Briey ;

Chaufour, Castres, Chiny, Chauvency, Cugnon, Chassepierre, Châtillon, Chastelet, Custine, Clémency, Cons-la-Grandville, Colmey, Cimay ;

Dampicourt, Diekrich, Durbuy, Dun, Duras, Dinant, Dumbraz, Dampvillers ;

Estalle, Epternach, Eisch, Escouviers, Ethe, Esnes ;

Floranville, Failley, Fontois, Fresnois-la-Montagne, Faulquemont, Forges ;

Greven-Mancheren, Grandpré, Gorcey, Gomery, Givet;

(1) Nous ne pensons pas que les religieux d'Orval aient eu jamais le projet de ce genre mondain de décoration. Nous ne le mentionnons donc qu'en raison de leurs relations intimes avec toutes les maisons illustres, dont nous parlerons dans notre histoire du *Comté de Chiny*.

Haranzcy, Harnoncourt, Houffalise, Herbemont, Hezecques, Huy, Haraucourt, Haultoy;

Ivoix, Jamoigne, Jametz, Joyeuse;

Luxembourg, Limbourg, Liége, Lamarck, Latour, Laferté, Los, Lombut, Lamothe, Laittres, Landrezécourt, Landres, Lavaux, Laroche, Lamouilley, Lafontaine, Louppy, Lutz, le Mesnil, Lenoncourt, Lardenois, la Morteau;

Marche, Montmédy, Marville, Mouzon, Mercy, Murault, Malandry, Messeimcourt, Montaigu, Mont-Quintin, Manderscheid, Mirwart, Mussy, Monçon;

Neuf-Château, Noirefontaine, Namur;

Orchimont, Orgeo, Olry de Billey, Orey, Orley, Osnes;

Pouilly, Pavant;

Rethel, Rossignol, Rochefort, Remich, Roussy, Reumont, Raucourt;

Salm, Schleyden, Saint-Mard, Sainte-Marie, Saint-Hubert, Saint-Vith, Sapogne, Stenay, Sedan, Soleuvre;

Thionville, Tassigny, Thone-le-Thil, Thonne-la-Lon;

Vieux Virton, Vianden, Wiltz, Villy, Waha, Walcourt, Wal, Ville, des Ursins, Vassinhac-Imécourt, Vance, Vilancy, Vandy, Vilémont;

Xorbey, Yvoy, Yvoiry.

Tous ces noms, toutes ces localités, et bien d'autres encore (1), avaient des titres incontestables à la reconnaissance et aux souvenirs de nos religieux.

Des trophées d'armes avec des bannières, et des écus-

(1) Nous en donnerons l'énumération exacte et, autant que possible, la filiation et le rang de prééminence dans notre histoire du *Comté de Chiny*, que nous préparons, depuis plus de six années, et qui pourra paraître assez prochainement (si, toutefois, on nous vient en aide par de suffisantes souscriptions).

sons blasonnés auraient donc consacré la mémoire des anciens souverains et des chevaliers bannerets du Comté de Chiny.

Si ce projet avait quelque réalité, c'eût été cependant quelque chose d'assez bizarre que d'entendre des religieux dire à leurs visiteurs, en leur faisant les honneurs de ce salon :

« Voici la *Bannière* de nos anciens Princes, qui, issus « d'un des plus illustres rameaux de la vieille souche « d'Ardenne, se sont alliés ensuite aux Maisons les plus « distinguées de l'Europe. Voici *leurs armes*, remarquez « la couleur dominante de l'*écu :* c'est l'*or!* l'or qui « émaille toujours les principales pièces du bouclier des « maisons souveraines ; l'or qui signifie *foi*, *pureté*, « *constance, force* et *richesse*, dans la langue de la che- « valerie. Ni le *vaïr* ni l'*hermine* n'entourent cet écu, il « est vrai ; parce que ces emblématiques *fourrures* n'ap- « partiennent qu'à ceux qui réunissent la *grandeur à* « *l'empire et à la majesté suprême;* on ne voit dans cet « écu, il est encore vrai, ni *devise*, ni *cri de guerre,* « parce que la *provocation* au combat, le *commandement,* « le *ralliement* au sein des batailles, n'appartenaient « qu'aux principaux chefs d'une armée. L'histoire, nous « en convenons, ne place pas nos bons princes dans « l'une ou dans l'autre de ces meurtrières catégories : « le Dieu de paix, qu'ils ont pieusement servi, leur « tiendra compte d'une autre gloire, celle du bien qu'ils « ont fait à leurs sujets.

« Les *Armes de Chiny* portent divers *emblèmes* et « admettent certaines *brisures,* suivant qu'elles s'appli- « quent à la *Maison* ou à la *Ville* de ce nom ; il en est de

« même suivant qu'elles désignent la branche mâle ou « la branche féminine de la première race (1); ou sui- « vant que nos Comtes de la seconde et de la troisième « race les ont *chargées* de leurs propres armes, en com- « mémoration de leurs alliances avec les héritières de « Chiny. Celles de l'ancienne Capitale du Comté sont « toujours restées les mêmes : c'est *une couronne en chef* « *et trois truites d'or superposées*. Cet excellent poisson « foisonne dans la *Semois*, rivière qui, vous le savez, « baigne le pied du vieux château de Chiny, maintenant « écroulé. Depuis sept ou huit siècles, ce poisson est « l'emblème de l'excellence du sol et de la bonté super- « lative de ses habitants.

« Quant aux armes de nos Comtes, les premières, « dit-on, étaient *burellées d'or et de gueules, au lion de* « *sable brochant sur le tout*. Ceci indiquait deux choses : « la *nationalité* commune avec toutes les tribus d'ori- « gine *franque*, et l'*affinité* intime avec les Comtes de « Luxembourg. *Le Lion des anciens Francs* était, en effet, « le symbole de guerre de tous les chefs qui descen- « daient des guerriers de Clodion; il indiquait leur « ardeur et leur intrépidité généreuse, il est resté notam- « ment dans les armes du Luxembourg. Le roi des ani- « maux y *broche sur le tout*, c'est-à-dire qu'il passe tout « entier d'un côté de l'écu à l'autre, et ne connaît aucun « obstacle. On le voit courir *armé et lampassé, à la queue* « *fourchue*, c'est-à-dire prêt à se lancer sur sa proie, la « langue ardente et les griffes étalées. *Les burelles d'or*

(1) Celle d'*Arnoux Granson*, d'abord bénéficiaire du *Mosangau*, sous la Reine *Gerberge*, dont il était l'*Avoué* (charte de 968).

« *et de gueules* (rouge et jaune pour Chiny), *d'argent et* « *d'azur* (blanc et bleu pour Luxembourg), vous indi- « quent la couleur des écharpes et vous fait connaître que, « dans les guerres des Croisades, ou dans celles entre « la France et l'Empire, les Comtes de Chiny suivaient « la *bannière bourguignone et lorraine*, tandis que celle de « la France et de la Champagne ralliait alors les Comtes « de Luxembourg (1).

« Mais plus tard Arnoux II et ses successeurs de la « première race adoptèrent la *Truite* (2), pour signe « emblématique de leur bannière, quand Louis III, « époux de *Sophie*, fille de *Renaud*, comte de Bar, en- « traîné à la troisième croisade, partit pour la Terre- « Sainte, où il mourut en 1188 ; c'est-à-dire à l'époque « de l'*adoption fixe des cris de guerre et des signes de ba-* « *taille*. Ce prince portait : *de gueules* (rouge, couleur de « la bannière française), *à deux truites d'argent adossées*, « et il y joignit *quatre croisettes d'or* indicatives de sa « pieuse pérégrination. Ceci résulte du contre-scel de « sa fille *Jeanne*, lequel était appendu à une charte de « 1258, qui reposait aux archives de l'abbaye. Avant « cela sa bannière était très-simple ; il y est représenté « *à cheval*, dans un costume fort gothique, et sans autres « armes qu'une bannière et un bouclier (3). »

(1) Cette remarque peut avoir quelque importance pour la question de *mouvance*, si longtemps controversée entre le *Barrois* et le *Luxembourg*.

(2) Il faut aussi remarquer qu'au moyen du château de *Wart*, près Mézières, ils étaient les maitres de l'embouchure de la *Sormone* et que, sur l'autre versant de la Meuse, ils remontaient dans les gorges du comté de *Salm* ; de là l'emblème du *saumon*.

(3) *Voir* les Chartes de 1172 et 1173.

Après l'extinction de la première race, en la personne de Louis IV, fils du précédent, Arnoux III, Comte de *Los,* mari de sa fille *Jeanne, chargea* son écu des armes des deux Comtés. Elles furent *mi-parti de Los et mi-parti de Chiny*, c'est-à-dire, à droite, *fascées de gueules et d'argent*, et, à gauche, les *truites* et les *croisettes*, comme ci-dessus (1).

Cette union des deux familles s'est reproduite dans les *armes de Montmédy*, dont ce prince fit construire le château en 1220. Cette ville, devenue, par là, la première de la province et la capitale de ses États porte, en effet : mi-parti, au premier, *fascé d'argent ;* au second, *d'azur semé de croisettes d'or, aux deux truites en pal et adossées d'argent*, et, pour couronne, *une tour donjonnée d'argent et de sable* (blanc et noir).

(1) Mais l'émail de la *première race,* qui était *en or,* à cause de la descendance féminine de *Charles de France* (par Namur), dut être remplacé par l'émail d'*azur*, par le motif que les armes de *Jehanne de Chiny* ne pouvaient conserver leur prééminence sur l'écu d'*argent* et de *gueules* du comte de *Los,* son mari.

CHAPITRE IV.

Les Réfectoires.

De la salle du dais et des salons de réception nous passons, de plain-pied, dans les salles à manger.

Le *Réfectoire des Religieux* occupait le bas de l'aile en retour, faisant corps avancé, ou pavillon du sud-est.

On y admirait les plus beaux tableaux de l'infatigable *Gilson*. Cette vaste salle était percée de jours sur les deux côtés, est et ouest, et présentait quatre portes, une à chaque aspect : deux de ces portes étaient simulées et occupées par les armoires ou buffets. Au-dessus, dans les panneaux, de magnifiques médaillons en peinture sur bois ; ils représentaient, à mi-corps et de grandeur naturelle, *sainte Scholastique, sainte Luidgarde, saint Bernard* et *saint Benoit*. Au milieu, une excellente *Cène*, qui occupait toute la largeur du fond.

Les trumeaux, décorés de tableaux, offraient les sujets qui suivent :

A droite, en entrant :

1. Daniel dans la fosse aux lions (demi-tableau) ;
2. Le Sépulcre de la concupiscence ;
3. L'Eau du Rocher ;
4. La Manne dans le désert ;
5. Les Adieux de Jacob et de Benjamin ;
6. Elie recevant la nourriture du corbeau (demi-tableau) ;

A gauche :

7. Le Sauveur servi par les Anges (demi-tableau) ;
8. L'Apparition aux onze Apôtres, après la Résurrection ;
9. Les Disciples d'Emmaüs ;
10. La Multiplication des pains ;
11. Le Festin de l'Enfant prodigue ;
12. Le Sauveur tenté dans le désert (demi-tableau).

Les quatre demi-tableaux des angles étaient les plus beaux de ceux sortis de la palette de l'artiste ; et le meilleur de tous était celui qui représentait les adieux de Jacob et de Benjamin.

A côté du réfectoire des religieux était celui *des Frères Convers*. Éclairé à l'est, il était orné d'un beau plafond peint à l'huile, représentant le ciel de la Toussaint, ouvrage bien dessiné et d'un grand coloris ; un bon tableau, celui de Marthe, occupait le fond.

Avant de passer à l'ouest, suivons les bâtiments en retour de ceux que nous avons décrits.

Façade latérale à l'Est.

Ce beau corps d'architecture était percé de trente-trois fenêtres cintrées, au rez-de-chaussée ; il en existait trente-six au premier étage. Il commençait à l'aile des réfectoires et allait rejoindre la *Tour du Trésor*, sur les jardins. Il présentait trois frontons du même ordre et du même style que les précédents. Celui du milieu était le *Pavillon de l'horloge ;* son fronton était soutenu par six demi-pilastres. Saint Bernard y paraissait en relief. Le saint était couché sur une natte ; en main il tenait la

croix et contemplait la Vierge, dans une extase d'admiration. Les deux autres frontons étaient soutenus chacun par quatre demi-pilastres. C'était dans le bas de ce bâtiment que se trouvaient le dortoir des Pères, celui des Frères convers, les chauffoirs et les dortoirs des novices.

Une façade semblable, décorée de trois autres frontons, devait être reproduite à l'ouest; elle aurait relié le pavillon du sud-ouest à la *Tour de la Pharmacie,* au nord-ouest, sur les jardins.

Façade du Nord.

C'était une sorte le palais de plaisance que cette longue file de salles et de cellules, éclairées par vingt-sept fenêtres cintrées, au rez-de-chaussée, et trente au premier étage. Il était orné de trois entrées, ayant chacune un fronton décoré par quatre demi-pilastres semblables aux précédents. Celui du milieu représentait en relief la mort de la belle-mère de saint Pierre.

A l'angle nord-ouest était la *Tour de la Pharmacie;* vous pouvez remarquer encore la solidité de ses voûtes et de ses murailles, bien que le feu les ait calcinées, pendant six semaines sans discontinuation : on estimait ses approvisionnements à une valeur de plusieurs cent mille francs.

Venait ensuite l'infirmerie : elle était ornée des premières toiles de *Frère Abraham,* ouvrages bien inférieurs à ceux que je vous ai cités.

Entre le corps avancé et la *Tour du Trésor* régnait la *Bibliothèque.* C'était une salle basse, percée de six fenêtres sur la cour, et d'autant de vitrages sur le jardin.

Les cinq trumeaux de droite et les cinq trumeaux de gauche étaient ornés de demi-pilastres d'ordre corinthien; au fond reposait un autel; au-dessus de cet autel, dans un bon tableau, Frère Abraham avait peint *saint Bernard, saint Rupert, saint Ildefonse,* et *saint Anselme* rendant leurs hommages à la Vierge. Ce tableau était une copie de celui d'un des grands maîtres, et passait pour le meilleur de la maison. Au plafond, à un bout, le Saint-Esprit descendant sur les apôtres; à l'autre bout, une Assomption de la Vierge; et, au milieu, Jésus-Christ, environné d'Anges et de Saints, apparaissait tenant la croix.

La boiserie, d'ordre corinthien, était d'une sculpture exquise et que tous les connaisseurs admiraient.

On trouvait dans cette salle un nombre prodigieux de volumes rares et de manuscrits précieux.

Parmi ceux-ci, l'histoire des *Évêques de Tongres,* par *Gilles d'Orval,* était classée au premier rang (1). Ce reli-

(1) Il est certain que ce manuscrit a été vu entre les mains de l'abbé G. *Seignitz*, pendant que la communauté habitait (de 1793 à 1796) dans le refuge de Luxembourg.

L'abbé détentait alors ce qu'il y avait eu de plus précieux dans les archives et dans la bibliothèque. Il possédait notamment une admirable copie du précieux manuscrit d'*Alexandre Wiltheim,* avec la gravure des monuments, que ce savant jésuite et ses frères nous ont conservés. C'est cette copie, léguée par lui à M. *Boch,* de la fayencerie de *Sept Fontaines,* qui a servi au docteur *Neyen* de Wiltz à sa publication du *Luxemburgum Romanum*, en 1842; elle fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Luxembourg. L'original est conservé dans celle dite de Bourgogne, à Bruxelles, où nous l'avons consulté, ainsi que les *Disquisitiones,* encore inédites de *Wilheim Wiltheim.*

Il est plus que probable que le manuscrit de *Gilles d'Orval* faisait partie de ceux que le Commissaire de la Convention, *Camus,* a fait transporter à Paris, où il gît peut-être dans quelque coin poussiéreux.

gieux vivait en 1240, et si la prophétie dite d'*Orval* provient effectivement de ce monastère, il l'avait sans doute copiée de celle imprimée en 1268, provenant du moine *T. J. Moult* de Saint-Denis (France).

CHAPITRE V.

L'intronisation d'un Abbé d'Orval, ou la salle de l'Evêque.

A gauche du portail s'alignait, vous vous le rappelez, un corps de bâtiments, semblable à celui de droite, et qui n'était point terminé ; il n'allait encore que jusqu'au pavillon de l'ouest, qui devait faire symétrie avec celui que nous avons décrit ; les ruines vous font voir où les constructions s'étaient arrêtées ; là, l'œil était attristé de trouver déserts l'ancien couvent, et surtout cette vieille et si vénérable église, du moyen âge, condamnée à disparaître sous les lois tyranniques de l'uniformité.

C'était la *salle de l'Évêque* qui s'ouvrait en face de celle du dais.

De toutes les cérémonies somptueuses et si émouvantes du culte catholique, de toutes les formes adoptées par la hiérarchie romaine, pour parler avec force à l'âme et aux sens extérieurs des croyants, celle qui, autrefois, impressionnait davantage les populations, était la présentation à l'autel d'un nouveau Prélat. La vacance du siége avait été un *temps de deuil;* pendant sa durée l'*église était veuve,* les religieux se disaient *orphelins.* « *Quam exiguo trium malorum annorum intervallo* « *iterùm pupilli facti sumus, absque patre, iterùm sponsum* « *suum luget viduata Ecclesia Aureæ Vallensis*, » s'écriaient ceux d'Orval, le 7 janvier 1792, après la mort de

leur avant-dernier abbé, *Barthélemy Lucas*, dans un billet d'enterrement que je mets sous vos yeux (1) !

Mais bientôt les accents de tristesse se transformaient en cris de joie. Le Chapitre Provincial s'était assemblé; trois candidats avaient été choisis par leurs pairs, et, sur cette liste, transmise à la Cour d'Autriche, l'Empereur avait désigné un abbé (2). Le Pape a ratifié son choix, il ne s'agit plus que d'accorder l'investiture à ce nouveau dignitaire, et, en le présentant à l'autel comme tel, de le promouvoir solennellement à la face de toute *sa Chrétienté* Après avoir été béni, suivant les formes d'usage, qui sont celles prescrites par l'empereur Henry V, en 1123, dans la célèbre assemblée de *Worms*, approuvée par le pape Calixte II, dans le premier *Concile de Latran,* il sera, ce dignitaire, conduit, en grande pompe, dans le bercail et mis en possession de son troupeau.

C'était ordinairement le Métropolitain lui-même, en cas d'empêchement c'était l'un de ses suffragants, qui venait introduire, dans les rangs de la noblesse ecclésiastique, celui dont la voix, dans les assemblées du Clergé, serait bientôt aussi puissante que la sienne, malgré la différence des dignités. Ainsi, par exemple, l'archevêque de Trèves, de cette époque, était un haut et puissant souverain; le dernier Abbé d'Orval n'était qu'un simple roturier. Celui-ci se nommait *Dom Gabriel*

(1) Archives d'*Arlon*, n° 203, 312, 326.

(2) *Voir* l'Oraison funèbre de cet abbé, prononcée le jour de ses obsèques, 7 juillet, en l'église des Pères Récolets de Luxembourg, imprimée chez les héritiers Perle; c'est par une erreur manifeste qu'on lui donne la date de 1794, car nous possédons le billet d'enterrement copié sur un des originaux.

tout court, l'archevêque Prince-Electeur, au contraire, était décoré de nombreuses qualifications.

En tête de tous ses actes, on lisait :

« *Clemens Vinceslaüs, Dei gratiâ, Archi-episcopus Trevi-*
« *rensis, sancti Romani Imperii per Galliam et Regnum*
« *Arelatense Archicancellarius, ac Princeps Elector, Epis-*
« *copus et Princeps Augustanus, administrator Prumiensis*
« *perpetuus, Coadjutor Prepositurœ principalis Elwacensis,*
« *Princeps regius Poloniœ et Lithuanœ, Dux Saxoniœ,*
« *Juliœ, Cleviœ, Montium, Angriœ et Wesphaliœ, Land-*
« *gravius Thuringiœ, Marchis Misniœ, nec non superioris*
« *et inferioris Lusatiœ, Princeps Henneburgensis, Comes*
« *Marchiœ, Ravensbergœ, Barbii et Hannoniœ, Dominus in*
« *Ravenstein, etc.* »

Tous deux, cependant, allaient être égaux, sous le niveau révolutionnaire, comme ils étaient égaux devant Dieu. L'édifice de leurs grandeurs était voué à une démolition et semblable et prochaine, et le renversement de leur puissance temporelle allait s'opérer par les mêmes mains, celles des Français ! Au 24 juin 1793, par le sac et la destruction de son couvent, l'Abbé d'Orval n'allait plus être qu'un pauvre moine fugitif, qui décéderait, presque sur la terre d'exil ; au 19 thermidor an II, par la prise de sa capitale, le Prince Electeur de Trèves ne serait plus qu'un potentat détrôné. *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.* Quelle pompe cependant avait présidé à leur intronisation !

C'était donc, d'ordinaire, ce puissant métropolitain qui donnait à l'Abbé d'Orval, Pair ecclésiastique futur de la province, son investiture par la crosse et l'anneau. Il déposait ces deux emblèmes aux mains du récipien-

daire, et alors celui-ci, acclamé par un nombreux clergé et par le peuple, était présenté à l'autel et recevait la bénédiction.

Cette cérémonie s'était accomplie pour *Gabriel Seignitz* le 6 juillet 1792, dans l'église de *Notre-Dame de Munster*, à Luxembourg. Vous décrirai-je toutes les pompes de sa prise de possession ? Quand le nouvel Abbé recevait les clefs de son monastère et les insignes du pouvoir seigneurial et haut justicier; quand la grande porte du temple s'ouvrait toute large devant lui ; quand, sur le seuil du sanctuaire, il apparaissait à la foule, l'anneau abbatial au doigt, la crosse en main, la mitre en tête, vêtu des ornements les plus somptueux qui, pour la plupart, étaient des dons impériaux? Mais vous pouvez compléter le tableau; voyez-le s'avançant précédé de ses porte-bannières aux cheveux blancs, de ses thuriféraires et choristes au front candide et nu, et suivi du cortége vénérable de ses religieux. Puis, quand, entouré de tout ce qui annonce le rang suprême, il franchissait les degrés du chœur, son apparition était un signal pour l'orgue et pour la musique, qui faisaient retentir les sons solennels de l'hymne de *saint Ambroise*, auxquels, par des cantiques d'allégresse, répondaient le peuple et toute la congrégation.

Ainsi finissait le deuil auquel il avait été préludé par l'écrit funèbre dont voici copie :

Billet de mort de *Barthélemy Lucas*, avant-dernier abbé d'Orval.

(Imp. chez *Kléber*, à Luxembourg, en 1792.)

Écusson placé en haut ;
Encadrement, dont suivent les détails :

— A droite, la mitre et la crosse, deux clefs en sautoir, l'étole et la double croix ; — à gauche, l'épée de justice, le sceptre et le gantelet, — et autres emblèmes de chaque côté.

Anno Incarnationis Dominicæ *millesimo septingentesimo nonagesimo secundo*, die *septimâ* mensis *Januarii*, medio nonæ vespertinæ, in monasterio B. M. V. de *Aureâ Valle*, ordinis *Cisterciensis*, Diocœsis *Trevirensis*, in Provinciâ *Luxemburgensi*, consuetis sanctæ matris Ecclesiæ sacramentis ritè præmunitus, inter agonizantinum preces, piè obdormivit in Domino

Reverendissimus ac Amp^ssimus^ Dominus

D. *Bartolomæus Lucas*, *Trevirensis*, quinquagesimus Abbas Aureæ Vallis.

Anno ætatis suæ 59° ; professionis monasticæ 40° ; dignitatis abbatialis 4°.

Quam exiguo trium malorum annorum intervallo iterùm pupilli facti sumus absque patre, iterùm sponsum suum luget viduata *Ecclesia Aureæ Vallensis !*

Pater amantissimus, quem amissum ploramus ac condolemus, *Treviris*, in Parochiâ *Sancti Antonii*, natus est die *tertiâ martii*, anno 1733. Emenso ibidem artium liberalium cursu, annos natus octodecim, noxia sæculi blandimenta fugiens, ad *Auream Vallensem* eremum convolavit, ibidemque jugum Domini portavit ab adolescentiâ suâ.

Post votorum suorum emissionem, die 20ª Augusti, anno 1752, factam, Theologicis principiis primò apprimè instruitur, ac deindè *Lovanium* missus est, ubi suo, eximii et celeberrimi *Johannis Guyaux* auspiciis, in Pontificio collegio ultrà biennium degens, sacræ theologiæ baccalaurei formati gradum adeptus, ac Prioris vacantiarum officio functus est. Indè ad monasterium revocatus, *Sacræ Scripturæ interpres* et *novitiorum Magister* instituitur. Postmodò *Prior Claustralis* et successivè *Pastor familiæ* designatus, commissas suæ curæ animas verbo pavit et exemplo. In nobilium virginum cisterciensium abbatiâ B. M. de *Clarâfonte* director constitutus. Sic se in omnibus officiis assiduum ità se ergà omnes officiosum et amabilem exhibuit, ut defuncto piæ memoriæ Reverendissimo *Stephano Scholtus*, prædecessore suo, communi applausu *Abbas*, à sacrâ suâ Cæsareâ majestate, per suas patentes litteras de die 28ª octobris 1788 nominatus, eodem anno

28ª decembris installatus, ac 12ª maï 1789 solemniter inauguratus fuerit.

Magna in Deum Deiqueparam Virginem pietas, summum pacis ac concordiæ studium, idem ac pristinus animæ candor, ergà fratres suos amor, erga omnes comitas, infulam ejus abbatialem ornavere.

Quid tandem? Dùm sub ejus pacifico gubernio confidenter respirabamus, in variis acutissimis infirmitatibus prægravatus, diurno labori ac dolori succumbens, ex hâc vitâ ad meliorem, Pater amantissimus evocatus, cujus dilectam animam vestris sacrosanctis sacrificiis et precibus, tùm ex confraternitatis debito, tùm ex charitatis enixu commendamus; ut si quæ ei maculæ de terrenis contagiis adhæserint, Dei misericordià deleantur et æternâ quantociùs.

Requiescat in pace.

CHAPITRE VI.

L'Enterrement d'un Abbé d'Orval.

En décrivant les pompes de la réception du dernier abbé, nous avons vu la gloire de l'élu briller d'un éclat éphémère; nous avons dit ses honneurs et ceux de ses confrères dans tout le cours de nos récits : voyons maintenant leurs grandeurs s'évanouir toutes, au moment du trépas; avant de visiter les cloîtres et d'interroger leur tombes, assistons aux derniers moments du plus célèbre d'entre eux.

C'est un pécheur ! un grand pécheur peut-être, qui va paraître devant Dieu ! Dans les communautés religieuses tout était imposant et solennel à cette heure suprême. Après l'absolution prononcée, et avant les saintes onctions, le mode le plus ordinaire de demander pardon au souverain Juge consistait à recevoir d'un prêtre les insignes de la *pénitence publique*, c'est-à-dire les cendres et le cilice : cet usage des anciens temps du christianisme, qui subsista partout pendant le moyen âge, et dont la mort du roi Louis VI et le trépas de saint Louis offrent notamment des exemples, avait été maintenu dans nos couvents. Avant l'extrême-onction le prêtre prenait de la cendre, il faisait avec elle une croix sur le moribond: un intervalle, plus ou moins long, séparait la mort de la sépulture; il était de trois jours

R D BERNARD DE MONTGAILLARD



copie d'après une gravure de 1626

au moins. On lavait le corps soigneusement, on le portait à l'église, après l'avoir revêtu de ses habits de cérémonie. Là, au milieu de cierges nombreux et qui formaient une *Chapelle ardente*, il était exposé, la face découverte et les mains jointes, à la vénération des peuples accourus de toutes parts; une psalmodie continuelle se faisait entendre, et les prières de la communauté ne discontinuaient pas. L'art des embaumements était peu pratiqué, et d'ailleurs toute tentative de cette nature eût été sacrilége; mais, pour que la chaleur ne fît pas gonfler le corps, on le couvrait quelquefois de mottes de gazon (*glebæ*). Quand les Evêques, les abbés, les dignitaires ecclésiastiques de la province étaient réunis, on célébrait les *Exéques*, qui duraient plusieurs jours; puis on enlevait le corps et on le transportait processionnellement au lieu de l'inhumation. Les armoiries du défunt et les insignes de ses dignités spirituelles et temporelles étaient portées, à la tête, au pied, et aux quatre coins du poêle; d'un côté étaient la mitre, la crosse et l'étole; de l'autre, l'épée de justice, la main ou sceptre et le gantelet. Une foule immense escortait le convoi: les hommes, en signe de deuil, avaient la tête couverte, comme à la mort de leurs femmes, et les femmes, comme à la mort de leurs maris. Tous les prêtres, religieux, officiers du monastère, tous les employés, tant externes qu'internes, suivaient avec des torches allumées.

Remontons maintenant au XVIIe siècle, et assistons aux *Exéques funèbres* d'un des plus célèbres de nos abbés, Dom *Bernard de Montgaillard,* né en Gascogne, en 1563, décédé le 8 juin 1628, à l'âge de 65 ans. Nous

avons déjà dit que c'était un homme très-remarquable que *Bernard Percin, seigneur de Montgaillard*, 42[me] abbé d'Orval. Profès, à quinze ans, dans l'Ordre le plus rigide de cette époque (celui des *Feuillants*); prêtre à 19 ans, avec dispense du pape; prédicateur fameux à Rieux, à Rhodès, à Toulouse, à Paris, à Anvers, à Bruxelles, il vivait, à 25 ans, dans l'intimité du roi Henry III, et de la reine mère Catherine de Médicis, dont il était le prédicateur ordinaire, et qui, journellement, venait le consulter dans sa cellule, *d'où il conduisait le royaume de France par les chaînons d'or sortant de sa bouche* (suivant les expressions de l'abbé *Valadier*, de Saint-Arnoud de Metz, son panégyriste, dont nous parlerons ci-après). A 30 ans, il était un des membres les plus influents du Conseil suprême des gouverneurs *austro-espagnols* des Pays-Bas : et on peut juger de la confiance qu'ils avaient en lui et de sa réputation d'éloquence, en le voyant chargé des oraisons funèbres de l'*Archiduc Ernest*, en 1595, de l'*Empereur Rodolphe*, en 1612, de l'*Empereur Mathias*, en 1619, et de l'*Archiduc Albert*, en 1627. *Sainte Thérèse*, consultée par la mère *Anne de Saint-Barthélemy*, supérieure des Carmélites d'Anvers, sur le choix d'un directeur, répondait à sa consœur : « Ayant « Dom Bernard pour guide, vous ne vous fourvoierez « jamais du droit chemin; il dissipera tous les nuages « de vos difficultés par la lumière très-claire de son « esprit. » Enfin, l'infante *Isabelle-Claire-Eugénie* n'arrêtait aucune résolution importante sans avoir pris son avis, et le regardant comme un saint, elle répondait à une dame de sa cour, qui s'étonnait de la vénération que portait cette princesse à une médaille venant du saint

abbé : *Si, por cierto. porchè lo estimo en mucho, y hago gran caso d'ella.*

Ce fut donc un événement, un très-grand événement, très-fatal et très-retentissant en Belgique, que la mort de Dom *Bernard* (1), décédé, hydropique, entre les bras des abbés de *Chatillon*, de *la Colonne* et de *l'Estoile*, après de longues et cruelles souffrances, qui avaient miné son corps, sans avoir affaibli la force de son esprit.

(1) On nous a conservé le récit édifiant de ses derniers moments dans un petit livre très-curieux et très-rare, dont M. *de Lafontaine*, gouverneur des ville et province de Luxembourg, a fait don, en 1846, à la bibliothèque de cette ville. Cet ouvrage a pour titre : « Les *Saintes-Montagnes et Collines* « *d'Orval et de Clairevaux*, vive représentation de la vie exemplaire et reli- « gieux trépas de Révérend Père en Dieu, *Dom Bernard de Montgaillard*, « abbé de l'abbaye d'Orval, de l'ordre de Cisteaux, au pays de Luxembourg, « prédicateur ordinaire de leurs altèzes sérénissimes, sur le modèle de l'in- « comparable saint Bernard, abbé de Claireveaux, et du grand législateur « Moyse, au jour et célébrité de ses exéques, faites solennellement, trois « jours durant, en l'église d'Orval, les dix, onze et douze d'octobre de l'an « 1628, par Révérend Père en Dieu, messire F. *André Valladier*, docteur en « théologie, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi très-chrétien, « abbé de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, de l'ordre de Saint-Benoist ; « imprimé à Luxembourg, chez Hubert Reulaud, en 1629. »

Cette Oraison funèbre, divisée en trois journées, comme dans les pièces espagnoles, ne contient pas moins de 122 pages in-quarto.

CHAPITRE VII.

Les Exéques funèbres.

C'est dans la vieille Église qu'a lieu la cérémonie à laquelle je vais vous faire assister; non pas cependant dans celle primitive consacrée en 1124, elle avait été détruite, en 1526, dans les premières guerres entre Charles-Quint et François Ier; mais bien dans la seconde, celle rebâtie, en 1533, par *Godefroid de Presseux.* Elle doit brûler encore plusieurs fois, cette église, vous le savez; ce sera notamment le 11 août 1637; elle doit se reconstruire, s'agrandir, en 1640, sous *Henry de Meughen;* en 1680, sous *Charles de Benzeradt;* elle doit disparaître enfin dans le cataclysme révolutionnaire de 93, pour, il est très-probable, ne se plus relever, au moins de nos jours. Dieu l'a voulu ainsi, inclinons-nous et le bénissons.

Nous sommes donc en 1628, le 8 juin, dans la vieille église de Godefroid de Presseux; nous assistons aux *exéques funèbres* du Révérend Père en Dieu, Dom *Bernard de Montgaillard,* lequel, par humilité, a voulu être inhumé au pied de l'escalier qui, du dortoir des moines, descend à la chapelle du croisillon de droite, près du bénitier, et devant l'image de *Notre-Dame de Foi.* Pour comprendre l'intention du défunt, quelques détails d'intérieur seraient nécessaires. Il est assez difficile de vous décrire aujourd'hui la basilique de 1628, je vais l'entre-

prendre cependant; et à l'aide d'un vieux plan, que je possède (1),• à l'aide des souvenirs que j'ai conservés de la dernière église (2), à l'aide surtout des restes qui sont sont vos yeux, nous parviendrons à la reconstruire assez exactement.

En 1628, le vaisseau était très-simple: c'était une *croix latine*, de 72 mètres de long, sur 22 mètres de large (d'un bras à l'autre); il était d'une architecture massive et pesante. La nef principale était percée de sept fenêtres sur chaque bas-côté. Elle était précédée d'un porche, à deux portes jumelles, et à voûte ogivale, dont les voussures étaient peuplées de saints sculptés assez grossièrement; ce porche était surmonté d'une tour carrée, à deux étages. Au-dessus du chœur, dont l'abside était demi-circulaire, s'élevait une flèche pyramidale, lourde et peu gracieuse, dont la base était affermie par cinq arcs-boutants.

A droite et en dehors de la nef était le cloître; c'était un quadrilatère entouré d'arcades dans le bas et de galeries couvertes dans le haut: au milieu de ce cloître un bassin rempli d'eau; autour de ce bassin les tombes des bienfaiteurs et celles de quelques abbés; celles-ci étaient sous les arcades, à la suite des Comtes de Chiny. A l'est et au sud régnaient les bâtiments de l'ancien couvent (3).

(1) C'est le plan du vieux tableau de M. *Bonnet de Juvigny*.

(2) *Voir* le plan qui est au frontispice du tome IV de l'ouvrage intitulé les *Délices des Pays-Bas*.

(3) On voit encore aujourd'hui, près de l'ancienne *Tour des Archives*, une portion considérable de la façade orientale, qui clôturait les cuisines, les offices, le réfectoire dans le bas, les dortoirs et les cellules, dans le haut. Cette façade offre vingt-deux fenêtres, à croisillons en pierre, plus deux niches

C'était par les galeries supérieures du nord, près des dortoirs, que les religieux se rendaient à l'église, par une porte intérieure pratiquée à l'angle nord-ouest et qui débouchait dans la chapelle de Notre-Dame de Foi. Là, Dom Bernard avait choisi le lieu de sa sépulture, afin que, chaque jour, passant et repassant sur sa tombe, ses frères lussent et relussent les paroles touchantes de l'épitaphe qu'il avait composée.

A chaque moine, qui se signait de l'eau bénite, il avait voulu répéter sans cesse :

« *Hic jacet vester Bernardus ;*
« *Eia, estote misericordes,*
« *Mihi misero preces pendite.* »

Enfin nous voici au pied du catafalque, entouré de cierges sans nombre, et sur lequel le cercueil est déposé depuis plusieurs jours. Il est placé au centre de la croix latine et sous l'immense flèche, qui semble descendre du ciel pour reposer sur le funèbre monument. En face, au nord, est le chœur, et au fond du chœur le tombeau de *Wenceslas ;* à droite, la chapelle de la Vierge, dans le bras oriental de la croix ; à gauche, dans le bras occidental, la chapelle des Comtes de Chiny, et, en arrière, la masse compacte des populations.

Pour agrandir la scène, tournez-vous à droite, vers

sculptées d'un style pur et élégant. On ne trouve plus rien des anciennes constructions, qui s'étendaient au nord ou qui s'avançaient vers l'est. Elles ont été rasées, sur la fin du XVIIIe siècle, pour faire place à celles du nouveau quartier ; mais on voit encore les vestiges des arcades intérieures de l'ancien réfectoire, et ceux des arcades orientales du vieux cloître qui y étaient adossés.

cette arcade, dernier débris de la dernière église, et supposez que ses sœurs et elle entouraient alors la chapelle ardente, et que la voûte reposait sur ces quatre piliers, d'ordre corinthien, composés chacun de quatre demi-colonnes et de douze demi-colonnettes engagées, séparées par des saillants et tronquées, en tuyaux d'orgue, à la hauteur de huit pieds : étroites et élancées à perte de vue, à voûte ogivale et en tiers-point, quel admirable effet elles devaient produire ! Celle-ci est encore debout, mais seule ! Quand dans le temple mondain du XVIIIe siècle, il n'est pas resté pierre sur pierre, cette arcade unique, par une sorte de permission divine, demeure magiquement suspendue ! elle reste comme un *reproche permanent* adressé et à ceux qui avaient fait construire l'église nouvelle, et à ceux qui voulaient déserter l'ancienne, et à ceux surtout qui les ont abattues toutes deux.

Œuvre des artistes de l'époque espagnole, qui savaient si bien marier le genre mauresque au genre gothique, elle reste aussi, cette arcade, comme preuve de la supériorité des constructions que la pensée chrétienne avait inspirées, sur celles que l'art profane enfante de nos jours;

C'était contre le pilastre séparatif de cette arcade et de la grande nef que fut adossé le mausolée de Dom Bernard. Ce monument, surmonté des armes et insignes du prélat, était orné de deux colonnes corinthiennes. Le célèbre Abbé y était représenté, en marbre blanc, tête nue et à genoux, les mains jointes, vêtu de l'habit de son Ordre; il invoquait la Vierge, qu'un groupe d'anges soutenaient au-dessus de lui. A ses pieds étaient deux

mitres épiscopales; symbole de son abnégation pour les dignités terrestres, quand il avait refusé les évêchés de Pamiers et d'Angers.

Son épitaphe portait ce qui suit:

« B. de *Montgaillard* H, S. E.
« magnum Ordinis et sæculi sui decus;
« nobili apud Vascones Persinorum familiâ ortus,
« in sacram Fuliensem adscriptus,
« et mox in Cirsterciensium translatus,
« toto virtutis nisu in deum surrexit,
« Pontificibus Innocentiæ IX, Clementi VII, acceptus,
« Regi Henrico III et principibus Alberto et Isabellæ
« à concionibus,
« Italiam et Galliam adolescens,
« Vir Belgicam aureo ore in admirationem sui traxit;
« Infulis Pamiensi et Andegavensi oblatis et neglectis,
« tres Nivellis annos, tres et vigenti Auræ-Valli,
« quo affectu, eo fructu verus pater præfuit.
« Quid tandem?
« Anno Christi CIƆ.IƆCXXV.III
« pietatis, doctrinæ, facundiæ in terris jubar
« extinctum est, ut in cœlo fulgeret,
« post annos exactos LXV, menses VI, dies XV.
« Bernardi Aureæ-Vallis abbati
« frater *Laurentius de la Roche* successor
« hoc pietatis officio parentebat. »

CHAPITRE VIII.

La Réforme en Belgique.

Revenons à la cérémonie funèbre.

Dans les stalles du chœur sont de nombreux Prélats. Voici l'abbé de Châtillon, *Octave Arnolphini,* ami intime de Dom Bernard; voici l'abbé de *la Colonne* et celui de *l'Estoile,* qui, avec le premier, ont reçu le suprême adieu du défunt; près d'eux, *André Valladier,* abbé de Saint-Arnould de Metz, qui se prépare à préconiser ses mérites au sein de cette imposante assemblée; puis *Jean de Celles,* abbé de Saint-Maximin de Trèves; *Jean Hardes,* abbé de Munster; *Robert de Montréal,* abbé d'Epternach; *Nicolas de Maloise,* abbé de Saint-Hubert; Dom *Williaume,* abbé de Prüm; *Guillaume de Manderscheidt,* abbé de Stavelot, etc., etc.

Presque tous ces prélats, et notamment les abbés de Châtillon, Saint-Hubert, Prüm, Stavelot, et Dom Bernard de Montgaillard à leur tête, avaient entrepris la réforme de leurs couvents. Un cri général s'était élevé dans la Chrétienté, et cette réforme était une des nécessités de la situation politique et religieuse de l'époque. Les guerres des Anglais en France, celles des Français en Belgique, celles des Impériaux et des Espagnols dans les Pays-Bas, avaient, depuis plusieurs siècles, relâché, presque partout, les liens de la discipline monastique. Éprouvant le sort de la capitale, la plupart des

abbayes de notre Luxembourg avaient été pillées et saccagées mainte et mainte fois, et, au milieu de ce cataclysme, leurs religieux, en fuite et sécularisés, avaient mis en oubli les règles austères du grand réformateur saint Bernard et de leur pieux fondateur saint Benoît.

Les voies de Dieu sont impénétrables !... il arrive à son but par tous les moyens, et un grand exemple allait le prouver. Un soir, l'*Abbé de Rancé,* alors simple Commandataire de la Trappe, pénètre dans l'oratoire de *la belle Duchesse de Montbazon !* devant lui se trouve un cercueil, et, dans ce cercueil ouvert, un cadavre horriblement mutilé. Ce cadavre est sans tête, la tête est sur une table voisine ! Rancé contemple ce visage pâle, ces yeux éteints, ces cheveux épars, qui se déroulent en tresses sanglantes. C'était la duchesse ! Elle était morte de douleur, se croyant abandonnée par Rancé. On l'avait ensevelie à la hâte, car sa maladie était contagieuse ; on l'avait mise au cercueil et abandonnée plus rapidement encore ! et, chose horrible à dire, trop court étant le cercueil, on avait coupé la tête, pour ne pas le remplacer par un autre plus long ! Rancé recule d'épouvante; la grâce pénètre dans son âme, il s'agenouille près du cadavre, puis il s'enfuit à la Trappe; il s'y enferme, il la réforme en 1663, et il y meurt, le 26 octobre 1700, après une vie de pénitence et d'incessantes austérités.

Comme on le voit, nos prélats de Belgique l'avaient devancé de beaucoup. Dom Bernard de Montgaillard s'était mis à leur tête; d'abord il avait refusé les évêchés d'Angers et de Pamiers et l'abbaye de Morimont pour se

vouer tout entier à cette œuvre ; dans le même but, après avoir accepté l'abbaye de Nivelles, il était venu s'établir à Orval, pour entraîner toute la Belgique dans son orbite, et les clercs et les laïcs, et les grands et les prélats, et les nonnes et les princesses; et bientôt il compta au nombre de ses pénitents l'Archiduc Albert, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, la Mère Anne de Saint-Barthélemy, disciple de sainte Thérèse, la duchesse d'Arcques, sœur de la Reine Louise de France, la maréchale de Joyeuse, la dame de Rieux, fondatrice des Pères Minimes de Bruxelles, et une foule d'autres personnes de la plus haute distinction.

Tous, à la nouvelle de sa mort, étaient donc accourus autour des froides reliques de leur père spirituel, de leur modèle, de leur conseil, de leur ami; et l'église était pleine, car les portes du couvent avaient été ouvertes toutes grandes aux flots des populations.

Pendant que l'orgue, en faux bourdon, fait entendre des sons plaintifs, voyez-vous, dans l'enfoncement de la chapelle de la Vierge, arriver lentement, la tête voilée sous leurs capuchons, le corps incliné sous leur large et blanche coule, cette longue file de religieux. En tête est Dom *Laurent de la Roche;* Laurent, que le défunt avait fait son coadjuteur, et qui va succéder, hélas ! à son maître, à son meilleur ami ! Laurent qui doit périr de douleur, dans quelques années, quand il aura assisté au sac et à l'incendie de son abbaye (1)! Après lui viennent *Ponce Bonnay*, prieur; *Robert de Gérus*, sous-prieur; Dom *Bonaventure*, cellerier; Dom *Jean Mangin*, archi-

(1) Le 11 août 1637, par les troupes du maréchal *de Châtillon*.

viste; *Lambert Warzée; Pierre de Mouzay; Bernard d'Avioth; Lambert Wathiez; Róbert Bonne Compagnie; Clément Pierson; Jacques Devaux; Théodore Sammeray; Joseph Le Gagneur; Michel Fabry; Didier Chaffault; Ignace de Saint-Pierremont; Hubert Walin; Bernardin Remlinghem; Anthoine Douraine; Gérard Desfourneaux; Nicolas Heiderscheidt; François Everlange* (1) et les autres profès, puis les novices, puis les convers du couvent.

Tour à tour ils s'approchent du corps de leur père spirituel, et ils s'agenouillent, car déjà l'opinion générale est qu'il est mort en odeur de sainteté. Ainsi, dans l'église, chacun se répète à l'oreille que ce corps, martyrisé par les opérations chirurgicales, et placé dans une caisse de plomb, avait cependant, dès le matin même, exhalé une odeur divine, à l'odorat de ceux des Frères qui l'avaient embrassé sur le front; on se répète aussi qu'une religieuse venait d'avoir une apparition, et que l'abbé Bernard lui avait révélé qu'il était au nombre des bienheureux.

Plusieurs personnes racontaient dans la foule ce qui lui était arrivé en 1590, *pendant le siége de Paris.* Alors, déjà, son infirmité l'avait, disaient-elles, conduit aux portes du tombeau.....

« Messieurs les ducs du *Maine* et de *Nemours*; les « évêques de *Rennes*, de *Soissons*, de *Senlis*, le Père « Provincial des Jésuites, le Prévôt des Marchands, les « Echevins de Paris, étaient autour du lit de Dom Ber- « nard, agonisant: tous étaient accourus au spectacle

(1) On trouve toutes ces signatures au bas de l'acte de donation du 10 mars 1618, par la dame *de Rieux.*

« de la mort *du Petit Feuillant* (1) ; elle était imminente, « car déjà Monseigneur de Soissons avait dit : *Egredere,* « *anima christiana*.... Déjà aussi Monseigneur de Senlis (2), ouvrant la bouche du mourant et portant sa « main à la langue, avait prononcé ces mots : *Epheta,* « *quod est aperire*.... quand, tout à coup, au chant de « l'*Ave, maris stella*, on vit les yeux se r'ouvrir, on sentit « l'artère reprendre ses pulsations, on entendit le malade « terminer l'hymne et chanter lui-même : *Ut videntes* « *Jesum semper collætemur ;* puis tous les symptômes du « mal avaient disparu pour faire place à la guérison... » Et trois fois, disait-on encore, dans les mêmes circonstances, ce miracle s'etait reproduit.

On conçoit, dès lors, quels étaient les sentiments de cette foule accourue aux exéques funèbres d'un prélat si fameux, préconisé de toutes parts, et déjà réputé corps saint.

(1) C'était ainsi qu'on appelait *Dom Bernard ;* il a passé pour un ligueur fougueux : c'est lui qui, dans la *Satyre Ménippée*, porte l'étendard, à la procession de la Ligue. On le nommait aussi le *Laquais de la Ligue*. Il était un peu boiteux. *Voir* les *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 360 et 412 ; t. IV, p. 260 ; t. V, p. 482, 491 et 540.

(2) C'était le fameux *Roze*, prédicateur encore plus fougueux du même parti.

CHAPITRE IX.

L'Oraison funèbre.

Silence, maintenant! écoutons: Dom *Valladier* est en chaire; déjà vous le savez, c'est le prédicateur ordinaire de S. M. T. C., qui vient honorer la mémoire de son confrère le plus célèbre; du prédicateur ordinaire de la Cour d'Autriche, de l'orateur le plus éloquent des Gaules et de la Belgique, du réformateur et de l'apôtre avec qui il s'est lié intimement. Tout récemment même, c'est-à-dire en 1627, il lui avait fait cadeau d'une portion notable des précieuses reliques du *grand saint Arnould* de Metz, un des aïeux, en droite ligne, des monarques Carolingiens. Dom Bernard avait, en effet, une vénération profonde pour ces reliques, aussi bien que pour d'autres encore, avec lesquelles il avait voulu être enseveli.

Ainsi, pendant sa vie, il portait une croix d'or, enrichie de parcelles de la Sainte Croix, dont le roi Henri III lui avait fait présent; il avait aussi une croix d'ébène, avec un crucifix, qu'il ne quittait que pendant la nuit, et qu'il baisait amoureusement à toutes les heures du jour; puis une autre croix, aussi d'ébène, remplie de reliques des deux côtés, et enfin une bague avec laquelle il célébrait, et dans laquelle était un petit Agnus avec le nom de Jésus imprimé; il avait recommandé que sa croix et les reliques y incluses fussent placées

sur son cœur et que son crucifix fût déposé à ses côtés (1).

Dom Valladier avait aussi assisté à Orval aux obsèques d'un des chefs de l'Ordre, Dom *Denis l'Argentier*, Abbé de Clairvaux, enterré par Montgaillard dans l'une de ses coules, à l'imitation de ce qu'avait pratiqué saint *Bernard*, à la mort de son disciple saint *Malachie*.

L'abbé de Saint-Arnould vient de commencer la première partie de son panégyrique, qui lui fournira la matière de trois sermons, un pour chaque jour de la funèbre cérémonie, et qui va consister dans un parallélisme continuel *entre saint Bernard* et le *grand Législateur Moyse*, puis entre ce *même saint* et l'*Abbé défunt*, le tout sur le texte suivant :

1° « *Justum deduxit Dominus per vias rectas, et ostendit* « *illi regnum Dei ;* 2° *et dedit illi scientiam sanctorum ;* 3° *et* « *honestavit illum in laboribus, et complevit labores illius,* « *et certamen forte dedit illi, ut vinceret et sciret quoniam* « *omnium potentior est sapientia.* »

Et, d'abord, l'avez-vous entendu rechercher l'étymologie des noms de famille, lieux de naissance ou d'habitation, des trois personnages, dont il fera l'éloge tour à tour ? *Clairvaux, Orval,* c'est *Horeb :* la vallée de Clairvaux, pour saint Bernard, le château de Montgaillard, pour Bernard de Percin, lui ont fourni de nombreux rapprochements, plus pieux peut-être que judicieux. Chacun cependant est tout oreilles et admire les trésors de son immense érudition ; puis quand le prédicateur

(1) C'est effectivement ce qu'on a retrouvé dans sa tombe, quand elle a été violée, après le sac de 1793.

termine son exorde par ces exclamations : *Oh ! les belles, claires, et gaillardes montagnes ! Oh ! quelles montagnes tressaillantes et dispostes !* chacun répète avec lui le verset : *Montes exultaverunt ut arietes, et colles sicut agni ovium.*

« Les sciences humaines, continue l'orateur, sont la « grâce des saints ; elles étaient infuses dans saint Ber- « nard, comme dans Moyse ; dans le fils de Bertrand de « Percin, comme dans le fils de Tessin, seigneur de « Fontaine, réformateur de Cisteaux ; *premier point.* « Moyse, dans l'esquif de la jonchée, à la merci des « eaux ; saint Bernard, dès la mamelle, nourri au dé- « sert, dans un hermitage, par sa sainte mère, Aleth de « Montbar ; et Dom Bernard, à l'âge de quinze ans, en- « trant aux Feuillants, figurent tour à tour l'austérité « des saints ; *second point.* Humilité extrême de Moyse, « de saint Bernard, et de Dom Bernard ; *troisième et der- « nier point.* »

Puis le prédicateur termine sa première partie par ces regrets touchants auxquels s'associe l'immense assemblée : *Doleo super te, frater mi Jonathas, decorus nimis et amabilis super amorem mulierum ; sicut mater unicum filium suum ita ego te diligebam.*

Et le lendemain, et le surlendemain, même affluence au second acte, au troisième acte de ces exéques funèbres, dont la tradition et les détails se sont perpétués jusqu'à nous, ainsi que la dernière harangue de Dom Bernard.

A l'exemple de saint Jean l'Évangéliste, qui répétait sans cesse à ses disciples : *Filioli, diligite invicem,* Bernard ne cessait de recommander l'amour à ses religieux ; il

leur parlait donc en ces termes, en leur faisant ses derniers adieux :

« Mes frères et très-chers enfants, ma coronne et ma « gloire, il y a tantost un an que je vous appelay pour « le même subject, pensant que Dieu m'appelleroit de ce « monde; mais il m'a encore laissé vivre, afin que je « fisse pénitence de mes fautes passées et pour payer « mes debtes. Cependant regardant le registre de mes « comptes, je me trouve de plus en plus endebté, de « manière qu'il vaudroit beaucoup mieux desloger que « d'attendre plus long-temps. Je loue Nostre Seigneur « de me voir mourir en si bonne compagnie, entre des « religieux, qui sont tous de bonne volonté, et qui ont, « Dieu merci, un extrême désir de bien faire; car je « sais bien qu'il n'y a personne de vous autres qui ne « cherche Dieu à bon escient. Je vous prie et conjure « de continuer, et d'aller de bien en mieux, et vous « advancer en la perfection et observance de notre « sainte règle, non pas comme les tortues avec lenti- « tude, tardivité et paresse, mais avec ferveur et un « grand courage. Il faut qu'en peu de paroles je dise « beaucoup. J'ai faute de respiration corporelle tant in- « térieure qu'extérieure; prenés garde que jamais vous « me ressembliés en ceci, car la respiration corporelle « se fait en attirant et rejettant; en attirant l'air et par « la respiration le rejettant quant et quant, en cela con- « siste la vie du corps. Attirés continuellement inté- « rieurement dedans vos âmes les grâces du ciel et, « par un continuel renvoy de remerciements et actions « de grâces, bénissés Dieu qui vous fait tant de biens. « C'est par ce moyen que vous conserverés l'air et la

« vie spirituelle; souvenés vous des dernieres paroles
« que je vous dis il y a un an : ayés la charité par en-
« semble ; si vous avez cela vous avez tout; que jamais
« le soleil ne se couche sur la cholére de quelqu'un de
« vous autres; mais si aucunes fois il arrive quelque
« petite dissention entre vous, comme nous sommes
« hommes, ou quelque imperfection ou manquement
« de charité, tachés d'appaiser et d'assoupir cela le
« mieux et le plus doucement que vous pourrés, afin
« que vous viviez toujours en paix, et en une grande
« unité, qui vous conservera avec Dieu : que si jamais
« il arrive quelque division entre vous tout sera perdu,
« et sans doubte l'autheur en sera puni. Je vous recom-
« mande l'observance de nos constitutions, et s'il y a
« quelque chose que vous n'entendiés pas bien, Dom
« Coadjuteur (1), Dom Prieur, et Dom Procureur (2)
« qui en cecy m'a servi de sécrétaire, vous feront en-
« tendre ce qui est de mes intentions. Je vous laisse ici
« Dom Coadjuteur, qui vous gouvernera et traitera
« avec toute doulceur, contentement et consolation, ce
« que je lui recommande de tout mon cœur. Il vous
« servira de bon père, pourvu que, comme de bons en-
« fants, vous lui prestiés l'obéyssance, le respect que
« vous devés. Dom Coadjuteur, mon fils, vous avez veu
« avec quelle doulceur je les ay gouvernés ; je vous prie
« de les vouloir gouverner encore plus doucement :
« comme il faut mourir en confraternité avec vous,
« j'accepte de cœur et d'affection l'offre que vous m'avez

(1) Dom *Laurent de la Roche.*
(2) Frère *Marc.*

« faite autrefois, à scavoir la participation de toutes vos
« bonnes œuvres, mérites, mortifications, austéritez et
« satisfactions, et demande pardon à tous en général et
« à chacun en particulier, si jamais j'ay mescontenté
« quelqu'un (comme il est malaisé de contenter tout le
« monde), néantmoins je vous assure que ce n'a jamais
« esté mon intention, et je proteste devant Dieu et tous
« les Saincts, devant vous et tout le monde, que je veux
« vivre et mourir enfant obéissant de la sainte Église
« Catholique, Apostolique et Romaine, en la profession
« de nostre ordre de Cisteaux, et de nos supérieurs, en
« l'observance de nostre sainte règle, la plus parfaite et
« la plus estroite que mesdits supérieurs me l'ont or-
« donné ou voudroient ordonner; desclarant d'ores et
« déjà la vouloir observer telle, si la vie et la santé
« me le permettoient. Vous priant, Dom Coadjuteur, d'en
« advertir mes supérieurs au plustot : et vous proteste,
« mes frères, qu'en l'aage de soixante et cincq ans que
« j'ay vécu, ayant assez expérimenté ce que c'est que
« des consolations du monde, il n'y en a pas une qui
« surpasse celle qu'un vray religieux reçoit, lorsqu'il
« meurt plein de bonne volonté d'observer plus parfaite-
« ment qu'il n'a jamais fait la règle de sa profession. Je
« proteste aussi devant Dieu, ses Saincts, et vous tous,
« que de tous les biens temporels que j'ay jamais receus
« de mon Dieu, je n'en demande aucun pour récom-
« pense du peu de peine que j'ay enduré, ou du bien
« que j'ai faict ; et puisque j'approche de ma fin, et que
« les médecins le jugent ainsy, je vous demande, avec
« toutes les instances que je puis, le sacré viatique :
« aydés moy, je vous supplie, par vos prieres, afin que

« je le puisse recevoir dignement. Je vous donne et
« souhaite autant de bénédictions que jamais père en a
« souhaité à ses enfants : *Det vobis Deus de rore cœli, et de*
« *pinguedine terræ abundantia.* »

CHAPITRE X.

Les Cloîtres d'Orval.

Vous connaissez la disposition des anciens Cloîtres; voici celle des nouveaux :

D'une architecture noble et parfaitement régulière, ces bâtiments formaient un carré d'environ cinquante mètres, en tous sens; ils étaient éclairés, au premier étage, par neuf grands vitrages cintrés, pratiqués au-dessus des arcades qui régnaient sur chaque côté, ce qui faisait trente-six fenêtres, donnant sur une large cour toute pavée en marbre, avec un bassin circulaire et jets d'eau au milieu.

Sous les arcades de gauche étaient déjà plusieurs tombeaux, érigés primitivement dans les anciens cloîtres, et que l'Abbé *Étienne Scholtus* avait récemment fait transférer dans les nouveaux. Nous allons les décrire selon l'ordre des inhumations.

Tombeau d'*Albert,* 7e Comte de Chiny (1).

Les cendres du véritable fondateur d'Orval reposaient sous la troisième arcade adossée à l'église. Elles étaient dans un monument en pierre (2), d'une sculpture gros-

(1) C'est l'épitaphe du Comte *Louis IV,* son petit-fils, qui faisait connaître où son aïeul avait été enterré, et à qui, conséquemment, ce tombeau avait été érigé (voir *infrà*). *Bertholet,* t. IV, p. 357.

(2) Ce monument avait été restauré en 1202. B., t. IV, p. 18.

sière et dans le style du temps. Ce monument était surmonté de la statue du Comte, couchée sur le dos. Casque en tête et la couronne au-dessus du cimier, le défunt reposait, les mains jointes, vêtu d'une tunique, et couvert d'une armure complète, cuirasse, brassards, cuissards, jambards et chaussure, en cuivre, appuyant ses pieds *sur un lion endormi.*

Le roi des animaux, si majestueux dans son calme, *quando si posa,* était un emblème exact du caractère sage, pacifique et ferme de notre Comte, qui, au milieu des agitations sanglantes d'une époque de lutte générale entre tous les pouvoirs sociaux, avait su maintenir ses États dans une paix constante. Il était fils d'*Othon II* et d'*Adélaïde de Namur,* et avait eu pour femmes, d'abord *Agnès de Luxembourg,* fille du comte Guillaume, ensuite *Agnès de Bar,* fille du comte Renaud Ier (1). Il mourut le troisième des calendes d'octobre (29 septembre 1163), après avoir régné depuis 1125, c'est-à-dire pendant 33 ans.

C'est Albert qui, mécontent de la vie peu régulière que menaient à Orval les chanoines, successeurs des bénédictins Calabrais, avait avisé aux moyens d'y faire refleurir l'esprit primitif de l'institution. Pour cela, s'étant adressé à son oncle *Adalbéron,* évêque de Verdun, et grand ami de saint Bernard, par son intervention, il obtient de ce dernier une petite colonie de *Cistersciens.* Ceux-ci, au nombre de sept, sous la conduite de *Constantin,* partirent de *Trois-Fontaines,* en Cham-

(1) On croit que cette Comtesse avait été inhumée près de son mari. B., t. IV, p. 18.

pagne, et arrivèrent le 9 mars 1131 dans notre Thébaïde, dont ils prirent possession, en y apportant le corps de saint *Memne,* martyr de Phrygie, transféré en France par des Croisés. Quand le pape Innocent II, après avoir sacré Louis le Jeune à Reims, vint tenir un concile à Mouzon, Albert obtint de lui une bulle d'approbation du monastère d'Orval; elle est datée du 3 avril 1141 (1). Plus tard, c'est-à-dire en 1151, il crut devoir encore faire ratifier les donations en faveur d'Orval par Hillin, archevêque de Trèves, et dès lors, reposant sur des bases inébranlables, la première réforme de ce couvent édifia toute l'Église par la vie rigide et régulière de ses religieux. C'est pour cela qu'Albert est appelé le véritable fondateur d'Orval; son père et son aïeul n'ayant fait que poser les premières assises de cet établissement.

Tout cela s'opérait au milieu des complications politiques les plus embarrassantes et les plus meurtrières. En 1130, un schisme déplorable avait désolé l'Église. Les prétentions rivales du pape Innocent II et de l'antipape Anaclet partageaient alors les puissances de la terre, en deux camps opposés. La querelle des *investitures* durait encore entre la papauté et l'empire et continuait d'agiter la Lorraine et les pays circonvoisins. Renaud, beau-père d'Albert, était un prince ambitieux, turbulent, intraitable, cherchant à s'agrandir par tous les moyens: il portait la désolation dans l'Église de Verdun, dont il était le Voué *de nom* et l'oppresseur *de fait;* il arrachait à l'évêque Henry de Vinton, d'abord schis-

(1) *Berth.*, t. III, preuves, col. 57.

matique comme lui, puis réconcilié avec Rome et poursuivi par la haine de l'empereur Henry V, il lui arrachait concessions sur concessions; le château de *Dun,* les terres de *Rouvrois,* d'*Azennes* et *Som-M-azennes,* et les dépendances du château de *Mirvalt* sur *Dampvillers* (1). Il ravageait le Verdunois, saccageait Verdun, entravait de toutes manières l'épiscopat du sage et valeureux *Adalbéron de Chiny*. Puis après avoir obtenu par la violence la cession de *Clermont,* de *Ham* et de *Vienne,* il portait le fer et la flamme jusque sur les terres de l'évêque de Liége, Albéron; il avait même surpris Bouillon en 1134, et le théâtre de la guerre se trouvait transporté sur les frontières mêmes du Comté de Chiny.

Cependant la branche masculine de Luxembourg s'éteignait en 1136, et ce fait était venu compliquer les difficultés: le nouveau comte Henry s'unissait à l'évêque de Liége, et, en présence des *reliques de saint Lambert,* transportées de camp en camp et de siége en siége, tous deux, en 1141, reprenaient le château de Bouillon. Dès 1139, une autre guerre plus déplorable désolait les terres de Trèves pour les prétentions rivales de l'archevêque Adalbéron et des religieux de saint Maximin. L'empereur prenait parti pour l'un; le comte de Luxembourg, avoué du couvent, soutenait les autres, et, de ce côté-là, la Belgique était encore à feu et à sang. Ce même comte Henry se brouillait avec l'évêque de Liége, pour le payement des frais de la guerre contre le comte de Bar; *Stenay* et *Mouzay* avaient successive-

(1) Renaud donna alors ce domaine à *Pierre de Mirvalt,* qui avait embrassé son parti. — Laurent de Liége, p. 310. — Roussel, p. 233.

ment passé des mains de Guillaume de Luxembourg, son prédécesseur, à Richard, évêque de Verdun, et, de celles de ce dernier, à Renaud, beau-père d'Albert; puis ils étaient cédés par le duc Antoine de Lorraine au roi François Ier.

Enfin, en 1158, la guerre s'engageait encore entre Samson, archevêque de Reims et Henry II, comte de Grand-Pré.

Albert cependant restait neutre au milieu de toutes ces agitations sauvages, et, par son esprit de modération, de fermeté et de justice, il maintenait ses États en paix, au milieu des querelles sanglantes de ses voisins.

Telle est toutefois la reconnaissance des hommes que, sans une ligne gravée sur la pierre, son monument, depuis 300 ans, restait inconnu, au milieu de l'établissement qu'il avait fondé ! S'il eût été conquérant et dévastateur, on le retrouverait, encore aujourd'hui, sculpté sur le marbre et l'airain !

CHAPITRE XI.

Tombeau de Louis IV, neuvième Comte de Chiny, dernier des mâles de la première race.

Ce tombeau était sous la seconde arcade, à gauche ; il était plus simple encore que le précédent. On n'y avait pas même retracé l'épitaphe qui se lisait, autrefois, sous la deuxième arcade des anciens cloîtres, et qui était ainsi conçue (1) :

Anno Domini MCCXXVI, *Ludovicus*, Ludovici prioris filius, Comes de Chisney, in Aurea-Valle sepelitur, ubi et avus ejus Albertus decentissimè jacet.

Ainsi, comme sa vie pieuse et modeste, sa tombe était déjà presque ignorée. Cependant il avait régné longtemps ; de 1190 à 1226. Contemporain du valeureux *Thibaut Ier*, comte de Bar, de la grande comtesse *Ermesinde* et de son second mari, le chevaleresque *Waleran de Limbourg;* contemporain aussi du fils de cette princesse, *Henry II* de Luxembourg, et de son beau-fils, le comte de Bar *Henry II*, de tracassière et querelleuse mémoire, *Louis IV de Chiny* s'était tenu en dehors des agitations de leur règne. Ainsi, quand Thibaut, à la pointe de l'épée, reconquérait les États de sa femme, orpheline dès l'enfance ; quand il lui rendait non-seulement l'hé-

(1) *Berth.*, t. IV, p. 377.

ritage de son père, le grand *Henry Ier* dit l'*Aveugle*, mais quand il soumettait encore à ses lois de turbulents voisins ; quand, plus tard, Henry de Bar, foulant aux pieds le testament de son père, portait partout le trouble pour s'approprier *Marville, Arrancy*, et *les terres dites communes* (pomme de discorde si longtemps disputée entre le Luxembourg et le Barrois), quand ce prince batailleur, en une seule excursion, inondait de sang les marches de notre province et brûlait, en un mois, 70 villages lorrains, Louis IV, comte de Chiny, ne songeait qu'à servir et prier son Dieu et à rendre heureux ses vassaux.

Il avait ployé devant la domination du premier mari d'Ermesinde, en se reconnaissant, par son acte de relief du mois d'octobre 1204 (1), homme-lige de Thibaut, pour son château de Chiny et pour tous les fiefs qu'il avait recueillis de son père ; acte de faiblesse, peut-être, mais de politique prudente, puisqu'il n'eût pu lui résister ! Puis, sans se laisser entraîner par Waleran de Limbourg partant pour la Terre Sainte, en 1195, et laissant passer les flots des quatrième, cinquième, sixième et septième Croisades, 1198, 1202, 1213, il ne s'occupait que de la consolidation des établissements religieux que ses ancêtres avaient fondés.

Par ses soins, en l'an 1200, Orval obtenait du Pape Innocent III, une bulle de confirmation. A son exemple, les seigneurs du voisinage ajoutaient leurs dons aux largesses de leur suzerain. Celui d'*Ivoix* donnait le patronage de *Giversy*, par acte de l'an 1201. En 1208, l'archidiacre *Bolson de Trèves* se dépouillait de tous ses

(1) *Archives de Lorraine*, layette *Chiny*.

domaines et venait mourir à Orval, en odeur de sainteté. En 1209, *Gérard,* doyen d'Ivoix, léguait ses vignes et vendangeoir d'*Ars sur Moselle;* et *Foulques,* autre doyen du même chapitre, y ajoutait une maison de refuge avec ses dépendances, à *Ivoix.*

Louis IV avait épousé *Mathilde,* fille de *Jacques d'Avesnes.* Il n'eut point de postérité mâle, et *Jeanne,* sa fille aînée, lui succéda, en 1226, comme Comtesse de Chiny.

Tombeau de la Comtesse Jeanne, épouse d'Arnoux III, Comte de Los et de Chiny.

Ce monument occupait la première arcade, à droite, en sortant de l'église, par la porte du chœur qui débouchait dans les nouveaux cloîtres, c'est-à-dire dans l'ordre inverse des précédents. Il n'offrait rien de remarquable : ni figures, ni emblèmes, pas même une inscription ; c'était un simple cénotaphe pratiqué dans l'enfoncement du mur et couvert de larges pierres taillées rustiquement.

Cette Princesse était fille de *Louis IV* dit *le Jeune,* dernier comte de la première race ; elle avait épousé *Arnoux VI, Comte de Los,* qui, à la mort de son beau-père, en 1226, réunit le domaine de sa femme à ses États héréditaires et prit le titre d'*Arnoux III,* Comte de *Los* et de *Chiny.* C'est sous son règne qu'en 1235 fut construit le *Château de Montmédy* (1). Avant cette fortification il n'existait en cet endroit qu'un relai de chasse, entouré

(1) *Voir* la charte du mois de juin 1239, en faveur des habitants de cette nouvelle ville. La construction fut commencée en 1220.

de quelques maisons groupées autour du rocher, à l'est; et la création probable de ce relai remonte aux premières années (1101) du XIIe siècle seulement.

Son mari, Arnoux III, mourut entre le 24 novembre 1293 et le 24 mai 1294 (1). Ils eurent huit enfants, dont l'aîné, *Jean*, recueillit le comté de Los, et le puîné, *Louis V*, succéda au comté de Chiny.

(1) *Voir* les actes de foi et hommage en faveur du Comte de Bar, des mois d'octobre 1227, avril 1228, février 1240, mai 1267, décembre 1267, avril 1270, etc.

Toutes ces pièces étaient inédites, et de la plus grande rareté avant nos publications. M. *Würth-Pâquet* de Luxembourg, actuellement Ministre du Grand-Duché, en possède une collection inestimable, qui est le fruit de longues et patientes recherches. Il rendra un service inappréciable à l'histoire de la Belgique, de la Lorraine et du Barrois par leur publication. Nous en donnerons un grand nombre dans notre *Histoire du Comté de Chiny*.

Voir aussi *Lécuy*, p. 387.

CHAPITRE XII.

Tombeau de Jeanne de Blamont, épouse de Louis V, Comte de Chiny.

Je vous ai déjà parlé de cette princesse, en vous décrivant la pierre tombale de son mari.

Elle était fille de *Thibaut II*, comte de *Bar*, née de sa première femme, *Jeanne de Namur*, laquelle avait, en premières noces, épousé *Ferry Ier*, comte de *Salm* et sire de *Blâmont*. Jeanne s'était mariée, en 1258, avec *Louis V*, comte de Los et de Chiny.

Ce prince, qui était monté sur le trône en 1271, c'est-à-dire du vivant de son père, régna jusqu'en 1299, et suivit la conduite sage, prudente et pacifique de ses prédécesseurs. Il resta étranger à toute prise d'armes, aussi bien pour les croisades (dont la huitième et dernière s'accomplissait sous le pieux roi *saint Louis*, de 1255 à 1291), que pour les questions territoriales soulevées par ses voisins. Toutes ses pensées furent pour le ciel, et toutes ses préoccupations terrestres pour les établissements religieux.

A peine, simple *Damoiseau*, est-il marié que, conjointement avec sa femme, il s'empresse de ratifier les dona-

tions faites à Orval par ses ancêtres et à en ajouter de nouvelles (1). Par ses soins, trois ans après (1261), une bulle d'Alexandre IV vient confirmer les immunités spirituelles et temporelles de notre abbaye. En 1266, la ferme de *Cherves* est donnée au couvent (2). En 1271, *Thibaut,* sire de *Marlières* et *Neufve-Chastiel,* affecte des biens et dixmes à la fondation perpétuelle des deux lampes, dont je vous ai déjà parlé (3). La même année, Louis délivre une nouvelle charte ampliative en faveur de nos religieux (4). Il appelle sur eux la protection spéciale de l'Empire contre les irruptions de la France, et, en 1276, il obtient de l'empereur Rodolphe des lettres qui les recommandent à la sauve-garde de Philippe le Hardi (5). En 1280, déférant à ses prières, Thibaut, comte de Bar, les prend sous son égide, et leur concède des droits d'usage très-étendus. A son intercession et par une bulle spéciale, le pape Nicolas IV, en 1291, accorde de nombreuses indulgences aux pèlerins qui fréquenteraient les offices du couvent. Enfin, en 1290, le pieux Comte couronne ses libéralités par une donation nouvelle : c'est celle d'une *maison de refuge à Ivoix,* et de droits et rentes considérables sur les lieux y annexés. Sa charte testamentaire du 31 août est un acte

(1) *Voir* la charte d'*Arnoux III* et de *Jeanne de Chiny*, du mois de janvier 1258. *Berth.*, t. v, Preuves, col. 52.

Voir aussi celle de *Louis V* et de *Jeanne de Blâmont*, du mois de février même année. *Berth.*, t. v, Preuves, col. 3.

(2) *Lécuy*, p. 69.

(3) *Berth.*, t. vi, Preuves, col. 3.

(4) *Lécuy*, p. 72.

(5) *Berth.*, t. v, Preuves, col. 67.

historique des plus curieux pour notre pays (1) Louis V et sa femme avaient aussi fondé un Prieuré de *Croisiers* à *Suxy* (1286) (2).

On voit par de nombreuses chartes combien ils avaient à cœur l'accroissement d'Orval, dont *Nicolas de Lupifonte* était alors abbé. Celui-ci cultivait leur amitié, possédait toute leur confiance, et, par son mérite personnel, il en était digne.

Jeanne de Blâmont mourut la première, vers 1296; elle fut enterrée à Orval, dans la vieille église, près de la porte. On lisait sur sa tombe l'épitaphe qui suit (3) :

Joanna, Comitissa de Los et de Chiny,
Domina de Blamont,
Religione loci permota, hic sibi sepulturam
Testamento elegit.
Obiit pridiè Kalendas septembris (31 août).

Concevrez-vous, après tant de bienfaits, que le lieu de la sépulture du Comte, décédé trois ans après, soit resté une énigme, même pour les religieux ? et que l'historien du Luxembourg ait été réduit à dire, en 1743: *On ignore le lieu de sa sépulture* (4) !

On peut juger de sa sagesse à un monument remarquable : c'est la charte du mois de septembre 1294, par laquelle, de concert avec l'Abbé Bertrand de Notre-Dame

(1) *Berth.*, t. v, p. 233, Preuves, col. 80. *Lécuy*, p. 75.

(2) *Berth.*, t. v, p. 232.

(3) *Berth.*, t. v, p. 232; t. vi, Remarques, p. 22.

(4) *Archives d'Arlon :* Notice sur des Cénotaphes avec armoiries dans glise d'Orval, et lettre de l'Abbé à ce sujet, en 1582, liasses n°s 3932 et 3933.

de Mouzon, Louis V réglemente la juridiction municipale et contentieuse des trois villages dits *Ambedeux : Téthagne, Vaux* et *Éuilly* (1).

(1) *Lécuy*, Mss. du P. *Fulgence ;* voir la Charte dans nos *Chroniques de l'Ardenne et de Woepvres*, t. I, p. 364.

CHAPITRE XIII.

Tombeau de Marguerite de Lorraine, épouse de Louis VI, treizième comte de Los et de Chiny.

Ce superbe mausolée existait, primitivement, dans l'ancienne église à côté du maître autel; il avait été transféré dans la nouvelle, où il occupait le croisillon de gauche de la transversale. C'était un coffre en pierre, élevé à trois pieds du sol, et couvert d'une table de marbre noir, sur laquelle la statue de la Comtesse, en marbre blanc, reposait couchée sur le dos: elle était vêtue en matrone et dans le costume de son temps; elle avait les mains jointes sur la poitrine; autour du cénotaple dix-huit statuettes étaient placées dans de petites niches : c'étaient les douze apôtres, qu'on reconnaissait à leurs attributs; la sculpture était l'œuvre d'un bon ciseau.

Quand on déplaça le monument, pour le transporter dans la nouvelle église, on ne trouva ni lame de plomb, ni plaque de fer ou de bronze, ni inscription indicative, d'une manière certaine, du véritable habitant de ce mausolée, ce qui d'abord embarrassa les religieux. Mais les *armes de Los et de Chiny,* écartelées des *alérions de Lorraine,* et qui apparaissaient à la partie supérieure de l'ancien emplacement, eussent dû suffire pour lever leurs doutes. A l'écusson de Los, portant d'*argent et de gueules, aux barres d'or ;* à l'écusson de Chiny portant d'*azur, aux deux*

truites d'or adossées; et aux alérions de Lorraine sur le tout, on ne pouvait méconnaître l'épouse de Louis VI,

Cette princesse était fille de *Thibaut II,* duc de Lorraine, et de sa seconde femme *Jeanne de Torcy*. Suivant les uns, elle mourut en 1337; suivant d'autres en 1352, et suivant *Bertholet* en 1372 (1).

Son époux, n'ayant point eu de postérité, légua ses États à *Thiéry d'Heinsberg*, son neveu; puis il mourut en 1337.

A peine ce successeur était-il sur le trône que la guerre lui fut déclarée par le *Chapitre de Liége* pour la possession du *Comté de Los* revendiqué par cette église. Thiéry, contraint d'armer, recourut aux emprunts pour subvenir aux frais de sa défense, et bientôt il se vit forcé d'aliéner portion de ses États. C'est lui qui commença le *démembrement du Comté de Chiny;* d'abord, en vendant, en 1340, *Ivoix, Virton* et *Laferté* au roi *Jean de Bohême,* pour 100,000 florins d'or; ensuite, en cédant le surplus à son neveu *Godefroid de Dalembröeck,* Comte de Los, qui mourut sans descendance en 1353. Alors le comté de Chiny advint à son héritier *Arnould de Rumigny,* qui le vendit à *Wenceslas,* duc de Luxembourg, en 1364.

Après la mort de Louis VI, *Marguerite de Lorraine,* encore jeune, se retira d'abord à *Virton,* puis à *Ivoix:*

(1) Ces divergences étonnantes seront approfondies dans l'*Histoire de Chiny*. Nous ferons voir qu'il faut distinguer trois princesses du même nom: 1° *Marguerite,* fille de *Louis V* de *Chiny* et de *Jeanne de Blâmont;* 2° *Marguerite,* fille de *Philippe de Vianden*, et épouse d'*Arnoux IV* de *Chiny;* 3° et *Marguerite,* fille de *Thibaut de Lorraine,* et femme de *Louis VI* de *Chiny*.

plusieurs chartres d'Orval font mention de cette princesse, en 1345, en 1348, en 1352 ; à partir de là l'histoire se tait complétement sur elle. *Bertholet,* dans une dissertation spéciale, a établi que le mausolée, qui était placé dans l'ancienne église, était bien le sien, encore que, d'après l'épitaphe, il parût avoir été érigé à une Comtesse de Los et de Chiny nommée *Marguerite,* fille de Louis V et de Jeanne de Blâmont.

Cette épitaphe, qui était toute une histoire, se trouvait conçue en ces termes (1) :

Hic jacet
Præstentissima et illustris domina
Margaretha,
Suo tempore Comitissa de Los et de Chiny,
Ludovici quondam comitis de Chiny, ejus nominis quinti,
Et Joannæ de Blamont comitissæ
Unica filia,
Quæ fuit posteà serenissimi et illustrissimi principis
Joannis ducis Lotharingiæ uxor et Conjux ;
Qui Parisiis veneno vitam finiit à suis preparato,
Cùm Neopolim versùs iter meditaretur,
Ipsâ die Cosmi et Damiani anno M CCCLXXXII
Et hìc sepulta quiescit.
Et quia sola vera hæres remanserat,
Duo supradicti Comitatus, fidelitatis causâ, divisi
Alter ab altero fuere.
Primum, de Los scilicet, usurpavit Adolphus à Marka,
Leodiensis tunc temporis Antistites,
Post mortem Ludovici Comitis prædictæ Margarethæ Patris,
Qui obiit pridiè divi Sebastiani anno
MCCCXXX ;

(1) *Bertholet,* t. VI, p. 303.

Utpotè quem ejus avus Arnulphus,
Posteritatis spe destitutus vel diffisus,
Hugoni anteà Antistiti
Sponte in arâ divo Lamberto obtulerat.
Alter vero à morte prædictæ Margarethæ
Recidit in potestatem
Wenceslas Luxemburgensis, Brabantiæ et Limburgensis
Ducis.
Deus optumus, maxumus, sit illi clemens et propitius.
Amen.

CHAPITRE XIV.

Tombeau de Wenceslas, 1er duc de Luxembourg.

Ce monument était un coffre en marbre noir, élevé de trois pieds, au milieu du chœur de l'ancienne église ; il avait été transféré dans le croisillon de droite de la nouvelle. Au-dessus, en marbre blanc, s'élevait la statue du Prince, tête nue, petite barbe en pointe, moustaches, bras croisés sur la poitrine, mains jointes, costume militaire de l'époque; c'est-à-dire cuirasse et ses accessoires, brassards, cuissards, l'épée et la dague de miséricorde, le bouclier sur l'épée, les pieds chaussés de sandales et entrelacés de rubans; il reposait sur un lion endormi. Cette statue, malgré quelques imperfections inhérentes au style du temps, était un chef-d'œuvre de sculpture, qui excitait l'admiration des connaisseurs.

Sur l'écu du guerrier étaient blasonnées les armes de Brabant et de Luxembourg; d'autres écussons garnissaient les flancs du tombeau, et on lisait au chevet cette épitaphe gravée sur une lame de bronze:

Ci gist très excellaint
Et vaillaint prince
Wenceslaüs de Böeme, Duc
De Lucembourch, de Brabant,
De Laimbourg, de Lotrin et Conte. XX
De Chiny, qui trépassant l'an MCCCIIII
Et III, la nuit de conception de Notre-Dame.
Proués pour lui que Dieu en ait l'âme.

Ce fut donc, comme l'indique le chiffre *quatre*, surmonté de deux X et suivi du chiffre *trois*, ce fut le 7 décembre 1383, que décéda ce valeureux prince, qui était fils de *Jean*, Roi de *Bohême*, Comte de Luxembourg, tué, avec une grande partie de la noblesse Chinienne et Luxembourgeoise, le 26 août 1346, à la funeste bataille de Crécy. Il était issu du second mariage de ce roi avec *Béatrix de Bourbon* (1).

Wenceslas avait épousé *Jeanne de Brabant*; celle-ci, à la mort de son père, en 1355, lui avait apporté en dot le duché de Brabant, qui, dès lors, se trouva réuni à celui de Luxembourg, sur la tête de leurs descendants.

Quant au Comté de Chiny, Wenceslas l'avait acquis, en 1364, d'*Arnoux V*, seigneur de *Rumigny* et de *Quiées-beck*, dernier comte de Chiny, et de son épouse *Isabelle*, fille de *Louis de Mâle*, comte de *Flandres* (2).

Wenceslas était donc à la fois le dernier Comte de Chiny et le premier Duc de Luxembourg.

L'Empereur Charles VI, après avoir administré ce pays pendant les dix-huit années de minorité de son jeune frère, en 1354, dans la diète de Metz, avait érigé les États de son pupille en duché et principauté.

« Nous élevons à ce rang, disait-il (3), vos terres, « bourgs, châteaux, forteresses, villes, provinces, dis-

(1) Cette Princesse a longtemps résidé à *Dampvillers*, qui faisait partie de son douaire. On l'appelait la *Reine blanche*, qualification des reines douairières de ce temps.

(2) *Lécuy*, p. 194. *Voir* la charte de confirmation de l'an 1366 où, pour la première fois, *Wenceslas* prend officiellement le titre de *Comte de Chiny*.

(3) *Bulle d'or* des calendes de janvier, indiction 5ᵉ de l'an 1354. B., t. VII, Pr., col. 18.

« tricts, montagnes, collines, vallées et plaines, avec « tous les bois, buissons, prés, eaux, moulins, pâtu- « rages, tonlieux, juridictions, bans, droits de chasse, « amendes, barons et baronnies, fiefs, feudataires, « vassaux et vasselages, chevaliers, cliens, juges, « bourgeois, nobles et roturiers, paysans et fermiers, « pauvres et riches, et toutes les appartenances que « renferme l'étendue de votre domaine, etc. »

Charles IV ajoutait à ce titre le droit de tenir la bride du palefroi de l'empereur, dans les cérémonies où ce monarque paraîtrait armé et cuirassé.

Le premier acte du nouveau souverain, en faveur de notre abbaye, est de 1356; il y accorde à l'Abbé *Nicolas* la confirmation de tous les droits et priviléges concédés précédemment (1).

En 1358, la guerre s'engage entre Iolande de Flandres, duchesse de Bar, et l'évêque Hugues de Verdun. Wenceslas se joint aux Barisiens; il vient assiéger le château de *Mangiennes*; cependant bientôt, par l'entremise de Béatrix de Bourbon, sa mère, la paix se conclut; et cette place reste en sa possession à titre d'engagère; mais il perd la *garde* de la Ville et du Comté de Verdun.

En 1363, il assigne le douaire de la princesse *Jeanne* sur les Comtés de la *Roche* et de *Chiny*, sur les seigneuries d'*Ivoix* et de *Laferté*.

En 1370, Wenceslas vient à Ivoix avec toute sa cour, et il y signe un diplôme, où les franchises des habitants de la grande et de la petite *Bièvre* se trouvent confirmées.

(1) *Bertholllet*, t. VII, Preuves, c. 15°.

En 1371, la guerre s'engage entre le Luxembourg et les duchés de Juliers et de Gueldres. Les Luxembourgeois sont vaincus à Bastweillers et leur duc tombe au pouvoir du vainqueur, avec 270 de ses chevaliers.

En 1372, il accorde aux *habitants d'Ivoix* des droits importants, tels que ceux de graille et de gabelle, et sanctionne celui de trois États de cette ville de les maintenir ou de les supprimer.

En 1378, se voyant sans enfants, il légue ses États à son neveu *Wenceslas, Roi des Romains;* et, par le même acte, il assure à l'abbaye d'Orval une rente de 200 florins d'or, assignée sur le ban de *Sachy,* et sur les revenus de la prévôté d'*Ivoix.* Cet acte est revêtu du seing de la plupart des seigneurs et principaux magistrats de la province; ceux de la ville de *Marville* y figurent spécialement (1).

Froissard a fait l'éloge de ce prince dans les termes suivants :

« En la duché et ville de Luxembourg, trespassa le « gentil et joly duc Wincelins de Bohême, duc de « Luxembourg et de Brabant, qui, en son temps, noble, « frisque, sage, amoureux et armeret avait été; et, « quand il issit de ce siècle, on disoit adonque que le « plus haut prince, et le mieux en linaige, de plus « noble sang, et qui plus avoit des prochains, étoit « mort. »

(1) *Bertholet,* t. VII, Preuves, c. 42, 43.

CHAPITRE XV.

Les Bienfaiteurs d'Orval, et leurs anniversaires.

Terminons cette revue funèbre par l'indication rapide de quelques morts, moins illustres, inhumés dans l'abbaye, et dont les épitaphes étaient déjà presque illisibles vers le milieu du siècle dernier :

1300. *Jean de Laferté,* chanoine d'Ivoix.

1350. *Thibaut de Bouligny* et *Iseult de Champs* sa femme, belle-sœur de *Jehan Ier* d'*Allamont-Malandry;* — écu portant d'*azur, à la bande de sable, chargé de trois coquilles de sable.*

1408. *Henry Cuidieu Pardouit* et *Marguerite Cuignon* sa femme ; — écu portant d'*argent, à la fasce de sinople, accompagnée, en chef de trois merlettes de sable, et en pointe d'une rose de gueule feuillée de sinople.*

1418. *Jacques de Custines*, donateur de la Cense de *Linay;* — écu armorié d'*argent, à la bande cotticée de sable, écartelée de même, semé de fleurs de lis d'argent* (1).

1421. *Jean de Biourge* et *Orgeo,* donateur de la Cense

(1) *Custine*, première Pairie de Rochefort, avait des *fleurs de lys* dans son quartier, comme descendant de la Comtesse de Namur, *Ermengarde de France,* fille de *Charles de France* et de *Bonne d'Ardenne.* On les trouvait aussi dans les armes de *Lombut,* qui étaient: de *sable, semé de fleurs de lys d'argent.* Cette maison s'était éteinte dans celle de *Custine* avec *Ermengarde de Lombut.*

de *Puilly*. Orgeo portait : d'*or, à l'aigle de sinople, déployée de gueule, membrée et becquée d'azur.*

1458, 23 septembre. *Gobert de Boulogne*, sire de *Margny* et *Prouvy*, portait : d'*argent, à trois corbeaux de sable, deux en chef, une en pointe.*

1393, 12 mai. *Gobert d'Afflance*, escuyer. Gobert d'Afflance avait été enterré dans le cloître devant le chapitre : son écu portait : d'*or, au chef de gueules.*

1541. *Pierre de Chahanay*, donateur de la Cense des *Bulles* ; il portait : d'*argent, à deux lions léopardés de sable.*

1629. *Engelbert de la Neuve-forge*, de *La Roche*, Procureur général du Conseil suprême de Luxembourg. — Il avait épousé *Marie Agnès de Huart*, et portait : d'*argent, à trois losanges d'azur* : c'était un des personnages les plus illustres du Luxembourg.

1679, 13 février. *Jeanne Iolande*, comtesse de *Mérode*, épouse du comte de *Boëtzläer*.

1685, 14 novembre. *Théodore de Boëtzläer*.

1689. Messire *Absalon d'Aspremont*, marquis de *Vandy*, lieutenant-général des armées du Roi, mestre de camp général des carabiniers de France, premier Gouverneur français de la ville de Montmédy (1).

(1) Les armoiries d'*Absalon Aspremont-Vandy* sont indiquées plus loin. M. *de Vandy* fut remplacé successivement :

En 1689, par M. *Gédéon de Wassinhac-Imécourt*, mort à Montmédy, en 1697.

En 1697, par *Jean de Wassinhac-Imécourt*, mort à Inor, le 1er avril 1745.

Puis MM. *d'Arnauld, de Clavière, de Fremeure, de Villemure, de Vogué.*

Les Lieutenants de roi se sont succédé dans l'ordre suivant :

François de *Roussy*, Seigneur de *Villette*, mort le 3 février 1676 ; les Seigneurs d'*Eol*, en 1677 ; de *Rozoy*, en 1719 ; de *Langan*, en 1723 ; de *Luce-*

1710. *Isabelle*, Comtesse d'*Argenteau;* écu portant: d'*azur, à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules, cantonné de vingt croisettes, recroisettées au pied fiché.*

1721, 11 février. *Nicolas Villers de Vesqueville. Jvette* de *Housse;* — écu portant: de *gueules, à trois étoiles d'argent, mises en bande et accompagnées de deux cotices de même.*

Vous savez que la dame *Héloïse de Sarmoise,* veuve et relicte de feu honoré seigneur *Nicolas de Rieux,* gouverneur de Laon, était enterrée à la chapelle de Montaigu.

Les anniversaires, célébrés annuellement dans la maison pour les bienfaiteurs de l'établissement, étaient dans les derniers temps :

Celui du duc *Wenceslas;* on y faisait mémoire de tous, en récitant la collecte : *pro quo et cœteris benefactoribus,* et tous les religieux disaient la messe à cette intention.

Celui de la *dame de Rieux,* avec les cérémonies hebdomadaires prescrites en l'acte de fondation.

Celui des *Rois de France,* en reconnaissance des lettres de sauvegarde et de protection par eux accordées au couvent.

Celui du *dernier Abbé mort,* jusqu'au décès de son successeur (1).

mont, de *Peterman;* puis enfin, en 1767, M. le baron de *Reumont.* — Tous ont été plus ou moins bienfaiteurs de l'abbaye.

(1) Dans le *Pied terrier* de 1745, signé par l'archiviste *Bernard Tinting,* nous lisons cette réflexion : *Jusqu'à la mort du successeur ; puis adieu le premier, demeure où tu es !*

Cette réflexion peu charitable n'était pas très-révérencieuse de la part de

Ceux enfin de Messieurs de *Chaffaut et d'Allamont* et des fondateurs indiqués dans le nécrologe, pour les biens situés dans le *pays de Liége* et dans la ville d'*Huy*, et qui provenaient originairement des membres de la *première dynastie de Chiny* (1).

l'écrivain. C'était sans doute un homme de *chiffres* beaucoup plus que d'*idées*.

(1) *Voir* aux *Archives d'Arlon*, n°s 3932 et 3933, une notice avec lettre de l'abbé *Lambert* d'Orval, de l'an 1582, sur les Cénotaphes, avec armoiries, qui se trouvaient dans le cloître de l'ancienne église.

CHAPITRE XVI.

La Chapelle Malandry et la sépulture des Allamont.

La mauvaise fâme des *Malandrins* est restée proverbiale, sous la flétrissure historique des désordres du règne de *Charles VI*, et de la querelle entre les *Armagnacs* et les *Bourguignons*, à la suite de l'*engagère* des comtés de *Chiny* et de *Luxembourg*. C'est dans les fondations expiatoires et dans les blasons des caveaux d'Orval qu'il faut aller rechercher les causes et le principe de cette fâcheuse dénomination.

En l'an 1414, c'est-à-dire sept ans après le meurtre de la rue Barbette, par *Jean-sans-Peur*, sur la personne de *Louis de Valois*, engagiste de Wenceslas de Bohême, alors que le *bâton noueux* d'Orléans avait été *rabotté* par *Raoul d'Auctonville*, et que *Valentine de Milan* armait les Bavarois d'Isabeau de Bavière, contre les partisans d'*Élisabeth de Gorlitz*, duchesse de Luxembourg, deux Évêques de France, ceux d'Évreux et de Carcassonne, se rendaient au *Concile de Constance*, convoqué par le pape de Rome (Jean XXIII), contre Benoît XIII, l'antipape d'Avignon. A la descente du col de *Pagny*, sur la Meuse, le pieux cortége tombe dans un parti de *Routiers*, dont les chefs, bien que de naissance illustre, ne valaient guère mieux que les *Cabochiens*. Ces pillards portaient le *chaperon de Bourgogne* et la *croix de Saint-André*. A leur tête était un vieux chevalier qui se faisait

gloire, non pas seulement de descendre du fameux *Dudon de Cons*, mais bien du surnom de celui de ses ancêtres, qui figure dans la charte de dotation d'Orval de l'an 1153, où *Richardus de Ivodio* est appelé le mauvais Clerc, *malus Clericus*. C'était *Jehan II*, sire de *Chaufour*, *Quincy* et *Mont-Saint-Martin*.

Pair d'une des quatre baronnies fieffées (*Messeimcourt*, *Lombut*, *Aufflance*, *Malandry*) de la vieille Châtellenie d'Yvoi, il était tenancier de la *Tour Malandry* sur Chiere. Ce Malandrin était fils de *Guillaume* de Chaufour (1) et d'*Agnès de Deuilly*, en Bassigny; il était cousin par *Jeanne* de Deuilly de *Renaud des trois Chastelets*, savoir : *Muralt* près Dampvillers, *Lissey* et *Brandeville*, et *Mirwald* de la côte Saint-Germain; c'est-à-dire parent de l'auteur de la race des *Trichastiaux*.

A côté de lui était son neveu, *Charles Deuilly*, mari de *Jeanne de Ludres* (de *Nancy-Laferté*), et qui n'était pas moins que Maréchal de Lorraine, lors de ce guet-apens. Enfin, dans la bande se trouvaient *Henry de la Tour*, sire de *Pierrefort* et *Vinchelin de la Tour* devant Virton, leurs proches et alliés, par *Alison du Ruys de Mont-Quintin*. Tous ces mauvais garçons tombent sur le saint cortége; ils dissipent l'escorte, tuent quelques chapelains, mettent à mal les pauvres gens de clergie, et entraînent les deux prélats dans les oubliettes du *Château de Sancy*, dont *Henry de la Tour* était commandant.

(1) 1449, *Gérard d'Haraucourt*, époux de *Catherine de Chauffour*, est institué chevalier de l'ordre du *Croissant*; il était père d'Agnès, mariée à *Colard de Deuilly*.

22.

Voilà l'origine du nom de *Malandrins* :

Or, ce *Jehan de Chaufour*, de mauvais renom, était oncle de *Didier*, tué à la bataille de *Bulgnéville*, le 4 juillet 1421, et dont la fille unique *Philippine* apparaît à la greffe des *Malandry* sur l'arbre des d'*Allamont*, hommes de fiefs, avec les *Pouilly*, de la Châtellenie de *Sathanay*, et de celle du *Dunum Castrum* des Apremont.

Autant cette origine *Bohagnienne* (1) est de mauvais aloi, autant celle des Allamont est restée pure. Aussi l'*anniversaire* des du *Chaufour* (ou du Chaffaux) et des *Allamont*, attirait-il toute la noblesse à Orval, autant et plus que dans la chapelle funéraire des anciens gouverneurs, à Montmédy.

L'histoire des fondations, ou dotations religieuses, est liée intimement à celle des maisons féodales d'un pays; celle-ci ne peut souvent s'expliquer que par la position topographique des montagnes et des cours d'eaux, et

Le Comté de *Rochefort*, anciennement *Bohagne*, finissait à *Téthagne*, village *Ambédeux*, entre *Mouzon* et *Yvoi*. *Malandry* confinait à *Puilly* et à *Vaux*, pareillement *Ambédeux*, entre le Comté de Chiny et l'Abbaye de Mouzon. Ce mot Rochefort (*Rupe fortium*) est d'origine *celto-teuto-wallonne*, et signifie *en dehors*, en avant des roches (*vor rupes*). Nous retrouverons ce radical *Or*, comme jalon, aux principales *bornes* du comté de Chiny ; *Gorcy*, *Torgny*, *Moiry*, *Moiré*, *Morimont*, *Yvoiry*, *Loiry*, etc., c'est-à-dire à partir des sources les plus orientales de la haute Chiere (*Ober-Kor*), où il commence à dessiner les orientations jusqu'à *Forges*, dans le Verdunois.

En 1333, *Jean de Rochefort*, fait ses reprises pour *Inor* et *Baalon* — en 1377, *Thiery du Chaufour* épouse sa fille *Agnès de Rochefort*; elle était veuve en 1420; son fils *Girard* ne laissa que des filles — en 1334, *Jehan de Noire-Fontaine* fait ses reprises pour *Willy*, *Liney* et *Blagny*, et le fils de celui-ci, nommé *Jehan* comme son père, épousa sans doute une de celles-ci — en 1364, *Martin de Custine* (de la maison de *Rochefort*) fait aussi ses reprises pour *Quincy*, *Chaufour* et *Mont-Saint-Martin*.

bien des secrets historiques reposent dans une science morte, la *langue du blason:* on y revient, et on a raison.

Le *Croissant* d'Allamont est paré d'un *lambel*, comme l'*étoile du Croissant de Xorbey*, comme celle de la *fasce d'or* et des *quatre annelets* des de *Laittres*-de *Lutz, dit Moral:* cette *brisure* vous dit que le *premier Allamont* était un *cadet;* il était le puiné d'un chevalier de l'*Ordre du Croissant*. Ce chevalier était un d'*Haraucort* (du Rethelois); *Gérard d'Haraucourt*, décoré de cet Ordre en 1449, devait être son nom.

Dès l'année 1269, nous trouvons un *Gérard d'Haraucort* et un *Hugues de Mont-Quintin* se partageant l'*Avouerie* de l'abbaye de Juvigny (fondée par la reine *Richilde*, sœur du comte *Boson de Raucourt et de Quincy*) avec les seigneurs limitrophes, *Henry de Muralt*, *Gérard de Loupy*, *Jehan de Laferté*, et jusqu'à la fin du XIXe siècle, les d'*Haraucourt* (transplantés en Lorraine) sont restés *comparsonniers des d'Allamont*.

Tous étaient anciennement sous la dominance d'un des plus hauts rameaux des *Apremont de Dun*. Ce rameau était celui d'*Aspremont aux merlettes* (1), et nous vous montrerons les *merlettes* sur maints et maints écus de leurs sous-inféodations. Il avait pris sa souche sur *Gobert V*, époux d'*Isabelle de Quievraing*, dame d'*Imbise*, fille de *Thiery d'Heinsberg*, petite-fille de *Jeanne de Chiny* et

(1) Cette branche s'est éteinte avec Gérard, sire d'*Aspremont, Marchéville, Watronville, Allamont, Quincy* et *Génicourt*, marié en 1445 avec *Guillemette du Chastelet;* union qui ne produisit que des filles, dont l'une, *Judith de Quincy*, avait épousé l'Espagnol *Jean Lopez Gallo*, dit le *Baron de Male*, et dont l'autre, *Alison de Ruys de Mont-Quintin*, devint la femme du sire de *Boulain*, près Stenay.

d'*Arnoux III*, et il s'était implanté à *Marchéville*, en *Wöepvres*, dans le Verdunois, terre provenant des anciens *Barons de Cons*. C'était une greffe du vieil arbre de Chiny, par les alliances successives :

1° Du fameux *Dudon de Cons* avec *Hadwide* (ou *Béatrix*) de Chiny, fille du comte *Arnoux II* (charte d'Orval de 1124);

2° De *Gobert III* d'*Aspremont*, dit le saint, avec *Ide* de Chiny, fille du comte *Othon II*, en 1168;

3° De *Geoffrois Ier* d'*Apremont*, le *Croisé*, avec *Lorette* de Chiny, fille du comte *Louis III*, dit le *Hiérosolymitain*, en 1189.

Par ces trois alliances les d'*Aspremont de Dun* étaient devenus *dominants* sur les rives de l'*Azenne* et de la *Chiere* (rive *Barisienne et Verdunoise*) de même que les *Rochefort-Duras-Walcourt-Lamarck* (1) étaient restés dominants sur la rive *Ardenno-Champenoise*, et notamment dans le *Comté d'Yvoi*.

Et vers 1421, ces deux prétentions s'étaient croisées, et en partie confondues, dans l'union de *Pierson* d'*Allamont* avec *Philippine de Chaufour*, héritière des derniers *Malandry*.

Entrons maintenant dans leurs annales, du berceau à la tombe, et visitons leur chapelle sépulcrale à Montmédy.

(1) *Voir* la Charte d'affranchissement d'*Herbemont* (en Ardennes) de l'an 1268, par *Johan* de *Rochefort*, *Jacques* et *Thiery*, ses frères.

On y trouve la souche des d'*Herbemont* de *Charmois*, près Stenay.

CHAPITRE XVII.

Les Fiefs de Haubert de l'Azenne. — Mont-Saint-Martin, Chaufour et Quincy.

Au confluent de l'*Azenne*, du *Loison* et de la *Thinte*, dans la *Chiere*, est un village dont les franchises sont constatées dès le VIII[e] siècle ; c'est celui de *Quincy*, ville qu'au XVII[e] nous trouvons pour moitié dans le domaine des *Haraucourt*, et pour l'autre moitié dans celui des *Allamont*. Aux termes de la charte de 770, donnée par le comte *Boson*, oncle de la reine *Richilde*, fondatrice de Juvigny, et qui se termine par ces mots : *Actum Quin-*

ciaco in villâ publicâ, cette ville était déjà habitée par des *hommes libres*, dont les hobettes étaient au nombre de 33, *Mansi ingenuales sunt XXXIII*. Ainsi, dès cette époque, cette localité pouvait fournir *trois Fiefs de Haubert* aux anciens comtes d'*Ardenne*, de *Bouillon*, de *Stenay*, de *Dun* et de *Verdun*, ancêtres de Godefroid de Bouillon.

Au sommet du coteau, qui se relève vers l'ancien camp romain de Baalon, est le *Mont-Saint-Martin*, avec les débris de son vieil Oratoire, et dans une des gorges se dérobaient les tours de *Chaufour* (*Cal-for*). Cette expression celto-teutone indique que cette seigneurie était en avant (*vor*) de la limite *Campano Wavrienne*, placée au port de *Chauvency-le-Château* (*in fine Vuavrense vor Calvanciacum*).

Au XIXᵉ siècle, nous trouvons *Chaufour* tout entier dans le domaine des Allamont. C'est que la mouvance en était différente de celle de Quincy. Chaufour était de la Châtellenie Barisienne de Stenay, et de la Baronnie *mi-Champenoise* de *Pouilly*, sous la haute dominance de *Rethel* et de *Raucourt près Sedan*. *Quincy* se rattachait à l'ancienne Châtellenie de Marville; il avait été mouvant de la Baronnie de *Cons* et des sires de *Failly*, sous la haute dominance d'*Apremont*, de *Bar* et d'*Arlon*.

A *Chaufour*, les limites, jusque sur la Meuse, n'étant point naturelles, à la dislocation des comtés de *Bouillon* et de *Verdun*, entre le comte de *Namur* et le prélat des *Claves*, après le départ de *Godefroid* pour la première croisade, il y avait eu flux et reflux jusqu'à *Forges*, et les comtes de Chiny avaient poussé leur pointe du *Salpy* de *Brandeville*, au *Champy près Cumières*, dans l'ancien domaine des prélats Verdunois.

Ceci est indispensable pour comprendre la position et les premières alliances des d'Allamont.

Entrons maintenant dans la chapelle Malandry.

Orval et *Sorval; Orey* et *Sorrey; Yve, Yvoy* et *Yvoiry*, etc., et tant d'autres localités, dont les liens sont maintenant énigmatiques, n'ont d'explication possible que par le blason.

Aux pieds du Christ en croix, quel est donc ce guerrier humblement agenouillé, dans un cadre de pierre, entre la double ligne de ses armoiries? La tête nue et le front dépouillé de son heaume, qui gît à terre avec ses gantelets, il crie merci à son rédempteur! Sous l'acier de son haubert s'élancent d'ardents soupirs qui soulèvent sa gorgière; de ses brassards sortent des mains pieusement jointes; c'est un Chevalier illustre, je le vois à ses éperons, à son épée, et à la dague de miséricorde, dont est armé son épais ceinturon: sa fraise et sa collerette, à la flamande, nous disent en outre qu'il a suivi le *Hanotin* de Flandre (*Jean-sans-Peur*), et qu'il a manié le *rabot des Bourguignons.* A gauche quelle est aussi cette Matrone, costumée comme une douairière austro-espagnole et prosternée en face de son mari? Enfin, que signifient ces autres personnages debout, l'un armé d'une hache et qui montre au suppliant la divine victime, l'autre faisant le même signe à la suppliante, qu'accompagne la Vierge-mère, portant au bras son adorable fils.

Le saint Charpentier, d'une part; la bienheureuse épouse de Joachim, de l'autre, vous ont répondu: Le mari se prénomme *Joseph*, et la femme *Anne Marie.* Demandez le reste aux écussons.

Ligne paternelle, à dextre.	Ligne maternelle, à senestre.
Noire-Fontaine (1), c'est le père ;	*Gorcy* (2), c'est la mère ;
Yvoiry (3), c'est l'ayeul maternel ;	*Neuville* (4), en Verdunois ; c'est l'ayeule paternelle de la mère ;
Laittres (5), c'est le bisayeul paternel ;	*Waha* (6), c'est la bisayeule matern. ;
Allamont (7), c'est le père de la bisayeule maternelle.	*Sorval* (8), c'est la mère de la bisayeule paternelle.

Ce sont les huit quartiers de *Joseph de Noire-Fontaine* (9), à l'une des plus hautes branches des Malandry dans le comté de Rochefort. Ce sont les racines les plus profondes de l'arbre des Allamont.

(1) *Noire-Fontaine* (ou *Noire-Goulle*), sur la Semois (*Dohan, Belvau* et *le Hayon*). Cette maison portait : de *gueules, à trois étriers d'or.*

(2) *Gorcy*, entre Longwy et Virton. Cette maison était un fief de la *Tour devant Virton* et un arrière-fief de *Longwi* ; elle portait : d'*hermines 4, 3, 2, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or.*

(3) *Yvoiry*, maison originaire d'*Yves*, entre *Walcourt et Dinant* ; elle portait : d'*azur, au lion d'argent, armé, lampassé et à la queue fourchue.*

(4) *Neuville*, sous Champy, Haumont et Ormont (Champneuville). Cette maison portait : *trois fers de cheval* ; elle se rattachait aux barons d'*Orey* et de *Bolandre*, seigneurs de la *Neuville*, qui portaient : de *gueules, semé de fleurs de lys d'or ; à l'écusson d'azur, en abyme.*

(5) *Laittres*, maison originaire des *Paraiges* de Metz ; elle porte : d'*azur, à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets de même, trois en chef, un en pointe.*

(6) *Waha*, sous *Marche* en Famène, et *Waha-Fronville*, en Condroz (branche de *Loz-Duraz-Waha*) porte : *de gueules, à l'aigle éployée d'hermine, membrée et becquée d'or.*

(7) *Allamont, de gueules, au croissant d'argent, au chef de même, paré d'un lambel de trois pièces d'azur.*

(8) *Sorval* paraît se rattacher à *Sorée*, près de *Marche*, canton d'Havelange ; cette maison portait : *une branche de chêne, accompagnée de trois roses, deux en tête et une en pointe.*

(9) C'était, il est probable, *Jozias de Lafontaine* de la maison de *Sorbey*.

CHAPITRE XVIII.

Crayon généalogique des Allamont, gouverneurs de Montmédy.

I.

Pierson ou Pierre d'Allamont († vers 1456) = *Philippine* de Chaufour-Malandry.

En 1421, *Pierre de Quincy,* escuyer, un des hommes de fief de la haute Baronnie de *Paouilly-sur-Meuse* (dont *Aubertin IV* (dit le *Vieil*) et *Aubertin V* (dit le *Jeune*), seigneurs d'*Inor*, de *Martincourt* et d'*Avioth* (fief de Haubert, (étaient alors possesseurs), assiste avec *Jehan de Wale*, prévôt de Sathenay, *Ponsardin de Boulain*, sire de *Mont-Quintin, Renaud de Vélu, Colart Bonnefie, Henry Collinart, Alexandre d'Euilly, Jehannot de la Praële, Jehannot de Braceis, Jehannot Prinet, Jeannot de la Charmoye* et *Jehannot de Rarécourt,* tous escuyers, au jugement et à l'exécution, par décolement, à Stenay, de *Jacques-le-Mauvais,* Mayeur de Pouilly, qui avait voulu livrer la ville de Stenay, dépendante alors du duché de Bar, au parti de Bourgogne, occupant les pays de Chiny et de Luxembourg. Il concourt à cette sentence avec *Aubertin de Pouilly-le-Vieil* et ses fils *Willaume* et *Aubertin*, *Alexandre* et *Aubry de Lendres, Rollin* et *Husson de Ville, Thomas d'Artaize, Henry de Triconville* (époux de *Jeanne de Clémency*), *Gerard de Maumers, Joseph de Biourges* et *Jehan de Munho.*

Il épouse *Philippine de Chaufour*, fille de *Didier* du Chaufour, tué à la bataille de Bulgnéville, le 4 juillet 1431. Celui-ci était fils d'*Henry* (1395), petit-fils de *Guillaume* (dit Raillart), époux d'*Agnès de Deuilly* en Lorraine; Philippine était la seule héritière des anciens *Chaufour-Malandry*. C'est à la Charte de franchise de Mont-Saint-Martin, Quincy et Chaufour, donnée, en 1287, par *Arnold, Collet, Jehannot Ier, Ménessier* et *Clarembaut* (de Flassigny), que se trouve le point de jonction avec les d'*Haraucourt-Deuilly-Chaufour* et les du *Châtelet-Trichastiaux*. Les quatre *grands Chevaux* de Lorraine, les quatre *Baronnies-Pairies* de Verdun, et les *quatre Pairies-filles* d'Ivoix, ont tous leurs points de rattache sur l'*Azenne*, sur la *Chiere* et sur la *Semois*, avec les quatre *Pairies de Rochefort*, héritières du dernier comte d'Ardenne (*Gozelon de Bohagne*) et d'*Ermentrude d'Harenczy*, après la dislocation de l'ancien *Comté* de *Verdun* et de celui de *Bouillon*.

Pierre d'Allamont eut de Philippine : 1° *Jean Ier* qui suit; 2° *Didier*, Prieur de Saint-Dagobert, en 1462; 3° *Idron* d'Allamont, femme de *Georges de Failly*; 4° *Marguerite*, femme de *Jehan* de *Noire-Fontaine* (1); 5° et *Isabeau*.

(1) 1456, 1460, 1462. Reprises de *Jehan de Noiregoulle* (*Noirefontaine, Dohan, Belval* et les *Hayons* sur la Semois), à cause de sa femme *Marguerite d'Allamont*, pour Quincy, Chaufour, Mont-Saint-Martin et Boulin.

Il tenait ses droits d'*Alix de Rochefort*, veuve, en 1420, de *Thiery* du Chaufour et Mont-Saint-Martin.

La maison de *Noirefontaine* portait : *de gueules, à trois étriers d'or.*

Celle de *Chaufour* : *d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.*

II.

Jehan d'Allamont († vers 1474) = *Catherine de Champy* (1), fille du sire de *Champ-Neuville, Salpy-sur-Brandeville, Haumont, Ormont,* etc.

Le premier des *Allamont* avait, par l'héritière des *Malandry,* pris racine chez les derniers des *Rochefort,* et dans le domaine ardennais de *Gozelon* le Fainéant; *Jehan Ier* son fils, (à côté des *Custine,* première Pairie de *Bohagne*), étendra les siennes jusqu'aux *sources de l'Orne,* c'est-à-dire dans la première Pairie du Comté de *Verdun. Guillaume d'Haraucourt* était alors le prélat des *Claves :* frère d'*André,* sire de *Louppy* (comparsonnier d'Allamont à Quincy), oncle de *Gobert d'Aspremont,* sire de *Buzancy,* de *Dun* et de *Sathenay,* on conçoit comment le *croissant* des cadets de *Marchéville* dut reluire sur les *Chalades* des Monts Wabriens. Aussi voit-on, de 1481 à 1508, *Pierson d'Allamont* (qui devait être son fils), gouverneur de la ville de Verdun, qui avait embrassé le parti de Bourgogne, contre les Barisiens du parti d'Orléans..

Les enfants de *Jean Ier* furent : 1° *Jean Joachim* qui suit; 2° *Pierson II;* 3° et *Jacques.*

III.

Jean Joachim d'Allamont († avant 1556) = *Marie de Pavan et Maseyck,* fille de *Jean* de Pavant et de *Mariette* Chenery.

(1) *Champy* ou *Champigny,* en face du hameau de *Wé,* près d'*Yvoi.* Position probable des établissements des *Læti-Asti.*

En 1507 et en 1546, on trouve *Jean* d'Allamont, lieutenant-capitaine-prévôt à Sathenay. C'était à l'époque où s'éteignait l'astre des *Apremont-Dun-Busancy-d'Amblise* (vers 1550), non pas seulement dans les Wöepvres, mais même dans le Dormois; elle était remplacée à Buzancy, par une branche cadette originaire du Pays de Liége, celle des *Pavant* (1).

Les enfants de Jean II furent: 1° *Antoine* qui suit; 2° *Louise* d'Allamont, dame de *Messeimcourt* († 1571), mariée à *Jacques Laittres* († 1551).

IV.

Anthoine d'Allamont, dit le grand *Malandry* († 1598), né au château de Malandry, en 1515. Ce seigneur, en 1532, avait épousé *Ide de Custine*, fille de Jacques *Custine* (2) *d'Aufflance*, capitaine-prevôt d'Yvoi, et de *Jacqueline de Fiquelmont;* il était alors capitaine-prevôt de *Virton*. En 1445, Louis XI avait été contraint de rendre *Stenay*, *Yvoy*, *Montmédy*, *Dampvillers* et autres places du Luxembourg, à l'empereur *Charles-Quint*. Pendant que le roi de France occupait le Barrois et faisait construire une forteresse sur la Meuse, à *Villefranche*, sous *Montigny*, Charles comprit la nécessité de couvrir le Luxembourg, en rendant imprenable Montmédy,

(1) La maison de *Pavant* portait : *d'argent, à trois fasces de gueules, au chef étiqueté d'or et d'azur, de deux traits.*

(2) Jacq. *Custine* (de la branche d'*Aufflance*), arrière-arrière-petit-fils de *Giles*, premier pair du *Comté de Rochefort*, et de Marguerite de *Beaufort-Spontin*, portait : *d'argent, à la bande coticée de sable, écartelée de même et semée de fleurs de lys d'argent.* C'est le dernier *Comte de Wiltz*, auquel a succédé la maison *Vassinhac-d'Imécourt*, qui avait recueilli cette seigneurie.

dont, par trois fois, les Français s'étaient emparés, en 1542 et en 1543. *Anthoine d'Allamont* en fut nommé gouverneur en 1559, et il y commanda jusqu'en 1576, époque où il se démit en faveur de son fils aîné. C'est avant, et pendant cet intervalle, que s'élevèrent les travaux de la fortification, d'abord *bourguignone*, ensuite *espagnole*. La *Croix de Saint-André*, les deux *colonnes*, et la devise *plus outre* de Charles-Quint, surmontée de l'aigle impériale, avec le millésime 1445, attestent l'âge des premiers, au tiers de l'escarpe du *Bastion de Saint-André* et de la courtine, vers l'orillon n° 10. Les *Croissants d'Allamont* sont restés gravés sur la ceinture du second âge, dont Anthoine laissa le complément à son fils.

Cet illustre gouverneur mourut le 23 février 1598, à l'âge de 83 ans; il fut enterré dans la chapelle latérale à gauche, et son mausolée, avec épitaphe, se voyait autrefois dans le chœur de l'église vicariale d'Orval, à *Montmédy* (1).

Les enfants d'Anthoine d'Allamont furent :

1° *Jean III*, qui suit; 2° *Jacques*, doyen d'*Yvoi*; 3° *François*, gouverneur de *Dampvillers*, marié à *Madelaine de Nettancourt*; 4° *Louise*, mariée, en 1585, à *Arnoul de Failly*; 5° *Marguerite*.

V.

Jean III d'Allamont, sire de *Malandry* († 1617), *Brandeville*, *Dampierre*, *Villécloye*, *Quincy*, *Buxy*; gouverneur de Montmédy en 1576, à l'âge de 29 ans: il épouse

(1) Voir la description de ce monument et l'épitaphe dans *des Hayons*, p. 11, 29. 142; et *Lécuy*, p. 180.

Philberte de Lénoncourt, fille de *Bernardin* et de *Claude de Choiseuil*; il gouverne pendant quarante ans, achève les fortifications commencées par son père, décède à Montmédy, le 8 juin 1617, est enterré dans le caveau de sa famille, en l'église de Montmédy (1).

Ainsi, tour à tour, les d'Allamont s'étaient alliés aux *grands chevaux* de Lorraine, du *Châtelet*, d'*Haraucourt*, de *Lénoncourt*, *Ligniville* (2), aux pairies baronales de Verdun (Murault, Orne, de Watronville, Creue), aux quatre filles d'Yvoi (Messaincourt, Malandry, Aufflance, Villy), et ainsi aux descendants collatéraux (par Gozelon de Bohagne) de Godefroid de Bouillon.

Jean III eut pour enfants :

1° *Théodore*, grand-prevôt de Marche et de Bastogne, justicier des nobles, devenu comte de Brandeville, en 1652; 2° *Jean IV*, qui suit; 3° *Bernardin*, enterré à Montmédy, le 12 novembre 1624; 4° *Louis*, grand-prevôt d'Ardenne, enterré à Montmédy, le 2 novembre 1625; 5° *Antoine*, abbé de Beaupré, chanoine de la collégiale de Nancy; 6° et *Marguerite*, mariée à Louis de Custine, en 1618.

VI.

Jean IV d'Allamont, seigneur de *Malandry* († 1644), *Villécloye* et *Buxy*, né à Montmédy en 1591. Gouverneur

(1) Son mausolée a disparu ; il est décrit dans *des Hayons* qui donne aussi son épitaphe, p. 32, 152 ; *Lécuy*, p. 183.

(2) De ces grandes maisons il ne reste plus (en France) qu'un jeune de *Ligniville* (Emmanuel-Gaston), que l'archiduc *Maximilien d'Autriche* appelait son *Cousin*, à son passage tout récent à Nancy.

de cette place à l'âge de 26 ans, il épousa *Agnès de Mérode de Waroux*, fille de *Jean* et de *Marguerite de Harchies*. Pendant vingt-sept années qu'il tint à son poste, nul n'osa attaquer Montmédy, qu'il pourvut abondamment de vivres, de troupes intrépides, de munitions de guerre, de canons et d'engins de toutes sortes; il décéda le 17 juin 1644, et fut enterré dans la chapelle de sa famille à Montmédy (1).

Il eut pour enfants :

1° *Jean V*, qui suit; 2° *Eugène-Albert*, chanoine de Liége, évêque de Ruremonde, puis de Gand; 3° *Florimond;* 4° enfin M[lle] d'*Allamont* dite de *Malandry*, qui transmit les droits de sa famille éteinte au comte de *Mérode*, d'où ils sont arrivés à la comtesse de *Joyeuse*, puis à la baronne de *Fraytene*, et enfin au comte de *Wiltz* et à *Marie-Thérèse de Custine*, douairière de *Wasinhac-Imécourt*.

VII.

Jean V d'Allamont, seigneur de *Malandry* († 1657), et baron de *Buxy;* né à Montmédy le 19 octobre 1626, il fut pourvu du gouvernement de cette place, à la mort de son père, en 1644; mais il n'en prit possession qu'en juin 1657, et fut tué, sur la brèche, le 4 août 1657.

La dépouille mortelle du *fidèle et vaillant Gouverneur*, honoré des regrets de son roi, et de ceux de Louis XIV son vainqueur, repose ignorée, sans monument et sans

(1) Le mausolée a été détruit, mais la pierre tombale montre toujours l'inscription rapportée par *des Hayons*, p. 24, 154; *Lécuy*, p. 184.

épitaphe, auprès des ossements de son père, dans l'église de Montmédy.

Telles étaient les grandes ombres qu'évoquaient chaque année les moines d'Orval, dans l'anniversaire fondé et largement doté par la *famille d'Allamont*.

CHAPITRE XIX.

Les Jardins d'Orval.

Vous attendez maintenant, reprit M. *Lefort* qui avait conduit ses hôtes à l'emplacement de l'*Orangerie*, vous attendez impatiemment la lugubre péripétie de cette épopée religieuse de huit siècles, dont j'ai évoqué les souvenirs pour satisfaire votre curiosité; péripétie qui s'est accomplie si inopinément dans la solitude de ce vallon. *Palmyre* a achevé la sienne dans les sables du désert; *Babylone* s'est affaissée dans sa propre poussière; *Ilion* a disparu sous les flammes des dix rois conjurés; *Jérusalem* s'est écroulée sous les balistes de Titus, et plus tard sous les boucliers des Croisés. Mais pour elles de grandes causes avaient lentement amené ces inévitables résultats. Qu'avait fait *Orval*, au contraire, pour que le démon des ruines le brisât si impitoyablement sur le roc des révolutions?

La Thébaïde de nos rudes ancêtres s'était, il est vrai, transformée extérieurement : cela était venu de siècle en siècle; d'abord sous la cognée et le hoyau du moine pionnier; puis sous la truelle du moine à la fois laboureur, architecte et maçon; enfin sous le niveau, le ciseau, le pinceau du moine artiste-décorateur, industriel, homme enfin ami du beau, autant que de l'utile et du bon.

Par le concours de la main et de l'intelligence, par

l'entraînement des beautés de la nature et de celles de l'art, par l'impérieuse loi du perfectionnement, les humbles cabanes des Cénobites du XI[e] siècle s'étaient successivement converties en demeures confortables, puis en palais somptueux. Aux buissons des âpres coteaux de la *Wöepvre ardennaise* avaient succédé, au commencement du XVII[e] siècle, ces longues et magnifiques terrasses, qui s'étaient garnies des fruitiers les plus rares, parfumées des arbustes les plus odorants, décorées d'élégants belvédères, et abritées de frais et obscurs berceaux. Les ajoncs du marécage avaient dû faire place à d'immenses parterres à compartiments (1).

D'un dessin noble et pur, où la symétrie était venue en aide à la nature, sans défigurer ses charmes, où la diversité des créations de l'art s'alliait à la symétrie, ces parterres s'étaient magiquement couverts de gazon, de bosquets, de statues; les plus belles eaux du monde, fraîches et limpides, reçues dans de larges aqueducs, dans des bassins circulaires, avaient dû, dès lors, s'élever en gerbes, retomber en cascades, avant de courir se mettre aux ordres des nombreuses industries introduites dans l'établissement.

C'était, nous l'avons vu, la conséquence inévitable des immenses richesses qui s'étaient accumulées entre les mains de nos Religieux.

Cependant comment expliquer, sinon la malédiction tombée sur des moines inoffensifs, du moins l'intensité et l'universalité des ravages que cette malédiction a opérés? Vous le voyez, le feu n'a pas même épargné ce

(1) *Voir* le plan de 1760.

petit pavillon, éloigné des bâtiments de plusieurs portées de fusil. Cet étang n'est pourtant pas le lac Asphaltite; il ne recèle aucune ville coupable dans son sein ; aucun crime caché n'empoisonne ses eaux, si fertiles en poissons délicieux; celles-ci sont pures et sans amertume ; ses rives ne sont pas sans oiseaux, sans arbres, sans verdure : au contraire, tout inspire un calme parfait, un bien-être ineffable dans ce vallon; et cependant, là encore, le feu a lutté avec l'onde pour dévorer ce charmant et délicieux *Refresco!*

Asseyons-nous donc, ici, près de cette tête d'eau où s'engouffrent sous les caveaux de l'Orangerie, toutes les sources des gorges supérieures, et, au bruit de leur chute, je vais achever mon lamentable récit :

« ..... *ut opes et lamentabile regnum*
« *eruerunt Danaï..... quæque ipse miserrima vidi....*
« *Quis talia fando..... temperet à lacrymis?*

QUATRIÈME PARTIE.

—

DERNIÈRES VISITES AUX RUINES, EN 1849.

CHAPITRE PREMIER.

Le dernier Chapitre tenu à Orval.

Nous avons interrompu notre récit au moment où *Frère Arsène* était sous le cauchemar d'une étrange hallucination. C'était au moment où *Dom Gabriel* prenait la parole. Voici son allocution :

« Mes Frères, dit l'Abbé, le Seigneur n'a point exaucé « nos prières : c'est en vain que vous avez gémi sur la « cendre, et meurtri vos poitrines de vos *meâ culpâ ;* le « Ciel est resté sourd à nos supplications, il nous livre « au démon révolutionnaire ; les hordes régicides nous « entourent, elles ont cerné ces saintes murailles, et « nous pouvons presque le dire : *capta est Civitas per vo-* « *luntatem Dei.* Hélas ! pourquoi ai-je vu ce triste jour ? « Pourquoi, pécheur insigne, ai-je accepté cette crosse, « qui n'est qu'un roseau fragile entre mes faibles mains ?

« Ce bâton pacifique, sous lequel, autrefois, se cour-
« baient les têtes les plus superbes, quand, au sein des
« conciles, il dictait, pour sa part, des lois à la Chré-
« tienté; quand, dans les assemblées des Etats, laissant
« loin derrière elle et les Abbés de *Prüm* et d'*Houffalise,*
« et ceux de *Saint Hubert*, de *Malmédy* et de *Stavelot*,
« elle s'alignait cette crosse impérieuse et fière avec
« celles des autres Pairs de la province, les Abbés de
« *Saint-Maximin de Trèves*, d'*Epternach* et de *Munster,*
« qui étaient alors nos seuls rivaux, ce bâton n'a plus
« ni puissance ni vertu. Pourquoi, prêtre autant im-
« prudent qu'orgueilleux, ai-je accepté cette mitre que
« l'humilité sage de notre *Frère Damien* a repoussée par
« deux fois (1)? Pourquoi enfin, puisqu'à notre abbatiat
« était réservée cette humiliation profonde de voir
« s'éclipser, s'évanouir peut-être, cette autorité invio-
« lable, cette puissance presque régalienne, qui res-
« plendissait au front de nos prédécesseurs, par la seule
« investiture de la crosse et de l'anneau, pourquoi, dis-
« je, ne puis-je effacer de nos annales cette journée
« du 6 juillet 1792, où je fus présenté à l'autel par Mon-
« seigneur de Trèves et acclamé comme votre abbé (2)?

» Quelle différence, hélas! entre la splendeur de

(1) *Dom Damien*, maître des novices, avait été nommé Abbé d'Orval, lors des deux vacances précédentes, et deux fois il avait refusé cette dignité.

(2) On a imprimé page 24 du huitième cahier des *Publications de la Société R. G. D.* de Luxembourg, que D. G. *Seignitz* n'avait été nommé que le 10 mai 1794, consacré à l'église du *Munster* de Luxembourg le 2 juin suivant, et installé dans le refuge de cette ville; ce doit être une erreur, à moins que la Consécration n'ait été retardée par les événements. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était en fonctions lors du sac de l'abbaye.

« cette aurore et le sombre deuil qui nous couvre au-
« jourd'hui !

» Ah! si j'étais resté dans l'obscurité des plus hum-
« bles Frères, j'aurais un compte moins terrible à rendre
« de ce dépôt! Et cependant, disons-le, cette puissance
« que je regrette, moins pour notre domination per-
« sonnelle, que pour la gloire du Seigneur et celle de
« *Notre-Dame d'Orval*, pour l'honneur de notre Ordre,
« pour le repos du monastère et la sécurité de chacun
« de ses enfants, cette puissance, mes Frères, ce n'est
« pas de ce jour qu'elle a perdu son lustre; non, vous
« le savez tous, ce sont les vicissitudes humaines, qui,
« de siècle en siècle, l'avaient amoindrie.

» Pleine et presque régalienne sous nos Princes de
« Chiny, ces princes si bons et si pieux, et encore sous
« l'illustre Wenceslas, ce magnanime souverain du
« Luxembourg, elle avait reçu déjà de nombreuses at-
« teintes dans les révolutions successives qu'a subies
« notre province. Plus tard, sous les fiers monarques
« germains, sous les maîtres impérieux des Espagnes,
« sous le despotisme envahissant des rois de France,
« nous n'étions plus déjà que de simples feudataires,
« mais encore cependant *seigneurs Haut-justiciers* d'une
« vingtaine de localités, telles, notamment, que *Blan-
« champagne*, *Buxy*, *Cherves*, *Gérouville*, *Gennevaux*, *Huy*,
« *Herbeuval*, le *Hattoy*, le *Hayon*, *Limes*, *Margny*, *Mo-
« gres*, *Sailly*, *Salpuy*, *Thonelle*, *Villers*, *Way*, *Ycourt*,
« qui ne relevaient que de nous, après les archiducs ou
« le roi. C'est vous dire que, de nos jours encore, le
« moindre outrage envers nos personnes, la moindre
« atteinte sur nos biens, n'auraient pu rester impunis!

« Et, cependant, mes Frères, *cette main de justice* la voilà « aussi frappée de paralysie !

« Il ne nous reste plus rien de nos anciennes fran- « chises, rien de nos priviléges; de nos prérogatives, « rien; pas même, comme aux temps les plus mauvais, « la possibilité de faire appel près des puissances belli- « gérantes à des *lettres de protection !*

« Quand il nous accordait sa sauvegarde, le puissant « empereur *Charles-Quint* (1) enjoignait au Gouverneur « du Luxembourg (2) de se transporter de *sa personne* « (lui ou son lieutenant), à l'effet d'être notre gardien « spécial aux fins : »

« Que lesdits Religieux d'Orval, leurs familiers, ser- « viteurs, censiers, fermiers, procureurs, facteurs et « officiers, sujets et hommes quelconques, leur église et « monastère, leurs maisons, lieux et héritages, il garde « et défende, fasse défendre et garder, de toutes injures, « violences, griefs, oppressions, molestations et inquié- « tations de force, d'armes, de puissance, de laix et de « toutes autres nouvelletés indues. »

« Tel était aussi le langage des rois de France, même « au milieu de leurs querelles les plus envenimées avec « l'Empire, ou avec les infants d'Espagne, et à plus « forte raison tel était celui de nos derniers souverains.

« Mais à qui s'adresser aujourd'hui? Au Gouverneur « de la province? Ce serait en vain; bloqué dans Luxem- « bourg, ou sur le point de l'être, le *Maréchal de Bender*

(1) *Voir* la charte de *Mundeburde* du 27 juin 1531.

(2) C'était alors *Philippe de Croy*, marquis d'*Arschodt*, chevalier de la Toison d'or.

« pourrait, tout au plus, nous y faire ouvrir les portes « de notre refuge. Irons-nous, d'autre part, supplier ces « Républicains farouches et ce Général inflexible, dit- « on, qui, comme le faucon quand il étreint l'allouette, « nous enveloppe déjà d'une enceinte d'airain? Mais qui « de nous, le nom du *Roi-martyr* à la bouche, oserait « invoquer la sauvegarde de ces monarques, dont le « souvenir même est proscrit par les complices de ce « chef de forbans? Qui oserait lui dire que, chaque an- « née, dans un pieux et solennel service, nous prions « pour ceux dont de coupables profanateurs ont violé « les tombes et jeté les cendres au vent? Nous sommes « perdus s'il sait, ou seulement s'il soupçonne, que c'est « ici que *Louis XVI*, le jour de son arrestation à *Va- « rennes*, devait recevoir l'hospitalité; et que nous y « avons accueilli le marquis *de Bouillé* et sa suite, la « veille de ce même jour, néfaste pour la cause de l'E- « glise et pour celle des rois.

« Au surplus, mes Frères, vous allez entendre Dom « *Malachie*; il vous apprendra l'imminence du péril, et « vous aviserez ensuite, avec nous, aux moyens de le « conjurer. »

CHAPITRE II.

Les Franchises, immunités et sauvegardes du Couvent.

La position des Religieux d'Orval était en effet bien changée.

Tout le temps que le *Comté de Chiny* avait été aux mains, ou sous le relief des trois dynasties, qui le gouvernèrent depuis le XIe siècle jusqu'à sa réunion, vers l'an 1364, au grand *Duché de Luxembourg*, les moines d'Orval jouirent paisiblement de leurs droits, tant utiles et honorifiques que spirituels, dans le *pays Wallon*, dont Montmédy était devenu le centre politique et dont leur abbaye était le centre religieux. C'était le bon temps alors; c'était l'âge d'or pour toute la contrée; elle n'était agitée qu'à de rares intervalles, au vent des prétentions diverses des *Comtes de Bar* et de ceux du *Luxembourg*.

Mais à partir de l'*Engagère*, d'abord d'*Yvoi*, de *Montmédy*, de *Dampvillers* et d'*Orchimont*, ensuite de tout le Luxembourg, qu'un monarque dissolu, prodigue et dissipateur, ce lâche *Wenceslas* de Bohême, déposé de l'empire, en 1400, pour cause de ses déportements; à partir, disons-nous, de l'*Engagère*, consenti d'abord au duc *Louis d'Orléans*, frère du roi de France; ensuite au Morave *Josse*, marquis de *Brandebourg*, enfin à l'empereur *Sigismond de Bavière*, à partir de ce moment, et

pendant près de deux siècles, le démon de la guerre secoua ses torches dans le bassin de la *Chiere* et dans celui de la *Semois*.

Armagnacs, à la bande blanche et aux chaperons verts, *Bourguignons*, au chaperon bleu et à la croix rouge, sous le patronage de *saint André*, d'abord; —*Bavarois* et *Espagnols* ensuite,—*Français* et *Impériaux*,—*Luxembourgeois* et *Lorrains*,— *Calvinistes* et *Ligueurs* assaillirent, tour à tour, les couvents et les villes, et plantèrent successivement leurs bannières sur les tours du *Mont de Mad*, qui, de cette époque, sembla être maudit, *malè dictus*. Siége en **1407**, en **1413**, en **1421**, en **1443**, en **1446**, en **1450**, en **1452**, en **1541**, **1542**, **1543**, **1544**, **1552**, enfin **1657**.

Que de traverses, que de souffrances pour les pauvres Cénobites pendant ces temps déplorables de rapines, de sacs et d'incendie, plus déplorables même qu'aux époques dites de barbarie !

Ce n'est pas que les lettres de protection, de sauvegarde et de franchise leur eussent fait défaut.

Les voici par ordre de dates, toutes munies de sceaux larges, sur vélin, dans leur chartrier :

1276, par l'empereur *Rodolphe;*

1280, par le comte *Thibaut Ier* de Bar ;

1354, **1356**, par l'empereur *Charles IV* de Luxembourg;

1360, par l'empereur *Wenceslas* de Bohême ;

1402, par *Josse*, marquis de Brandebourg et de Moravie ;

1407, par l'empereur *Sigismond* de Bavière ;

1433, par le duc *Wenceslas* de Bohême ;

1497, par le marquis de *Baden ;*
1521, par le roi de France, *François Ier ;*
1531, par le duc *Philippe IV* dit le Bon ;
1531, par l'empereur *Charles V ;*
1541, par le *grand sénéchal* de Luxembourg ;
1551, par le roi de France, *Henri II ;*
1558, par le duc de *Guise ;*
1564, par le roi d'Espagne, *Philippe II ;*
1600, par les archiducs *Albert* et *Isabelle ;*
1634 et 1643, par le roi *Louis XIII ;*
1645, par le roi de France, *Louis XIV ;*
1650, par le vicomte de *Turenne ;*
1654, 1657, par *Louis XIV ;*
1697, 26 novembre, par *Louis XIV ;*
1729, par le roi *Louis XV ;*
1758, par *Stanislas,* roi de Pologne.

Enfin les Monarques français les avaient traités constamment comme leurs propres sujets ; mais qu'étaient-ce que ces parchemins pour les farouches séides du *Comité de salut public* de la Convention ?

Dom *Gabriel* avait bien raison de se méfier de leur vertu ; écoutons ce que va lui répondre Frère *Malachie.*

CHAPITRE III.

La Délibération.

Quand le Prieur eut rendu compte de son entrevue avec *Gaspard*, grande fut la consternation de tous nos religieux; plus grande encore l'incertitude qui s'empara de l'assemblée. Fallait-il fuir ou fallait-il rester? Plusieurs des Pères, et quelques-uns même parmi les plus fortes têtes, opinaient pour la fuite; déjà ils énuméraient leurs maisons de refuge; celle d'*Ivoix Carignan*, celle de *Montmédy* étaient en France, il est vrai; mais à *Luxembourg* se trouvaient des locaux spacieux et commodes; il en était d'autres, paraissant aussi sûrs, et non moins vastes, au *Château d'Huy*.

Dom Martin les interrompit.

C'était un petit vieillard, d'une maigreur extraordinaire; il était presque diaphane par suite des jeûnes qu'il pratiquait, avec la continuité la plus rigide; son œil perçant brillait d'un feu sombre, et semblait lire jusqu'au fond de l'âme de ceux à qui il parlait. Lui aussi avait été longtemps Prieur et ses paroles avaient un grand poids.

« Révérendissime Abbé, et vous tous, mes Frères, « il n'est, suivant moi, qu'une ligne de conduite à tenir « aujourd'hui : elle est simple et inflexible, comme doit « l'être notre devoir, elle n'admet aucun faux-fuyant : « c'est de rester inébranlables, fermes et calmes, là où

« Dieu nous a mis, dussions-nous payer par le martyre « notre constance et notre fermeté. Rappelez-vous les « désastres nombreux, qui, pendant les guerres inces- « santes de ces quatre derniers siècles, sont venus, « tour à tour, fondre sur notre maison. Cependant, vous « le voyez, elle subsiste encore, toujours renaissant de « ses ruines par la grâce de Dieu. Rappelez-vous, no- « tamment, ce qui s'est passé en 1637, quand le *Maré- « chal de Châtillon* assiégeait *Chauvency*. Nos annales « racontent que, le 2 août, quelques maraudeurs fran- « çais (comme dernièrement les dragons de *Beaure- « gard*), avaient pénétré dans cette enceinte; d'abord « ils pillèrent la basse-cour, ensuite ils pénétrèrent dans « nos cloîtres et de là dans l'église et dans la sacristie; « ils en chassèrent les religieux à coups d'épée, rom- « pirent le tabernacle, emportèrent le Saint-Ciboire, « profanèrent les autels et brisèrent les images et les « statues de nos saints. Les annales ajoutent que notre « révérend Père en Dieu, Dom *Bernard de La Roche*, fit « avertir le Maréchal de ces horribles déportements; « mais celui-ci n'en tint compte, et, le onzième jour du « même mois, le feu fut mis aux quatre coins de l'ab- « baye, laquelle fut entièrement consumée par les flam- « mes, y compris l'église, le chœur et la sacristie, évé- « nement qui fit périr de chagrin notre révérendissime « Abbé (1).

« Ces précédents ne sont pas rassurants, sans doute; « mais ne perdons pas de vue, mes Frères, que la plu- « part de ces Iconoclastes étaient d'enragés huguenots.

(1) Manuscrit du P. *Fulgence* de Mouzon,

« Ce Maréchal de Chatillon, *Gaspard de Coligny*, VIe du « nom, s'il n'était pas, comme tous les siens, un maudit hérétique, ne valait guère mieux, cela est évident. « Pourquoi nous alarmer, outre mesure, des approches « de cette intrépide et valeureuse jeunesse qui, pour « repousser l'invasion étrangère, est accourue de toutes « parts sous les drapeaux français? C'est là, s'ils sont « exacts les quelques bruits du monde qui ont frappé « mon oreille, c'est là, dit-on, que s'est réfugiée la partie saine et généreuse de la nation française; là où « se trouvent la loyauté, la vertu, la valeur, qui, malgré « les bourreaux, protégent bien des victimes, et qui « sauvegarderont, sans doute, l'honneur du nom français.

« Pourquoi aussi nous défier de ce jeune Général?

« N'est-il pas d'origine luxembourgeoise comme « nous? *Jean Baptiste Louis Maurice Loison* (1) est né à « Dampvillers, le 21 janvier 1773; il est fils de *François* « *Loison*, avocat en parlement, conseiller du roi, Prévôt « de cette petite ville, et de dame *Marie Charlotte Patusset de Saint-Germain*: son oncle est un saint prêtre « *Joseph Jacques Loison*, Curé de *Thil* et d'*Azennes* (2), et « le Curé de Dampvillers, *Louis Serrier*, l'a tenu sur les « fonds baptismaux. A peine âgé de 20 ans, Loison, « m'a-t-on dit encore, est entré comme volontaire, le « 1er août 1792, dans le deuxième bataillon de son dé-

(1) On lui donne, à tort, le prénom d'*Olivier*, dans la *Biographie des Contemporains*, t. XII, p. 160.

(2) Sous l'Empire il était Évêque, à *Bayonne*, et sa mémoire est vénérée de tous ceux qui l'ont connu.

« partement ; il a été élu immédiatement sous-lieute-
« nant par ses camarades, et il a conquis rapidement
« tous ses grades à la pointe de l'épée (1). Croyez-moi,
« de tels antécédents, une conduite jusqu'ici aussi ho-
« norable, doivent nous rassurer.

« Et d'ailleurs, mes Frères, poursuivit l'ancien Prieur
« avec quelqu'exaltation, si nous désertons notre poste
« avant l'heure, emporterons-nous donc avec nous, dans
« notre refuge, les ossements de notre fondateur *Albert*,
« ce Prince qui, complétant l'œuvre de son aïeul et de
« son père, a fait édifier nos premiers autels et consa-
« crer notre première église, sous l'invocation de la glo-
« rieuse Mère de Dieu? En quittant cette sainte maison,
« secouerons-nous de nos sandales fugitives la pous-
« sière de ce pieux *Louis III*, que nos annales nous dé-
« peignent si complétement dévoué aux intérêts spiri-
« tuels et temporels de ses habitants ; sans cesse favorisant
« les religieux de toute robe ; les aidant constamment
« de ses biens, de ses conseils, de ses bons offices ; de
« cet excellent seigneur qui, restant étranger aux que-
« relles des grands de la terre, borna son ambition à
« servir Dieu en paix et à rendre ses sujets heureux ;
« qui enfin, mort en Palestine, voulut que son cœur fût
« rapporté dans notre Thébaïde, où il avait élu le lieu
« de sa sépulture et laissé ses plus chères affections (2)?

« Emporterons-nous aussi les restes de *Louis IV*,

(1) Il n'était encore qu'Adjudant-général, sous *Kilmaine*, à l'époque du sac d'Orval, et il avait le Capitaine *Saint-Remy*, de Dampvillers, pour adjoint.

(2) *Voir* la charte de 1173.

« dont le corps fut inhumé près de l'urne de son père, « et qui avait amplifié tous les dons de ses ancêtres en « faveur de notre établissement (1)? Parlerai-je encore « de l'abandon des dépouilles mortelles de *Louis V*, notre « onzième souverain, à qui nous devons notre refuge « d'Ivoix (2) et tant d'autres belles franchises, privi- « léges, droits et immunités; et de celles de *Jeanne de* « *Blâmont*, sa femme; de celles de *Marguerite de Lor-* « *raine;* et de celles enfin de notre premier duc *Wenceslas*, « prince qui nous a légué cette belle rente annuelle de « 300 florins d'or (3), *afin*, dit sa Charte testamentaire, « *d'être participant aux prières des susdits religieux, à per-* « *pétuité*. Parlerai-je enfin de tant d'autres bienfaiteurs, « *quorum reliquiæ hìc sunt*, auxquels notre maison doit « sa perpétuité, sa splendeur, et dont nous ne pouvons « abandonner les cendres aux profanations et le repos « éternel aux chances de l'oubli, sans assumer sur nous « la plus terrible responsabilité au jugement dernier? « Car à quoi bon, mes Frères, ces tombes somptueuses « et ce double rang de chapelles funéraires, érigées ré- « cemment dans notre nouveau temple? à quoi bon « cette translation d'ossements vénérés? si vous n'êtes « plus là pour crier merci au Ciel, en présence de ces « monuments qui vous disent : *proiés por li !* »

Pendant cette allocution, Dom Gabriel avait applaudi intérieurement aux courageuses paroles du vénérable moine, et se remémorant, *in petto*, tous les précédents

(1) *Voir* la Charte de 1212.
(2) id. d'août 1229.
(3) id. de 1278.

des dévastations d'abbayes commises dans la contrée, l'excellent homme s'était rappelé que, presque toujours, c'était l'Abbé et quelquefois encore le Prieur, qui *seuls* avaient payé pour leur monastère, *aut in œre aut in cute;* c'était eux ordinairement que les pillards emmenaient, comme otages, et qu'ils rançonnaient plus ou moins durement. L'Abbé d'Orval se rappelait encore qu'ainsi les choses s'étaient passées, en 1648, pour l'Abbé d'*Epternach*, et, en 1653, pour l'Abbé de *Saint-Hubert*, dans ces fatales *guerres de la Fronde*, quand le *Prince de Condé*, d'une part, en révolte ouverte contre son Roi, après avoir pris *Rethel*, *Château-Porcien*, *Sainte-Menehould*, *Clermont*, *Varennes*, *Grandpré*, *Bar*, *Void*, *Ligny*, *Commercy*, *Dampvillers*, *Mouzon* et *Stenay*, et quand le *Maréchal de Laferté-Senecterre*, d'autre part, après avoir repris la presque totalité de ces places, livraient, tour à tour, les malheureux pays, théâtre des opérations militaires, à toutes les horreurs de la guerre, de la peste et de la famine, et les abbayes de *Belval*, de *Mouzon*, du *Mont-Dieu*, et autres du pays de Liége, aux plus sauvages dévastations. Il se rappelait enfin, ce bon supérieur, que l'Abbé de Saint-Hubert, Dom *Remacle de La Marche*, surnommé *la perle et la gloire des Abbés*, amené à Stenay, avec son prieur, par les cavaliers du *Marquis de Persan*, en avait été quitte pour une rançon de 500 écus d'or (1), et la générosité naturelle de Dom Gabriel et son ardente charité pour ses Frères venaient de lui inspirer le projet de se dévouer seul, s'il lui était possible, au salut des autres; il allait donc clore la discus-

(1) Manuscrit du P. *Fulgence* de Mouzon.

sion, quand un bruit extraordinaire vint interrompre le Chapitre et suspendre sa détermination. Pour en connaître la cause, transportons-nous aux abords de l'abbaye.

CHAPITRE IV.

L'Apostat et l'Espion.

Vers la huitième heure du jour.... c'était le **13** juin **1793**, un détachement à cheval se présentait à la porte du *vieux Couvent*. Il est commandé par un homme qui a eu une triste célébrité dans ce pays (1); dans ses rangs se cache un autre homme, un monstre de scélératesse, celui qui, plus tard, trouvera sa punition sur l'échafaud à Luxembourg (2). Les *vieilles moustaches* de cette petite troupe..., elles étaient rares alors dans les rangs français... observaient leur chef et son guide avec une curiosité silencieuse; les grognards s'étonnaient de sa modération et de sa réserve inaccoutumées; car, contre son habitude, ce chef, se présentant au nom du général, avait, d'un ton presque doucereux, demandé à être introduit près de l'Abbé, et il ne s'impatientait pas par trop des lenteurs du Frère Portier. Pendant que celui-ci était allé prendre les ordres de son supérieur, que nul, en tout autre circonstance, n'eût osé déranger de la présidence d'une assemblée Capitulaire, le commandant D..., au travers du brouillard, examinait le rideau boisé qui s'élevait à sa gauche, et il ne pouvait se dé-

(1) N. D...., décédé, en 1817, Chef de bataillon en retraite à M....

(2) J. B. *Bernard de Mogres*, Curé constitutionnel de *Nepvant*, près Stenay.

fendre d'une sorte d'inquiétude en le voyant se peupler d'êtres fantastiques, qui semblaient s'agiter presque à ses côtés. Au derrière de chaque arbre il croyait voir une tête mouvante et des yeux menaçants ; mais, plus au fait des usages de la localité, son compagnon lui dit un mot à l'oreille, et alors son front se dérida. Ce n'était, en effet, qu'une nuée de pauvres, attirés, de cinq à six lieues à la ronde, par l'espoir d'une distribution extraordinaire, et qui, dans cette rencontre soudaine, les uns refoulés par la crainte, les autres retenus par la faim, et tous, comme une volée de corbeaux, tapis dans les broussailles, se tenaient prudemment, homme contre arbre, dans l'épaisseur du taillis.

Nous avons dit les fréquentes distributions d'aumônes qui se faisaient à Orval, et mentionné celle qui avait lieu, extraordinairement, aux approches de la Saint-Jean : c'était de celle-là qu'il s'agissait au moment de notre récit.

Cependant la vieille porte claustrale s'était ouverte toute grande aux gens d'armes que le prêtre Apostat conduisait. Nous aurions dû dire aux brigands ; car ce n'étaient point de vrais militaires, encore moins des républicains de bon aloi, que les prétendus *Volontaires*, qui composaient, en forte partie, ce détachement de Cavaliers français. Sous l'uniforme de *Gardes nationaux fédérés* s'étaient, dès la formation, introduits, dans les rangs de l'armée, des hommes de sang et de rapine, qui, rares d'abord, au premier élan du patriotisme, s'étaient bientôt recrutés de tous les malfaiteurs du pays et des déserteurs de l'étranger. Après la défection, en 1792, des Hussards dits de *Berchini*, un régi-

ment d'*Eclaireurs* s'était formé, à Nancy, pour remplacer les fugitifs (1) : d'autre corps irréguliers s'étaient levés spontanément à leur suite, et ceux-là portaient le fer, la flamme, le meurtre, le viol et le pillage dans les campagnes, aussi bien en deçà des frontières qu'au delà. Comme au temps des *Armagnacs, à la bande blanche,* et des *Bourguignons, au chaperon bleu*, ayant des *Cabochiens* pour capitaines et des *truands*, de toutes sortes, pour soldats, ces bandes indisciplinées préludaient à une *Jacquerie nouvelle,* sur les *Marches* du Luxembourg autrichien.

Aux portes mêmes de Montmédy, dans la nuit du 26 au 27 février 1792, le presbytère de *Thone le pray* avait été envahi par un attroupement de cette nature; il avait été emporté par escalade, pillé et dévasté par ces brigands ; et celui-là, menuisier de profession, et Commandant de la garde nationale du village, qui avait été le plus véhémentement soupçonné d'avoir organisé ce coup de main, après avoir, par la fuite, échappé aux poursuites criminelles (2), était précisément, dit-on, le prétendu parlementaire, qui, le 13 juin 1793, se présentait à la tête des envahisseurs du couvent.

Il avait fait défiler ses hommes, dans la première cour, en présence de quelques Pères consternés : c'étaient,

(1) Décret du 28 février 1793

(2) *Voir* l'ordonnance de la Chambre du Conseil, du 12 mars 1792, signée *Rouyère, Lion, Maillard* et *Loison* père, juges, *François,* directeur du jury d'accusation, et *Chambeau,* procureur du roi ; et néanmoins tous les inculpés furent renvoyés par le *Jury d'accusation.* (Voir la décision du 20 du même mois.)

d'abord, le Sommelier Dom *Hubert de Lamock* (1) et les garçons boulangers, qui, chargés de leur vastes corbeilles, s'apprêtaient à distribuer à la porte les pains nombreux de la charité; c'étaient aussi le Frère Cuisinier et ses aides, dont les profondes marmites allaient verser leur bouillon aux malades et répartir leurs énormes quartiers de bœuf entre les indigents de la contrée. Le Prieur Dom *Malachie* et le Procureur Dom *Memne* étaient accourus à la suite du Frère Portier, et le serviteur intime de l'Abbé, c'est-à-dire Frère *Himbert,* agenouillé sous le porche de l'Église Sainte-Marguerite, adressait, avec ferveur, une prière mentale à tous les saints et saintes, protecteurs de la maison.

Pendant que les moines, d'une part, et les soudards, de l'autre, s'observaient en silence au travers d'un épais brouillard, deux hommes, l'un à la tête, l'autre à la queue du détachement, ramenaient avec soin leur casaque sur l'épaule, et rabattaient sur leurs oreilles le cône pointu de leur chaperon.

Bernard n'était pas encore assez endurci dans le crime pour affronter les regards de ceux que, *nouveau Judas,* il venait livrer aux exécuteurs de la Convention.

Gaspard, car c'était lui...., courait un double risque: celui d'être reconnu, et par ses amis les religieux, et par son ennemi mortel, le *Curé de Nepvant;* au moindre soupçon de l'un, à la moindre exclamation des autres, il était perdu, et une douzaine de balles seraient allées se loger dans son crâne, en dépit de son déguisement. Après avoir surpris le secret du sort réservé à Orval et

(1) D'une des anciennes maisons de *Laferté.*

de la perfidie projetée pour s'emparer des religieux, l'intrépide *Maître d'école de Floranville,* convaincu de l'urgence d'en instruire l'Abbé, sans aucun retard, s'était dévoué à cette œuvre sublime; et, prévoyant le cas où il ne pourrait la conduire à bonne fin, il avait renfermé dans une petite boule de cire l'avis mystérieux du piége tendu à nos pauvres moines, et même, assure-t-on, la copie de l'ordre du *Comité de salut public,* qui prescrivait leur arrestation et la destruction du couvent. Il eût, en désespoir de cause, avalé cette boulette, si la providence avait trahi son dessein. Ainsi avait fait, en 1654, un émissaire des Français, lors du siége de Stenay (1). Cette place lorraine, qui tenait alors pour les *Princes,* c'est-à-dire pour les mécontents de la *Fronde,* soutenus par les Espagnols, les Lorrains et les Pays-Bas (autrement dit le *parti bourguignon*), était investie, depuis le 20 juin, par l'armée française et par les seigneurs fidèles au roi. Le Marquis de *Fabert* campait à Mouzay, le Comte de *Grandpré* occupait le faubourg de Cervisy; le Roi Louis XIV, à peine âgé de 16 ans, au sortir de son sacre à Reims, et accompagné du *Cardinal Mazarin,* était venu se mettre à la tête des assiégeants; il avait ouvert la tranchée en personne; chaque jour il visitait les lignes et dirigeait les travaux au péril de sa vie; mais le *Sire de Colbrand,* gouverneur de la place, se défendait avec courage, et son lieutenant le *Comte de Chamilly* et autres officiers, lorrains, luxembourgeois, ou espagnols, le secondaient admirablement. Ceux-ci espéraient pouvoir même prolonger leur résistance jus-

(1) Manuscrit du P. *Fulgence* de Mouzon.

qu'au moment où le *grand Condé,* alors transfuge de la France, viendrait les dégager.

Le 15 juillet, un faux idiot, une sorte d'imbécile, se laisse prendre *au camp de Cervisy* et demande à être conduit au maire de la ville qui, alors, se nommait *Robinet;* il était porteur d'une lettre dans une boule de cire pour le comte de Chamilly; mais sa ruse échoua et le porteur fut livré au bourreau; ce qui ne sauva pas la Citadelle, puisque le 5 août elle capitula. Gaspard, qui connaissait cette histoire, courait le même risque, mais il entrevoyait la mort froidement.

C'était donc entre les mains de ces deux hommes, *Bernard, Gaspard,* si divers par leurs sentiments et leurs actes, l'un le génie du mal, l'autre le génie du bien, pour notre abbaye, que le sort des Religieux d'Orval se balançait mystérieusement.

CHAPITRE V.

La Procession à la chapelle de Montaigu.

Aux sons d'alarme, répétés de tourelle en tourelle, et reproduits par le cor du gardien de la tour d'entrée, la grosse cloche de *Saint-Bernard* avait jeté dans les airs un son lugubre et mugissant. Cette cloche, célèbre, dans les chroniques de l'abbaye, pour dissiper les tempêtes (1) et mettre en fuite les démons, avait été mise en branle par des mains invisibles, à l'issue du Chapitre, qu'avait interrompu l'apparition terrifique du Frère Portier effaré.

Instruit par *Frère Himbert* de la présence d'un groupe de cavaliers à la porte, *Dom Gabriel* donna ordre de leur ouvrir à l'instant, et de les traiter avec tous les ménagements, convenables pour la sûreté de la maison de Dieu, et compatibles avec la dignité des ministres de la religion. En même temps il prescrit l'observance, même plus rigoureuse que de coutume, du régime habituel et de tous les exercices religieux. Or, ce jour-là était un mardi, et le mardi était l'*hebdomadaire* de la mort de la dame *de Rieux,* fondatrice de la chapelle Montaigu. Aux termes de sa donation du 16 mars 1618, toute la com-

(1) *Tonitrua arceo,* disait l'inscription. Celle d'*Avioth* en promettait autant!

munauté devait se rendre processionnellement à cette chapelle, sise en *l'enclos d'Orval,* au lieu dit d'ancienneté sur *la Haute-Tourelle,* pour y assister à la messe, et y chanter les prières prescrites, pour le repos de l'âme de la susdite, ensemble de l'abbé de Montgaillard et en mémoire de leurs parents. Ces prières consistaient, entre autres, dans le chant des *Litanies de la Vierge* et de l'*Ave, maris stella;* chants auxquels ce célèbre prédicateur avait, à trois époques de sa vie, attribué sa guérison, regardée comme miraculeuse, dans l'histoire du temps. C'était en reconnaissance, vous le savez, de la première de ces guérisons que Dom Bernard avait pris l'habit de Cîteaux, et, tous les jours, dans sa chapelle domestique, on chantait en musique les litanies, suivies des strophes précitées.

Cependant le commandant D..., accompagné d'un Parisien qu'on nommait le *Capitaine Watelet* (1), avait franchi la seconde enceinte, et, après avoir fait défiler sa troupe devant *les vieilles Cuisines,* il fit mettre pied à terre, en recommandant à ses cavaliers de garder leurs rangs.

Ils se trouvaient alors dans la grande cour, et d'ici vous voyez le tableau : en face, le *Nouveau couvent;* à droite, les *Communs* et d'immenses écuries; à gauche, le *quartier des Hôtes* et le *premier Couvent Bernardin;* derrière, le *vieux Cloître des Bénédictins de Calabre,* l'*église Sainte Marguerite,* le *quartier des Dames,* les magasins et les basses-cours; au centre enfin, dans un bassin rec-

(1) Nous tenons quelques-uns de ces détails d'un domestique de ce dernier, nommé *Pierre Simon le Vieux,* qui vit encore à *Thone le Thil.*

tangulaire, entouré sur trois côtés d'une balustrade, une immense pièce d'eau que des hôtes aquatiques parcouraient.

Nos Cavaliers, dans une stupéfaction muette, contemplaient cette façade imposante, ce portail, ces frontons, ce dôme majestueux, que les quatre Évangélistes semblaient soulever sur leurs colossales épaules, quand, tout à coup, les portes de bronze s'ouvrent; des chants se font entendre de l'intérieur, toutes les cloches, mises en branle simultanément, semblent pousser vers le ciel un tintement de détresse, une sorte de râle de mort, qui porta dans ces cœurs de boue un trouble inaccoutumé.

Les Moines remplissaient l'église; et, qui priant, qui gémissant, qui pleurant, ils se rangeaient dans leur ordre habituel, en songeant que, peut-être... et ce pressentiment n'était que trop vrai... c'était pour la dernière fois qu'ils allaient parcourir leur enceinte vénérée.

La Procession se mit en marche, en se développant, avec solennité, sous la voûte spacieuse et richement ornée du vestibule et du portail de l'avant-corps du principal bâtiment : la croix et la bannière, les vases et le calice, les châsses et leurs reliques, l'encens et ses parfums, précédaient ces deux longues files de moines, vêtus de robes blanches et couverts de capuchons blancs. Au centre se trouvait l'Abbé, entouré de ses dignitaires, et vêtu de ses ornements de petite cérémonie : il paraissait aussi calme, aussi digne, que dans une circonstance de représentation ordinaire; derrière lui venaient les Novices vêtus de leurs longues aubes de lin, d'une blancheur éclatante; venaient enfin les Frères

lais, reconnaissables à leur barbe que les Pères laissaient croître rarement.

Le cortége se dirigea, dans le plus grand ordre, vers le *Couvent du moyen âge;* en chantant les litanies de la Vierge, il traversa les deux cours intérieures et il s'arrêta près de l'*Académie de peinture*, en face de la vieille Église Cistercienne des Comtes de Chiny (1).

Après avoir franchi la dernière porte (2), entre la *fontaine Mathilde* et la *chapelle des Anges* à droite, et les *salles de Cordonnerie* à gauche, la procession gravit lentement l'escalier de Montaigu, et déroulant ses longues blanches spirales, près de l'*Abbatial* de Dom Bernard, elle parvint au tilleul séculaire, dont vous avez vu l'unique rejet. Là, un chœur immense poussa vers le ciel, *vers l'étoile des mers,* vers la *dominatrice des orages,* vers *la porte du salut,* le chant sublime *Ave, maris stella;* tandis que, sur l'autre coteau, le détachement contemplait, de loin, ce spectacle, si nouveau pour des soldats de la Convention.

Pendant que, pour la dernière fois, à la vue de l'armée française qui couronnait toutes les hauteurs opposées, les Religieux d'Orval accomplissaient un devoir de reconnaissance et d'expiation, la bande des Iconoclastes se répandait dans les cours et dans les appartements de l'abbaye. Les uns, n'obéissant qu'aux plus grossiers appétits, se glissaient dans les cuisines, ou forçaient la porte des caveaux; d'autres s'introduisaient dans les

(1) Celle construite en 1124, incendiée en 1526, rebâtie en 1533, réduite en cendres en 1637, puis rebâtie encore en 1642 et restaurée en 1680.

(2) Toujours existante.

salles somptueuses du nouveau quartier, et, avec des regards de convoitise, appelaient l'heure du pillage par des propos de rapacité. *Bernard* entraînait un complice vers la *Tour du trésor,* et, lui décrivant les richesses présumées de leur proie, combinait avec lui les moyens de la dévorer seuls, ou de s'en attribuer au moins la plus forte partie. D'un autre côté, *Gaspard* se glissait dans les souterrains de la *vieille Tour des archives,* à la suite du Prieur Dom *Malachie;* et, d'autre part, accompagné par Dom *Étienne,* maître des cérémonies et par Dom *Hubert de Lamock,* Sous-Célérier, le capitaine *Watelet,* en véritable enfant de Paris qui, sous le bonnet rouge et la carmagnole, n'a point encore perdu la bonhomie native du caractère faubourien, courait de la salle du dais au salon de l'évêque, des réfectoires au chapitre, des cellules aux bibliothèques, de l'église Saint-Bernard à celle de Sainte-Marguerite, et de l'Académie de peinture aux cloîtres du vieux couvent.

La journée se passa au milieu du désordre, du trouble, des orgies, et de la plus épouvantable confusion; sans insultes, cependant, contre la personne des pauvres moines, qui continuèrent le chant des psaumes et des offices à toutes les heures prescrites par la règle de la maison. Tous, à la messe de dix heures, avaient reçu la communion de la main de l'Abbé; ils levaient au ciel leurs mains suppliantes, mais l'arrêt était porté. On sentait qu'une infernale puissance planait sur la maison, et les agents du crime n'attendaient qu'un signal pour se précipiter sur leur proie.

La nuit vint, nuit terrible et qui portait le sort d'Orval dans ses flancs; elle enveloppa de son ombre les

bourreaux et les victimes. Nul n'a, bien exactement, pénétré dans les profondeurs du mystère dont ces ruines ont gardé le secret. Bientôt peut-être, cependant, on pourra soulever un coin du voile..... attendons (1)!

(1) Les Souterrains de la nouvelle Eglise, encombrés de ruines, recèlent, sans doute, plus d'un cadavre enfoui dans ces masses énormes de matériaux. Ces souterrains magnifiques, si on les déblaie un jour, seront très-curieux à visiter. C'est ce qui restera de plus remarquable de toutes les constructions de l'abbaye.

Le possesseur actuel, M. *Lejeune*, d'Anvers, va, dit-on, faire pratiquer des fouilles, qui amèneront, il est probable, de curieux résultats.

CHAPITRE VI.

Les Maisons de Refuge.

Les moines d'Orval avaient trois *Refuges* : l'un à Huy (*in Hoyensi Castro*), sur la basse Meuse ; l'autre à Montmédy (*in Madiaci Castro*), sur la haute Chiere ; et le troisième à Luxembourg (*in Lucilinburhut*), sur les noirs rochers de la *Pétruse,* là où la *fée Mélusine,* nymphe gracieuse de l'*Alsette*, fait toujours entendre ses gémissements et redit ses chants aux échos du vieux *manoir de Sigéfroid* (1).

Ces bons Pères en avaient possédé un quatrième à *Ivoy* (Carignan); mais depuis que la Cité Ivodienne, prise par le *Maréchal de Châtillon* en 1637, arrosée de sang, semée de cendres et de sel, et vouée à la destruction par les ordres de l'impitoyable Louis XIII (venu tout exprès à *Mouzon*), eut été démantelée, la *Maison-Forte* donnée aux gardiens du tombeau de *Jeanne de Blamont,* par le pieux comte *Louis V de Chiny,* son mari, cette Maison-Forte avait disparu du sol de l'ancienne Colonie romaine des *Lœti-Asti.*

A *Huy* (c'est-à-dire à la *porte* des rochers de l'*Huis,* ou débouché de la haute Meuse, sous *Givet* et *Agimont,* sous *Dinant,* sous *Chevremont,* sous *Bouvignes,* sous

(1) *Voir* cette légende dans nos *Chroniques de l'Ardenne,* t. II, ch. 41, p. 564.

Namur); — à Huy, sous la haute Tour du fief donné par Charlemagne à son écuyer Bazin (1) (*propè Turrim Basini*); — à Huy, autour de l'oratoire érigé à la Vierge, par le premier Évêque de Tongres, *saint Materne*, vers l'année 328 (2); — à Huy, contre la chapelle grand'-ducale d'une vice-reine de Lotharingie; cette *Gerberge* de Saxe, devenue reine de France, par son convol avec *Louis d'Outremer;* chapelle reconstruite en 1048 par l'évêque *Théoduin;* — à Huy, berceau de la puissance du premier comte de Chiny, *Arnoux de Grandon;* — à Huy, dans cette vaste cour d'honneur (*Aula*) qu'un des plus célèbres évêques de Liége, *Notger* (971 à 1007), avait fait enclore, et qu'un autre Prélat, de Metz d'abord (1280), de Liége ensuite (*Jean Guido,* fils du comte de Flandres et de Namur), avait amplifiée (1288) et décorée ; — à Huy, enfin, près du Donjon élevé par lui, en mémoire de la *prise de Damiette* par les Croisés, en 1271 (3), les moines d'Orval avaient un refuge, encore inexpugnable, et qui eût dû leur offrir tous les gages désirables de sécurité.

A Huy, en effet, sous la haute dominance de leurs suzerains de Chiny d'abord, et, plus tard, sous la relevance de l'*église de Saint-Lambert,* les moines d'Orval, disons-nous, avaient été *hauts, bas* et *moyens justiciers.*

(1) *Chapeauville*, p. 319, rapporte ainsi cette tradition :
Hic Episcopus in Castro fecit Hoyensi novam aulam magnis sumptibus fabricari et, vastam Turrim Basini scaliis operiens, mansiones infrà distinxit.

(2) *Malaert*, Histoire de Huy, p. 28.

(3) Cet Évêque fit alors transférer, de Cologne à Huy, le corps de *sainte Odile* dans l'église des Croisés.

Ils peuvent encore, en ce moment de détresse, y instituer une *Cour jurée,* en matière civile, et au possessoire. Ils sont dixmateurs, pour le tout au ban d'*Otteppe,* et codixmateurs dans 86 communes Liégeoises ou Namuroises des alentours. Ce dixmage leur rapporte, bon an mal an, 473 muids (soit 68,112 boisseaux) (1) d'épeautre, et de fortes sommes en argent. Composée de sept portées de bâtiments, leur *Maison-Forte,* qui s'élève sur de profonds souterrains, est entourée par quatre *bonniers* de surface, plantés en jardins vergers et en bois. A la place la plus honorable du chœur de la chapelle Castrale (2), apparaissent toujours les armes de *Notre-Dame* d'Orval, supportées par deux griffons.

Voilà donc de nombreux motifs qui, de préférence, devraient diriger leur fuite sur *Huy ;* mais les républicains sont maîtres de toutes les hauteurs, et leurs détachements occupent tous les défilés.

Iront-ils à Montmédy ? Impossible, ce serait se jeter dans la gueule du loup.

C'est cette question qui fut remise en délibération, pendant les ténèbres de la dernière nuit.

(1) Ainsi, ce seul objet équivalait à un revenu net de plus de 200,000 fr.

(2) M. *Schayes*, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, a décrit les monuments d'*Huy*, t. Ier, p. 325, et t. II, p. 163 et 179.

CHAPITRE VII.

L'Église et le Vicariat perpétuel d'Orval, à Montmédy.

Ah ! soupirait *Dom Gabriel*, le cœur noyé d'amertume, ah ! si les hautes tours du comte *Arnoux III* de Chiny et de Los étaient encore aux mains de la pieuse *Maison d'Autriche*; si elles étaient au pouvoir de nos anciens maîtres et très-catholiques souverains *Charles V, Philippe II, Philippe III* d'Espagne, voire même sous le commandement de ces rudes Capitaines-prévosts (1) de *Philippe-le-Bon* de Bourgogne, de *Charles-le-Téméraire*, ou de *Marie* la *Chasseresse* et la *Charmeresse*, nous trouverions là, pauvres cygnes affalés au souffle de la tempête, nous trouverions là, dans nos propres murailles, la cabane de refuge où les enfants de *saint Bernard* pourraient faire relâche en toute sécurité. Mais l'abomination de la désolation est entrée dans ce temple, que naguères nos mains avaient relevé (2).

(1) Tels on peut citer *Huard d'Autel*, en 1413 (sous *Antoine* de Bourgogne, époux d'*Elisabeth de Gorlitz*); *Gérard de Clémency*, en 1446 (sous *Philippe* de Bourgogne dit le *Bon*); enfin, *Clément Raison*, en 1552.

(2) La reconstruction de l'église de la ville haute de Montmédy fut faite en 1754, sur les plans et devis du 16 juin 1751, dressés par *Jean Anthoine*, architecte et arpenteur général, et rectifiés par M. de *Chersin*, ingénieur des ponts-et-chaussées. L'adjudication en avait été prononcée le 14 juin 1753, au profit de

Aujourd'hui les *prêtres jureurs* (1) souillent le sanctuaire où tant de fois les abbés d'Orval ont pontifié. Ceux-là n'ont pas l'embarras de nous appeler au consistoire de Trèves, pour nous arracher des lettres de présentation (2); loups ravissants, sous la peau du renard, sans collation abbatiale, sans provision de l'*Ordinaire*, ils n'ont pas même besoin du hoqueton du berger pour, tout à leur aise, ravager notre bergerie.

Hélas ! c'était partout ainsi, sur la terre de France, qu'alors les brebis étaient dévorées par les loups ; Dieu avait frappé le pasteur; il avait laissé immoler les chiens de garde, et le troupeau s'était dispersé.

En brisant l'unité religieuse, la *Constitution civile* du Clergé français avait dépouillé l'État de la seule garantie qui pût préserver le vaisseau de la république de la fureur des vents révolutionnaires, et sa constitution politique des excès de tous les partis.

Le choix des pasteurs est tout, dans l'État aussi bien que dans l'Eglise; aussi toujours les abbés d'Orval y avaient-ils apporté le soin le plus religieux.

En voici une preuve qui tombe sous ma main.

Jacques-François Lefebvre, entrepreneur des fortifications, pour la somme de 40,367 livres, dont 11,515 livres fournies par l'abbaye d'Orval, et le surplus par le produit de la coupe du *Mont-Cé*. Le vaisseau fut agrandi et élargi des deux Collatéraux, qui furent pris sur le Cimetière *intrà muros*. En passant à Montmédy, le 19 juin 1750, le maréchal de *Bellisle* fit établir le cimetière hors des fortifications, là où il est aujourd'hui.

(1) Ces Prêtres étaient les sieurs *Urbain*, curé, *Romagny* et *Pierrot*, vicaires.

(2) En 1736 on voit le curé *Nicolas-Joseph Manard* en procès avec l'abbaye, à l'occasion du droit de collation.

Lettre de *Charles-de-Benzeradt,* Abbé d'Orval, à madame *Marie Gabrielle de Livron-Bourbonne,* Abbesse de *Juvigny,* pour la collation alternative de la Cure de *Bièvre,* sous le *Mont Saint-Walfroid,* près Montmédy, du 9 décembre 1706.

« Madame,

« Pour vous marquer une preuve sensible de l'éloignement où je me « trouve de vouloir anticiper sur les droits de votre maison, à l'égard « de la nomination à la Cure de Bièvre, apprenez, s'il vous plaît, par « ces lignes, que le Frère *Marc,* notre Procureur, ayant ordre de moi « de chercher des preuves ultérieures, pour justifier notre prétention, a « eu le bonheur de déterrer, hors la maison, un titre qui justifie que « l'*alternative* de la nomination à ladite cure *vous appartient.* Si j'étais « jaloux de conférer des bénéfices, il ne tiendrait qu'à moi de suppri- « mer cette découverte et de l'emporter par ce moyen au tribunal des « hommes ; mais il y a un autre Juge, qui connaît les choses les plus « cachées et qu'il faut craindre. Puis donc que c'est à présent votre « tour, Madame, vous ne serez plus inquiétée de notre part. J'en suis « bien aise ; lorsque je pense combien est terrible la charge de confé- « rer des bénéfices ! si nous les conférions par des vues humaines, « sans avoir égard à l'obligation de choisir le plus digne sujet, cela seul « suffirait pour nous perdre éternellement. Je ne connais pas le fond « de mon cœur autant que je le devrais, mais il me semble que je « pourrais dire, avec une Reine régente de Portugal, que je souhaiterais « que tous nos Curés faisant bien leurs devoirs fussent immortels, « pour n'être pas dans la nécessité de nommer.

« Je me recommande à votre charité et à la continuation de vos « prières, étant avec bien du respect et de l'estime,

« Madame,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Fr. *Charles,* abbé d'Orval. »

Le 9 décembre 1706.

CHAPITRE VIII.

Le Patronage d'Orval à Montmédy.

« *Est in secessu longo locus, insula portum*
« *Efficit, objectu laterum, quibus omnis ab alto*
« *Frangitur, inque sinus scindit sese unda reductos :*
« *Hinc atque hinc vastæ rupes geminique minantur*
« *In cœlum scopuli, quorum sub vertice latè*
« *Æquora tuta silent ; tùm silvis scena coruscis*
« *Desuper, horrentique atrum nemus imminet umbrá ;*
« *Intùs aquæ dulces, vivoque sedilia saxo,*
« Ordinis *domus* (1). »

Æneis, lib. I.

Entre le *Mont-Cé* [Monçon, *Monceau*, charte de 1239 (2), amas de ruines Celtiques du versant de *Tancurt* (charte de 1182) (3)], et le contre-fort des *hautes forêts* [*altæ forestæ* (charte de 1270)] (4) s'élève, à l'altitude de 300 toises, un mont escarpé (*mons medius*) qu'un neveu de roi (*dux Adalgisilus nepos Dagoberti*) possédait

(1) Cette maison existe encore et sert de Prison départementale pour l'arrondissement. Connue sous le nom du *Refuge d'Orval*, elle avait été reconstruite en 1632. Ainsi l'atteste le millésime, en chiffres de fer, incrustés sur sa façade et gravés au ceintre de la porte d'entrée. Ce fut dans sa *grande salle*, le 24 janvier 1658, que les *trois États* des Villes et quatre Prévôtés conquises (*Montmédy, Chauvency, Marville* et *Dampvillers*) prêtèrent serment de soumission et fidélité à Louis XIV. Ainsi, c'est là que les Montmédiens sont devenus Français.

(2) *Voir* les chartes que nous citons dans nos Chroniques de l'*Ardenne et des Woëpvres*, t. II, 84-107-39. I, 544.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

jadis, et que, pour le rachat de ses fautes, il donna (charte de 634) (1), et légua en partie (*portionem meam Madiaci*) à l'église de Verdun, dont il était diacre (*ego Grimo et peccator diaconus*) et à la collégiale du *Xenodochium de Sainte-Agathe* de *Longuyon*.

Cette position, inexpugnable alors, commandait au Barrois et à la Lorraine, aussi bien qu'à la frontière de Champagne et aux débouchés des *Wallons*. Un comte de Chiny et de Los, *Arnoux III* (le premier de la seconde race), tenant ainsi la clef des *basses Woëpvres* et les rampes des *hautes Ardennes*, ferma la porte du Luxembourg, en haut et en bas, en scellant sur le roc un *Castrum*, dont les hautes tours, pendant plus de quatre siècles, furent le boulevard et le *propugnaculum* des Bourguignons d'abord, des Espagnols ensuite, enfin des Infants d'Autriche, maîtres des Pays-Bas.

Pour attirer des habitants sur la plate-forme du Donjon, le fondateur dut faire des concessions larges ; il les consigna dans la charte qui suit :

Arnoul, Comte de *Loos* et de *Chiny*, permet de construire une *nouvelle ville*, à *Mont-Maidi*, et statue que les habitants vivront sous la loi de *Belmont*. Juin, 1239.

Recueil *Gérard*, n° 224. 8° 1. et aux arch. de Metz.

Nous, *Arnulphe*, Comte de *Los* et de *Chiny*, à tous ceulx qui ces presentes verront et orront, scavoir faisons : qu'estant induict, du conseil de nos fidels et bons amys, à construire et édifier une *Néuve ville* à *Mont-maidy*, ordonnée et conservée selon les loix et coustumes de *Belmont*, corporellement avons presté le serment, *saulve néantmoings*

(1) *Voir* les Chartes que nous citons, dans nos Chroniques de l'*Ardenne et des Woëpvres*, t. II, 84-107-39, I, 544.

touts droicts ecclésiastiques, à telle condition néantmoings que, à la même ville, nous réservons et retenons pour nous *trois arpens de terre* et *dix faulcies de preytz,* davantage un *aultre arpent de terre* que notre prédécesseur a possédé de tout temps avec le *Bru* (1) ; davantage deux *fagnieres* d'eau, l'une au dessus du pont, et l'aultre au dessous, situé *en droict de l'isle*. De même nous réservons pour nous *la Haye de Monçeau*; lesquelles choses susdictes nous posséderons librement, excepté néantmoings que, à leawe susdicte, les bourgeois y auront leurs aysances, hormis la *pescherye*. Nous adjoustons à notre serment que, en la dicte ville, nul home de mes homes, de quel facon que mes homes les possedent du depuis qu'ils sont des dits lieux, ne sera retenus ; mais nous promettons de noz homes que si quelcquung vient à la ville, ayant (depuis le jurement interposé) habité an et jour hors de nostre terre, qu'il soit reçue assurement ; quant aux aultres, de quel part qu'ils soient venus, de la *vieille* ou *nueve* ville, il n'est permis aux bourgeois de Montmédy de renvoyer aulcun ou retenir, sinon par nostre volonté et consentement, excepté *Joa*[e] *Lapidicin, Galdeo de Habo, Pontio de Tonelle, Alardo filio Ourtido,* et *Pontio genero, Remigio filio, Aritel, Bonnefoy, filio Hugoni de Tonetrâ,* lesquels, de notre consentement, demeureront en la ville susdicte, en Bourgeoisie ordinaire. Celui qui choisira résidence à Montmédy, il aura entière distribution des pretz et terres coltivez, selon la considération des Mayeur et Eschevins, *douze journaulx de terre et une faulcye de prez ;* et ceux qui seront résident au dessous, s'entend en la ville bas, ils auront distribution des mêmes jardins et hayes ; li qui n'aura pas édifié à Montmédy sera atenu à ce faire, et sy, à la Purification prochaine venante, l'on n'est assurez évidemment de son édifice, il sera privé de sa distribution, et sa part et portion retournera ez mains des Mayeur et des Eschevins, par notre conseil ; et eux n'en feront collation aultrement à aultre qui soit.

Davantage nous concedons telle liberté aux bourgeois habitants du *Château de Montmédy* qu'ils ne seront attenuz, ainsi que leurs plaist, à nos expéditions, en tens de guerre et exercices, ou de nos héritiers, *si ce n'est pour la défense de la terre de la Comté de Chiny ;* et leurs bourgois seront attenuz doresnavant aller à Montmédy, pour recevoir loix

(1) *Brül, Brüllen,* district, canton ou étendue de prairies desséchées.

du Mayeur et des Eschevins, sur les choses qu'ils seront doubteux, ainsi qu'ils avoient accoutumez d'aller à *Belmont*, et accompliront ce que leur sera ordonné par les dicts Mayeur et Eschevins, sans que, en conformité de leur serment, ils l'auront raporté et donné à entendre, faire et establir tout ce que par le serment du Mayeur et des Eschevins sera jugé sur leur dict; et sy les Mayeur et Eschevins seront encore doubteux de quelque cause, sur ce que par leur serment raporté ils ne puissent par eulx mesmes, ou par leurs bourgois de Montmédy, estre pleinement encertioré de la dite, pourront alleir dehors, informant ceulx de *Belmont* de l'occasion de leur sortye, et du conseil alleir au mesme lieu, et le conseil, tenu à tout ce que ceux de Montmédy auront jugé selon la loy, sera ferme et permanent.

Mais longtemps, bien longtemps avant que Bellone eût placé ses soudarts en vedette, dans les hautes guérites de pierre, et espacé ses échanguettes, à la ceinture de l'*Oppidum*, la religion avait pris possession du *Lucus* de *Mad;* c'est-à-dire du mont, dont le soulèvement (*manifestateur* de l'*activité* terrestre) avait *déterminé* la rivière Celtique (*iacum*) à se détourner, obéissante et respectueuse, en faisant un large demi-cercle à ses pieds. Un Oratoire à *saint Martin* (le convertisseur des *Wallons* et des *Woëpvres,* sur toute la voie romaine de Rheims à Trêves) s'était élevé à l'escarpe, non loin de l'*Église Matrice* de la Vierge d'*Iré le Prays,* et à peine des moines eurent-ils porté la hache dans les *gorges d'Orvaux,* que *trois Évêques de Verdun* et une *Abbesse de Juvigny,* tous quatre de la première famille suzeraine de Chiny, les appelèrent à la haute direction des âmes, dans les gorges du *Vir* et du *Ton,* dans celles des *Thones* et de la *Tinte,* et dans celles de la *Chiere* et de l'*Othain*. De là, à devenir propriétaires, la transition fut rapide.

Avant 1156, *Lambert* l'ancien, chevalier de Paouilly

(*Polliacum; Pouilly-sur-Meuse*), *Lambert* le jeune et *Ponsart* de Pouilly ses fils, du consentement du sire de *Raulcurt* (Raucourt, près Sedan) (*de cujus feudo descendebat*), avait donné à Orval, à titre d'aumône (*eleemosynam donavit*), sa terre et métairie de *Tancourt*, sous le *Mons-Heis*.

A la même époque de 1156, le Patronage de l'église du Mont de *Madi*, avec tous les droits honorifiques et utiles, dixmes, terres et cens y attachés, étaient cédés à la même abbaye, par les petits enfants du comte *Albert de Chiny* et d'*Agnès de Bar*, tant de la branche de *Thiery*, sire d'*Estalle*, que de celle de *Christine*, femme du sire d'*Hierges* (Isiers, près d'Huy); c'est-à-dire *Wilhem de Castlon* (Châtillon), *Ernélie* sa femme, dame *Alix*, douairière de *Stawles*, *Hugues* et *Théodoric* ses fils, et encore *Olivier d'Isers*. Cette donation, approuvée par le Seigneur dominant, *Godefroid d'Aspremont*, à cause de sa mère *Ide de Chiny*, investissait Orval, à titre de dépendance de sa cure, du *Vicariat perpétuel* de la ville de Montmédy; elle comprenait la propriété du sol, *donum fundi in perpetuum, cum appenditiis et pertinentiis*. L'église et l'emplacement du Refuge et la maison du vicaire ne formaient alors qu'un même continent; tous ces droits sont réservés dans la charte d'érection du château (1).

(1) On trouve la ratification de ces dons dans les chartes ci-après :

1182, Charte de *Guillaume aux blanches mains*, archevêque de Rheims, auteur de la *loi de Beaumont*.

1200, Charte de *Jean Ier*, archevêque de Trèves et de l'archidiacre du même diocèse, pour la mise en possession.

1202, Charte de *Conrad*, grand prévôt, *Guillaume*, grand doyen et du grand Chapitre de l'archevêché.

1208, Bulle d'incorporation par le pape *Innocent III*.

1219, autre du pape *Honoré III*.

1221, Chartes confirmatives de l'archevêque *Théodoricus*, de Trèves.

1230, Bulle du pape *Grégoire VIII*.

1260, *Id.* du pape *Alexandre IV*.

1621, Charte confirmaire de *Lothaire*, archevêque de Trèves.

1677, Bulle du pape *Innocent X*.

1689, Charte de l'abbé d'Orval, *Benzeradt*.

NOTA. La traduction française de la *Charte d'affranchissement* de la *ville de Montmédy* (que nous avons donnée plus haut) contient des omissions importantes que nous avons reconnues, en la collationnant avec une ampliation authentique, en latin, qui se trouve conservée aux archives départementales de Metz.

Ces omissions concernent les propriétés communales de la ville et ses *droits d'aisances* dans les forêts des comtes de Chiny. Nous rétablirons le texte littéral dans notre *Histoire du Comté*.

CHAPITRE IX.

Un Abbé d'Orval sur la brèche, en face du Grand-Roi.

« *Primo Regis adventu* (1)
« *Mons-Medius captus*
« IV *Augusti*
« M. DC. LVII. »

Primo adventu Regis ! Oh ! qu'ils étaient impudents, quelquefois, ces lâches courtisans du règne de Louis XIV ! Comment ! après deux mois d'efforts désespérés, contre une bicoque, investie par 12,000 soldats de toutes armes, et qui n'a pour défense que sa position, et pour défenseurs que 676 hommes (469 fantassins, 25 artilleurs et 182 bourgeois); après 23 attaques repoussées, et qui ont coûté 5,000 hommes; après que, pénétrant enfin dans les veines du rocher, la mine a enlevé la face, le flanc et la courtine des deux principaux bastions (celui des *Conils* et celui de *Saint-André*); après que, derrière chaque parapet, deux ou trois rangs de coupures à la gorge, remplies de cadavres, attestent l'acharnement de l'assaut et l'héroïsme de la défense, pendant quatre jours ; après que, sur cet étroit et célèbre *bastion de Saint-André,* qui porte encore à son bas-saillant la *Croix de Bourgogne,* le plus fidèle et le plus vaillant des gouverneurs du roi d'Espagne, guerrier éventré par un

(1) Médaille commémorative de la prise.

A l'*avers,* la tête adolescente de Louis XIV, alors âgé de dix-neuf ans ; au *revers*, une femme prosternée aux pieds d'un guerrier vainqueur.

éclat de palissade fracassée par un boulet, a été emporté mourant entre les bras de trois prêtres (*l'abbé d'Orval*, le *chanoine d'Allamont* et le *curé Rennesson* de Chauvency); après enfin, que vous, *maréchal de Laferté*, vous d'*Uxelles* et de *Navailles*, n'êtes entrés dans la place que sur capitulation, la plus honorable de toutes celles qui furent accordées; vous, Français si francs de nom et de caractère, vous laissez graver en bronze, pour votre cabinet des médailles, ce mensonge *primo Regis adventu!* et pourtant, sous le grand roi, voilà comment on écrivait l'histoire!

Le nom du héros expirant échappera bien à quelque plume, mais pourquoi? Vous ne pouviez le taire, car le maître l'avait prononcé avec éloge, avec regrets; il aurait, lui fait-on dire, donné la vie de 2,000 de ses soldats pour racheter celle de d'*Allamont* (2,000!). Mais les noms de ces valeureux capitaines qui, comme d'Allamont, se dévouèrent sur l'autel de la fidélité; mais les noms de ces saints prêtres qui, pendant deux mois, soutinrent le courage de la garnison, qui exaltèrent l'énergie des bourgeois, des enfants et des femmes, qui ranimèrent les blessés, qui consolèrent et réconcilièrent les mourants, ces noms, qui auraient dû être proclamés par le burin de l'histoire, qu'avez-vous fait pour les conserver? Rien (1).

(1) Le *Fidèle et vaillant Gouverneur*, par des *Hayons*, imprimé à Luxembourg, est le seul document qui nous ait conservé quelques noms, les voici :

Le Comte de *Mérode*, cousin germain du gouverneur, entré avec lui dans la place, le 9 juin 1657, deux jours avant l'investissement, avec l'abbé d'Orval *Henry de Meughen*, et le chanoine d'*Allamont*, plus tard évêque de *Ruremonde* et de *Gand*;

La figure de l'abbé *Henry de Meughen*, portant processionnellement le *Saint-Sacrement*, de bastion en bastion, sous la pluie des éclats de bombe et la grêle des boulets, déposant le *pain des forts* sur l'autel, au-dessus de la mine qui va éclater, cette figure méritait cependant bien d'être dessinée, à côté de celle d'un gouverneur frappé sur la brèche, et qui veut être enterré sous l'*habit des fils de saint Bernard*, dont il se proclame l'indigne *Religieux*.

Car, d'ici, voyez-vous le tableau ?

Après quarante-trois jours de tranchée ouverte, le mineur français, bravant les brûlots, le soufre, la poix, le goudron, les milliers de grenades, est enfin parvenu à s'attacher aux flancs de l'escarpe des *Conils* et de *Saint-André*; les tonneaux de poudre ont franchi les boyaux, et la mèche n'attend qu'un signal pour compléter l'œuvre de destruction.

Accompagné du *Mazarin* et de toute sa Cour, *Louis XIV*, arrivé aux lignes, le 4 août 1657, sur les onze heures du matin, a gravi les hauts mamelons de *Vigneuls*, et de là, presqu'à portée de canon, au delà de la *Chiere*, et au par de là de la *Haye* (ou petit bois) du *Monceau* (*Mons Heis*), il contemple les orgueilleuses Tours des *Comtes de Chiny*. Qu'aperçoit-il, à l'altitude

Les Colonels : baron *de Beck*, *Reklin* et *Dumoulin*;

Les Majors : *Barchon*, *Stassin*, *Piton* et *Schmidt*;

Les Capitaines : d'*Aloste*, *Crahay*, *Corrette*, *Dreyser*, *Engelhart*, *Grégoire*, *Godefroid*, *Lajeunesse*, *Milon*, *Schirlet*, *Schlomp*;

Les Lieutenants : *Tréhac*, *Bouhelier-Beaulieu*; l'enseigne *Crochart*, le sergent-major *Barchon*, l'ingénieur *Chenot*, les bourgeois *Massart* (le premier qui fut tué) *Louchart*, *Poncelet*, *Gabin*.

de 300 toises? Un autel est dressé *à la gorge du bastion de Saint-André.* Le frère du commandant, *Eugène Albert d'Allamont,* filleul des infants d'Autriche, gouverneurs des Pays-Bas; c'est-à-dire le chanoine d'Allamont (plus tard évêque de Ruremonde et de Gand) monte à l'autel en habits sacerdotaux; tête nue, à l'ardeur dévorante du soleil, le gouverneur *Jean V* d'*Allamont* s'agenouille, près de l'*Abbé d'Orval,* au milieu de son corps d'officiers. A peine l'*Ite missa est* est-il sorti de la bouche de l'officiant, qu'un bruit épouvantable lui répond. Deux mines ont fait explosion : celle des *Conils,* impuissante contre la roche pure, n'a pu que détacher la chemise du bastion; mais, sous celui de *Saint-André,* le foudroyant salpêtre a pulvérisé le flanc, la face, la courtine; tout s'écroule, tout tombe, et les casemates béantes ouvrent à l'œil leurs profondeurs, au niveau du fossé.

Le signal de l'assaut est donné, et les assiégés y répondent : comment? Devinez; *par le son des violents!*

Comment peindre alors les prodiges de la défense sur ces étroits retranchements, toujours renaissants de coupure en coupure, à la gorge d'un seul bastion?.... Mais Montmédy devait devenir français, à la grande voix de l'*ultima ratio Regum;* car s'il eût dû rester à l'Espagne, d'*Allamont* lui eût conservé le boulevart des *Wallons.*

« *Si Pergama dextrâ*
« *defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.* »

Le spectre d'*Henry de Meughen* vient d'apparaître à Dom *Gabriel* : « *Heu fuge,* lui a-t-il, *teque his eripe flammis.* »

Les moines fuyent donc, et il était temps.

CHAPITRE X.

La Fuite des Moines.

C'était, vous le savez, aux approches de la *Saint-Jean,* époque où, d'une main plus large, s'épanchaient les trésors de l'aumône sur toute la contrée. Au lieu d'allumer de grands feux, *pyras;* d'y lancer de malheureux chats, dans des sacs, ou quelques renards penauds, dans un panier; au lieu de s'asseoir autour du bûcher, ou de former des danses, *ballationes aut solsticia,* en l'honneur du soleil (*Baal, Bel, Belenus*), dont les spirales allaient, de plus en plus, se raccourcir sur l'horizon; nos bons villageois, à l'imitation de leurs pères spirituels, avaient l'habitude, à cette époque, de joindre leurs dons à ceux du Couvent, et si, quelquefois encore, le maître du Château de maints et maints villages allait allumer les fagots accumulés sur la place, la bonne et douce Châtelaine, avant la cérémonie solsticiale, avait eu soin de pourvoir largement à tous les besoins des pauvres du lieu. Mais, cette fois, bien d'autres préoccupations attristaient nos contrées, dans la semaine d'*avant la Saint-Jean* 1793.

Une agitation inaccoutumée enfiévrait tout le Luxembourg: des rives de la *Semois* à celles de la *Chiere,* les populations étaient en émoi; un bruit incessant d'armes, de chevaux, de soldats et d'équipages, remplissait la vallée, *de Montmédy à la Meuse,* et faisait tressaillir les

murailles de la *vieille Ivoix:* des gens de guerre, des malandrins, des pillards de toutes sortes, encombraient les abords de l'antique Abbaye, occupée depuis une huitaine par les Français; des voitures de toutes dimensions, chargées de butin jeté au hasard, sillonnaient, en tout sens, *le haut et le plat pays Wavrien*. Elles emportaient, au loin, des objets de toutes formes et de destinations aussi diverses qu'inusitées. Pour opérer leur enlèvement, chaque jour *plus de six cents chariots* avaient été mis en réquisition violente, dans les villages voisins du monastère; des approvisionnements de toute nature: grains, fourrages, boissons, comestibles, étaient entraînés sur Sedan; des meubles somptueux, glaces, tableaux, statues, ciselures, des ornements, des vases de tout prix, étaient conduits furtivement vers Montmédy et, de là, dirigés les uns sur la route de Metz, les autres sur celle de Verdun.

Ces convois étaient escortés par des personnages, la plupart étrangers à l'armée, dont les noms se répètent bien souvent avec mépris dans le pays; il est peu de localités de l'arrondissement montmédien qui n'offriraient encore quelque débris accusateurs de ce vaste pillage. L'orgue majestueux, l'autel et les colonnes de marbre de la nouvelle église (1), les grilles inestimables du sanctuaire, celles de la salle du Dais, celles du magnifique escalier des appartements de l'Abbé, tout enfin, objet d'art, de luxe ou d'utilité, tout ce qui se trouvait transportable était entraîné par le flot de cette inondation de nouveaux barbares, et arrivait déboucher à l'em-

(1) *Voir* le *Moniteur* du 5 août 1793.

branchement de la route de Sedan à Metz, dans le village de *Margut* (1).

Tel était l'aspect général de la frontière française; celle du Luxembourg offrait un autre tableau.

Répercutées d'écho en écho, et montant de rocher en rocher, de sourdes rumeurs, parties de la gorge la plus profonde de la petite vallée *de la Marche,* étaient d'abord montées dans les airs; elles avaient rasé le versant de l'*immense Forêt Chinienne,* elles en avaient atteint le faîte, et gagnant *Floranville, Jamoignes, Pins, Izel,* et de là les hameaux de toute la chaîne, elles avaient porté le trouble et l'effroi dans les châteaux, aussi bien que dans les chaumières, tous également consternés.

Les bruits les plus sinistres parcouraient la contrée: les uns disaient que les brigands avaient tué l'Abbé d'Orval, au pied même de l'autel; qu'ils avaient saisi les moines, jeunes et vieux; qu'ils les avaient torturés pour leur faire dire où était caché le trésor; et que, comme dans la grande invasion danoise de l'an 870 (2), on leur coupait la tête, quand ils refusaient de répondre à cette question : cela était heureusement inexact. Les autres ajoutaient, et ceci était plus réel, qu'après avoir inutilement cherché le trésor, les pillards avaient brisé les sépultures, dispersé les ossements, et qu'ils se disposaient à mettre le feu à tous les bâtiments.

(1) Les meilleurs tableaux paraissent avoir été transportés en Allemagne. En citant le général *Naléche*, de Felletin (Creuse), comme un des auteurs de la prise d'Orval, M. le chanoine *Lacomble* dit qu'il était encore possesseur de plusieurs de ces tableaux.

(2) *Augustin Thiéry*, Conquête de l'Angleterre, livre II, p. 107.

D'autres propos mystérieux circulaient encore de clocher en clocher : du haut des tours, où veillaient des gardiens en armes, on avait, se disaient à l'oreille les bonnes femmes d'*Izel*, on avait, sur le minuit du 13 au 14 juin, et près de la *Tour de Brunehault*, parfaitement distingué une longue file de blancs fantômes, aux formes gigantesques, qui semblaient sortir du *trou du Fâ ;* de là, ils avaient glissé sur la bruyère, à la rive et le long du bois, et s'étaient, l'un après l'autre, évanouis dans le brouillard et dans la direction de Luxembourg. A *Valensart*, à *Prouvy*, c'était le fossoyeur qui, soulevant une tombe, au clair de la lune, avait, du haut du funèbre monticule (1), aperçu le mystérieux cortége s'enfonçant dans les gorges du bois de *Làhaye ;* plus loin, à *Fratin*, à *Busnol*, c'était un pâtre, qui avait entrevu la colonne serpentant dans les clairières de *Chantemelle ;* à *Saint-Léger*, l'aube blanchissante avait dévoilé, à quelques *Censiers* matinals, une troupe nombreuse de moines, fuyant, comme des ombres, dans les massifs, entre *Virton* et *Arlon :* l'un d'eux avait même cru reconnaître *Gaspard* à leur tête ; c'était au moins son fantôme, disait-il, car on le croyait fusillé depuis quelques mois ; et l'on ajoutait que, ne pouvant plus rien sur la terre, pour défendre sa patrie et ses bienfaiteurs, notre brave Maître d'école ramenait sans doute du Purgatoire une troupe de Revenants, qu'il promenait, en tous sens, pour épouvanter les Français.

Ces bruits étaient accrédités, même par quelques

(1) Presque toutes nos Eglises primitives étaient et sont encore sur un coteau très-élevé ; elles étaient entièrement isolées et le cimetière les entourait.

prêtres effarés, dits *Réfractaires*, qui, traqués de toutes parts par les lois de la Convention, et ne pouvant voyager que dans les ténèbres, se glissaient de chaumière en chaumière, et y propageaient ces mystérieux récits. Cette histoire avait cependant un fond de réalité; car, profitant de l'ivresse de leurs gardiens, l'Abbé et ses moines s'étaient échappés par un souterrain (1), et emportant avec eux les vases sacrés et la portion la plus précieuse de leurs archives, ils étaient parvenus, par des sentiers détournés, dans la profondeur des bois, à éviter toutes les patrouilles et stations françaises et à gagner Luxembourg qui, alors, n'était point encore entièrement bloqué.

Là, s'ouvrit pour eux une *vieille Tour*, qui, sans doute, provenait d'un de leurs premiers abbés, *Stephanus Luxemburgensis* (1177-1188), fondateur des filles de Cîteaux de la maison de *Bonnevoie*. Cette tour faisait partie de la seconde enceinte construite vers l'année 1050 (2). Cette enceinte commençait à la porte de la descente du *Breidenweg;* elle allait (par la maison *Tuck*) vers la rue de la

(1) Au-dessous de la porte du bois, près de la *Chapelle de Montaigu :* ce fait néanmoins n'est pas avéré; l'existence du souterrain est même douteuse, elle a cependant beaucoup de probabilité. On ne conçoit pas comment les Religieux auraient pu s'échapper autrement; presque toutes les issues étaient gardées avec soin. Nous croyons, cependant, qu'ils ont pu se dérober par la porte de l'Orangerie, et, de là, s'enfoncer dans les gorges d'*Orvaux*.

(2) La troisième et dernière enceinte est de l'an 1393 : elle était flanquée de vingt tours; la seconde en avait douze, et elle était percée de sept portes. La première était composée de dix tours reliées entre elles, et percée de sept portes, qui peuvent se reporter au temps du Comte *Sigéfroid*, c'est-à-dire avant la *Charte d'érection* de l'an 963.

Trinité, et l'*Orvesport* ou *Orvals-Porten* donnait autrefois entrée dans ce triste lieu d'asile et de réclusion (1).

Quel réduit quand on quitte un palais ! quel purgatoire, après avoir eu toutes les joies du paradis !

(1) A côté du bâtiment principal se trouvaient deux jardins, plus un logement pour un Official du couvent. Le tout était loué quatre-vingt-dix écus, monnaie de Navarre.

CHAPITRE XI.

La Justice, en 1793.

Honneur au courageux district de Montmédy! honte, honte éternelle aux lâches magistrats, qui n'ont pas craint de décerner au pillage et au vol un brevet d'impunité! Tel était le cri, parti de la bouche d'un des auditeurs, quand M. Lefort faisait le récit du sac d'Orval, avant et après l'incendie. Ses compagnons demandèrent quelques explications; il les donna en ces termes :

Je tairai les noms des coupables, ne remuons point leurs cendres; mais proclamons bien haut, en présence des abominables doctrines de notre époque (1), les noms des vertueux citoyens qui, en face des Proconsuls révolutionnaires, des cachots béants, des assassinats juridiques, et de la hache fumante des bourreaux, n'ont pas craint de remplir leur devoir et de dénoncer ces scandaleux excès.

Ce sont les *Amis de la Constitution* qui prirent l'initiative. Cette Société patriotique, composée d'habitants de notre ville, avait recueilli des renseignements positifs; elle avait entendu les récits de quelques officiers et de simples volontaires du *bataillon de la Creuse* et ceux de plusieurs autres témoins des faits.

(1) Nous écrivions ceci en 1848, alors que, sous couleur d'*organiser le travail*, les prétendus *travailleurs de la sociale* ne visaient à rien moins qu'à détruire la religion, la famille et la propriété.

Des le 27 juin 1793, le *District de Montmédy* prenait un arrêté pour interrompre le cours de ce brigandage, qui soulevait l'indignation de toute la contrée. Il faisait arrêter les voitures, mettait en séquestre les objets pillés, plaçait en arrestation les conducteurs et agents subalternes, et lançait des mandats d'amener contre les Chefs, auteurs, complices et promoteurs de cette vaste et audacieuse spoliation. J'ai vu et lu la copie de cet arrêté, pris sous la présidence de *Moïse Didiot*, et dont l'expédition signée *Jean-Baptiste Drappier* de Stenay, vice-président, fut envoyée sans délai au général *Kilmaine*, qui commandait alors l'*Armée des Ardennes*, aux Représentants du peuple près de cette armée, et au Conseil général du département.

Le lendemain, 28 juin, l'officier de police judiciaire interrogeait les inculpés, et recevait les déclarations des témoins.

D'après la Constitution de l'an III, les tribunaux de district avaient été remplacés, *au civil*, par un *Tribunal unique* qui, dans la Meuse, siégeait à Saint-Mihiel, et, *au criminel*, par des *siéges de police correctionnelle cantonaux*. Ceux-ci consistaient en *un juge unique*, pris dans le sein du tribunal départemental, *deux assesseurs*, et un *commissaire du pouvoir exécutif*. Ces magistrats sortaient tous de l'élection populaire. À cette époque, c'était *Jean-Baptiste Leseillère* qui remplissait les fonctions d'*Agent national et de Procureur syndic* du district de Montmédy. Celui-là fit son devoir; aussi ne tarda-t-il pas à en être récompensé par une destitution, prononcée le 16 brumaire an III (6 novembre 1794), par le Représentant du peuple *Charles Lacroix*.

Le 5 juillet 1793, le *Conseil général de la Meuse* témoignait au district de Montmédy sa vive satisfaction de sa vigilance et pour l'activité qu'il avait mise à arrêter le cours de ces scandaleuses dilapidations : il ordonnait, en outre, que les inculpés, leurs fauteurs, complices et adhérents seraient, à la requête de son Procureur général syndic, dénoncés à l'*Accusateur public* près le tribunal criminel de Saint-Mihiel, comme coupables d'enlèvements, soustractions, dilapidations et vols de certains objets provenant d'Orval, décrits dans les procès-verbaux, et arrêtait que les prévenus seraient transférés immédiatement en prison; enfin il envoyait copie de toutes les pièces, et à l'Accusateur public, et au Ministre de la guerre, et au Comité de salut public à Paris. L'instruction suivit son cours, mais *la montagne accoucha d'une souris !* Le juge et ses deux assesseurs rendirent, le 19 août 1793, une sentence par laquelle, à l'exception de deux, tous les prévenus furent en relaxe et mis en liberté. On leur réserva même le droit de se pourvoir, devant qui il appartiendrait, *pour se faire remettre les objets saisis*. Cette disposition et l'acquittement prononcé reposaient, il est probable, sur une pièce ainsi conçue :

« Je soussigné....... certifie que, lors de l'évacuation d'Orval, j'ai per-
« mis à tous les citoyens français d'emporter et faire emporter tous les
« effets trouvés, tant en fer, cuivre, airain et matelas, etc., et que
« j'avais pouvoir d'en user ainsi par les Représentants du peuple près
« de l'armée des Ardennes.

« D . . . . le 25 juin 1793, an II de la république. »

Signé........

Les deux prévenus non libérés furent renvoyés par la

même sentence *devant leurs juges compétents*..... (1). On assure que là, sur l'exhibition d'un ordre du *Comité de salut public,* ils furent pareillement acquittés ! Cette décision a échappé à toutes nos recherches, mais voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans la *Biographie des contemporains,* à l'article de l'un d'eux :

« ..... Compromis après la dévastation d'Orval, il fut « arrêté et allait être jugé par un tribunal, dont les dis« positions n'étaient rien moins que favorables, quand « un député en mission parvint à l'arracher au plus im« minent péril (2). »

Et voilà l'organisation judiciaire qu'on avait tenté de nous rendre, il y a moins de deux ans, et que le Socialisme assoirait sur les ruines de la propriété et de la famille, si Dieu permettait, un seul jour, la réalisation de ses rêves impies !

(1) Nous sommes certain que les pièces de cette instruction reposent encore, en copie, aux archives départementales et de la *Meuse* et des *Ardennes*; nous avons pu nous en convaincre, par nous-même, quand nous faisions partie du *Conseil général du département.*

(2) *Biographie des Contemporains*, t. XII, p. 160.

NOTA. Le Commissaire des guerres, *Mazeron-Jeandin*, de Verdun, paya de sa vie le rôle énergique qu'il avait rempli dans l'Instruction. Assailli sur la route de Metz, près de *Mars-la-Tour*, il tomba percé d'un coup d'épée, dont la main ne put être que soupçonnée. Ce mystérieux duel n'avait eu que Dieu pour témoin : telle est la tradition populaire chez les Verdunois.

CHAPITRE XII.

Le dernier jour d'Orval (23 juin 1793).

Les hermites de *Saint-Walfroid* revenaient, chaque nuit, à leur grotte souterraine; ils y passaient de longues heures en prière, et, du haut de la montagne, ils tendaient vers le ciel leurs bras suppliants; toute communication, depuis une quinzaine, était devenue impossible entre eux et le Couvent. Un soir que Frère *Antoine* (1), prosterné près du tombeau de l'apôtre de l'Ardenne, après de longues méditations douloureuses, se relevait pour prendre quelque repos, un bruit plus intense, une lueur plus rougeâtre que dans la précédente nuit, vinrent tout à coup frapper son oreille et éblouir ses yeux. Des mugissements sauvages semblaient sortir de la *montagne du Fâ*, et, du côté de l'aquilon, une lumière sinistre se projetait sur des nuages sanglants. Le vieil anachorète crut un instant que le prodige raconté par *Grégoire de Tours* allait se reproduire; mais ce n'était qu'un simple mirage, dont la cause trop réelle existait à une lieue de là.

(1) Cet hermite avait été gardien de la chapelle de *Saint-Dagobert* dans la forêt de *Woëpvres*, près de *Charmois*; il avait, très-jeune, remplacé frère *Jacques Baron*, Normand, de *Wérion*, dont l'acte de décès repose aux registres de *Mouzay*, sous la date du 7 avril 1733.

Deux jours de suite, et à quatre reprises, des mains incendiaires avaient lancé la torche dans les bâtiments de l'Abbaye; par quatre fois, cependant, la solide épaisseur de ses murailles et l'impénétrabilité de ses voûtes, reliées par des griffes de fer et de bronze, avaient neutralisé les atteintes de l'indomptable élément. Il avait fallu recourir au canon: foudroyée par l'artillerie, la maçonnerie de l'église Saint-Bernard semblait défier la poudre même, et les boulets retombaient, impuissants, au pied des contreforts du saint lieu. Après avoir léché les murailles et dévoré leurs lambris, le feu s'éteignait dans les cellules, dans les dortoirs, dans les salles, dans les cloîtres, tant les blocs de pierre étaient scellés fortement! et, cependant, pour ensevelir les traces du pillage, et du meurtre peut-être (1), il fallait bien que le feu ne laissât rien debout. *Six cents cordes de bois* se trouvaient dans la cour, *au-devant des vieilles Cuisines*: elles sont transportées, à grand renfort de bras, dans tous les locaux; et, bientôt, chaque cellule, chaque salle, chaque dortoir, chaque chapelle est un brasier ardent et inextinguible, et bientôt tous ces foyers confondus deviennent un océan de flammes et de destruction.

Une fumée épaisse et large remplissait donc le bassin de la *Marche* et celui de la *Chiere*, le 23 juin 1793, à la pointe du jour: des langues de feu se détachaient, par intervalle, du fond du tableau que, de loin, contemplaient les hermites épouvantés. Ce n'était plus, comme aux jours laborieux du roulement des forges, ce n'était

(1) Quelques Religieux n'avaient pu, ou n'avaient voulu s'échapper; que sont-ils devenus? C'est un mystère que nous n'avons pu encore pénétrer.

plus ces longues colonnes, alternativement obscures et lumineuses, que le Vulcain industriel des moines lançait, en tortueuses spirales, vers les cieux. C'était, sur quinze ou vingt points différents, à l'orangerie, aux maisonnettes des terrasses, aux tours d'angle du nouveau quartier, à la chapelle Montaigu, au vieux couvent, aux usines de l'enclos, que se manifestait, à la fois, la lutte d'un élément terrible contre les obstacles qui le comprimaient. Vainement le soleil, montant à l'horizon, dardait ses rayons sur les hauteurs de *Margny*, d'*Aufflance*, de la *Tour Brunehault*, ses traits sont impuissants pour vaincre l'obscurité; elle enveloppe toute l'Ardenne, aux quatre points cardinaux. Mais bientôt, de foyer en foyer, s'élèvent de nouveaux nuages ; puis des gerbes d'étincelles que, semblables à des lances ardentes, de longues flammes percent tout à coup. Les bûchers, amassés de salle en salle, de cellule en cellule, par une vingtaine d'incendiaires, secondés par un millier de bras égarés, sont devenus autant de fournaises, autant de bouches d'un volcan.

Placés sous les fagots, des obus éclatent de toutes parts, et, comme autant de coups de tonnerre, leur *ribombo* retentit, de gorge en gorge, et de coteaux en coteaux. Poussés par le vent, qui passe du nord à l'ouest, ces vingt ou trente incendies circulent l'un sur l'autre, s'unissent, se confondent, en une seule voûte de flamme, et ne forment plus qu'un seul et vaste incendie. On dirait que la terre s'ouvre et vomit du feu ; de tous côtés des sillons ardents se creusent ; semblable à un serpent qui rampe, l'élément destructeur s'attache à tout ce qu'il atteint. C'est bientôt un mur de feu, ou plutôt une masse

incandescente, qui barre toute la vallée. A l'intérieur, c'est une mer, dans laquelle des torrents de métaux en fusion viennent se rendre de tous côtés; et l'immense marée montant, montant sans cesse, rase les murs qui s'abattent sous elle, renverse les colonnes qui se calcinent, et mine les fondations; elle entoure, en mugissant, la nouvelle Eglise, elle sape les piliers massifs du majestueux dôme, et poursuit son œuvre sans interruption. Au bout de quelques jours la voûte s'écroule, les statues colossales des Evangélistes s'affaissent avec elle, la flèche du clocher s'abat; tout tombe dans un lac de plomb fondu, où les prodiges des arts, les trésors des siècles demeurent engloutis dans un océan de débris.

Comme les villes maudites de la Bible, et malgré les mérites d'une multitude de saints personnages, l'abbaye d'Orval, tout entière, en quelques semaines, est vouée à la ruine la plus complète, à cette différence près, qu'au lieu de tomber du ciel, le feu qui la consume, pendant quarante jours, semble sortir de la terre. Car, chose affreuse à dire ! au milieu du mugissement des flammes, du pétillement des brasiers, du craquement des voûtes, on entendait des voix plaintives sortir des souterrains ! Quelques serviteurs fidèles, quelques vieux moines, peut-être, qui avaient préféré la mort à la fuite, cachés sans doute dans la profondeur des caves, cherchaient en vain une issue; mais le feu les leur fermait toutes, ou plutôt tout était en feu autour d'eux, l'air, le ciel, les murailles ! Par les portes, par les fenêtres, par les soupiraux, par les voûtes entr'ouvertes, les flammes s'élançaient sur les fugitifs étouffés par le méphitisme. Enfin,

écrasées sous les décombres, ces saintes victimes ont succombé ignorées (1)!!!

(1) Voici ce qu'on lit à la fin de la belle copie du manuscrit du P. Wiltheim, *Luciliburgensia Romana*, qui est la propriété de M. le Receveur général *Dutreux*, et qui provient du dernier abbé d'Orval. C'est une note, à la suite de la table chronologique des abbés, et qui doit être de la main d'un des Religieux :

« Die 23 junii 1793, in reditu à primâ pugnâ Arlunensi, cohors Gallorum « militum, sub duce quodam, nomine Loyson ex Damvillers, monasterium « ex Aureâ valle penitùs exspoliavit; dein ignem in diversa injicit cœnobii « ædificia; quo factum est ut splendidissima illa ac recens à fundamentis « ædificata abbatia, cum omnibus adjacentibus ædificiis, ferri fabricis, ac mo- « lendinis, incendio penitùs absumpta fuerit. Sic, proh pudor! intrà circiter « octiduum, quo injectus ignis perduravit, generali ac crudeli incendio periit « augustissimum et vere regium opus, trigenta et ultrà annorum, et hoc se- « culi XIX in initio nil nisi lapidum dirutorum acervus eo in loco cernitur, ubi « anteà existit celebris et antiquissima Abbatia *Aureæ vallis*, ab ipsomet « *sancto Bernardo* Ordinis Cisterciensis filiarum albo inscripta. »

Les raisons alléguées pour commettre cet acte inouï de vandalisme furent que les Religieux d'Orval avaient accueilli le général *Bouillé* et son état-major, à l'occasion de la fuite de Louis XVI; que ce roi infortuné devait y mettre le pied en sortant de France; que des patrouilles françaises y avaient été reçues à coup de fusil par des soldats autrichiens; que les moines d'Orval faisaient entrer en France des écrits antirévolutionnaires et autres griefs de ce genre. Après l'incendie, qui dura huit jours, une troupe de 3,000 campagnards, soi-disant bons patriotes, des villages de *Mogres, Margny, Herbeuval*, etc., ruinèrent encore ce que le feu avait épargné. Ces bandits avaient à leur tête le Curé apostat *Bernard*, guillotiné à Luxembourg, en messidor an XII, pour avoir assassiné *Suzanne Dudot*, femme *Claude Desloges*, de Metz, auprès des ruines mêmes de l'abbaye. Nous avons eu en communication le dossier, qui est aux archives judiciaires d'Arlon.

CHAPITRE XIII.

Une Excursion en Ardénne, en Avril 1850.

Quel contraste entre l'*Ardenne* et les *Woëpvres!* entre le versant méridional du bassin de la *Semois,* où finissent les formations calcaires, et le versant du nord, où, comme un troupeau de baleines gigantesques, groupées l'une sur l'autre, les roches schisteuses et siliceuses se soulèvent, à la file, sur un sol antédiluvien.

Ici, des pentes déclives, couvertes de moissons et émaillées de verdure, qui baignent leur pied dans l'onde caressante, et se prêtent avec complaisance à l'étalement des flots dans de larges prairies. Là, de hautes et noires falaises, surplombant sur une étroite et profonde rivière qui, de pli en repli, et de gorge en gorge, se dérobent dans leurs anfractuosités sombres, et qui jalonnent la chaîne des terrains houiller, anthracifère, ardoisier, talcique, granitique, porphyrique de l'*Oëstling* et du Comté de Bouillon. C'est par cette transition brusque qu'il nous faut passer, pour faire une courte visite à la Succursale, que les moines d'Orval avaient établie sur la Semois, et aux ardoisières qu'ils avaient ouvertes sur le territoire d'*Herbemont.*

Nous avons franchi la forêt d'Orval, dans le sens de sa largeur, en parcourant plus d'une lieue, et nous voici à *Floranville,* au point culminant du premier versant. Floranville ! belle, riante, gracieuse comme son nom !

localité riche, vaste, orgueilleuse de ses constructions élégantes, de ses 1,900 habitants et de son titre de *Chef-lieu de Canton,* enlevé au triste Chiny (1). Assise coquettement au centre de la courbe immense, elle vous montre, se développant, à sa droite, *Pins, Izel, Jamoigne, Rond-Poncel, Termes,* à sa gauche, *Sainte-Cécile, Fontenaille, Chassepierre, Anzy, Le Mesnil,* tous rangés en un demi-cercle à ses côtés; puis elle vous indique en face *Chiny, La Cuisine, Martilly, Moyen, Suxy, Les Bulles,* et, à l'arrière, *Muno* et *Villers*. C'est le plus beau canton de l'arrondissement de Neuf-Château, et cependant ce n'est déjà plus notre *Woëpvre Meusienne!* Quelle différence, en effet, entre la richesse relative de ce sol et la fertilité des cantons de *Dampvillers,* de *Spincourt,* de *Stenay* ou de *Montmédy* (2)!

Nous rattraperons nos voyageurs sur la route de *Neuf-Château,* entre *La Cuisine* et *Straimont.*

Ils avaient franchi la Semois, qui s'était cachée dans les gorges de Chiny et de Martilly, et ils pénétraient dans la *grande forêt,* par une large tranchée se prolongeant, à perte de vue, vers le nord, et dont l'inclinaison, l'assiette et la direction étaient parfaitement établies. Nous avons déjà dit que les conditions d'une viabilité

(1) *Chiniacum.* C'est un rocher *décollé* par tranchement (*in lacum*), par le mouvement diluvien, qui l'a détaché d'une masse schisteuse, donnant passage aux ondes de la *Semois :* décomposé lettre par lettre, ce mot celtique peint cette action de décollement.

(2) La population du canton de *Florenville* est de 13,000 âmes, sur 26,329 hectares de superficie; celle du canton de *Dampvillers* est de 10,044 habitants, sur 16,993 hectares, — de *Spincourt,* 11,516, sur 29,888, — de *Stenay,* 13,169, sur 19,592, — et de *Montmédy,* 15,633, sur 25,682.

irréprochable étaient celles de toutes les routes de la Belgique. Encore bien qu'ils fussent experts en cette matière, trois de nos Français, ingénieurs de profession, ne cessaient de les admirer !

Quelle belles voies! se disaient-ils, mais aussi quel désert, quelle solitude! ce pays est-il donc inhabité (1)? Pas un être vivant en rencontre, pas un village dans le lointain ! C'est donc là l'*Oëstling* (2)! l'immensité des bois ! l'*Arduennac* de nos vieux Gaulois ! et la voiture montait, montait, montait! et pas un piéton, pas une autre voiture ! pas un souffle de vie ! A droite et à gauche de profonds taillis, des trembles, des bouleaux, des

(1) L'arrondissement belge de *Neuf-Château* n'a qu'une population de 44,740 habitants, répartie dans 56 communes, sur une étendue superficielle de 145,825 hectares.

Celui d'*Arlon* n'en possède que 25,540, dans 17 communes, et sur une superficie de 32,051 hectares.

Virton a 36 communes, 41,353 habitants, et 71,696 hectares.

Bastogne a 32 communes, 31,100 habitants, et 98,936 hectares.

Marche a 51 communes, 36,594 habitants, et 93,685 hectares.

C'est là toute la Province du *Luxembourg-Belge*, depuis sa séparation d'avec le *Grand-Duché*. Au total, 179,327 habitants sur 441,767 hectares.

L'arrondissement français de *Montmédy* compte 68,956 habitants, répartis dans 131 communes, sur une surface de 128,650 hectares.

Nous donnons le chiffre des époques correspondantes : recensement de 1845 pour la France, de 1844 pour la Belgique.

(2) Les Chartes *Mérovingiennes* et *Carlovingiennes*, que nous citerons dans notre *Histoire de Chiny*, contiennent les renseignements les plus curieux sur les Colonies primitives de l'*Osningkham*, des *Gauwen* et des *Woëpvres*, qui sont les éléments rudimentaires de notre population actuelle, y compris cependant les Gaulois et les Romains indigènes du pays.

Nous avons déjà ébauché cette étude, dans le premier volume de chacun de nos deux ouvrages, sous les titres de *Chroniques* et de *Marches* de l'Ardenne et des Woëpvres.

chêneaux rabougris, mousseux, clairs-semés dans un sol fouillé par les pourceaux. Une malheureuse femme contrefaite, chétive, have et souffrante, l'œil éraillé, couverte de guenilles, sortit enfin d'une de ces petites maisons, placées de 5 kilomètres en 5 kilomètres, pour percevoir le droit de barrière, et ce fut bien à point! car sans elle nos touristes seraient devenus des Pèlerins de *Saint-Hubert,* au lieu de visiter *Conques* et les *Ardoisiers.* Après trois lieues de marche à travers bois, de sommet en sommet et de gorge en gorge, après avoir traversé les *Étangs et fourneaux ruinés des Epioux,* au périlleux passage du *Torrent d'Antrogne,* nous les laisserons s'installer au *Cheval blanc* chez M. *Vasseur,* aubergiste et ancien maire, près du Christ, à *Herbemont.*

Devançons-les sur le terrain ardennais des dépendances de l'abbaye.

CHAPITRE XIV.

Le Château d'Herbemont.

Herbemont est un beau village, de 1,100 âmes, du canton de *Paliseuil*, arrondissement de *Neufchâteau* : il est bien percé, bien bâti, sur la croupe énorme d'un de ces lourds *chameaux de schiste* (1), qui baignent leur ventre dans la Semois. C'est un banc ardoisier; il descend à pic dans le fleuve, par un long rideau boisé, qui se déroule autour du château. Cet escarpement a conservé le nom de *La Roche*, qui lui est donné par *Jehan de Rochefort*, dans sa charte d'affranchissement de l'an 1268 (2); sur cette croupe se dresse, à l'est, le donjon seigneurial, dont les noires tourelles perçaient la nue, et dont les contre-forts conservent encore l'empreinte des boulets du siége de 1556, alors que le duc de *Nevers*, maître du Luxembourg, de Montmédy, de Dampvillers et d'Ivoy, fit raser, pour toujours, les forts de *Chiny*,

(1) ..... *immania cujus*
Armenta et turpes pascit sub gurgite phocas...
Cœruleus Proteus.....
VIRGILE, Georg., l. IV.

(2) La Maison d'*Herbemont* portait d'*azur*, à *trois fasces d'or*. Ce *Jean de Rochefort* était, il est probable, le même que *Jehan de Malandry* et le père de *Jehan de Rochefort*, que nous voyons, en 1290 et en 1333, donner leurs lettres de reprises, aveux et dénombrement pour *Inor*, *Martincourt* et *Baalon*. Il était père aussi, tout l'indique, de *Jehan de Noirefontaine* qui, en 1334, donnait les siennes pour *Willy*, *Linay* et *Blagny*.

d'*Herbemont*, de *Jamoigne*, de *Rossignol*, de *Villémont* et beaucoup d'autres de la contrée.

Quel panorama se découvre au paysagiste, du haut de ces ruines, où je vois nos voyageurs grimper au péril de la vie! La *Semois*, qui vient de *Conques*, arrive lentement au pied du mamelon; elle l'effleure et s'éloigne; elle revient et s'éloigne encore, parcourant ainsi un quadruple lacet; ce lacet n'a pas moins de quarante mètres de large; il descend, il remonte, sur plus de 5,000 mètres; il redescend et remonte encore, occupant chaque fois une vingtaine d'hectares, entre trois bancs de rochers: entourant une presqu'île boisée, de plus en plus étroite, il amène le territoire de *Sainte-Cécile*, commencé à deux lieues plus haut, il l'amène à un simple jet de pierre de la courtine où se promenaient autrefois de vigilants archers. Il semblerait que la rivière s'écarte encore, avec effroi, de ces murs redoutables, et qu'apprivoisée enfin avec les souvenirs qu'ils retracent, elle revient, soumise, contourner le spectre de la forteresse, pour de là se précipiter, au loin, entre d'autres rochers moins menaçants pour elle, quoique plus larges et plus sourcilleux!

Ceux-ci terminent l'horizon, à l'ouest, par des saillies de plus en plus abruptes; ils affectent les formes les plus bizarres; inclinées à 45 degrés, leurs tranches sont de moins en moins indécises; il en est un surtout qui, présentant deux *tétraèdres* couchés l'un sur l'autre, est tellement brisé, à vive arête, qu'on croirait que la main de l'homme, en tronquant une des pyramides, a ajusté la base et les deux versants du cône le plus faible en contre-bas de la crête du plus haut.

C'est aux approches de ce groupe curieux, que l'art des ingénieurs, emprisonnant la Semois dans une admirable levée circulaire, d'un développement de plus d'un kilomètre, est parvenu à régulariser son cours, et à établir une large et belle chaussée, pour aller aux ardoisières, en avant du petit village de *Mortehan*.

CHAPITRE XV.

Les Ardoisières des Moines d'Orval.

C'est dans la gorge de *Villebauroche*, profondément sillonnée par le ruisseau d'*Aix*, que se trouvent les plus abondantes de ces carrières, qui procurent du travail et du pain à plus de 400 ouvriers.

Ceux-là ne sont pas des *Socialistes*, et, cependant, il n'est pas de manœuvres, dont le labeur soit plus rude, le salaire plus modique, l'existence plus misérable que ceux des *Ardoisiers* ardennais! Ils travaillent, ils souffrent sans murmure, parce qu'ils savent, par instinct et par conviction religieuse, que la souffrance et le travail sont les lois de l'humanité: ils ne songent pas même à l'idée impie de se mettre en révolte contre les lois impérissables de la propriété et de la famille, seuls fondements solides des sociétés. Mais aussi ces enfants de notre pieuse Belgique vont, tous encore, le dimanche, à la messe! Comme dans cette vieille Angleterre, si laborieuse et si active, où l'amour de l'or et des voluptés, chose inconcevable! n'a point effacé les croyances, ils observent le *jour du Seigneur* avec scrupule, et ne vont pas, le lundi, le mardi, dépenser, dans des maisons de débauche, dans des cabarets impurs, les ressources alimentaires de leurs femmes et de leurs enfants! Quelques onces de pain de seigle, quelques pommes de terre arrosées de mauvaise bière, et, dans

les bons jours, de la viande de porc, voilà leurs mets les plus savoureux, et ces mets qu'ils les achètent péniblement! Enfoncés, douze heures durant, et pendant six jours de la semaine, dans les entrailles de la terre; perdus dans l'immensité des galeries, où la lueur de quelques lampes dirige, à tâtons, leur marche sur des plans inclinés; courbés sous le poids énorme des lames épaisses, qu'ils remontent par une longue série d'échelles, voilà leur vie! voilà comment ils exécutent la sentence, qui condamna l'homme au travail et à la sueur, en expiation de la première faute, la désobéissance de nos premiers parents.

Les plus anciennes ardoisières sont celles que les moines d'Orval (que nous rencontrerons toujours à l'origine de toutes les industries) avaient fait ouvrir aux premiers temps de cette sorte d'exploitation. Celles-là sont presque abandonnées, comme offrant aujourd'hui des difficultés et des périls, qui ne seraient plus en rapport avec les produits de l'extraction; et ceci est facile à comprendre:

Les bancs d'ardoises se rencontrent, aussi bien à la surface de la terre, que sur les flancs des montagnes, ou dans l'intérieur des coteaux; mais plus on descend, plus la dureté augmente et plus l'ardoise a de qualité. Ces bans, en général, sont d'une étendue immense, et leur plan est toujours plus ou moins incliné à l'horizon. L'angle est ordinairement de 45 degrés; les feuillets élémentaires, dont est composée la masse, sont tous parallèles entre eux. Ils ont conséquemment la même direction; l'exploitation se fait quelquefois à ciel ouvert, mais le plus souvent elle a lieu par des gale-

ries; celles-ci sont ou adossées, ou superposées. Nous venons d'en visiter qui avaient 200 mètres de longueur sur 100 mètres de large et 33 mètres de haut.

Ces galeries sont dirigées d'après la position et l'inclinaison du banc; il est parfaitement inutile de les étayer; c'est la main du *grand fabricateur du Globe* qui les soutient, en dépit des substractions de la fourmilière qui leur déchire les entrailles. On détache les blocs avec des coins de fer ou de bois; on remonte les tablettes à dos d'homme, et on les livre aux fendeurs, aux coupeurs, qui les divisent, à l'aide de ciseaux, en lamelles plus ou moins minces, et leur donnent les dimensions et la forme désirées.

La plus importante de ces ardoisières est celle que MM. *Brincourt* et *Labrosse* de Sedan ont fait ouvrir il y a quatorze ans : elle occupe aujourd'hui 80 ouvriers, qui fabriquent 500 mille d'ardoises par mois; c'est un total de 6 millions par an. Ce produit est presque double dans les années antérieures à 1848 (1). Ce fut M. *Vasseur,* régisseur de cet établissement, qui s'empressa d'accompagner les voyageurs Montmédiens dans les galeries souterraines, et qui leur donna, avec une complaisance parfaite, tous les renseignements désirables sur cette utile et intéressante industrie.

Et le lendemain nos touristes se dirigèrent vers leur station dernière. C'est donc au Prieuré de *Conques* que nous allons terminer l'histoire de notre Abbaye.

(1) Les carrières de *Fumay,* qui sont les plus productives du département français des Ardennes, rendent, d'après les statistiques, environ *quarante millions* d'ardoises par an. On peut, d'après le produit de celle de MM. *Brincourt* et *Labrosse,* juger dès lors de l'importance de celles d'Herbemont.

CHAPITRE XVI.

Le Prieuré de Conques.

Au point de vue artistique, l'église de *Conques* et son cloître n'avaient rien de remarquable. C'était un simple rectangle, qu'un carré précédait, à l'ouest, sur une portion de son étendue, vers la rive méridionale du fleuve. Là, de modestes arcades, en plein cintre, entouraient une petite cour, et un long bâtiment se développait aux abords, près de la chaussée des Etangs.

La simplicité des formes du monastère, la rusticité des matériaux consistant en feuilles de schiste, comme toutes les constructions du pays, et l'absence de toute ornementation architecturale accusaient suffisamment l'origine de cette *Succursale* et les causes de sa transformation. C'était une maison de travail, de retraite et de prière, cachée au milieu des forêts, à proximité des ardoisières, dans les ajoncs d'une petite anse de la Semois. Elle était placée sur le ban de *Sainte-Cécile*, et ses dépendances s'étendaient sur ceux d'*Herbemont* et d'*Orgeo*. D'après un arpentage de 1678, son territoire comprenait 728 arpents 95 perches (1), dont 133 en terres, prés, rochers, sartages, étangs, rivière, maison

(1) L'arpent était de 100 perches, la perche de 22 pieds, et le pied ; 11 pouces. *Voir* le Pied-terrier d'...val de M. *Lefort*.

et pourpris, et 595 en bois. A ce domaine utile se joignaient des droits d'usage, et de chasse et de pêche, sur toutes les eaux et forêts, dites du *Comte de Rochefort*, bans d'*Herbemont*, d'*Orgeo*, de *Sainte-Cécile* et de *Chiny*.

En vertu de la charte du Comte *Louis III*, de l'an 1173 (1), les religieux d'Orval étaient non-seulement usagers sur toutes les terres du ban de *Tintigny* et des autres villages dépendant des seigneuries de *Floranville* et de *Chassepierre*, avec droit de chasse, presque exclusif, sur l'immense territoire de *Sainte-Cécile* (2) ; mais ils étaient encore *hauts-moyens* et *bas justiciers* de celui de *Conques*, et ils y prétendaient même à la *souveraineté absolue*. Cette prétention fut agitée à Luxembourg, au Conseil suprême, et il n'apparaît pas que la question ait été vidée (3).

La rivière et ses affluents appartenaient au couvent avec droit de *Venne, in omni commodo*, comme disent les chartes, depuis le *Way* (ruisseau) de *Brewyre*, jusqu'au point où le *Relonge* tombe dans la *Semois*, et la fontaine d'*Antrogne* en faisait partie.

Aussi, quoique ce domaine fût à quatre lieues d'Orval, nul endroit n'était plus propice pour y placer une colonie.

Le 9 mars 1694, la *Maison-Mère* envoya donc à Conques quelques Religieux, sous la conduite d'un Supé-

(1) *Voir* cette Charte aux pièces justificatives.

(2) *Voir* l'accord conclu en 1611.

(3) *Voir* les lettres de provision pour les *Censiers de Quonques*. Berth., t. VIII, Preuves, col. 86.

rieur, nommé Dom *Charles Louis*, ayant les pouvoirs, mais non le titre, de *Prieur conventuel.*

Ils s'y casèrent d'abord *tellement quellement,* et jetèrent les fondations d'une église, dont la dernière pierre fut posée en 1715, sous l'Abbé *Henrion* (1). Cette église fut bénie le 12 septembre 1717; et, le 28 août 1728, ce même Abbé vint consacrer les trois autels; le grand fut dédié à *Notre-Dame, à saint Memne, à saint Rémacle,* et à *tous les Saints;* celui de l'Epître, à *saint Jean-Baptiste, saint Joseph* et *saint Hadelin;* et celui de l'Evangile, à *saint Bernard*, à *saint Benoît* et à *saint Sigébert.*

Un cloître fut construit plus tard, et le petit monastère s'accrut insensiblement. Il compta, à quelques époques, jusqu'à vingt religieux. Le sac d'Orval et la fuite de ses moines livrèrent Conques à la solitude : le cloître et son église tombèrent sous l'action du temps, mais au moins leurs murs ne furent pas profanés.

C'est M. *de Prémorel de Differdange* (2) qui est maintenant propriétaire de ce domaine, et nous avons pu

(1) Cette cérémonie avait été constatée par le dépôt d'une plaque de plomb, qui a été retrouvée, dans les décombres, par M. de *Prémorel*, et sur laquelle on lit encore ce qui suit :

« L'an 1715, le 3 septembre, cette dernière pierre de l'église de Conques a « été posée, au nom du Révérend P. *Stephanus Henrion*, Abbé d'Orval, par « *Charles Louis*, supérieur, assisté de *N. G. P. Deschamps*, sacristain à Con- « ques, et de *N. J. M. Mommert*, maître des novices d'Orval, et de *F. J. Fran-* « *çois Florent* de Conques, et de *F. Claude-Louis Van Erp*, célérier de « Conques. »

Cette trouvaille concorde parfaitement avec les énonciations du pied-terrier d'Orval.

(2) La Maison de *Differdange* et son abbaye de filles nobles, ordre de Citeaux, sont célèbres dans l'histoire de Chiny. Elles occupaient, aux sources

nous convaincre, dans la courte visite que nous lui avons faite, que son premier soin avait été de conserver respectueusement aux vénérables débris du saint lieu leur caractère *archéologique et religieux*: les amis des vieux souvenirs lui tiendront compte de cette pensée pieuse; puisse-t-elle trouver un imitateur dans l'acquéreur futur des *Ruines d'Orval*, qui, depuis cinquante ans, objet d'un vil espoir de lucre de la part d'une longue suite de spéculateurs, n'ont cessé d'être pour ceux-ci une terre maudite, en expiation de leurs profanations incessantes et de leur aveugle cupidité (1)!

de la Chiere, une localité très-curieuse, de l'époque gallo-romaine, sur laquelle nous donnerons des détails du plus vif intérêt.

Les Seigneurs de *Differdange* portaient : d'*azur, au lion d'or.*

Ceux de *Soleuvre* (Solubrium), ou *Zolvern*, portaient : d'*argent*, ou *d'or*, au *lion rampant, de sable, armé et lampassé de gueules.*

L'abbaye avait été fondée par *Alexandre de Soleuvre*, en 1235.

(1) Notre vœu n'a point encore été entendu; un Anglais, bien que richissime, bien que catholique, lord *Talbot*, s'était rendu adjudicataire d'Orval pour plusieurs millions, pour se couvrir, dit-on, d'une créance sur l'ancienne dette du Royaume des Pays-Bas. Mais, le côté religieux de ces ruines n'a point relui à l'aperception de ce propriétaire, et des agents subalternes n'ont cessé d'aider à l'œuvre de destruction. Ils en ont fait une spéculation honteuse sur la curiosité des visiteurs, soumis à une ignoble rétribution.

M. *Lejeune* d'Anvers, propriétaire actuel, n'oubliera pas, nous l'espérons, que sa qualité de Belge lui impose l'obligation de conserver respectueusement à l'histoire de son pays des débris précieux aux archéologues et aux annales de la Religion.

CHAPITRE XVII.

La Sécularisation des Moines et leur dispersion.

Le 5 juin 1795, le Maréchal de *Bender*, gouverneur de la place, et le général de division *Hatry*, commandant les troupes de la République française devant Luxembourg, et dont le quartier-général était établi à *Itzig* et à *Bonnevoie*, signaient la *Capitulation* par laquelle 12,000 Autrichiens devaient évacuer le premier boulevard armé du nord de l'Europe et du monde entier (à cette époque), pour faire place à trois divisions de l'armée de *Sambre-et-Meuse*, sous le commandement du général *Jourdan*; et le 19 prairial an III, les troupes françaises prenaient possession du *Fort-Saint-Charles*, de tout le front extérieur de la courtine de *Sainte-Marie*, et de l'avancée et de la *Porte neuve*, pendant que 800 prêtres fugitifs de France, exceptés de la protection promise à tous autres habitants, s'échappaient furtivement par les portes opposées.

L'article IX de la Capitulation portait : « Les habitants « de Luxembourg seront, comme ceux des autres pays « conquis, libres d'exercer leur culte, en se conformant « aux lois de la république à ce sujet. »

Le même jour, cependant, la statue de la *Patronne du Luxembourg*, de la patronne du monastère de *Bonnevoie* (*Notre-Dame de Consolation*), était enlevée de sa niche sur la *Porte neuve*, pour être, par quelque main pieuse,

reléguée dans une prison ; alors la scène se dessinait ainsi : lisez !

« Les Représentants du Peuple, près les armées du *Nord*, de *Sambre-* « *et-Meuse*, du *Rhin*, et de la *Moselle*, à la Convention nationale :

« *Luxembourg*, le 28 prairial an III de la République « française, une et indivisible.

« Représentants du peuple, ce n'était pas assez de conquérir à la Républi- « que, par la force des armes, l'importante place de Luxembourg, il fallait « encore y jeter les premiers germes d'un esprit public, en donnant aux « habitants le signal de leur perpétuel affranchissement. Hier, fut planté « sur la Place d'armes l'*Arbre de la liberté*, couronné par le drapeau « tricolore. Nous avions annoncé la veille cette imposante cérémonie, « qui eut lieu avec la pompe la plus solennelle ; toute la garnison était « sous les armes, et, après avoir traversé les principales rues, se « forma en triple rang autour de la place : les canonniers précédés d'une « musique militaire portaient l'arbre de la liberté ; après eux mar- « chaient des *Patriotes de Luxembourg* qu'avait proscrits la soup- « çonneuse inquiétude de Bender (1). Les Représentants du peuple « (c'étaient *Dubois* du Haut-Rhin, *Talot* de Sambre-et-Meuse, *Joubert* « du Hérault et *Merlin* de Thionville) les suivaient à cheval, accompa- « gnés de tout l'état-major. Le cortége se rendit en cet ordre sur la « place d'armes, à travers une foule immense accumulée dans les rues « et dans les maisons ; une salve d'artillerie annonça l'élévation de « l'arbre de la liberté, et dans le même instant un grenadier abattit « l'aigle du Corps de Garde (en même temps qu'on abattait la statue de « la Vierge de sa niche de la *Porte neuve*). Une seconde salve, suivie « d'un feu général, célébra ce glorieux instant. Ensuite, au milieu d'un « silence universel, un Représentant du peuple prit la parole et fit la « proclamation, dont nous vous envoyons copie. Les cris de *Vive la Ré-* « *publique ! Vivent les Français !* retentirent de toutes parts, et la gar- « nison défila dans le plus grand ordre.

(1) Tels que le prêtre apostat *Bernard*, Curé constitutionnel de Nepvant, décapité à Luxembourg, le 3 septembre 1804, sur le *Fisch mark*, ou marché aux poissons. *Voir* infrà.

« Le soir, il y eut un divertissement, où *toutes les Citoyennes* (1) « se firent un devoir, et nous oserions presque le dire un plaisir, d'as- « sister, en portant les couleurs de la liberté..... (ceci avait lieu avec « accompagnement de *ça ira*, *ça ira*, sur tous les tons).

« Avec la justice, la dignité, qui caractérisent aujourd'hui le gouver- « nement français, la Convention nationale peut s'assurer que la Répu- « blique française sera aimée, dans les lieux mêmes où l'on s'attachait « le plus à la calomnier. Dans Luxembourg elle a déjà des appuis nom- « breux : depuis qu'on voit que le Français, terrible et infatigable sous « les armes, est tranquille et discipliné après la victoire, on est forcé à « lui rendre l'hommage de l'estime et de la confiance. Nous sommes « flattés de vous faire part de cette vérité. Salut et fraternité.

« Signé : *Dubois*, *Joubert* et *Merlin*. »

(*Moniteur* du 10 messidor an III, n° 280.)

A la treizième demande de l'assiégé :

« Les abbayes, couvents, maisons religieuses, hô- « pitaux, écoles et autres établissements pieux seront « conservés et resteront en possession de leurs biens, « rentes et pensions. »

(1) Quelques tricoteuses de la guillotine.

La fameuse *Lambertine* (Anne-Josèphe) *Théroigne de Méricourt* était du pays de Luxembourg, qui ne s'en enorgueillit pas.

Elle était née à Marcourt, canton de la Roche, arrondissement de Marche, ancien comté de Montaigu.

Son baptême est inscrit à la date du 3 août 1762.

Son père était un simple cultivateur, marchand de bestiaux.

Cette courtisane parisienne était revenue dans son pays en 1791; elle fut arrêtée dans les Pays-Bas, et retenue prisonnière en Autriche, jusqu'en janvier 1792, d'où elle revint à Paris, altérée de vengeance et de sang.

Elle est morte, en 1819, à l'hospice de la Salpétrière, dans un état de démence complète.

Tout ce qu'a dit de plus l'auteur de l'*Histoire des Girondins*, sur cette femme tristement célèbre, n'est fondé que sur des données inexactes, qu'il faut rectifier par celles qui se trouvent dans les deux ouvrages de MM. *Collin de Plancy* et *Adolphe Mathieu*, de Mons,

L'article XIII de la Capitulation avait répondu :

« Les habitants de Luxembourg doivent s'en rapporter à la loyauté française, pour leur *sûreté personnelle et celle de leurs propriétés*, mais ils seront gouvernés « comme les autres pays conquis. »

Sur la foi de cette promesse *Bender* signa ; les moines d'Orval en attendirent les effets dans leur refuge, car la Convention nationale avait solennellement déclaré, le 17 avril 1793, qu'elle n'entendait aucunement nuire aux droits des pays réunis. On sait comment ces engagements furent tenus !...

Le 1er octobre 1795, cette assemblée réunissait le Luxembourg et toute la Belgique à la France ; tous les établissements religieux y étaient supprimés par la loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796), et le séquestre était apposé sur tous leurs biens et effets (1).

(1) Alors, tous les débris, échappés au pillage et à la destruction, dans les archives et dans les bibliothèques, furent déposés, sans ordre, soit dans les bureaux du secrétariat de l'administration départementale, soit dans un local au-dessus d'une chapelle de *l'église Saint-Nicolas* ; puis on les transporta dans les bâtiments dits de la *Congrégation*, pour en former la base d'un dépôt national, confié à un citoyen bibliothécaire nommé *Halle*, qui, après triage tel quel, commença la bibliothèque actuelle. Arrivèrent ensuite les citoyens *Ligier* et *Collart*, représentants du peuple, *Dorflan*, *Gilles* et *Dupoy*, qui butinèrent à qui mieux mieux, et, par surcroît, arriva enfin l'inspecteur général *Camus*, délégué du Ministre de l'intérieur de France, et les Commissaires spéciaux *Maugirard* et *Ortalony*, qui enlevèrent 84 manuscrits, de tous les plus précieux, et enfin, en vertu d'un arrêté préfectoral du 14 octobre 1803, on vendit aux enchères publiques, environ 2,000 volumes, de registres d'abbayes et ouvrages ascétiques, ou dépareillés, pour une somme de 150 francs 50 centimes !

Ainsi s'explique la dispersion des trésors littéraires d'Orval, qu'on a peine à s'expliquer à Arlon ; car la portion, possédée aujourd'hui par les Archives Provinciales, par translation venant de Luxembourg, est encore remarqua-

Ainsi Orval prit fin, et ses Religieux dispersés allèrent, çà et là, s'éteindre obscurément, sous quelque clocher obscur, avec des *bons nationaux* de 15,000 fr. (par tête de religieux, y compris l'Abbé), pour toute retraite, bons une fois payés, qui ne pouvaient être employés qu'en achat de biens nationaux, et qui n'avaient plus aucun prix pour eux.

Voilà la justice dont se targuaient les Représentants du peuple dans leur prise de possession !

ble, par la beauté des Cartulaires et la belle conservation des registres, mais c'est un squelette, momifié sous de belles enluminures, dont la vie s'est échappée chez les marchands épiciers. Le manuscrit de la *Prophétie d'Orval* s'est sans doute débité en cornets de tabac.

CHAPITRE XVIII.

Bonnevoié et les bons malades.
Le Cimetière d'Itzig et la tombe du dernier Abbé d'Orval.

O! MATER DEI,
MEMENTO MEI!

En arrivant à Luxembourg, par la route de Metz, après que vous aurez longé les vieux murs du manoir des Sires de *Rodenmacheren*, à *Hesperange*, et traversé l'*Alzette*, levez les yeux sur cette façade, réédifiée sous le millésime de 1750 (1), et dont l'antique portail perpétue l'invocation de tous les êtres qui souffrent : *O ! mater Dei, memento mei !* là, comme un de ces flocons cotonneux, un de ces filaments d'une éblouissante blancheur qui, dans les beaux jours du printemps ou de l'automne, nagent dans l'atmosphère, se suspendent aux branches des arbres, s'attachent à nos habits et s'étendent sur les toits des chaumières, un de ces fils mystérieux s'est détaché de la quenouille céleste de la *Vierge d'Orval*, pour apporter dans les *bordes* des pauvres lépreux de la province quelque lueur d'espoir et de consolation; puis ces fils ont disparu, et le nom de celui qui les avait concentrés à

(1) Tout récemment, le bâtiment, appartenant à M. Lippman, était converti en une fabrique de gants occupant de 1,000 à 1,200 ouvriers.

Bonnevoie, esttombé dans l'oubli! C'était un *Abbé d'Orval* cependant. A quelques portées de flèche du *Château du Bouc*, alors habité par le Comte *Henry l'Aveugle*, père de la grande Comtesse *Ermesinde*, et au delà d'*Hollerich*, était une vieille Chapelle, érigée dès le IXᵉ siècle, autour de laquelle se dérobaient les cases des pestiférés. En l'an 1167, *Etienne de Luxembourg*, cinquième abbé d'Orval, eut la pieuse pensée de porter remède aux contagieuses effluves de ces guerres impies entre l'archevêque de Trèves et le Comte de Luxembourg. *Gui*, abbé de Cîteaux, supérieur de l'Ordre, adhérait sans tarder aux desseins de l'institution nouvelle, et, en l'an 1200, un Monastère de *filles nobles*, sous la règle et l'habit de *Saint-Bernard*, s'établissait dans la *Voie du ciel* (Bona via); il était enfin confirmé par *Thiery*, archevêque de Trèves, en 1234. Là, dans une léproserie, poussées par le désir d'arriver à la perfection évangélique par le soulagement d'un des plus terribles fléaux de l'humanité, *Freysende*, fille de *Hugues*, chevalier de *Wyd*, vassal du sire de Rodenmacheren (Chartes de 1248 et 1277), *Juthe* en 1291, *Julienne* et *Elisabeth* ses nièces (1277), *Agnès* sa petite-nièce, en 1309, et autres pieuses filles des plus illustres chevaliers, sous la bannière de *Notre-Dame de Consolation*, patronne d'Orval aussi bien que de Luxembourg, s'étaient enrôlées au service de l'humanité.

Voilà l'origine bien certaine de Bonnevoie (1). Sa fondation, celle de *Differdange* et celle de *Clairefontaine* doivent découler, sinon de la même source, au moins de la

(1) Quelques antiquaires ont dit : *Bona via*, parce que le *diverticulum romain* était resté intact en cet endroit. Quelle misérable explication!

même pensée civilisatrice et humanitaire d'Orval, qui s'était étendue jusqu'au *Grund* de Luxembourg (1).

Et telle est la force religatrice de la charité, qu'elle a duré, cette action, jusqu'à l'époque dissolvante de nos révolutions. La réforme philosophique de Joseph II s'était arrêtée devant *Bonnevoie*, dans son œuvre aveugle de sécularisation des couvents. Les pieuses filles de *saint Bernard* étaient, au moins, demeurées les institutrices gratuites de tous les enfants pauvres de la contrée; mais, hélas! à cette époque de délire, c'était à quelques Français, indignes de ce nom, que le génie du mal avait soufflé la mission de détruire, jusque chez leurs voisins, tout ce qu'il y avait au monde de bien, de beau, de saint et de bon.

Le Refuge de Bonnevoie, à l'angle de la rue du *Saint-Esprit* et de *Clairefontaine,* ne les a pas plus sauvées des confiscations révolutionnaires, que celui de l'*Orvesport* n'a sauvé Orval de sa complète destruction.

Vous, que dévore l'amour de la science, et que tant de débris antiques attirent sur le sol d'Itzig, le vieil *Eptiacum* des Romains, après avoir parcouru cet immense tombeau de la puissance consulaire (*Castra Dalheimiana*), qui vient de s'entr'ouvrir à vos explorations (1851) (2), allez, croyez-moi, allez faire une pause au modeste cimetière que l'Alzette salue en passant; car c'est là, c'est à Itzig, que Dom *Gabriel Seignitz* attend le son de la

(1) Aucun historien n'avait encore songé à ces rapprochements.

(2) Les septième, huitième et neuvième cahiers des publications de la *Société archéologique de Luxembourg* sont remplis de détails curieux sur les nombreuses découvertes faites, depuis cette époque, dans cet emplacement d'un des plus célèbres Camps, détruits au passage d'*Attila*.

trompette du jugement dernier; là ses ossements reposent, non loin des froides dépouilles des saintes filles de Bonnevoie.

Pauvre, après avoir dépensé comme chef temporel un revenu de plus d'un million, réduit pour ainsi dire au pain de la charité, après avoir versé chaque année, en menues aumônes, une rosée de plus de 10,000 fr., assis au foyer de M. *Boch* et à la table de la compassion généreuse, après avoir présidé à des banquets princiers, le dernier abbé d'Orval s'est éteint dans la solitude de *Kockel-Scheuer,* en 1796, le 26 février (1).

Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.

(1) On a imprimé 1799, dans diverses publications ; c'est une date erronée.

CHAPITRE XIX.

La Justice Divine.

« Rarò antecedentem scelestum
« Deseruit pede Pœna claudo »
HORACE, Od. l. III, 2.

Le 3 septembre 1804, une foule compacte encombrait les abords du *Fisch-Mark* (marché aux poissons), et emplissait l'avant-cour (*Saltz-Stappel*, marché au sel) de l'ancien *forum* des Luxembourgeois.

La vieille place, dont tout le sous-sol est voûté, faisait entendre des gémissements sourds, qui partaient des arcades de ses cavernes (*helle*) et montaient aux talons de cette masse vivante, qui semblait oublier que le moindre écartement des piles rocheuses pouvait engloutir 10,000 spectateurs, dans des gouffres sans fonds (1).

Ce jour-là, ce n'était point comme aux jours de liesse (2), alors que, tendue de tapisseries imagées, muraillée de feuillages, et jonchée de verdure, tant de fois elle avait accueilli la Cité, dans ses plus beaux habits de fête, tant de fois elle avait poussé les Citains sous les hautes tourelles du *Conseil provincial Grand-Ducal*, pour,

(1) Ce sol s'était effondré plusieurs fois.

(2) La paix de *Munster* y fut proclamée, le 5 juin 1638, avec de très-curieuses particularités.

du haut du balcon *Archi-Cancellaire*, entendre proclamer un *Joyeux avénement*, ou promulguer quelque *Edit* souverain ; non ! ce n'était point pour une de ces solennités d'apparat que, dès avant le minuit, tout le bas populaire s'y était dégorgé. Une impulsion bien autre avait, de dix lieues à la ronde, précipité là les naïfs campagnards du *département des Forêts*.

Hissés aux angles les plus aigus des pignons, et palpitant sous l'étreinte poignante d'une impatience fiévreuse, les plus curieux semblaient chercher quelque forme dans les nuages ; interrogeant dans la pénombre le spectre de deux hautes *tours jumelles* (1), reliées par le massif d'une forte et puissante *tour carrée*, leurs yeux cherchaient à percer l'épais brouillard des vapeurs de la *Pétruse*, enveloppant les ruines du *Manoir de Sigéfroid*.

Là, au-dessus des profondeurs de la deuxième porte (2) de la descente du *Pfaffenthal* (vallée des Prêtres), surplombait une prison, dont les étroites meurtrières étaient garnies de barreaux épais. Là, le plus grand des criminels attendait l'instant redoutable d'une sanglante expiation.

Au fond du *Scheresloch* (trou des tondeurs), sur un

(1) L'une de ces tours était celle dite de la *Mélusine ;* elle fut démolie partie en 1595 et partie en 1631, mais il en restait encore quelques pans. L'autre subsista jusqu'en 1814 ; alors, sur son emplacement, s'étendit le jardin de M. *Ant. Pescatore,* derrière la maison *Bercheim.*

M. Pescatore, dont le nom vient de retentir dans un procès célèbre, y adjoignit la célèbre maison *Wiltheim,* dite de *l'Homme sauvage,* qui se rattache aux plus vieux souvenirs de la Cité.

(2) Cette porte avait été construite, en 1050, par le comte *Gilbert,* fils de *Sigéfroid ;* elle était sous la douzième tour de la seconde enceinte.

échafaud de forme trapue et large, s'élevaient deux longues poutres, reliées à leur sommet par une forte traverse, et, au-dessous de celle-ci, par le moyen de deux rainures, avait été hissé un couperet triangulaire, dont la lame, posée de biais, laissait échapper de sinistres reflets.

Au son lugubre du Beffroy, tintant l'agonie à l'Église *Saint-Michel*, tout à coup, de la vieille porte débouche un sinistre cortége, qui vient ouvrir ses rangs autour de l'échafaud. On vit alors s'en approcher quatre hommes à la mine hideuse. Leur chef était de haute stature, il tenait (mais seulement pour insigne) cette longue et *massive épée* (1), dont l'exercice lui avait été interdit par le Code français ; les autres semblaient porter péniblement les regards de la foule, qui se les montrait avec une impression d'effroi ; ils entraînaient après eux le criminel, les mains liées derrière le dos, et le hissèrent sur la plate-forme, où il les suivait avec résignation.

Alors un pâle soleil se dégagea des nuages, et vint tomber sur les traits hideux du patient. Le jour de la

(1) Ce glaive historique est aujourd'hui déposé au Musée de Luxembourg. Tous les anciens Exécuteurs n'avaient renoncé qu'à regret à ce mode de décollation. On a recueilli les observations de *Charles-Henry Sanson*, bourreau de Paris, et de ses deux fils, lors de l'expérience, faite le 17 avril 1792, dans une des cours de Bicêtre, de la machine construite par le charpentier *Guidon*, sur les indications du docteur *Guillotin* (machine que cet artisan voulait faire payer 5,660 livres, par parenthèse !) on connaît aussi la réponse de *Sanson* à cette question de son fils : *Dites donc, père, à quoi serviront ces deux belles épées, que nous a données le Parlement, et qui ont coûté 600 livres la pièce ?.......*

— Mon fils, elles ont fait leur temps, comme la noblesse, à qui elles étaient destinées.

justice avait lui ; c'était *J. B. Bernard* de *Mogres*, ex-curé constitutionnel de *Nepvant*. Condamné à mort, par la Cour d'assises d'*Arlon*, le 4 messidor an XII (23 juin 1804), ce monstre était tombé sous le coup de la loi, *onze ans, jour pour jour*, après celui qui l'avait vu, à la tête des incendiaires, porter la torche dans le sanctuaire de l'Église de l'Abbaye ! qu'avait-il donc fait, pour combler la mesure de ses crimes ? Écoutez la lecture de l'arrêt.

CHAPITRE XX ET DERNIER.

Repentir et expiation.

« *Frappe ,..........!*
« *Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,*
« *Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ ?* »
Sonnet de DES BARREAUX.

Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.

Le Prêtre apostat et concubinaire avait comblé la mesure, sur le théâtre même de son premier crime, en assassinant de sang-froid, près des ruines d'Orval, sa compagne de débauche, *Suzanne Dudot,* femme de *Claude Desloges,* de Metz, qu'il avait traîtreusement attirée dans un perfide guet-apens: il avait détaché ses joyaux, d'une main sanglante; puis, à travers bois, dans l'épaisseur des ténèbres d'une nuit d'hiver, l'athée s'était enfui à *Mogres*, comptant encore sur l'impunité (1).

Ce meurtrier était cependant un homme de lettres, de manières gracieuses, et d'un esprit cultivé ! il avait été en communauté d'idées, et en commerce épistolaire, avec

(1) Ce fut pourtant un insignifiant indice, qui conduisit à la connaissance du coupable, et permit de grouper les preuves, sous lesquelles il fut condamné.

L'instruction de cette procédure, dont nous avons lu le dossier, fut habilement préparée par les deux juges de paix d'*Avioth* et de *Villers-d'Orval;* l'un d'eux était M. *Willaime*, décédé doyen des juges de paix de France, à Montmédy, en 1853; l'autre se nommait *Antonelli.*

le capucin *Schneider* de Cologne, très-érudit helléniste, très-savant éditeur d'un *Anacréon* allemand ! cet *Euloge Schneider*, devenu Grand-Vicaire de l'Evêque constitutionnel de Strasbourg ; ce monstre, accusateur public au tribunal révolutionnaire, qui, en quelques mois, devint le *Néron de l'Alsace* et le proscripteur, en masse, de 50,000 Alsaciens (1); ce monstre était son idéal du *Purisme* Républicain!!!

Aujourd'hui, qui ne frémirait de penser que *Robespierre* et *Saint-Just* étaient alors des *modérés*, aux yeux de quelques hommes, élevés dans ces belles et nobles études, qu'on a si justement appelées *humaines* et qui devraient toujours améliorer le cœur, en éclairant l'esprit? Mais la logique d'extermination, que soufflait l'*athéisme*, et qui passait de loin les doctrines stupides et aveugles de *Marat*, poussait ces hommes aux dernières conséquences d'un fanatisme, qu'on a vu prêt à renaître de nos jours (2).

Si le Corps d'armée républicaine, qui bloquait Luxembourg, n'eût tenu à distance respectueuse ces tigres de la *Propagande alsacienne*, nul doute, qu'à l'imitation d'*Euloge Schneider*, *Bernard* eût promené l'instrument de mort dans les villes et dans les campagnes du département des *Forêts*; mais le siége de la Capitale Grand-Ducale protégea leurs habitants contre les assassinats

(1) *Voir* le rapport d'*Harmand* (de la Meuse), au *Moniteur universel* du 12 fructidor an V. Il y a, dans cet exposé des crimes de *Schneider* et de ses *propagandistes*, des détails qui dépassent en atrocité toute mesure possible de l'imagination.

(2) *Voir* le *manifeste* du Comité de la *Commune révolutionnaire*, du 24 février 1856, adressé de l'île de *Jersey* à la *Marie-Anne*, Société secrète condamnée par la Cour d'*Angers*.

juridiques, et les instincts meurtriers de ce fanatique durent se borner à rugir, impuissants, à Arlon, près d'un autre moine défroqué, nommé *Coeulin*, élevé aux fonctions de membre du pouvoir exécutif de cette Cité (1). Tous deux, cependant, s'évertuaient à tenter le plus de mal possible; aussi, quand arriva la *Capitulation* du 17 prairial an III, provoquèrent-ils, dit-on, les mesures de rigueur auxquelles céda le général *Friant*. Dans la nuit du 6 au 7 novembre 1795, quatorze bourgeois de Luxembourg furent enlevés de leurs lits et conduits dans les prisons de Metz ; quarante autres dénoncés n'échappèrent à la proscription que par la fuite. Les Jacobins se saisirent de l'ancien Procureur d'Orval *Dom Malachie* et des abbés *Müller* et *Wagener*, qui furent conduits à l'*Isle d'Oléron*.

La tourmente reprit en 1799, et alors furent encore arrêtés plusieurs des citoyens les plus honorables de Luxembourg et des environs ; mais la grande voix de Celui *qui est patient, parce qu'il est éternel*, vint enfin dire au flot de l'anarchie : *Tu n'iras pas plus loin*, et *un homme providentiel*, du seul mot *quos ego*, fit rentrer dans leurs cavernes les bêtes féroces trop longtemps déchaînées.

Bernard, ployant sous le poids de l'exécration publique, dut se résigner à vivre dans de ténébreuses orgies, qui abrutirent ce qui restait en lui des nobles facultés

(1) Le moine *Coeulin* est décédé en 1830; il était alors avoué à *Neuf-Château*, en Ardennes.

(2) Tels notamment que le père et le cousin de M. de *Lafontaine*, ancien Gouverneur général du Grand-Duché, le baron de *Montigny de Bracth* et MM. *Bacléese*, *Brabander*, *Langhers*, *Gobeau*, *Poncelet*, la dame veuve *Bergh*, etc.

de l'esprit. Tel était l'homme qui allait terminer sa carrière, sans autre consolateur qu'un ministre catholique, sans autre soutien, sans autre intercesseur que son profond repentir (1), sans autre espoir, qu'une douteuse confiance dans l'inépuisable miséricorde de Dieu.

(1) M. *Cyprien Merjay*, qui dit (dans ses mémoires) avoir assisté à son supplice, assure que *Bernard eut une fin exemplaire.* Ainsi soit-il.

FIN.

TABLE ET SOMMAIRE DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Pèlerinage aux Ruines.

DEUXIÈME PARTIE.

Souvenirs et Traditions.

(*) *Errata* à la page 137. Le *millésime*, inscrit sur la *chaire*, est de 1538, d'après la concordance de style d'un cartouche de la *Chapelle de la Vierge*, qui porte la date de 1539.

TROISIÈME PARTIE.

Revue historique.

QUATRIÈME PARTIE.

Catastrophe.

Paris. — Imprimerie de W. Remquet et Cie, rue Garancière, n° 5.

